

11 **LES QUARTIERS POPULAIRES : TERRITOIRES DU DÉSORDRE SOCIAL ?**

- 13 **Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer** : Affiliations et désaffiliations dans l'ancienne banlieue rouge
21 **Olivier Masclet** : Le PC et les militants de cité
30 **Fabien Jobard** : Géopolitiques d'une cité militante
39 **Saïd Bouamama** : La construction des « petits blancs » et les chemins du politique
49 **Matthieu Giroud** : « Résister en habitant » : les luttes dans les quartiers populaires à l'épreuve du renouvellement urbain
59 **Pierre Tevanian** : « Quartiers sensibles » et « zones de non-droit » : la vision sécuritaire et misérabiliste des quartiers populaires
69 **Loïc Wacquant** : La marginalité urbaine au nouveau millénaire

81 **LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LA POLITIQUE DE LA VILLE À LA RECHERCHE DE LA PAIX SOCIALE**

- 83 **Patrick Simon et Jean-Pierre Lévy** : Questions sociologiques et politiques sur la « mixité sociale »
93 **Elise Palomarès** : L'ethnicisation des politiques locales et sociales
103 **Jean Harari** : Ségrégation territoriale: L'effet des politiques foncières et des stratégies d'aménagement
122 **Raymond Curie** : Banlieues et violences urbaines : les orientations associatives et militantes confrontées aux limites de la politique de la ville et de l'intervention sociale
133 **Joan Nestor** : Opacité autour du 1 % logement : qui veut le bonheur des locataires?

143 **RÉPLIQUES ET CONTRAVERSES**

- 145 **Didier Peyrat** : Militer aussi contre l'insécurité civile
155 **Mateo Alaluf** : Le socialisme libéral en quête de généalogie

167 **LU D'AILLEURS**

- 169 **Spyros Sakellariopoulos et Panagiotis Sotiris** : le retour de « l'impérialisme »
178 **Eustache Kouvélakis** : intervenir en marxiste

CONTReTEmPS

CONTReTEmPS

Cité(s) en crise Ségrégations et résistances dans les quartiers populaires

Mateo Alaluf
Marie-Hélène Bacqué
Saïd Bouamama
Raymond Curie
Matthieu Giroud
Jean Harari
Fabien Jobard
Eustache Kouvélakis
Jean-Pierre Lévy
Olivier Masclet
Joan Nestor
Elise Palomarès
Didier Peyrat
Spyros Sakellariopoulos
Patrick Simon
Yves Sintomer
Panagiotis Sotiris
Pierre Tevanian
Loïc Wacquant



9 782845 971493

ISBN : 2-84597-149-4
ISSN : 1633-597X
Numéro treize
mai 2005
19 €

Cité(s) en crise

**Ségrégations et résistances
dans les quartiers populaires**



CONTRETEMPS

numéro un, mai 2001

Le retour de la critique sociale Marx et les nouvelles sociologies

numéro deux, septembre 2001

Seattle, Porto Alegre, Gênes Mondialisation capitaliste et dominations impériales

numéro trois, février 2002

Logiques de guerre Dossier: Émancipation sociale et démocratie

numéro quatre, mai 2002

Critique de l'écologie politique Dossier: Pierre Bourdieu, le sociologue et l'engagement

numéro cinq, septembre 2002

Propriétés et pouvoirs Dossier: Le 11 septembre, un an après

numéro six, février 2003

Changer le monde sans prendre le pouvoir? Nouveaux libertaires, nouveaux communistes

numéro sept, mai 2003

Genre, classes, ethnies: identités, différences, égalités

numéro huit, septembre 2003

Nouveaux monstres et vieux démons: Déconstruire l'extrême droite

numéro neuf, février 2004

L'autre Europe: pour une refondation sociale et démocratique

numéro dix, mai 2004

L'Amérique latine rebelle. Contre l'ordre impérial

numéro onze, septembre 2004

Penser radicalement à gauche

numéro douze, février 2005

À quels saints se vouer? Espaces publics et religions

numéro treize, mai 2005

Cité(s) en crise. Ségrégations et résistances dans les quartiers populaires

© Les éditions Textuel, 2005

48, rue Vivienne

75002 Paris

ISBN: 2-84597-149-4

ISSN: 1633-597X

Dépôt légal: mai 2005

CONTRETEMPS

numéro treize, mai 2005

Cité(s) en crise

Ségrégations et résistances dans les quartiers populaires

Ouvrage publié avec le concours
du Centre national du livre.

textuel

Directeur de publication :

Daniel Bensaïd

Comité de rédaction :

Gilbert Achcar ; Hélène Adam ; Christophe Aguiton ; Antoine Artous ; Daniel Bensaïd ;
 Sophie Bérout ; Sebastian Budgen ; Véronique Champeil-Desplat ; Sébastien Chauvin ;
 Karine Clément ; Philippe Corcuff ; Léon Crémieux ; Jacques Fortin ; Renée-Claire Glichtzman ;
 Janette Habel ; Michel Husson ; Bruno Jotin ; Samuel Johsua ; Razmig Keucheyan ; Sadri Khiari ;
 Eustache Kouvélakis ; Thierry Labica ; Sandra Laugier ; Stéphane Lavignotte ; Ivan Lemaître ;
 Claire Le Strat ; Michaël Löwy ; Alain Maillard ; Lilian Mathieu ; Philippe Mesnard ; Braulio Moro ;
 Sylvain Pattieu ; Willy Pelletier ; Philippe Pignarre ; Nicolas Dot-Pouillard-Qualander ; Isabelle Richet ;
 Violaine Roussel ; Michel Rovère ; Sabine Rozier ; Ivan Sainsaulieu ; Catherine Samary ;
 Patrick Simon ; Francis Sittel ; Josette Trat ; Enzo Traverso ; Emmanuel Valat ; Sophie Wahnich.

numéro treize, mai 2005

7 Présentation : cité(s) en crise

11 LES QUARTIERS POPULAIRES : TERRITOIRES DU DÉSORDRE SOCIAL ?

- 13 **Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer** : Affiliations et désaffiliations dans l'ancienne banlieue rouge
- 21 **Olivier Masclet** : Le PC et les militants de cité
- 30 **Fabien Jobard** : Géopolitiques d'une cité militante
- 39 **Saïd Bouamama** : La construction des « petits blancs » et les chemins du politique
- 49 **Matthieu Giroud** : « Résister en habitant » : les luttes dans les quartiers populaires à l'épreuve du renouvellement urbain
- 59 **Pierre Tevanian** : « Quartiers sensibles » et « zones de non-droit » : la vision sécuritaire et misérabiliste des quartiers populaires
- 69 **Loïc Wacquant** : La marginalité urbaine au nouveau millénaire

81 LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LA POLITIQUE DE LA VILLE À LA RECHERCHE DE LA PAIX SOCIALE

- 83 **Patrick Simon et Jean-Pierre Lévy** : Questions sociologiques et politiques sur la « mixité sociale »
- 93 **Elise Palomarès** : L'ethnicisation des politiques locales et sociales
- 103 **Jean Harari** : Ségrégation territoriale : L'effet des politiques foncières et des stratégies d'aménagement
- 122 **Raymond Curie** : Banlieues et violences urbaines : les orientations associatives et militantes confrontées aux limites de la politique de la ville et de l'intervention sociale
- 133 **Joan Nestor** : Opacité autour du 1 % logement : qui veut le bonheur des locataires ?

143 RÉPLIQUES ET CONTROVERSES

- 145 **Didier Peyrat** : Militer aussi contre l'insécurité civile
- 155 **Mateo Alaluf** : Le socialisme libéral en quête de généalogie

167 LU D'AILLEURS

- 169 **Spyros Sakellariopoulos et Panagiotis Sotiris** : le retour de « l'impérialisme »
- 178 **Eustache Kouvélakis** : intervenir en marxiste

Cité(s) en crise

**Dossier coordonné par
Daniel Bensaïd, Renée-Claire Glichtzman,
Lilian Mathieu et Sylvain Pattieu**

Depuis un peu plus de vingt-cinq ans, les quartiers populaires reviennent régulièrement sur la scène publique : question inépuisable et récurrente. Les discours passent tour à tour du registre accusateur, dénonçant ce qu'il est convenu d'appeler les violences urbaines à un registre misérabiliste ou compatissant face aux situations précaires des habitants de ces quartiers.

Dès sa création, la politique de la ville symbolise un paradoxe. Elle affiche un défi impossible consistant à vouloir limiter les effets de la précarisation produite par les restructurations successives du capitalisme qui fait disparaître des millions d'emplois, écarte durablement les plus précarisés de la société salariale et les relègue dans les quartiers déshérités des métropoles.

Cette politique publique affiche l'ambition du retour « au droit commun de la ville » par un traitement spécifique des quartiers dits en difficulté et de ses habitants. Depuis des années, son action balance entre deux options : prendre le quartier comme un morceau de ville sur lequel il faut agir parce qu'il se décroche du reste de la ville ou bien s'attaquer aux processus de précarisation des classes populaires et de discrimination qui affectent de plus en plus violemment les enfants de l'immigration. À force d'hésiter et sans réel pouvoir de s'attaquer aux transformations structurelles qui produisent la précarisation des quartiers populaires, la politique de la ville a en quelque sorte signé son échec. La récente loi Borloo quant à elle affiche ses intentions centrées sur la transformation urbaine radicale de ces quartiers avec un programme national ciblé sur la démolition et la reconstruction de logements sociaux. Le quartier est ainsi désigné comme le territoire producteur de désordres sociaux et désormais, pathologie urbaine et précarité sociale sont clairement reliées.

Nombreux sont les ouvrages et les publications professionnelles qui prétendent faire un état de la question et esquisser des pistes ou fournir des préconisations visant à remettre les quartiers populaires dans une mise en perspective vertueuse.

Le parti pris pour ce dossier de *ContreTemps* consacré à cette question des quartiers populaires, consiste à resituer ces phénomènes de ségrégation socio-spatiale dans les contextes politiques et historiques dans lesquels ils se sont durablement construits, pour ensuite porter un regard critique sur les limites et les paradoxes de ces politiques publiques, censées agir sur la réparation des effets dévastateurs des politiques libérales mais finissant en fait par contribuer à l'organisation des processus de stigmatisation.

La première partie revient sur ce que furent ces quartiers populaires intégrés dans un mouvement ouvrier structuré par des organisations politiques, syndicales et municipales (le plus souvent du PC) qui transformaient la stigmatisation en luttes et en revendications. Cette identité ouvrière fondée sur une affiliation à la société salariale, à la ville et au quartier était constitutive des rapports de force politiques et sociaux.

Se référer à l'histoire des « banlieues rouges » donne matière à s'interroger sur la crise de la représentation politique des classes populaires et notamment sur les raisons qui ont motivé la mise à l'écart du militantisme associatif des enfants d'immigrés de ces quartiers. Ces derniers sont davantage stigmatisés par une radicalisation des discours accusateurs et sécuritaires que mobilisés par des messages qui permettraient de traduire les malaises sociaux en combat politique.

La question de la place des résistances possibles dans les quartiers et du renouvellement politique et militant est posée face au processus de décomposition politique à l'œuvre depuis plusieurs années. Ainsi en témoignent deux expériences de mobilisation évoquées dans le dossier : l'une proteste contre des interventions policières qui ont abouti au décès de deux habitants, l'autre s'oppose à une opération de rénovation urbaine d'un quartier.

La seconde partie entreprend un parcours critique sur ces politiques urbaines et sociales en démontrant l'ambiguïté de leur ambition. La mixité sociale en est singulièrement caractéristique ; les dirigeants politiques et institutionnels y ont recours alors que la précarisation des habitants des quartiers devient intolérable et que toutes les politiques publiques échouent. La mixité sociale présentée comme solution à la fracture sociale, permet ainsi de justifier la démolition de logements sociaux et, en agissant sur le bâti, de disperser la pauvreté ou de la rendre invisible. Elle permet également, en le cachant à peine, de désigner la concentration résidentielle des habitants issus de l'immigration comme le problème des quartiers. À cet égard, la politique de la ville a largement contribué à une forme d'ethnicisation des politiques sociales.

L'ambiguïté de ces politiques publiques peut atteindre une forme de perversité, lorsque par exemple les cultures d'origine sont utilisées et reliées à des dispositifs d'insertion ou d'intégration, alors que dans le même temps, le recours aux

systèmes communautaires est dénoncé, ou bien quand la proximité des classes moyennes est présentée comme une opportunité de promotion sociale des classes populaires dans une société où les premières constitueraient un modèle social des secondes.

Pour comprendre les mécanismes qui produisent la ségrégation territoriale, il faut les resituer dans le long processus de l'organisation des formes urbaines qui organisent les hiérarchies et les différenciations fonctionnelles et sociales de la ville. Le cadre d'analyse proposé permet de saisir comment les politiques foncières et d'aménagement des villes ont orienté les phénomènes ségrégatifs à l'œuvre sur ces territoires. Depuis plusieurs années, ces processus de fragmentation sociale s'aggravent et s'inscrivent dans les modes d'occupation territoriale et dans le morcellement de la ville.

On peut sans doute, au terme de cet examen, légitimement se demander si les politiques urbaines, et singulièrement la politique de la ville, ne se sont paradoxalement pas faites les productrices des processus de ségrégation socio-spatiale qui marquent durablement les quartiers populaires, et cela alors même qu'elles affichaient à l'origine une ambition de cohésion sociale et territoriale.

RCG

Les quartiers populaires : territoires du désordre social ?



Marie-Hélène Bacqué

Maître de conférence à l'université Paris VIII
CNRS-Centre de recherche sur l'habitat

Yves Sintomer

Professeur à l'université Paris VIII

Affiliations et désaffiliations
dans l'ancienne banlieue rouge

Les quartiers de banlieues autour desquels se polarisent les peurs sociales, furent des quartiers où s'est construit un mouvement ouvrier qui a su retourner positivement les représentations stigmatisantes de la population des banlieues. L'affiliation massive des classes populaires à la société salariale et à la ville ouvrière constituait le socle de la conflictualité sociale. Le mouvement ouvrier et ses organisations politiques et syndicales appartient-il à une période exceptionnelle ou au passé ? Un mouvement social peut-il émerger des banlieues ancré sur de nouvelles formes d'organisation ?

Les quartiers de banlieue, « ces quartiers dont on parle », sont aujourd'hui désignés comme territoires du désordre social marqués par la violence, dans la version la plus médiatique comme des territoires de non-droit. C'est ainsi autour du thème de l'insécurité que s'est focalisée la dernière campagne électorale présidentielle, et à partir de ce même diagnostic qu'a été déployée une politique musclée d'encadrement sécuritaire, alors qu'on se dirige vers la démolition massive du parc de logements sociaux au nom du même principe ambigu. À partir de travaux conduits sur la longue durée dans deux municipalités de l'ancienne banlieue rouge, Saint-Denis et Aubervilliers, nous voudrions revenir ici sur les termes de ce diagnostic¹. Comment ces quartiers, désignés jusqu'alors de façon positive comme des quartiers ouvriers ou populaires, dont certains ont été inaugurés drapeaux rouges en tête, sont-ils devenus ces trente dernières années des quartiers d'exil, de relégation ou d'exclusion ? Nous ne prétendons pas ici décrire les quartiers dits difficiles ou pris en charge par la politique de la ville en général, qui renvoient à une grande diversité de situations et dont la catégorisation n'est pas sans poser problème, mais nous nous appuierons sur ce terrain particulier pour ouvrir quelques pistes de réflexions.

La désignation de quartiers d'exclusion, une construction sociale et politique

En premier lieu, la notion d'exclusion, qui est le nouveau terme utilisé pour décrire la pauvreté urbaine, est elle-même problématique. Elle repose sur l'hypothèse sous-jacente que la société clivée en classes ou groupes sociaux se serait transformée en une société duale opposant les exclus aux inclus. Cette coupure serait avant tout urbaine et la question urbaine constituerait la nouvelle question sociale². Ce dualisme schématique néglige cependant les transformations qui affectent l'ensemble du salariat. L'approche proposée par Robert Castel en terme de désaffiliation nous semble plus fructueuse. Pour le dire très schématiquement, Castel définit l'affiliation à la société salariale comme l'inscription durable des travailleurs dans un ordre social où ils bénéficient en tant que salariés des protections et statuts accordés par l'État. En retour, la fragilisation de la société salariale débouche sur des processus de désaffiliation et sur une insécurité sociale grandissante³. C'est sur cette approche que nous nous sommes appuyés pour appréhender les évolutions sociales de ces territoires de l'ancienne banlieue rouge.

D'un point de vue urbain, la thèse de la dualisation ne rend pas non plus compte d'une réalité plus complexe analysée par de nombreuses recherches. Les travaux conduits sur la région parisienne, par exemple, décrivent un espace certes hiérarchisé du point de vue socio-spatial, et qui tend à se polariser entre un pôle de plus en plus riche et un pôle de plus en plus pauvre, mais au sein duquel se déploie une diversité d'espaces de « mixité » sociale⁴. Bien sûr, il ne s'agit pas de nier les processus de ségrégation socio-spatiale, fort anciens par ailleurs, qui peuvent conduire à la cristallisation des poches de pauvreté. Mais les aborder dans une vision dualiste ne donne pas les moyens d'en comprendre les ressorts profonds. Du point de vue des politiques publiques, la focalisation sur le bout de la chaîne et spatialement sur les quartiers dits en difficulté conduit ainsi à développer des politiques ciblées sans intervenir réellement sur les processus qui sont à la base des inégalités urbaines et notamment les enjeux fonciers et d'aménagement et les politiques sociales du logement.

Les anciens territoires ouvriers

Les anciens territoires ouvriers représentent un terrain particulier pour aborder ces questions. Marqués par une forte présence statistique du groupe ouvrier, ils se caractérisaient surtout par l'existence d'une identité collective fondée sur des rapports au travail, sur des modes de sociabilité collective et un réseau organisationnel spécifique charpenté par une politique municipale. Cette expérience sociale et politique a donné des formes d'encadrement local particulières, ce qu'Annie Fourcault a appelé « un communisme de clocher⁵ ». La force du PCF dès l'entre-deux-guerres fut de retourner le stigmate social atta-

ché aux ouvriers et banlieusards en revendication positive. Il est possible dans ce cas de parler d'une double affiliation : une affiliation à la société salariale qui contribua par ailleurs à la valorisation politique de la classe ouvrière et à son intégration dans le jeu politique, médiée par une affiliation locale, source d'identification symbolique et matérielle. La communauté locale qui se structurait à l'échelon municipal s'inscrivait dans une perspective d'intégration des classes populaires et de préservation de la paix sociale tout en marquant un esprit de scission qui en a fait la force. L'aboutissement en fut l'insertion des classes populaires dans une position dominée mais digne et reconnue, protégée socialement et politiquement à travers la double affiliation à la société salariale et à la banlieue rouge. L'expérience des villes ouvrières comporte une forte dimension politique : elle a représenté l'un des rares moments où un groupe dominé a pu prendre contrôle d'un territoire, socialement, spatialement et politiquement, avec bien sûr ses propres formes de conflictualités et de dominations internes. Cette constellation a volé en éclat avec la précarisation du salariat doublée de la remise en cause de l'horizon communiste. Ce constat est bien connu, mais comment permet-il d'appréhender les processus de désaffiliation dans des quartiers dits en difficulté ?

Une désaffiliation sociale

La première dimension de ces processus de désaffiliation est la fragilisation socio-économique. Nous ne nous étendrons pas sur cet aspect mais cette fragilisation du rapport salarial s'exprime par exemple dans un des quartiers où nous avons travaillé par le fait que, à la fin des années quatre-vingt-dix, un actif sur cinq est au chômage et un tiers des ménages est touché par la précarité, dont tout particulièrement les jeunes. Pour autant cette fragilisation ne permet pas de parler d'exclusion : 65 % des actifs ont un contrat indéterminé et les habitants de ce quartier ne se représentent pas eux-mêmes en situation d'exclusion. En revanche, le sentiment d'insécurité économique est dominant et les prestations de l'État social déterminantes pour ne pas basculer dans la misère. Pour autant, cette affiliation réduite que les prestations étatiques permettent de préserver est ressentie comme insuffisante et impliquant souvent des contreparties telles que le contrôle ou le mépris social. D'où un rapport ambivalent aux institutions fait à la fois d'attente et de défiance. Cette affiliation minimaliste à l'État social s'accompagne d'une fragilisation des solidarités et sociabilités quotidiennes marquée par un sentiment d'insécurité, étayée par la petite délinquance quotidienne : cambriolages, dégradations de voiture ou agressions verbales.

Ce constat d'une vie sociale conflictuelle mérite qu'on s'y attarde car il est à la base de nombreux discours sur l'insécurité. Les jeunes, et plus particuliè-

rement les jeunes immigrés sont désignés comme les fauteurs de trouble et c'est avant tout avec ce groupe qu'il y a conflit. Au sein de la cité, les oppositions se cristallisent sous forme de conflits d'appropriation et de contrôle du territoire. Pour autant, peut-on considérer ces relations sociales comme anormales c'est-à-dire indiquant la disparition ou l'absence de règle? Le problème que posent les jeunes, ou une partie d'entre eux, aux autres habitants n'est pas tant qu'ils agissent sans normes mais selon d'autres règles qui prennent à contre-pied les règles dominantes et peuvent devenir insupportables ou incompréhensibles pour ceux qui les respectent. Plus que d'anomie il faudrait sans doute parler de conflit de normes. Dans les quartiers que nous avons étudiés, le groupe ouvrier anciennement dominant est aujourd'hui incapable d'imposer une norme. Il n'est plus en mesure de rétribuer matériellement ou symboliquement les « entrepreneurs de morale⁶ »; il est éclaté et s'est rendu invisible, pour reprendre la formule de Beaud et Pialoux⁷; il n'est plus dans une situation de domination à l'échelle du territoire communal ou du quartier et il subit de plein fouet les effets de la stigmatisation des territoires. Les jeunes, malgré une culture des rues dynamique, des formes d'expression culturelle largement diffusées, des avantages matériels de l'économie informelle, ne sont pour l'instant pas non plus en mesure d'imposer leur norme et de retourner le stigmate négatif qui pèse sur eux. Dès lors, la coexistence difficile de plusieurs normes apparaît comme l'un des effets du processus de désaffiliation qui touche ces deux groupes, coexistence douloureuse pour tous par les heurts perpétuels qu'elle provoque. Les premiers sont fragilisés socialement et symboliquement, sans pour autant que les seconds aient véritablement la capacité sociale de retourner le stigmate en identité positive. Dans un tel contexte, l'option répressive appelée de leurs vœux par certains habitants et qui prévaut aujourd'hui ne peut qu'ouvrir une spirale infernale, celle de « l'État carcéral⁸ ». Elle se heurte de front aux normes dites déviantes qui ne concernent pas seulement une poignée d'individus. En ne changeant en rien les processus de désaffiliation elle agit un bâton qui s'abat indistinctement sur bien des familles.

Une désaffiliation politique massive

Le processus de désaffiliation engage également la dimension citoyenne. Lorsque l'on interroge le rapport des habitants à la politique dans des villes comme Saint-Denis ou Aubervilliers, on est d'abord frappé par l'énorme distance qui les sépare du monde politique institutionnel en général et des équipes municipales en particulier. L'abstention et la non-inscription sont des phénomènes massifs. Le taux de mobilisation électorale, c'est-à-dire le taux de suffrages exprimés par rapport à la population adulte totale, est revenu

dans ces communes au niveau des années 1870, avant l'implantation du mouvement ouvrier sur la ville : entre 25 et 30 % des habitants adultes expriment un suffrage lors des élections⁹. Le Parti communiste ne parvient pas à freiner l'hémorragie de ses militants, et aucune autre organisation ne vient compenser ce recul. Cette désaffiliation politique massive par rapport au système politique est particulièrement marquée chez les jeunes, les précaires et, de façon plus nuancée, les personnes issues de l'immigration. Bien sûr, le sentiment d'éloignement par rapport à la classe politique est une donnée fort répandue dans les milieux populaires. Cependant, durant quelques décennies, une bonne partie des habitants de Saint-Denis et d'Aubervilliers s'étaient reconnus dans la « ville ouvrière ». Le clivage eux/nous typique des représentations populaires découpait une frontière au-delà de laquelle étaient rejetés l'État central et les élites nationales mais en deçà de laquelle se retrouvaient une partie au moins des dirigeants locaux. C'est grâce à cette identification que, durant plusieurs décennies et jusqu'à la fin des années soixante, le taux de participation électorale des Dionysiens pouvait être légèrement supérieur à la moyenne nationale. Sur ce point, l'évolution a été décisive : aujourd'hui, pour une très large majorité des habitants, le clivage eux/nous rejette les dirigeants politiques locaux du côté du « eux ». Aux yeux d'une majorité d'habitants, les municipalités de gauche semblent aujourd'hui faire partie intégrante d'un monde politique largement discrédité. Elles représentent l'échelon inférieur de l'État bien plus qu'un contre-pouvoir.

Des processus de réaffiliation ?

Peut-on pour autant se borner à ce constat de désagrégation? Quelles sont les recompositions en cours? Du point de vue social, ces anciennes villes ouvrières sont prises en tension entre une dynamique de développement d'un côté, et un processus de précarisation. Sur le plan politique, on ne peut guère constater de contre-affiliations politiques ou de type communautaire. Les scores élevés du Front national (entre 20 et 30 % au premier tour, entre 30 et 40 % au second selon les élections) ne s'accompagnent pas d'une affiliation protestataire qui passerait par l'adhésion au parti et/ou à ses idées. Ce qui ressort en revanche clairement des entretiens menés avec les électeurs frontistes c'est que le FN se nourrit largement des processus de désaffiliation sociale et politique. La limite de l'influence frontiste est cependant que cette contre-affiliation est dessinée seulement en pointillé, qu'elle manque de solidité et ne s'accompagne pas de formes de militantisme.

Plus significative peut-être est l'émergence de formes musicales comportant une forte dimension politique, comme dans le cas du rap ou des autres expressions musicales de la jeunesse des banlieues. Ces expressions artis-

tiques, reconnues et médiatisées, témoignent de la vitalité et du dynamisme d'une culture populaire qui, quoique profondément transformée par rapport aux décennies précédentes, est loin d'avoir disparu. Les chansons de certains des principaux groupes français véhiculent un contenu qui est indissolublement culturel et politique. Aux yeux de nombreux jeunes musiciens, l'État n'apparaît pas comme un garant ou un recours, mais comme le symbole de l'injustice qu'il convient de dénoncer. De tels discours sont représentatifs du pôle extrême de « l'esprit de scission » qui parcourt la jeunesse des cités. Pour de nombreux jeunes, le rap représente un vecteur identitaire au sens où il met en scène une image de la banlieue ou des cités qui retourne le stigmate en identité positive. Le succès des groupes de rap fournit par ailleurs un exemple de réussite et indique un parcours possible de promotion individuelle. La percée commerciale du rap français est en ce sens remarquable : un discours et un style propres aux « nouvelles classes dangereuses » se montrent capables de séduire bien au-delà de leur territoire d'origine. Pour autant, il serait erroné de parler à ce propos de contre-affiliation politique ; le rap n'est pas structuré, il ne constitue pas à proprement parler un mouvement social, quelle que soit la définition que l'on donne à ce terme. Il n'est pas couplé à une alternative de société. Une affiliation véritable – c'est-à-dire un ensemble relativement structuré d'institutions, de représentations et d'interactions – est-elle susceptible d'émerger de la « galère » à travers les cultures musicales de banlieue ? Si celles-ci sont considérées isolément, la réponse ne peut guère être que dubitative. Un mouvement des jeunes des cités n'a que peu de chances de s'ancrer sur la durée s'il ne se construit pas en articulation avec des structures impliquant d'autres habitants et proposant une alternative à la désagrégation de la société salariale. Or, pour l'instant, les liens entre la jeunesse influencée par la culture du rap et d'autres milieux sont restés à l'état d'ébauche, et aucune dynamique future ne semble clairement dessinée.

« Politique » de la ville ?

Quel rôle a joué la politique de la ville dans ce contexte ? Un des hauts fonctionnaires qui l'a dirigée concluait ainsi : « elle a accompagné la disparition de la classe ouvrière », on pourrait préciser, de la scène politique. La politique de la ville implique l'idée d'un traitement spécifique des « quartiers dits en difficulté », qui repose sur deux présupposés. Le premier, « banal », est celui d'une responsabilité sociale collective pour remédier à la pauvreté urbaine ou du moins pour en limiter les effets, l'État devant jouer un rôle correcteur face aux inégalités sociales, en particulier celles que génère le marché. Les sommes et les moyens peuvent paraître insuffisants ou mal ciblés au regard de l'étendue et de la nature des problèmes ; cependant, l'État français ne s'est pas totale-

ment dérobé à ses responsabilités et la politique de la ville a servi de filet de protection sociale, certes dans une perspective ambiguë puisqu'il s'agissait en même temps de protéger la paix sociale. Le traitement spécifique des « quartiers dits en difficulté » implique un second présupposé, selon lequel un traitement « inégal » des individus est nécessaire pour remédier aux inégalités. Cette perspective a signifié une rupture par rapport à la rhétorique de l'« égalité républicaine ». Le thème, ancien en lui-même, a été profondément renouvelé par la philosophie anglo-saxonne contemporaine. Celle-ci a démontré que l'égalité des chances implique davantage qu'une égalité juridique et qu'elle nécessite une politique d'action affirmative pour compenser les déséquilibres qui défavorisent structurellement certains individus, certaines communautés ou certains territoires¹⁰. Dans leur principe, ces politiques ciblées apparaissent légitimes ; elles ont permis des améliorations à la marge pour certaines populations et freiné des processus de dégradation dans des quartiers en voie de paupérisation.

Mais elles ont au moins deux limites. Tout d'abord elles traitent une forme spatiale des inégalités sociales sans s'attaquer aux véritables processus qui en sont à l'origine, comme s'il suffisait d'intervenir sur le territoire pour régler la question sociale. La logique de développement local peut par ailleurs conduire à faire reposer sur des populations en difficulté la revalorisation de leur quartier et la prise en charge des problèmes de l'insécurité, de l'emploi ou de l'éducation, sur lesquels elles ont globalement peu de prise. Par surcroît, les sommes mobilisées sont loin de compenser les discriminations négatives massives qui se constatent dans la qualité des services publics ou des infrastructures disponibles dans certains quartiers de banlieue¹¹, ou dans l'inégalité face à la formation et l'embauche qui touche les personnes d'origine immigrée.

Le risque est grand dès lors que, se focalisant sur leur échec apparent, ces politiques soient remises en cause comme c'est aujourd'hui le cas, et que le filet de sécurité qu'elles ont tant bien que mal représenté soit à son tour retiré. Une seconde dimension de la politique de la ville concerne son mode d'action et sa méthode, fondés sur une vision décentralisée, déconcentrée et partenariale de l'action étatique. Avec la décentralisation qu'elle accompagnait, la politique de la ville fut l'initiative la plus emblématique d'une nouvelle conception de la vie publique censée toucher les rapports entre les différents échelons de l'État aussi bien que les relations entre ces divers échelons et les habitants. Cette conception fut cependant mise en pratique dans sa version la plus modérée, qui oscillait entre « l'État modeste » et « l'État animateur ». Cette vision consensuelle et libérale de l'action dans les quartiers en difficulté a plusieurs défauts. Elle renvoie une image pacifiée de la réalité sociale où les conflits sont vus sous l'angle de l'anomie, où les rapports de domination et les

Olivier Masclet

Maître de conférence à l'université Paris V

Le PC et les militants de cité

Cet article, centré sur le rapport à la politique des habitants des cités issus de l'immigration algérienne et marocaine, tente d'expliquer les raisons pour lesquelles le militantisme de ces enfants d'immigrés a été peu vu et peu reconnu en tant que tel par la gauche municipale. L'invisibilité de leur investissement, au moins sur la scène politique locale, constitue un élément important à prendre en compte dans l'analyse de ce qu'il faut bien appeler la crise de la représentation politique des membres des classes populaires.

inégalités structurelles sont passés sous silence. Elle tend à réduire la politique aux politiques publiques (à la *policy*) au détriment de l'activité citoyenne et de la politisation des questions publiques (la *politics*), avec ce que celles-ci impliquent de conflits et de remise en cause des hiérarchies et des modes de pensée dominants.

Au total, la politique de la ville a représenté un traitement palliatif des maux engendrés par la précarisation de la société salariale. La façon dont elle a été mise en œuvre a tendu à médiatiser les problèmes de société plutôt qu'à les comprendre ou à les combattre, la thématique en vogue de l'exclusion n'étant que le symbole le plus manifeste. Dans une large mesure, elle a voulu conjurer le spectre des « nouvelles classes dangereuses » et le risque d'explosion sociale. Mais, en contribuant à réduire la conflictualité, elle risque paradoxalement de bloquer davantage la situation.

1 Le présent article reprend pour partie un article publié dans la *Revue française de sociologie*, « Affiliations et désaffiliations en banlieue, réflexions à partir des exemples de Saint-Denis et d'Aubervilliers », 2001, 42-2, pp.217-249.

2 C'est en particulier la thèse développée par Jacques Donzelot à travers la notion de sécession urbaine : « La nouvelle question urbaine », *Esprit*, n° 298, 1999, pp.87-115

3 Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995.

4 Voir en particulier les travaux d'Edmond Préteceille dont « Comment analyser la ségrégation sociale ? »,

Études foncières, n° 98, 2002, pp.85-91.

5 Annie Fourcault, *Bobigny, banlieue rouge*, Paris, Les Éditions Ouvrières/Presses de la FNSP, 1986.

6 Howard Becker, *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985 (New-York, 1963).

7 Stéphane Beaud et Michel Pialoux, *Retour sur la condition ouvrière*, Paris, Fayard, 1999.

8 Loïc Wacquant, *Les Prisons de la misère*, Paris, Liber-Raisons d'agir, 1999.

9 Si l'on se base sur les adultes ayant le droit de vote, il remonte à 35-40 %.

D'après ce dernier mode de calcul, il était de 33 % à 39 % en 1876, de 53 % en 1889 et de 60-65 % à la fin des années soixante. À titre de comparaison, aux législatives de 1997, le taux de mobilisation électorale oscille pour la France entière autour de 60 % en fonction du mode de calcul.

10 Du fait d'une rhétorique « républicaine » euphémisant les questions sociales et ethniques, seule la dimension territoriale de l'action affirmative a reçu un large assentiment dans le contexte français.

11 Pour ne mentionner que cet exemple, les enseignants débutants ne font généralement pas leurs classes dans les lycées les plus demandés de Paris ou des centres-villes cotés mais dans les cités, où les élèves ont l'impression fondée que cette répartition est un signe du manque de respect de l'Éducation nationale à leur égard. De même, il a été calculé que les dépenses publiques dans les ZEP, tous postes confondus, demeuraient inférieures par élève à celles effectuées dans les lycées de centre-ville.

Dans les villes formant l'ancienne banlieue rouge, à l'exemple de Gennevilliers où j'ai mené une enquête sur une assez longue durée, cette crise est patente et lisible dans la très faible mobilisation électorale aux élections municipales. Le taux d'abstention n'a cessé de s'élever depuis les années quatre-vingt; en 2001 un inscrit sur deux seulement s'est déplacé pour voter. Cette situation n'est pas propre à cette ville puisqu'on trouve à Saint-Denis et à Aubervilliers, autres fiefs communistes, récemment étudiés par Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer, des évolutions tout à fait similaires. Au point que ces chercheurs indiquent que dans ces communes de la banlieue parisienne, le taux de mobilisation est revenu au niveau qui était le sien à la fin du XIX^e siècle, c'est-à-dire avant l'implantation du mouvement ouvrier.

Quand on connaît un peu l'histoire des « banlieues rouges », on est donc forcément amené à se poser la question : comment en est-on arrivé là ? Pourquoi le Parti communiste qui jusqu'à une date récente avait réussi à défendre et à représenter les membres des classes populaires, pourquoi ce parti ne parvient-il plus à traduire politiquement les malaises ou les révoltes des habitants des « quartiers » ?

Bien sûr, il n'y a pas de réponse simple. Et l'on sait les processus très divers qui participent à cette crise de la représentation politique :

- désindustrialisation relative des banlieues et élévation considérable du chômage dans les milieux ouvriers ;
- disqualification sociale des jeunes sans diplôme ;
- concentration des familles paupérisées dans les cités ;
- apparition d'une délinquance de survie dans les fractions démunies de la jeunesse populaire ;

- médiatisation des cités qui a largement contribué à la stigmatisation de leurs habitants ;
- précarisation des contrats de travail et éclatement des collectifs de travail qui rendent encore plus difficile l'action des organisations ouvrières syndicales et politiques traditionnelles ;
- division, voire implosion du PC durant ces vingt dernières années.

Ces processus forment la toile de fond du divorce social et politique entre le PC et les fractions françaises des classes populaires mais aussi du « ratage » ou du « rendez-vous manqué » entre ce parti et les enfants d'immigrés.

Pourquoi « rendez-vous manqué » ? Eh bien parce que, malgré la crise, le chômage, la délinquance, il y a ou il y avait dans ces quartiers des « forces » sur lesquelles les élus auraient pu s'appuyer s'ils les avaient vues et surtout reconnues. Or ça n'a pas été le cas pendant longtemps... En raison des processus que j'ai rappelés mais aussi des obstacles engendrés par la rénovation urbaine des villes industrielles et des enjeux politiques dès lors associés à leur peuplement. La transformation du logement populaire au cours de ces cinquante dernières années, avec la construction des grands ensembles mais aussi la bureaucratisation des accès au logement, a en effet bouleversé les conditions d'intégration des populations immigrées au niveau local. Dès leur installation, les familles ont été suspectées d'être hors normes ou en deçà du niveau requis d'exigences et leurs enfants ont été par la suite à leur tour privés du « capital d'autochtonie », pour reprendre un concept retravaillé par Jean-Noël Retière, en dépit de leur trajectoire dans l'espace de la méritocratie locale.

Parce que les enfants d'immigrés sont issus des fractions basses des classes populaires et parce qu'ils n'ont pas pu bénéficier des mécanismes de consécration locale, que l'on trouve au principe des fiefs communistes, les quartiers sont aujourd'hui doublement déshérités : économiquement, mais aussi politiquement.

J'évoquerai d'abord la mobilisation associative des enfants d'immigrés en mettant en évidence les ressorts sociaux et locaux de leur militantisme, qui s'origine pour une part dans les formes très diverses d'incitation à l'engagement qui caractérisent toujours les villes de l'ancienne banlieue rouge. J'analyserai ensuite les raisons pour lesquelles ces enfants d'immigrés, qui étaient promis au militantisme par toute leur histoire sociale, n'ont pas été promus et donc à travers ce cas les conditions d'un non-héritage politique. Je me baserai principalement sur l'enquête que j'ai menée dans le quartier du Luth, à Gennevilliers, au cours des années quatre-vingt-dix.

La mobilisation associative des enfants d'immigrés, c'est d'abord et avant tout dans les clubs de jeunes et autres associations de cité. Pour comprendre leur

rapport à la politique, il faut rappeler que les habitants des cités ne forment pas un groupe homogène. Au contraire, on observe une assez grande hétérogénéité interne si on prend en compte d'une part les trajectoires des familles et les ressources acquises et transmises aux enfants et d'autre part les trajectoires scolaires des plus jeunes.

Les bénévoles du club de jeunes de la cité du Luth sont issus des classes populaires mais l'école les en éloigne. Ils se distinguent des autres jeunes par leur scolarité : bac et au-delà, BTS ou école d'ingénieur.

En même temps, ces bénévoles qui ont entre vingt-quatre et vingt-huit ans au milieu des années quatre-vingt-dix, sont des étudiants ou des jeunes enseignants qui restent dans leur quartier par opposition à d'autres étudiants qui cherchent, eux, à le fuir.

Cette espèce de fidélité à leur univers d'origine témoigne des liens très forts qui unissent, dans les classes populaires, sentiment d'appartenance à l'espace local et participation à la vie publique. Cette fidélité, source d'engagement et d'intérêt pour la vie de la cité, est aussi à mettre en relation avec l'aspect protecteur qui caractérise le quartier pour ces étudiants en position de porte-à-faux. Position qui est couramment celle des étudiants issus des classes populaires qui se confrontent à d'autres univers sociaux que le leur. L'action associative est le marqueur social de leur identité en redéfinition.

Dans le cas de ces bénévoles il faut en plus prendre en compte leur expérience de la discrimination et du racisme qui est un des facteurs décisifs de leur engagement local ou de leur volonté « de s'occuper des jeunes ». Les enfants d'immigrés connaissent en effet une socialisation particulière qui prédétermine la prise de parole de certains d'entre eux contre les formes multiples de dévalorisation des origines.

De la sorte, il s'est construit dans le quartier, au début des années quatre-vingt, un pôle de jeunes passés par l'école et qui manifestent une extraordinaire bonne volonté scolaire. Pour eux, l'école est la voie pour « s'en sortir », c'est-à-dire pour accéder à un emploi et à une vie normale.

Ces jeunes vont alors devenir les principaux intermédiaires auprès des enfants et adolescents auxquels ils vont proposer tout un ensemble d'activités destinées à les éloigner de la rue, c'est-à-dire à convertir leurs dispositions. Contre la culture de rue, il s'agit pour eux de promouvoir d'autres modèles de comportements.

Il est évident que ce qui se joue, pour ces bénévoles, c'est d'échapper à la catégorie de « beurs des cités » à laquelle tout les assigne.

Ces observations peuvent être généralisées sans trop de risque d'erreur. On trouve au Luth cet investissement des enfants d'immigrés, mais on le retrouve dans de nombreux autres lieux du même type. Un des phénomènes majeurs durant les années quatre-vingt, c'est en effet le renouvellement, au moins par-

tiel, de certains aspects de la culture militante populaire, grâce à l'implication des enfants d'immigrés dans leur quartier. C'est un constat sociologique important qui confirme le fait qu'en France, le militantisme dans les classes populaires a partie liée avec l'apparition de la seconde génération.

C'est un fait social sans doute trop peu connu.

On sait que l'immigration fragilise les organisations ouvrières – pour toutes sortes de raisons – mais on sait moins que l'investissement des enfants d'immigrés dans les différents champs, professionnel ou socio-local, renforce les organisations populaires, qu'elles soient syndicales, politiques ou associatives.

Ça a été vrai avec les enfants d'Italiens qui ont largement contribué à l'essor du PC dans les régions industrielles et minières. Et c'est vrai aujourd'hui avec les enfants d'Algériens et de Marocains qui sont à leur tour devenus des militants. Pas des militants d'usine ; les raisons sont évidentes. Mais des « militants de cité » : leur militantisme a d'abord été social avant d'être syndical ou politique. Ce militantisme social n'est lui-même pas nouveau. Il a pratiquement toujours existé dans ces villes de la banlieue rouge et, d'une certaine manière, les enfants d'immigrés algériens et marocains sont conduits à renouveler les institutions dont ils ont eux-mêmes bénéficié : colonies de vacances, clubs de sports, associations culturelles et de promotion par l'école, etc.

Le militantisme social de ces enfants d'immigrés découle en effet aussi de la socialisation politique qui s'exerce de mille manières dans les villes de la « banlieue rouge » : contacts avec des enseignants militants, expositions culturelles humanistes, mots d'ordre politiques locaux valorisant l'engagement, fréquentations des colonies de vacances et des animateurs qui donnent l'exemple... Ce militantisme est un héritage du communisme municipal en tant que forme d'éducation implicite à la question des inégalités, ou forme d'humanisme pratique qui, sous certaines conditions, incite à l'engagement.

De sorte que, dans ces villes, ce sont les enfants d'immigrés qui sont devenus les nouveaux cadres dans les quartiers, à travers leur engagement dans les associations de femmes, de sport, de soutien scolaire, de promotion de la culture...

Donc dans les années quatre-vingt on a assisté à un phénomène majeur, qui est non pas la disparition de la culture associative populaire, mais au contraire sa régénérescence grâce à la capacité d'action des enfants d'immigrés.

Les élus et les militants communistes avaient donc toutes les raisons de se tourner vers eux et de voir en eux des héritiers possibles. Or ça n'a pas été le cas : le désarroi des militants de cité que j'ai rencontrés durant mon enquête et l'absence de toute promotion politique indiquent bien les phénomènes de marginalisation qu'ils ont subis.

Comment comprendre que ce personnel politique potentiel ait été aussi peu reconnu ?

Il me semble qu'un des enjeux à la fois sociologique et politique est de comprendre les raisons structurelles qui conduisent les élus de gauche à tenir à l'écart ces militants de cité et plus généralement le groupe dont ils sont originaires, en somme, de comprendre les raisons de leur méfiance quasi structurelle à l'égard des Français issus de l'immigration post-coloniale.

À partir de mon enquête à Gennevilliers, on peut faire apparaître plusieurs raisons expliquant ce rendez-vous manqué entre le PC et les cités.

La première amène à faire un détour par l'histoire du logement. Il faudrait beaucoup de temps pour raconter toute cette histoire en détails. Je vais juste vous indiquer quelques moments clefs qui permettent de rendre compte des raisons structurelles pour lesquelles les élus de gauche, comme à Gennevilliers, ont été conduits, en réalité dès les années cinquante, à voir dans les nouveaux immigrés algériens et marocains une menace sociale et politique.

Gennevilliers, c'est une ville de la « banlieue rouge », très typique de ces municipalités communistes, qui ont tenté d'élever la valeur sociale et urbaine des villes industrielles. Cette histoire commence dans les années trente et elle se poursuit après la Seconde Guerre mondiale. À partir des années cinquante, les élus entreprennent la construction des grands ensembles HLM : à Gennevilliers, huit logements sur dix sont des logements sociaux. C'est dire à quel point certaines communes ont misé sur le logement social : il s'agit pour elles de répondre aux besoins très importants en matière de logement mais aussi de consolider leur implantation politique. Les ouvriers qualifiés et les employés, qui forment alors la base sociale et électorale du PC, sont de fait à Gennevilliers les premiers bénéficiaires des nouveaux logements.

Cet aspect du communisme municipal est assez bien connu. Mais ce qu'on connaît moins, ce sont les raisons pour lesquelles le communisme municipal a buté sur l'immigration.

En fait, la politique des grands ensembles HLM pèse lourd sur la vision des immigrés par les élus communistes. Elle pèse lourd parce que la rénovation des villes ouvrières, qui donne naissance à ces grands ensembles, s'effectue au moment même où les nouveaux immigrés viennent travailler en France, principalement les Algériens, les Portugais et les Marocains. De sorte que ces élus redoutent que les immigrés entraînent la dégradation des nouveaux quartiers et plus généralement des villes qu'ils cherchent à améliorer. Dès l'arrivée des immigrés, nouveau prolétariat des banlieues, les responsables municipaux vont lutter contre leur regroupement dans les villes ouvrières et limiter d'une manière draconienne leur accès aux nouveaux quartiers HLM.

Cette coïncidence entre l'immigration et la rénovation urbaine des villes ouvrières explique le traitement particulier dont ces immigrés vont faire l'objet de la part des élus communistes et le regard qu'ils vont alors très vite

porter sur eux comme « population à problème ». Dès l'ouverture des premiers logements, au début des années soixante, la municipalité de Gennevilliers applique un quota au relogement des immigrés et ce quota va se maintenir jusqu'à aujourd'hui et s'appliquer aux enfants d'immigrés.

D'abord parce que les immigrés ne votent pas, ce qui ne compte pas pour peu dès lors que le logement devient un bien municipal.

Ensuite, parce que ce sont des gens qui cumulent les handicaps au regard des normes de logement : faible salaire, nombre d'enfants élevé, style de vie éloigné des attentes inscrites dans le logement lui-même.

Enfin, parce que les immigrés algériens et marocains sont placés au plus bas dans l'échelle des réputations. Plus les quartiers vont se dégrader et plus la municipalité va limiter le nombre de logements attribués aux immigrés et aux enfants d'immigrés : manière pour elle de préserver la valeur sociale d'un parc immobilier qui fonctionne aussi comme patrimoine politique.

La politique des grands ensembles a ainsi conduit les élus communistes à moins voir dans les immigrés des membres de la classe ouvrière à laquelle ces élus se consacrent que des gens « encombrants », susceptibles d'entraîner la dégradation des nouveaux quartiers et de compromettre la légitimité politique acquise. Mais c'est surtout à partir des années quatre-vingt que ce clivage va produire tous ses effets, au fur et à mesure que les grands ensembles HLM vont cesser d'incarner la réussite ouvrière et se transformer en « cités » pour pauvres et immigrés.

Ce processus de déclassement des quartiers HLM – deuxième raison que j'évoquerai – résulte d'abord des pratiques de relogement des préfectures qui ont cherché à reloger les familles immigrées dans les grands ensembles HLM et donc dans les villes de gauche, celles de droite ayant très peu investi dans le logement social...

Ce processus résulte ensuite des politiques de logement mises en œuvre sous Giscard, notamment la loi Barre de 1977, qui développent le crédit et favorisent l'accès à la propriété du pavillon. Ces politiques pavillonnaires vident les quartiers des catégories qualifiées des classes populaires et des couches moyennes et facilitent indirectement l'accès des immigrés aux HLM. On le voit bien à travers l'exemple du quartier du Luth où les immigrés deviennent la clientèle de remplacement des bailleurs sociaux privés qui cherchent à maintenir la rentabilité des immeubles. Ces bailleurs n'hésitent plus à sacrifier l'entretien et les petites réparations : ils logent une population captive et souvent trop démunie pour défendre ses droits de locataires.

Ces mécanismes expliquent l'évolution du peuplement des grands ensembles. Ils entraînent au moins trois conséquences qui accentuent le durcissement des élus à l'égard de la nouvelle population des cités, principalement immigrée.

La première, c'est de contribuer à faire des immigrés et de leurs enfants les responsables présumés de la dévalorisation des cités et des dégradations multiformes des espaces publics. La seule présence des immigrés symbolise le déclassement social des grands ensembles. Et de fait, les immigrés sont parfois directement accusés de « pourrir » les lieux par des élus qui voient en eux l'échec de la politique de promotion par le logement qu'ils avaient conduite des années cinquante aux années soixante-dix.

La deuxième conséquence, c'est la fragilisation politique des municipalités communistes. Les scores du PC chutent fortement à partir des années quatre-vingt, tandis que l'abstention, la droite puis le Front national progressent. Ces évolutions électorales sont très liées au départ des cités des fractions acquises au PC, mais aussi à la démoralisation des habitants qui n'ont pas pu les quitter et à l'exacerbation des sentiments xénophobes dans un contexte de dégradation de l'espace de résidence et de montée du chômage et de la précarité. Les jeunes Arabes fonctionnent dès lors comme les causes d'une dégradation multiforme, d'autant plus que certains d'entre eux deviennent des délinquants.

L'imputation des causes des désordres aux seuls enfants d'immigrés entraîne les élus communistes à prendre beaucoup de distance avec eux qui, par ailleurs, sont de plus en plus perçus par les journalistes et les sociologues comme des « jeunes en galère », puis comme des « jeunes violents ».

La troisième conséquence est la suite logique des deux premières : à la fin des années quatre-vingt, les élus de Gennevilliers marginalisent les militants de cité dans le but de réduire la visibilité d'un groupe qui fonctionne localement comme un groupe-repoussoir. C'est tout un ensemble de jeunes qui étaient portés à s'engager localement qui, peu à peu, sont lâchés par les autorités municipales. Les enfants d'immigrés payent de leur marginalisation politique la fragilisation de l'électorat communiste. On dit tellement que le vote FN est lié à la délinquance et à l'immigration et que l'électorat populaire va basculer à l'extrême droite, que les élus de gauche sont convaincus que « la base » n'acceptera jamais des élus issus de l'immigration. La gauche va donc délaissé les porte-parole des cités en ne leur permettant pas de « grimper » dans les appareils municipaux et au plus haut niveau.

Le souci des élus de renouer les liens avec les couches populaires françaises, notamment à travers un discours plus nettement répressif, explique partiellement ce lâchage. La volonté des élus de réduire la visibilité sociale des populations issues de l'immigration s'enracine en effet également dans le projet politique de ces élus de conquérir ou de reconquérir les petites classes moyennes salariées. Ce projet passe notamment par la transformation architecturale de la cité du Luth, la diminution du nombre de familles immigrées habitant cette cité,

certaines politiques sociales plutôt tournées vers ces petites couches moyennes, de nouveaux programmes en accession à la propriété...

Le souci de la mixité sociale est une raison supplémentaire expliquant pourquoi les élus de Gennevilliers n'ont pas cherché à prendre appui sur les militants de cité pour tenter de tirer les habitants vers le haut. Au contraire, au Luth, ce que les élus ont appelé la « reconquête du quartier » au moment de la réhabilitation – terme qui dit bien le sentiment éprouvé d'une invasion – s'est soldé par la mise en concurrence des bénévoles associatifs d'origine maghrébine et leur assignation au pôle le plus bas dans la nouvelle division du travail d'encadrement mise en place par la municipalité. Tout se passe comme si les élus de gauche n'avaient aucun intérêt à favoriser les porte-parole issus des quartiers dès lors que leur objectif est d'en transformer le peuplement.

Enfin, la dernière raison du rendez-vous manqué entre la gauche et les cités est liée à la clôture de l'espace politique local. Cette clôture résulte du maintien d'un vote FN important dans la commune – 20 % en 1995. Mais aussi de la distance sociale entre les quartiers et les instances politiques, ces instances étant aujourd'hui appropriées par les membres des classes moyennes salariées. L'absence des militants de cité en politique est donc aussi très significative de l'élévation des droits d'entrée en politique, y compris dans les villes ouvrières où jusqu'à une date récente, grâce au PC, il était fréquent que les adjoints soient non diplômés du supérieur.

Au final, les grands ensembles, qui ont été un facteur d'union avec les classes populaires jusqu'aux années soixante-dix, se sont transformés en facteur de désunion : les élus PC ont perdu leur base électorale et sont en porte-à-faux avec les électeurs français qui sont restés dans les cités. Par ailleurs, les enfants d'immigrés gardent en mémoire les bidonvilles et les cités de transit auxquels leurs familles ont d'abord été assignées. Et ils se sentent aujourd'hui coincés dans les « cités-ghettos ». On aboutit ainsi à un paradoxe : les municipalités de gauche, en particulier PC, qui ont mené une politique active en faveur du logement social, sont accusées d'avoir créé des ghettos, alors qu'elles ont tout fait pour empêcher le rassemblement des immigrés dans les mêmes lieux.

Pour conclure, on peut dire que ce rendez-vous manqué entre le PC et les cités a eu un triple coût sociopolitique.

C'est d'abord le découragement des plus militants : une génération se retire de la vie associative et politique, parce que pour durer, le militantisme suppose souvent des gratifications matérielles ou symboliques. En ne les entendant pas, la gauche a « raté le coche » avec les enfants d'immigrés. Le recul du PC et du PS chez les salariés d'exécution – très visible lors de la dernière présiden-

tielle – s'explique aussi par cette non-reconnaissance des militants de cité qui n'ont pu être ni les relais ni les aiguillons des organisations de gauche.

C'est ensuite tout un ensemble de militants qui désormais se détournent de la gauche et cherchent ailleurs une reconnaissance sociale et politique. On pourrait dire qu'ils sont conduits à se méfier des élus de gauche qui, à leurs yeux, ne les considèrent pas autrement que comme une population « difficile » ou « à problèmes ». En se tournant vers les partis de droite, ils cherchent à ne plus être confondus avec les délinquants et les assistés. Le glissement vers la droite de certains porte-parole des cités se nourrit d'une certaine fascination pour la réussite économique autant que du refus du misérabilisme.

Enfin, on peut se demander ce que le développement actuel du communautarisme musulman – appelons-le ainsi, faute de mieux – doit aux vingt années de rigidité de la gauche à l'égard des enfants de cité. Ces enfants d'immigrés ont été renvoyés à leur étrangeté. Ils ont été décrits comme non intégrés, dif-férents, dépositaires d'une culture trop éloignée de la culture occidentale. Aujourd'hui, certains d'entre eux retournent le stigmate en emblème pour construire une identité politique autonome.

1 Je me permets de renvoyer le lecteur à mon livre *La Gauche et les cités, enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, la Dispute, 2003, pour plus de précisions sur le déroulement et les résultats de cette enquête et sur les références bibliographiques qu'elle a mobilisées.

Fabien Jobard

Centre de recherches sociologiques
sur le droit et les institutions pénales (CNRS)

Géopolitiques d'une cité militante. Une mobilisation en lointaine banlieue parisienne

Cet article s'inscrit dans la lignée des publications qui ont su rendre compte des trajectoires individuelles et des modes de socialisation (y compris politique) des jeunes des cités ouvrières à travers le récit et l'analyse d'une mobilisation singulière survenue l'été 2002 dans une ville de la banlieue parisienne, Dammarie-lès-Lys qui s'inscrit dans la problématique du rapport entre banlieue et politique, sur la question des possibles politiques dans les cités de banlieues.

« **Banlieue** » : le terme impose d'emblée une résonance politique. La banlieue, comme on le sait, c'est le lieu mis au ban. Cette généalogie lexicale commande parfois l'analyse. La banlieue serait alors ce lieu « au ban de l'ordinaire », et « la vie » en banlieue serait le prolongement de « la vie nue », vie offerte sans médiation à une violence d'État que rien ne viendrait contrôler. Je résume ici rapidement le lien vite tissé entre les camps, lieux de suspension du droit, et les banlieues post-industrielles, que décrit G. Agamben dans son récent ouvrage sur le sens de Guantanamo¹, et qui prolonge certaines de ses analyses anciennes, selon lesquelles « certaines banlieues des grandes villes industrielles [...] commencent aujourd'hui aussi à ressembler à des camps où vie nue et vie politique entrent, du moins à des moments bien précis, dans une zone d'indétermination² ». Dans ces zones ne parle que la violence, violence perpétuellement fondatrice.

Cette réduction de la banlieue à son étymologie exclut la possibilité même de toute politique : il n'est de politique là où il n'est que violence. À cette description spectrale de la banlieue s'oppose l'analyse fataliste. Des banlieues, la politique est cette fois exclue, comme impossible sociologique. On en trouve une expression exacerbée dans ce propos de P. Bourdieu, où « l'incapacité » de toute mobilisation collective est conséquence de l'impossibilité du lien social et (ce dont ne rend pas compte la citation suivante) de la violence institution-

nelle : « S'il y a un effet propre de la cohabitation, il réside dans le fait que dans un tel environnement, personne ne peut soutenir personne [...]. Il réside aussi dans cette sorte de surenchère de la violence qui s'engage lorsque les "petites conneries" (école buissonnière, chapardage, vol de voitures, etc.), souvent conçues comme un jeu ou un défi, ou les brusques explosions de violence collective [...] ouvrent progressivement la voie à l'action d'une petite minorité agissante et organisée : le règne de la bande [...] peut alors s'exercer sur une population atomisée, incapable de se mobiliser collectivement [...] »³.

Les recherches publiées ces dernières années ont eu le souci de rendre justice à la diversité des trajectoires individuelles et des modes de socialisation (y compris politique) des jeunes des cités ouvrières⁴. Cet article veut s'inscrire dans la lignée de ces recherches importantes, en documentant une mobilisation survenue à l'été 2002 dans une ville de la lointaine banlieue parisienne, Dammarie-lès-Lys, près de Melun, la préfecture de la Seine-et-Marne⁵. Je me concentre ici sur la question du rapport entre banlieue et politique, sur la question, donc, des possibles politiques dans les cités de banlieue, ou du moins dans des cités particulières, celles de Dammarie-lès-Lys.

1. Politisation judiciaire

Fin mai 2002, deux résidents de Dammarie-lès-Lys trouvent la mort. Le premier, Xavier Dhem, un jeune métis âgé de vingt-trois ans, est tué d'une balle tirée en pleine tête par un policier, qui répliquait à un tir commis par la victime sur un policier, à la carabine à plombs. Mohammed Berrichi, un jeune d'origine marocaine âgé de vingt-huit ans, chuta de son scooter, qu'il tentait de maîtriser, sans casque, dans les rues sinueuses de la vieille ville lors d'une course-poursuite avec des policiers de la brigade anticriminalité locale. M. Berrichi est alors le frère du président en titre d'une association de quartier, « Bouge qui Bouge », association fragile à vocation à la fois culturelle (ateliers de hip-hop) et parascolaire (aide aux devoirs), installée dans un local de la barre de logements dite du « Bas-Moulin », concédé à titre gracieux par l'Office départemental HLM. Dès la mort de M. Berrichi, à laquelle assiste impuissant son frère Kader, les membres de Bouge qui Bouge encadrent la protestation. L'enjeu cardinal, à leurs yeux, est l'évitement de l'émeute. Fin décembre 1997, en effet, les jeunes de la cité de la Plaine du Lys s'étaient livrés à trois jours de déprédations et d'affrontements avec la police lorsque Abdelkader Bouziane, un jeune de dix-sept ans, fut tué au volant de la voiture de sa mère d'une balle dans la nuque, tirée par un policier. La protestation est, en 2002, d'emblée collective, et rigoureusement encadrée, se déclinant suivant les modalités conventionnelles de la protestation politique : appels à manifester par voie d'affichage et de tracts, manifestations en centre-ville, devant le commissariat

riat ou à Melun, diffusion de communiqués de presse, réunions d'information. Ces appels à la mobilisation agrègent des organisations venues d'horizons protestataires classiques, drainées par l'hostilité aux campagnes sécuritaires de 2002 (LCR, LO, réseaux « Résistons ensemble », Act-Up Paris, Sud-PTT, etc.), puis, au cours de l'été, invitations à No-Border de Strasbourg, au festival des résistances sur le Larzac, à la fête de l'Humà). Le cœur de la mobilisation reste formé de groupes constitués depuis la prime enfance dans les cités de la ville. Ces groupes de jeunes trentenaires, pour la plupart issus de l'immigration marocaine ou algérienne, constituent alors le gros des forces de cette trentaine-cinquantaine de jeunes qui tiennent le pavé haut, au pied de la barre du Bas-Moulin, et auxquels viennent s'adresser des militants politiques extérieurs, des journalistes locaux ou nationaux, des membres éminents d'associations nationales...

Les groupes politiques aguerris pouvaient imaginer découvrir une terre de mission, vierge d'engagements politiques. Ils se frottèrent pourtant à du politique déjà-là, à des réseaux de sociabilité indéracinablement liés à Dammarie, et fortement politisés. Le groupe de leaders de la protestation est en effet formé d'une poignée de jeunes grandis ensemble, et qui ont ensemble connu, à la fin des années quatre-vingt, la sortie précoce du système scolaire et l'entrée dans la délinquance. Prison, police, justice, sont devenues au fil des années des lieux forts de leurs trajectoires. Certains ont alors rencontré le Mouvement Immigration-Banlieue (MIB), l'une des rares associations politiques présentes dans les cités, auprès des étrangers visés par des mesures de double peine ou des taulards immigrés. Le MIB encadre ces biographies heurtées : des trajectoires semblables se voyaient alors pourvues de sens politique. Cette *dynamique de politisation* était accrue par la faible mobilité géographique ou sociale, qui faisait que les groupes de socialisation « tardive » (les trentenaires) étaient les mêmes que les groupes de socialisation primaire⁶. D'une certaine manière, on peut parler, à Dammarie, d'une « micro-génération politique expérientielle⁷ » : née au ban de l'école, grandie à la délinquance, la justice et la police, puis unie par une socialisation politique commune au moment où (au début des années quatre-vingt-dix) surgissent dans l'espace public à la fois la guerre du Golfe et le massacre du 17 octobre 1961⁸.

C'est cette génération locale que vient « cueillir » la mort d'A. Bouziane en 1997 : elle fidélisa les sympathisants de Dammarie au MIB par l'accompagnement des suites judiciaires de ce décès. Mai 2002 : cinq années après ce décès, mais seulement quelques mois après la dernière décision rendue par une juridiction nationale, celle de la Cour d'appel d'Orléans, déclarant un non-lieu en faveur du policier. Ils étaient une dizaine de Dammarie à avoir fait le

voyage organisé avec le MIB vers Orléans, en décembre 2001, pour suivre les audiences. Quelques-uns de Dammarie avaient également siégé sous la tente du MIB devant le TGI de Versailles pour assister en septembre 2001 au procès d'un policier qui avait tué Y. Khaïf d'une balle dans la nuque à Mantes-la-Jolie en 1991, et qui fut acquitté. Les événements tragiques de la fin mai 2002 prolongent un processus de politisation où le sens politique est indissociable des expériences biographiques et des carrières morales individuelles.

2. Le choix des armes

Cette politisation particulière ne détermine pas seulement les valeurs ou les thématiques du combat mené à l'été 2002. Elle pèse également sur le choix des moyens de la protestation. En 1997, les amis ou proches d'A. Bouziane étaient du même âge que lui : leur engagement dans l'émeute était d'autant moins freiné qu'ils n'avaient pas encore fait la double expérience des condamnations réitérées et de la socialisation politique qui les accompagnent. L'émeute fut ainsi non pas déterminée par une commune anomie, mais par la configuration particulière du moment où l'événement venait frapper leurs trajectoires biographiques.

Même processus, en 2002, mais au résultat inverse. En 2002, en effet, nos jeunes émeutiers ne sont plus si jeunes. L'un des cousins de Bouziane est désormais éducateur spécialisé, veut s'installer dans la vie, et a tout à perdre d'un basculement dans l'action illégale. Il ne renonce pas pour autant à l'engagement : ulcéré de se voir sanctionné par son employeur pour avoir pris part aux manifestations durant son temps de travail, il démissionne et consacre ainsi tout son temps à la protestation. La plupart des autres, en revanche, ont déjà été condamnés à des peines de prison ferme, pour des actes délictuels divers. Devenus trentenaires, n'ayant accumulé, en termes de capitaux (scolaires et matériels), qu'une épaisse biographie judiciaire, ils savent désormais le coût du « choix » pour l'illégalité. En 1997, le « moment » des biographies individuelles « frappé » par l'événement imprévisible déterminait le « choix » de l'émeute. En 2002, le même mécanisme produit l'effet inverse : le moment n'est plus le même, le « choix » de l'action conventionnelle (manifs, communiqués de presse, interventions publiques, etc.) « s'impose ».

Ainsi, il apparaît bien nettement que l'émeute (du moins celle de 1997) relève moins d'une inexplicable effervescence anomique que de *la nécessaire rencontre des biographies et des possibles disponibles* : l'action collective conventionnelle et l'émeute sont bien toutes deux réductibles aux mêmes facteurs. Il ne saurait y avoir rupture dans l'explication, tant du désordre que de la participation conventionnelle.

3. Géographies politiques

Tout cela ne signifie pas, bien entendu, que le combat politique se déroule à Dammarie-lès-Lys comme ailleurs. En effet, dans ces cités de la grande périphérie, la ressource politique première, l'espace public, est vacante : tout empêche les jeunes protestataires de gagner l'espace public.

a) L'au-delà religieux

Le mardi 28 mai, quelques jours après la mort de M. Berrichi, une délégation, formée notamment du recteur de la mosquée d'Évry et d'un représentant de la mosquée de Paris, convoie vers la barre du Bas-Moulin où se tenaient, chaque jour, le père du défunt et quelques jeunes rassemblés autour de Bouge qui Bouge. Le père fut honoré de la visite. Mais l'un des militants, ami d'enfance de la famille et militant du MIB, éconduit les dignitaires : il leur expliqua que l'âme du défunt n'avait pas besoin de leur concours pour son repos et que ce qui était en jeu, dans le conflit entre municipalité, police et jeunes, relevait du politique, et non du religieux. Faisant par ailleurs remarquer que la famille de X. Dhem n'avait pas reçu de visite de la part d'éminences catholiques, il les invita à quitter les lieux. Cet épisode marqua un nouvel échelon dans l'escalade du conflit. Le recteur d'Évry déclara que « la famille est prise en otage par des gens qui refusent le dialogue ». Le 27 juin, le maire de Dammarie qualifia publiquement les jeunes mobilisés de « petits terroristes de quartier », « petits groupes d'individus encadrés par le MIB [et] Bouge qui Bouge ». Ces dernières déposèrent une plainte en diffamation contre ces propos, appelée à être jugée devant le TGI de Melun le 23 février 2005.

Tout l'effort des pouvoirs publics visait en effet à déporter la protestation dans une sorte d'ailleurs prédestiné : celui du religieux. Tout l'effort de la protestation tend, au contraire, à *construire un espace public à partir de l'interpellation publique de la force publique, des autorités publiques, des autorités élues*; et c'est cet effort que veut briser le recours au religieux. La déclaration sur les « terroristes de quartier » ne s'entend pas autrement. L'un des thèmes de mobilisation du MIB était alors la Palestine. Suite aux massacres de Jénine, quelques semaines avant la mort de M. Berrichi, des militants de Dammarie-Melun avaient bloqué le rond-point desservant l'autoroute A5 et exigé une minute de silence au Conseil municipal de Melun. Le maire, prenant appui sur cet élément fort de leur politisation, joue la carte du fatalisme : il considère que des jeunes Arabes en situation de misère sociale ne peuvent gagner la politique que par la voie de l'action armée. Tout est fait pour inscrire l'espace de la protestation dans un « ailleurs » qui pour n'être plus seulement religieux, relève d'un autre espace politique.

b) L'assignation à l'enclos policier

Une autre tactique, inverse, consiste à exclure hors de l'espace public l'espace physique de la confrontation. La barre du Bas-Moulin, alors promise à la destruction et au relogement de ses résidents (elle est, début 2005, en voie de démolition), est à la fois un enjeu de la protestation et un moyen de la protestation. Mais c'est un moyen sous contrainte : par deux fois, le maire interdit des rassemblements sur les places de la ville (arrêtés des 12 juin et 4 juillet), puis l'OPDHLM expulse Bouge qui Bouge de son local (24 juin), dans le cadre d'une intervention policière (formée de CRS, de polices urbaines et de tireurs postés en face), célébrée par N. Sarkozy le 10 juillet sur France 2. Ce local sera refusé à l'association par le juge d'instance, mais réattribué, par décision de la Cour d'appel de Paris le 18 juillet ; l'avant-veille de la remise des clefs du local à l'huissier, le 27 juillet, il sera détruit par un incendie (la plainte de Bouge qui Bouge sera classée sans suite faute d'éléments en décembre 2003). C'est donc sous une vaste tente (moyen utilisé devant le TGI de Versailles en septembre 2001) que sera « logée », au pied de la barre, la protestation : à la fois centre de presse (le MRAP, le syndicat des avocats de France, le syndicat de la magistrature et d'autres viendront y rencontrer la presse) et quartier général. L'enjeu est alors de *constituer le lieu de la protestation en lieu politique*, en espace public⁹. Le projet de la lutte, c'est son lieu : lieu du silence, de la relégation et de la périphérie, que l'on veut amarrer à l'espace public.

En ce sens, il y a dans l'usage tactique du lieu un enjeu stratégique : constituer une géographie politique de la protestation, contre laquelle les pouvoirs publics mobilisent la force, afin au contraire de réaffirmer l'appartenance de la barre du Bas-Moulin à la force publique. C'est le sens même de la déclaration de N. Sarkozy le 10 juillet : « Les forces de l'ordre doivent reconquérir le terrain qui a été abandonné. Il y a une cité, à Dammarie-lès-Lys, [...] : on y avait peur depuis des années. Le GIR de Seine-et-Marne y a été il y a quelques jours. » Ce n'est pas tant la logique de l'efficacité policière qui est en jeu que celle de l'affirmation d'appartenance de cet espace urbain à la force publique. Ces manœuvres diverses se veulent manifestations de puissance. Elles sont aussi des coups joués par la puissance publique, qui pèsent sur les tactiques des joueurs. Les manifestations de puissance policière, loin d'écraser toute « vie » politique, ont simplement *transformé la confrontation* : les jeunes protestataires, ne pouvant gagner sans dommages l'espace public, ont appelé ce dernier à eux, l'ont convoqué au pied de la barre.

c) Isolement spatial et maillage politique

Examinons une dernière propriété de l'espace politique de notre cité de banlieue. Cet espace est celui d'une très forte asymétrie, démultipliée par sa

situation de commune urbaine de lointaine banlieue. A. Bouziane, en 1997, est mort au volant de sa voiture. Âgé de dix-sept ans, il allait dans une cité qui, pour être voisine, se trouvait à quelques dizaines de kilomètres de là. M. Berrichi est lui aussi décédé sur la route. Les réseaux de socialisation sont à Dammarie les mêmes que dans toutes les cités. Mais à la différence de la proche banlieue parisienne, le voisinage de cité à cité s'inscrit dans un maillage urbain distendu : ces cités de lointaine banlieue ont poussé au hasard des implantations industrielles dans un département très vaste (le plus vaste de France) et essentiellement rural.

Toute sociabilité minimale implique alors une économie des déplacements qui, dans un contexte de précarité et de fragilité des véhicules (ou, pour les plus jeunes, de prise de risques), multiplie les dangers et fragilise à l'extrême les existences. Un mois après la mort de son frère, A. Berrichi eut à pleurer celle de son oncle, dans un accident de voiture ; un an après, en avril 2003, la mort de son neveu. J'appris, le jour d'une mesure de garde à vue prise la veille d'une réunion publique interdite par la mairie (le 5 juillet 2002), que son état de santé lui interdisait toute prise de risque : le jour précédent, il avait passé un IRM à Paris pour examiner les lésions cervicales dû à un vieil accident de voiture survenu en compagnie d'un autre des leaders de la protestation. Celui-ci, alors qu'il avait trouvé un travail de chauffeur-livreur, et était enfin parvenu au dédommagement intégral d'un policier qu'il était accusé d'avoir blessé lors des émeutes de 1997, emprunta la voiture de son frère, un samedi de septembre 2003, pour se rendre à un mariage. Son frère (dont la copine trouva la mort dans un autre accident, à bord d'un véhicule qu'il conduisait) ne l'avait pas informé des défaillances du système de freinage, et un piéton fut fauché. Et un troisième leader, encouragé par l'avocate de l'association, fit enfin aboutir, en 2004, son dossier d'invalidité (50 %) à la Cotorep, lié à un accident de moto survenu une dizaine d'années plus tôt...

L'asymétrie des ressources disponibles se lit dans cette cartographie des risques obligés. On pourrait lui opposer l'incroyable homogénéité de la géographie politique de leurs adversaires : toutes les circonscriptions législatives tenues par des maires UMP (de D. Julia de Fontainebleau, à Y. Jégo de Montereau ou F. Copé, de Meaux), le maire de Dammarie lui-même président de la communauté d'agglomération de Melun et lié à N. Sarkozy par la dissidence Ballardur commune de 1995, le président de l'OPDHLM 77 alors maire UMP de la commune voisine de La Rochette, etc. On pourrait ainsi superposer la cartographie du risque de la vie ordinaire et la géographie de l'unité du personnel politique ; morcellement des espaces de sociabilité multipliant la fragilité de la vie et la dispersion des ressources d'un côté, resserrement des

espaces politiques autour des titulaires des pouvoirs locaux de l'autre. Arrimer la protestation au pied du lieu de vie renvoie à une *pragmatique urbaine de la protestation*, où l'exposition des conditions de vie coïncide avec la démonstration des revendications politiques.

Conclusion

Quels enseignements tirer de cette mobilisation ? D'abord, l'incroyable asymétrie des moyens disponibles, la fragilité considérable des militants investis, que viennent démultiplier les conditions mêmes de leur combat. Cette lutte met toujours les acteurs en péril, notamment par le recours aux instruments répressifs, tout à fait spécifique à cette protestation des lointaines périphéries. L'asymétrie s'exerce avec force sur les dynamiques de désengagement politique : la fragilité des leaders, leur âge et leur souhait de « trouver une vie normale » accélèrent une prise de distance avec l'activité politique, lorsque la politique est, pour eux, chez eux, *indissociablement liée au policier et au judiciaire*. Aujourd'hui, beaucoup des leaders se sont rangés, épuisés par les coûts considérables de la pérennisation des affrontements. Seuls quelques-uns maintiennent une activité soutenue, toujours relancée, il faut le souligner, par les audiences correctionnelles qu'égrène au fil des mois la machine judiciaire. Aujourd'hui, la barre du Bas-Moulin abattue, ce sont les audiences judiciaires qui offrent des *îlots fragmentés d'espace public*.

Cette asymétrie des moyens ne signe pas pour autant l'impuissance irrévocable des protestations, ce que laisserait entendre une lecture trop incantatoire des « dispositifs répressifs ». On a vu la puissance des retournements stratégiques des manœuvres de l'adversaire : cette stratégie du faible au fort est à la fois répertoire tactique de valorisation des ressources (investir un lieu, par exemple) et répertoire de sens à l'égard des destinataires de la protestation et des acteurs eux-mêmes (faire de ce lieu un espace symbolique). *Puissance des interventions stratégiques*, commandées par l'asymétrie même des ressources et des moyens.

Il faut insister, également, sur la force propre des événements. Au fond, nous avons vu, pour en rester aux leaders de la protestation, des acteurs socialisés à la délinquance, la police ou la justice, et socialisés à penser cette confrontation sur un registre politique. C'est l'événement imprévisible, la mort de l'un des proches qui fit basculer une politisation au long cours en mobilisation effective, où furent employés des répertoires expérimentés en d'autres occasions. Or, les événements, sans être toujours tragiques, restent toujours imprévisibles, et peuvent voir toute ressource acquise se renverser. Ainsi du changement en 2003 du personnel judiciaire au TGI de Melun, dont la stratégie de désescalade ouvre des espaces nouveaux. À moins que cette stratégie,

Saïd Bouamama

Socio-économiste, chargé de recherche à l'IFAR de Lille
(Intervention Formation Action Recherche)

La construction des « petits blancs » et les chemins du politique

Vingt ans après la marche pour l'égalité, l'actualité médiatique et politique est dominée par une mise en scène de la peur : danger intégriste, affaire du foulard, discours sur l'insécurité. Les jeunes issus de la colonisation sont construits en barbares et en délinquants. Vingt ans après les quartiers populaires sont construits comme espace de la « racaille » et comme territoire à reconquérir par la république. La texture de ce discours sur les quartiers populaires et en particulier sur leurs habitants issus de la colonisation est celle de l'autoritarisme et de la répression. Comment expliquer ce retournement ?

Précarisation, ghettoïsation sociale et ethnicisation

En l'espace de deux décennies les quartiers populaires sont passés du statut de « contre-société » à celui de « ghetto », enfermés dans des frontières invisibles mais de plus en plus infranchissables. Il ne s'agit pas ici d'adopter un discours nostalgique sur un passé populaire qui était largement caractérisé par des inégalités en raison de l'origine ou du genre. Il est simplement question de prendre en compte des mutations sociales qui aggravent la concurrence au sein des milieux populaires pour l'accès aux droits et qui de ce fait marginalisent encore plus les plus dominés.

Précarisation :

Les grandes restructurations industrielles de la décennie quatre-vingt se traduisent par une massification du chômage et par une précarisation de grande ampleur. Si l'ensemble de la population ouvrière est touchée, la génération des parents des « marcheurs » l'est encore plus du fait des secteurs industriels dans lesquels ils sont employés : l'automobile, les mines, la sidérurgie, le textile, etc. Ces parents immigrés jouent à cette période la fonction dévolue économiquement à l'immigration dans une économie capitaliste : celle de variable d'ajustement fonctionnant selon la formule « premiers embauchés, premiers licenciés¹ ». L'évaluation de ces « coûts invisibles » des restructura-

parce qu'elle heurte les cadres policiers locaux, ne conduise à durcir la réalité sur le terrain (tandis que s'apaisent les condamnations en audience..).

Je ne poursuis pas là l'évocation de ces mille possibles. Soulignons simplement que ni la métaphore de la « vie nue », ni encore une perception seulement centrée sur le fatalisme des déviances ne peuvent rendre compte des formes politiques en banlieue. Tout tend à faire de cette notion, « la » banlieue, un artefact sociologique, du moins en sociologie politique. On a vu les effets multiples des caractéristiques urbaines, spatiales, démographiques, etc. de Dammarie. Il y a dans les sociologies de l'impuissance politique des banlieues une commune *indifférence à la force des situations concrètes*. Il ne suffit pas de documenter qu'existe de la vie dans les cités, ni de déplorer la misère des zones urbaines sensibles ; il faut comprendre comment s'inventent, dans la confrontation aux pesanteurs des lieux et aux manœuvres de l'adversaire, toujours singulières, des formes politiques nouvelles.

- 1 G. Agamben, *État d'exception. Homo Sacer*. Paris, Le Seuil, coll. « L'ordre philosophique », 2003.
- 2 G. Agamben, *Moyens sans fins. Notes sur la politique*. Paris, Rivages, 1995, p. 53.
- 3 P. Bourdieu, « La démission de l'État », in *La Misère du monde*. Paris, Le Seuil, coll. « Libre examen », 1993, p. 226.
- 4 Au-delà de l'ouvrage pionnier de François Dubet, je pense ici aux travaux d'Olivier Masclat, Stéphane Beaud et Michel Pialoux, ou Dominique Duprez et Michel Kokoreff.
- 5 Cette recherche procède d'une rencontre en mai 2002 avec les militants du lieu, prolongée depuis lors et jusqu'à ce jour par de nombreuses observations, ainsi que par une analyse quantitative portant sur des affaires jugées de 1965 à 2003 au tribunal de Melun (CESDIP, coll. « Études et données pénales », à paraître en avril 2005 sur www.cesdip.com). J'avais rendu compte, avec Emmanuelle Cosse, dans le numéro 21 de la revue *Vacarme* (p. 13-43), de premières observations, où sont produits une chronologie complète des événements, quelques documents originaux et extraits d'entretiens (voir www.vacarme.eu.org).
- 6 Ce en quoi ils se distinguent des expériences communes de socialisation politique (cf. O. Ihl, « Socialisation et événements politiques », *Revue française de science politique*, 2-3, 52, 2002, pp. 125-144).
- 7 Sur la question des communautés d'expérience dans la problématique de l'engagement politique, voir Fr. Sawicki, « Les temps de l'engagement », in J. Lagroye (dir.), *La Politisation*, Paris, Belin, 2004, pp. 123-146. Sur l'épineuse question des générations militantes, voir O. Fillieule, « Temps biographique, temps social et variabilité des rétributions », in *Devenirs militants*, Paris, Belin, 2005.
- 8 Rappelons que c'est en 1991 que sortent les ouvrages de J.-L. Einaudi et de A. Tristan, qui introduisent, pour la première fois, le 17 octobre dans le débat public, cf. B. Gaïti, « Les ratés de l'histoire. Une manifestation sans suite : le 17 octobre 1961 », *Sociétés contemporaines*, 20, 1994, pp. 11-37.
- 9 Sur les lieux dans la protestation, voir D. Mc Adam, S. Tarrow, Ch. Tilly, *Dynamics of Contention*. New York, Cambridge University Press, 2001, pp. 75-78.

tions de l'ère Mitterrand reste à cet égard à faire en prenant en compte la variable de la nationalité.

La disparition de l'URSS et avec elle des équilibres géopolitiques mondiaux issus de la Seconde Guerre mondiale ne fera qu'accélérer le processus. Ses conséquences en terme de modification des rapports de force entre classes sociales suscitent une accélération du processus de mondialisation libérale, c'est-à-dire une course permanente aux économies sur les coûts de main-d'œuvre, c'est-à-dire encore un processus permanent de restructuration. Au chômage succède alors la précarisation, l'ouvrier tend à redevenir prolétaire, l'immigré tend à perdre toutes les stabilités sociales et juridiques acquises auparavant², ses enfants français se socialisent dans un « champ des possibles » fait d'intérim, de petits boulots, de contrats aidés, etc.

Bien entendu le processus décrit ci-dessus touche l'ensemble des milieux populaires mais avec une intensité particulière pour leurs membres issus de l'immigration. Ceux-ci ne font que révéler en le grossissant un processus en œuvre pour l'ensemble des milieux populaires. L'émergence et le développement de la thématique des discriminations ne fait que révéler l'ampleur de ce processus de précarisation. On ne compte en effet plus depuis quelques années les rapports de recherche soulignant les inégalités des chances (dans une même classe sociale) en raison de la simple variable des origines. L'ampleur et la prise de conscience du phénomène par les premiers concernés ne permettent plus la négation de la période antérieure. Aujourd'hui, le discours n'est plus dans le refus de voir la réalité mais il exprime l'impuissance et l'appel à la patience.

Une attention particulière est ici à accorder aux jeunes femmes issues de la colonisation, encore plus touchées par la précarisation. Toute régression sociale se caractérise par un creusement des écarts au sein d'une même classe sociale. Les catégories les plus dominées le deviennent encore plus. Cumulant les discriminations en raison de l'origine et du genre, ces jeunes femmes sont une main-d'œuvre idéale pour l'économie mondialisée. Elles sont encore plus assignées que leurs frères à des emplois précaires et non qualifiés, cumulant plusieurs employeurs, aux horaires découpés, etc.

Ghettoïsation

La précarisation salariale a pour impact territorial la production de ghettos sociaux. La concentration du chômage et de la précarité dans les quartiers populaires cumulée aux discours catastrophistes des médias et du monde politique sur l'insécurité contribuent au mouvement de « fuite de tous ceux qui peuvent encore fuir ». Seuls restent dans les quartiers populaires rebaptisés « cités » ou « banlieues » ceux qui sont assignés par leur condition sociale

à un territoire. Une barrière invisible ou une frontière tend ainsi à se renforcer dans une logique de séparation³ : « barrières physiques, avec des cités excentrées ou enclavées où se trouvent confinés les pauvres, les minorités ethniques ; barrières morales avec la fuite devant tout risque de promiscuité scolaire des enfants de classes moyennes et de pauvres ; barrières politiques, avec le refus croissant de ces minorités ethniques qu'incarne la montée des partis xénophobes⁴ ».

Le processus de ghettoïsation s'est dramatiquement confirmé par le déroulement et le résultat de la dernière campagne présidentielle. Cette campagne s'est centrée sur deux partis pris majeurs : la sécurité et l'appel à une fermeté plus forte des pouvoirs publics à l'encontre des « sauvages » et la promesse d'une « baisse des impôts » comme fondement, le vieux leitmotiv d'une « France qui travaille » et qui en a marre de payer pour les « parasites ». Le résultat de Jean-Marie Le Pen est une illustration supplémentaire de cette logique de séparation à l'œuvre dans notre société.

Le processus de ghettoïsation territoriale et sociale est à son tour productrice d'une séparation scolaire. La carte scolaire est ainsi détournée par trois moyens relevés dans différentes études : l'introduction de la donne scolaire dans le choix résidentiel de ceux qui en ont les moyens, l'usage de dérogations, le recours à l'école privée. Séparés territorialement, les enfants des milieux populaires le sont également scolairement.

Les réponses politiques apportées n'ont fait que renforcer cette logique de séparation. L'ensemble de la politique de la ville se caractérise par un diagnostic à dominante architecturale ou urbanistique. Ce qui ferait problème dans les quartiers populaires ne serait pas la pauvreté et l'inégalité mais l'habitat. Celui-ci serait inhumain, destructeur du lien social et perturbateur de repères socialisants. Une conséquence est ainsi avancée en cause. Le summum de cette logique est atteint par le ministre Borloo qui plaide « pour que chaque maman ait son nid ». Un tel diagnostic oriente les solutions vers la « rénovation », de ce qu'il est désormais convenu d'appeler des « zones ». L'idée d'une mobilité géographique à promouvoir pour les habitants de ces « ghettos » est abandonnée au profit d'une illusoire « mixité sociale », solution pour enrayer le processus de ghettoïsation de ces quartiers.

Ethnicisation

Aux processus de précarisation et de ghettoïsation se rajoute celui de l'ethnicisation. La géographie industrielle désigne les territoires où se sont installés les parents de la génération de la « marche ». Vingt ans après les enfants devenus parents habitent toujours les mêmes territoires alors qu'eux-mêmes sont fuis par une partie des « Blancs⁵ ». Plusieurs facteurs contribuent à l'activation

de ces processus : en premier lieu, l'impact des inégalités économiques et le coût du logement qui affectent en premier les populations issues de la colonisation et conduisent inévitablement à une ethnicisation du marché du logement ; en second lieu, le refus d'une politique volontariste de la répartition des logements sociaux ; en troisième lieu, les fameuses politiques dites de « mixité sociale » qui se traduisent dans les faits par l'exclusion des populations issues de la colonisation du parc social parmi les plus attractifs.

Ces politiques de « mixité sociale » expliquent également l'impossibilité pour de nombreux jeunes couples à accéder à un logement autonome. Trop pauvres pour accéder à un logement dans un autre quartier et trop issus de l'immigration (c'est-à-dire risquant de menacer la mixité sociale qui se révèle ainsi être un quota ethnique) pour obtenir un logement dans le quartier de leur enfance, ces nouveaux couples sont contraints de cohabiter avec leurs parents.

L'ethnicisation, ainsi construite, se retourne ensuite contre les premiers concernés avec d'improbables explications : ce serait par spécificités culturelles et par souci de rester proches de leurs parents que les enfants resteraient sur le lieu de leur enfance et seraient même demandeurs d'une cohabitation ; ce serait par l'absence de valorisation du rôle de l'école de la part des parents que s'expliqueraient les « ghettos scolaires ». Ce culturalisme dominant, autant en vogue à droite qu'à gauche, contribue ainsi à renforcer le processus d'ethnicisation de la vie sociale.

La crise des canaux de l'expression politique :

Nous insistons sur ce triptyque « précarisation-ghettoisation-ethnicisation » parce qu'il est constitutif des difficultés à trouver une expression politique à une révolte légitime. Alors que disparaissent les canaux historiques classiques de l'expression politique populaire, les nouveaux qui tentent de se construire se confrontent à une double contre-tendance : la première, matérielle, renvoie à la précarité des acteurs, empêchant une inscription dans la durée et une dynamique de mobilisation qui dépasse l'échelon local ; la seconde, politique, se traduit par l'instrumentalisation des expériences et de leurs acteurs par les pouvoirs publics. Ces deux contre-tendances sont bien entendu liées : la précarité des acteurs conduit à rendre possible les logiques d'instrumentalisation.

L'épuisement des canaux classiques de l'expression politique populaire :

L'entreprise a évidemment été un des lieux classiques du rapport ouvrier au monde et à la société. L'entreprise a été un des espaces clefs où l'expérience commune conduisait à la production/reproduction d'une identité et d'une culture ouvrière. Pour les nouveaux travailleurs immigrés c'est au sein de

l'entreprise que s'effectuaient les premières socialisations politiques en France. L'adhésion à un syndicat et en particulier à la CGT était fréquente et marquait un premier palier du processus d'enracinement dans une culture de classe. La massification du chômage et la précarité des nouveaux emplois épuisent cette forme d'expression politique populaire. Pour les jeunes Français issus de la colonisation le monde de l'entreprise n'est accessible qu'après une longue période probatoire faite de contrats de courte durée et de stages de formation, ce qui constitue un obstacle à la rencontre avec le syndicat⁶.

Issue de l'entreprise, l'identité ouvrière se déploie dans les autres espaces de vie, c'est-à-dire les quartiers populaires. De multiples associations politiques et/ou religieuses structuraient jusque dans la décennie soixante-dix la quotidienneté populaire. Elles constituaient des espaces de socialisation et d'expérimentation politique. De nombreux acteurs des marches pour l'égalité ont ainsi connu dans leurs trajectoires une association d'éducation populaire, un parti politique (PCF et extrême gauche), une organisation de jeunesse (JOC et JC), les activités des églises catholique ou protestante (A.C.O, Missions protestantes)⁷. Les mutations des quartiers populaires décrites sous le triptyque « précarisation-ghettoisation-ethnicisation » vont susciter un épuisement de ces structures de socialisation politique. Les animateurs de ces associations sont également touchés par ce triptyque et par sa conséquence : la fuite des quartiers populaires. La Marche pour l'égalité survient à un moment clef signifiant le vide désormais installé dans les quartiers populaires en terme de « cadres sociaux et mentaux antérieurs » pour reprendre l'expression d'Olivier Masclat⁸. Elle signifie aussi bien ce vide que la tentative pour en sortir en faisant appel aux pouvoirs publics et au reste de la société.

La peur d'un mouvement autonome et l'instrumentalisation

Nous avons décrit dans deux ouvrages⁹ l'histoire des instrumentalisation qui ont conduit à l'avortement d'un mouvement autonome des jeunes issus de la colonisation au cours de la décennie quatre-vingt. Pour de multiples raisons la gauche au pouvoir a volontairement contribué à empêcher l'expression politique de la révolte légitime des jeunes issus de la colonisation : peur de la montée du Front national et reprise d'une partie de sa thématique pour attirer son électorat, conversion au libéralisme jugé incontournable économiquement, peur d'un mouvement incontrôlé et jugé incontrôlable du fait de sa radicalisation, etc. La Marche pour l'égalité est ainsi traversée par une contradiction entre les jeunes issus de la colonisation, qui la transforment en instrument de revendications sociales et les « soutiens », qui tendent à l'orienter vers un « rempart contre le FN », c'est-à-dire vers un mouvement sans revendication avec un vague discours sur la tolérance et l'antiracisme. Tel

est le premier rendez-vous manqué avant celui mis justement en évidence par Olivier Masclat.

Le lancement de « SOS Racisme » est le résultat de cette contradiction. Il survient à l'arrivée de la seconde marche « Convergence 84 » c'est-à-dire au moment où se précisent les analyses politiques des marcheurs, où s'expriment les divergences¹⁰, où se définissent des revendications sociales. En parallèle avec cette tentative de substitution¹¹ d'un mouvement national par un autre, se met en place le captage des leaders des associations nées dans le sillage des marches. La précarité aidant, ceux-ci sont largement instrumentalisés par un double moyen : leur recrutement sur des postes de travailleurs sociaux les faisant passer de porte-parole d'une population à un statut d'intermédiaire visant à assurer la paix sociale et l'octroi de subvention visant à déléguer à des associations des missions relevant de la puissance publique. Le nouveau cadre « social et mental » que les marches avaient tenté de produire pour donner un débouché à la révolte légitime était ainsi avorté.

Cette multitude de nouveaux intermédiaires tentera sincèrement de jouer une fonction d'alerte sur la dégradation sociale affectant les jeunes issus de la colonisation. Ils ne seront pas entendus par des élus centrés sur des préoccupations électoralistes, apeurés par la montée du Front national et n'attribuant qu'une fonction de « paix sociale » à ces nouveaux travailleurs sociaux et militants associatifs. Tel est le second rendez-vous manqué que décrit justement O. Masclat : « Mais ces responsables associatifs éprouvent également le sentiment de “se donner pour rien”, selon l'expression de l'un d'entre eux. Voilà près de quinze ans qu'ils sont actifs dans cette association et ils estiment ne pas compter aux yeux des élus (du Parti communiste français, PCF) qui, disent-ils, “utilisent les gens comme nous pour calmer les jeunes, mais au fond n'en ont rien à faire”. À leurs yeux, ces élus devraient au contraire valoriser les habitants qui militent dans leur cité, or “c'est à peine s'ils connaissent nos noms”. Leur engagement n'ayant jamais vraiment été reconnu, le militantisme à la base qu'ils défendaient et représentaient s'est peu à peu dévalué à leurs propres yeux¹² ».

Le militantisme ne s'est pas simplement dévalué à leurs propres yeux mais également aux yeux de la génération des « petits frères et petites sœurs » contribuant ainsi au développement d'attitudes nihilistes et de décomposition. Ainsi, nous sommes en présence de dégâts importants de cette génération de militants soumis à une situation paradoxale avec une critique des élus et des pouvoirs publics sur leur incapacité à contrôler socialement les quartiers populaires et une autre critique des nouvelles générations issues de la colonisation sur leur rôle de « sapeur-pompier » de la révolte. Le réinvestissement par les jeunes de termes usités à l'époque coloniale pour désigner l'élite indigène jugée complice de la domination n'est à cet égard pas anodin. Nous avons ren-

contré au cours de nos enquêtes deux expressions significatives : les « Mesquines » ou « malheureux » d'une part et les « M'turni » ou « retourné » d'autre part. En outre, nous sommes en présence de dégâts humains importants auprès des jeunes issus de la colonisation, notamment avec le développement de la toxicomanie. Il a touché la grande majorité des familles issues de la colonisation, ce qui est à relier à la disparition des canaux de l'expression politique.

L'investissement de l'islam

La décennie quatre-vingt-dix est incompréhensible sans la prise en compte des dégâts humains qui ont caractérisé les années quatre-vingt. Elle s'enclenche dans les quartiers populaires avec un sentiment d'abandon et de négation, une aspiration à la stabilité, une exigence de justice sociale et de dignité, une demande de sens et un besoin de trouver de nouveaux canaux d'espoirs sociaux et d'expression. Pour de nombreux jeunes, l'islam sera investi comme élément de stabilité et de sérénité et comme nouveau canal d'expression face à une négation insupportable. On peut déplorer une telle situation ou s'en féliciter mais on ne peut pas la nier. Des jeunes issus de la colonisation sortent de leur isolement en trouvant un groupe d'appartenance. D'autres en investissant ou réinvestissant l'islam peuvent se libérer de la dépendance à l'alcool ou aux drogues. D'autres encore y trouvent une « sérénité » pour reprendre l'expression la plus fréquemment rencontrée dans nos entretiens. Ceux qui n'arrivent pas à comprendre ces logiques de renouement ou de découverte de l'islam sont ceux qui sous-estiment les dégâts d'une instabilité qui a envahi des quartiers entiers et l'ensemble des sphères de l'existence¹³.

Les réactions politiques face à ces nouvelles postures sont connues : la diabolisation. Les jeunes issus de la colonisation et les affirmations religieuses visibles d'une partie d'entre eux apparaissent comme une aubaine à des gouvernements en panne de projets mobilisateurs et ne proposant comme avenir que la remise en cause des stabilités et des sécurités sociales. Les conditions sont réunies pour que soit enclenché le processus de construction d'un nouvel « ennemi de l'intérieur », une nouvelle « classe dangereuse¹⁴ ». Déjà enclenché par l'action du Front national, le processus de revivification de l'imaginaire colonial se développe. Des logiques, des thèmes, des termes et des grilles d'analyses de la division culturaliste binaire du monde typique de l'inconscient collectif colonial réapparaissent¹⁵. Le racisme peut redevenir respectable à condition qu'il s'argumente de manière culturelle et non biologique. De cette façon les inégalités et dominations sont niées, les dominés sont présentés comme responsables de leur situation et un lien national chauvin peut se consolider contre l'autre diabolisé. La construction d'un « eux » permet de poser un « nous » qui évacue les clivages de classes et les conflits d'intérêts sociaux. Le communautarisme dont

on parle tant est une construction idéologique par en haut, beaucoup plus que l'expression spontanée de mutations de la société civile.

Le besoin urgent de réinvestir le combat politique

À l'issue de cette analyse rapide nous interrogerons trois niveaux qui nous semblent indissociables. Le premier concerne la logique économique qui préside au sort des jeunes issus de la colonisation. Dans une période de remise en cause de l'ensemble des acquis sociaux liés au statut salarial, les plus faibles sont toujours ceux qui payent le plus les restructurations et les nouveaux modes de gestion de la force de travail. À côté des sans-papiers, les jeunes issus de la colonisation forment l'idéal-type de la main-d'œuvre flexible que réclame le marché. Les sans-papiers forment la source externe de ces nouveaux travailleurs, alors que les jeunes issus de la colonisation en forment la source interne. De la même façon que l'esclavagisme a déterminé le devenir des descendants d'esclaves jusqu'à aujourd'hui, le colonialisme détermine l'avenir de ses descendants. Sans-papiers et jeunes issus de la colonisation tendent à se transformer en caste sociale à l'intérieur de la classe ouvrière, qui assigne ses membres à un destin. Bien entendu ce schéma à base de caste sociale n'a de sens que de manière diachronique, il prendra fin le jour où l'ensemble du monde du travail sera contraint à accepter les conditions de la flexibilité maximale, de la précarité absolue, de l'insécurité sociale, de la déqualification, etc. Dans la phase actuelle de la mondialisation le problème du capital n'est pas la pénurie de main-d'œuvre mais celle d'une main-d'œuvre contrainte à accepter n'importe quelle condition de vente de sa force de travail. Les sans-papiers et les jeunes issus de la colonisation jouent ainsi une fonction de révélateur de ce qui est envisagé pour l'ensemble du monde du travail. L'ethnisation et la racialisation de certains emplois et de certains secteurs économiques sont selon nous un passage logique d'une précarisation généralisée du monde du travail.

Mais se contenter d'une analyse en terme de « diviser pour régner » ne suffit pas. Notre second niveau d'interrogation est celle de la frontière qui tend à se constituer. Celle-ci tend à se présenter comme « normale » et légitime du côté du groupe majoritaire et à s'intérioriser comme « maximum possible » du côté du groupe minoritaire. Nous sommes bien au cœur d'un rapport social dans lequel chaque acteur contribue à la reproduction d'un rapport de domination. Les dominés eux-mêmes finissent par transformer une contrainte en choix en intériorisant une limitation du champ des possibles dans leurs trajectoires sociales et professionnelles. Cette seconde interrogation nous conduit à un autre questionnement : à qui s'adressent actuellement les discours concernant les jeunes issus de la colonisation ?

Nous pensons que ce discours s'adresse essentiellement au groupe majoritaire dans l'objectif de constitution d'une mentalité de « petit blanc » comme à la belle époque coloniale. À défaut d'offrir stabilité et sécurité sociale, les gouvernements libéraux tentent de produire un sentiment de supériorité et de valorisation de soi par le biais d'une mise en scène idéologique. Construire une « unité nationale » qui dépasse les classes sociales en construisant un « autre » en difficulté d'intégration ou constituant un danger pour la République, est un autre point de ressemblance avec l'époque coloniale. C'est la raison pour laquelle nous parlons de la construction d'un « racisme respectable » autorisant des attitudes et des postures jusque-là positionnées dans l'impossible et l'inacceptable.

Face à ce contexte, il est évident que le combat politique, c'est-à-dire l'inverse de la place assignée et de l'intériorisation du stigmate, est le seul chemin efficace disponible. Un tel chemin suppose des tâches spécifiques aux membres des groupes minoritaires et des progressistes du groupe majoritaire. Pour les premiers il est nécessaire de parvenir à une expression nationale et à forte visibilité sociale de revendications à base sociale et politique. Il s'agit de refuser de se laisser enfermer dans des débats culturalistes et/ou essentialistes dans lesquels ils acceptent une place d'un « autre » différent. Les seconds ont également un rôle crucial. Il s'agit pour les membres progressistes du groupe majoritaire de prendre une parole de refus des inégalités et des dominations en rompant entièrement avec les logiques intégrationnistes et culturalistes qui sous-tendent malheureusement encore beaucoup des analyses et des prises de paroles. Ces deux expressions sont nécessaires pour re-politiser un débat qui est culturalisé de manière non innocente.

Sans cette double expression s'entraînant dialectiquement l'une l'autre, il faudra se résoudre à une montée d'une mentalité de petit blanc qui s'exprimera dans les urnes et qui invalidera les luttes sociales nécessaires pour inverser le cours libéral actuel. Nous sommes à un tournant social et politique de la société française. Deux hypothèses sont envisageables. Soit nous parvenons à resituer le débat et les revendications sur le terrain social et politique. Soit nous serons dans une situation similaire à celle des États-Unis dans lesquels la hiérarchie des couleurs et l'héritage esclavagiste (en ce qui nous concerne l'héritage colonial) s'inscrira dans des systèmes de production et de reproduction pour donner naissance à une hiérarchie sociale. Il y a plus de vingt ans les « marcheurs de l'égalité » tentaient de politiser et de visibiliser un débat occulté. Cette démarche reste d'une étonnante modernité.

Matthieu Giroud

Doctorant en géographie, laboratoire Migrinter, université de Poitiers

« Résister en habitant » : les luttes dans des quartiers populaires à l'épreuve du renouvellement urbain

Cet article propose à la fois un questionnement théorique et quelques matériaux empiriques interrogeant la manière dont sont saisis les changements brutaux résultant d'opérations de renouvellement urbain par les populations « en place ». La démarche défend le rôle d'acteur socio-spatial de l'habitant dans la production de son espace de vie quotidien même lorsque celui-ci s'inscrit dans un contexte de bouleversements importants. Par ses pratiques, individuelles ou collectives, l'habitant peut créer de l'imprévisible et des significations propres à détourner certaines appropriations des lieux imposées par l'intervention.

Il est encore des quartiers dits populaires dans les secteurs anciens centraux ou péri-centraux des villes. Le qualificatif de populaire appliqué à ces quartiers évoque une concentration et une présence d'individus aux revenus peu élevés ainsi que le marquage dans les lieux d'une précarité économique et sociale. Cette présence actuelle se nourrit souvent d'une mémoire collective passée, fondée sur un développement économique industriel, un peuplement ouvrier aux sociabilités et aux lieux de pratiques bien identifiés. Si cette appellation renvoie à des faits et des processus identifiables, elle peut être aussi vue comme le produit d'un discours.

L'héritage industriel et ouvrier de tels espaces devient en effet, dans de nombreuses villes, une véritable aubaine en tant qu'il représente désormais une ressource foncière, spatiale et sociale. Le quartier populaire, s'il répond à des normes de localisation, d'accessibilité, et de formes d'habitat suffisantes, devient une réelle « marque de fabrique » susceptible d'attirer de plus en plus d'individus issus des couches sociales les plus favorisées. Le « populaire » est identifié à des valeurs, dont certaines sont créées de toutes pièces et fantasmées, qui renvoient à des modes de vie et à des registres de pratiques socio-spatiales particulières. Le cosmopolitisme, la diversité, la mixité, la solidarité, la tolérance, l'interconnaissance sont des notions mobilisées pour composer

- 1 Il convient de jeter un regard critique sur une proposition « antiraciste » fréquente : « les immigrés prennent le travail que les Français ne veulent plus ». La question n'est en effet pas ici celle de la volonté mais celle d'un fonctionnement systémique assignant les travailleurs immigrés à certains emplois en raison des économies sur les coûts de main-d'œuvre. Il était plus simple d'être embauché dans l'automobile et dans les mines au cours des décennies soixante et soixante-dix lorsqu'on était immigré que lorsque l'on était français de nationalité.
- 2 La remise en cause de la carte de dix ans par Chevènement est symbolique dans la mesure où elle replonge l'immigration dans un « provisoire » permanent.
- 3 Cf. Le dernier ouvrage de J. Donzelot, C. Mével, A. Wyvekens : *Faire société. La politique de la ville aux États-Unis et en France*, Paris, éd. du Seuil, 2003, 363 pages.
- 4 J. Donzelot, *Territoire et processus discriminatoire, actes de la campagne régionale de lutte contre les discriminations*, Lille, 2004, p. 138.
- 5 Nous reprenons à dessein cette expression des jeunes issus de la colonisation. Avec d'autres comme « gaulois », « fromages », « çaisfran », etc., elle souligne l'ampleur de cette ethnicisation du territoire et des consciences. Ces expressions sont produites par un réel en cours d'ethnicisation.
- 6 Il faut constater que de nombreux dirigeants de luttes syndicales ouvrières (Metaleurop, Mac Do, mouvement des chômeurs, etc.) sont issus de la colonisation. L'absence de mobilisation collective nationale ne doit donc pas nous faire conclure à une « disparition des militants ». Elle souligne simplement que l'exclusion de l'entreprise rend encore plus difficile l'accès à une expression politique.
- 7 Le constat d'une crise profonde, conduisant fréquemment à la rupture entre ces structures et les jeunes issus de la colonisation, n'enlève rien au rôle de socialisation politique que permettait cette irrigation associative et politique des quartiers populaires. Elle souligne simplement une contradiction profonde au sein des classes populaires : l'intériorisation par ces structures d'une vision paternaliste à connotation culturaliste et coloniale et le refus de celle-ci par les nouvelles générations de Français issues de la colonisation.
- 8 Olivier Masclat, *La Gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, La Dispute, 2003.
- 9 Saïd Bouamama, *Dix ans de marche des Beurs, chronique d'un mouvement avorté*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994 et *Contribution à la mémoire des banlieues*, Paris, éd. du Volga, 1996.
- 10 Rappelons à cet égard que le discours final de Convergence 84 est une dénonciation du « paternalisme » de la gauche politique et associative et un appel à la jonction des luttes avec les autres catégories dominées de la société.
- 11 L'objectif premier de SOS a été de capter la visibilité (et son impact symbolique et politique) acquise par les marches. L'opération a largement réussi comme en témoignent certains articles de presse au moment du vingtième anniversaire de la marche en l'attribuant à SOS Racisme.
- 12 Olivier Masclat, « Le rendez-vous manqué de la gauche et des cités », *Le Monde Diplomatique*, Janvier 2004.
- 13 Cette sous-estimation de la domination conduit à des grilles d'analyse ne s'intéressant qu'à l'offre et sous-estimant le développement de la demande. On s'intéressera ainsi à l'arrivée de prédicateurs sans s'interroger sur les raisons de leurs succès. Nous pensons au contraire que la décennie quatre-vingt-dix se caractérise par un développement important de la demande religieuse.
- 14 *L'Affaire du foulard islamique – La production d'un racisme respectable*, Roubaix, éditions du Geai Bleu, 2004.
- 15 Ainsi en est-il de la division trinitaire des populations issues de la colonisation : une masse à réprimer où à civiliser, une élite à valoriser et à mettre en scène et des femmes à émanciper avec ou contre leur gré.

le champ sémantique du populaire, laissant dans une édulcoration douteuse celles d'insécurité, de violence ou de conflit, et dans l'amnésie celles de misère sociale, d'inégalité et d'injustice. L'identité locale d'un quartier populaire se trouve dans les discours d'une pléthore d'acteurs – responsables locaux associatifs, politiques, promoteurs immobiliers, habitants nouvellement arrivés – figée, réifiée, devenant une essence disponible pour promouvoir et vendre un territoire.

En tant que ressource foncière et spatiale, l'héritage industriel d'un secteur se traduit en terme de potentialité d'espace vide ou d'espace à réutiliser. Ceci renvoie à ce que la sociologie urbaine des années soixante-dix appelait la « rénovation urbaine » et ce que nous appellerions plus aisément aujourd'hui le « renouvellement urbain », expression générique exprimant la multiplication des types d'intervention sur l'espace urbain. Certains quartiers ainsi caractérisés deviennent des territoires de projets clés pour le développement d'une agglomération, que ce soit en termes économiques, de potentialité de construction de logements de qualité, d'image territoriale à exporter vers le monde. Le quartier populaire devient un objet constitutif d'une stratégie politique de développement économique et urbain.

L'objectif de cet article est de montrer à quel point le quartier populaire, en secteur ancien central ou péricentral, est loin d'être un territoire figé et essentialisé. Il est certes à la fois un territoire réceptacle de stratégies politiques et économiques de changement urbain, et façonné par des processus socio-culturels importants tel que l'embourgeoisement, mais est aussi de manière synchrone, un territoire animé et produit par un ensemble de discours et de pratiques concrètes de la part des habitants des lieux et usagers du quotidien. Ces pratiques ne se contentent pas de suivre les changements formels brutaux : elles contribuent à les recomposer, déjouer, subvertir, détourner...

Entrecroisements et production de l'espace urbain

La question des impacts sociaux des opérations de renouvellement urbain et précisément celle du rôle des habitants dans ces processus ne sont pas des questions inédites en sciences sociales. Elles s'inscrivent plus globalement dans une réflexion sur la production de l'espace. Déjà, pour H. Lefebvre, la « production de la ville et de l'urbain » possède un caractère composite, structures et individus interagissant¹. Si la structure, au travers de l'intervention sur l'espace, contribue à le produire, sa raison d'être reste contingente de la manière dont il est investi sensiblement et poétiquement, saisi matériellement, et pratiqué concrètement par les individus, devenant par là même un lieu pour ceux-ci qui se l'approprient. Cette *synchro-production* s'insinue dans l'empreinte et l'aire d'action de l'intervention. L'espace devient le produit d'un

entrecroisement entre structures et individus, appréhendés comme acteurs de la production spatiale.

Néanmoins, les termes de cet entrelacement n'ont pas toujours été affectés des mêmes significations. La « production », *via* ces opérations d'intervention sur l'espace, a longtemps été abordée dans la littérature – précisément sociologique des années soixante-dix – comme l'effet sur l'espace urbain des ambitions et des vues émanant du pouvoir structurel (étatique). Pour A. Hayot² « cette sociologie a montré concrètement à quel point l'urbanisme est un acte politique, opérant des choix, reproduisant les divisions sociales ; à quel point il peut être aussi un lieu du compromis entre forces sociales, voire de résistance à l'ordre social dominant ». L'étude du rôle de l'habitant dans un contexte de rénovation urbaine se focalise alors sur sa composante collective, et sur les luttes, précisément urbaines³. La notion de « lutte urbaine » est utilisée pour évoquer « les luttes qui portent sur la ville et non pas sur tous les conflits qui se déroulent dans la ville⁴ ». Plus généralement, elles portent sur la planification urbaine, la/les politique(s) urbaine(s), le mode de vie urbain qui en découle, et donc sur le processus de « déportation » associé à la rénovation. Si les acteurs, les formes et les moyens de ces organisations collectives sont des objets d'étude, leur articulation au politique et au changement social plus global est aussi théorisée. La question est d'évaluer si ces luttes, à objectifs concrets, ancrés dans l'espace local et le quotidien, peuvent devenir de véritables mouvements sociaux urbains aptes à remettre en question le pouvoir politique en place, voire le système social que ce pouvoir défend.

Les nuances ou les critiques accolées à ces travaux appliqués à dénoncer les effets perniciose de l'intervention étatique lourde sur l'espace urbain proviennent alors dans le cours de la décennie quatre-vingt de plusieurs sources. D'abord, certains auteurs⁵ insistent sur la nécessité d'approfondir l'idée même d'intervention et d'inclure aussi les processus de réhabilitation, présentés comme des actions moins violentes sur les formes urbaines et leur contenu social ou économique, mais tout aussi porteuses d'une tentative de mise en norme et de mise en place d'un nouvel « ordre symbolique néobourgeois ». Par ailleurs, l'intervention sur l'urbain se complexifie, non plus seulement, dans ses outils ou ses modes d'action, mais aussi dans l'implication et l'engagement d'acteurs de plus en plus diversifiés. On voit un effet croissant sur l'espace de l'action d'acteurs privés et de consortiums mêlant financements privés et publics. Enfin, la question de l'efficacité des luttes urbaines est aussi discutée, sans toutefois remettre fondamentalement en cause l'importance de l'action collective. Les réflexions se tournent vers de nouveaux modes d'action alternatifs aux luttes et sur les moyens des habitants à gérer et façonner leur espace de vie.

C'est dans ce contexte de débats, associé aussi à une complexification des pratiques des individus, de leurs expériences de la mobilité et de leurs espaces quotidiens, des imaginaires et des va-et-vient identitaires, qu'il faut envisager une nouvelle définition des termes constitutifs de l'entrecroisement. On trouve dès la fin des années quatre-vingt un ensemble de réflexions sur l'habitant comme acteur socio-spatial à part entière, susceptible, quand il s'inscrit dans des organisations sociales originales, d'infléchir certaines évolutions bouleversant son espace et son temps quotidiens. Ces organisations sociales peuvent être informelles, décrivant de véritables réseaux sociaux animés par des pratiques d'entraides ou de solidarités⁶, ou plus « institutionnalisées », dans le cadre d'expériences d'implication et de participation des habitants dans la gestion, l'aménagement et les projets de leur espace de vie. Ainsi, la notion de « participation habitante », qui renvoie à certaines tentatives d'auto-organisation des années soixante-dix, devient comme l'héritière attitrée de celle de « lutte urbaine ». Néanmoins, au cours des années quatre-vingt-dix, l'autonomie de la « participation habitante » vis-à-vis des structures de pouvoir traditionnelles est de plus en plus remise en cause et devient de façon croissante un instrument, un concept, voire une abstraction, réapproprié pour le débat plus général sur le « gouvernement des villes ». Les nouvelles formes des systèmes urbains associées à l'évolution de la structure étatique dans un contexte de décentralisation et de libéralisation économique toujours plus accrue, poussent effectivement de nombreux auteurs à se tourner vers le concept de « gouvernance », issu du contexte socio-économique et politique anglo-saxon. Le recours à ce concept permet de rendre compte de la « transformation du rôle de l'État au profit de formes plus diversifiées d'intervention du politique sur le développement urbain, ainsi que dans le développement des rapports contractuels entre divers acteurs tels que l'État, les collectivités territoriales, les entreprises privées, les divers types d'expression des intérêts locaux⁷ ». Dans cette définition générale, l'habitant se trouve représenté et phagocyté par les « intérêts locaux » en présence. La nouveauté de ce concept est semble-t-il plus à chercher du côté de l'intrusion d'acteurs privés que dans la présence des habitants. Par ailleurs, quand la participation est effective, certaines expériences concrètes ont prouvé les obstacles à son efficacité et la relativité finale de la place de l'habitant dans les processus décisionnels : problème du statut de l'habitant face à des acteurs publics et privés plus puissants ; hypocrisie latente dans l'organisation de ces structures et détournement de la parole habitante en justification d'une décision prise en amont ; degré de motivation liée à un ordre des priorités dans la vie des individus ; enjeux de pouvoirs au sein du groupe des habitants et manipulations ; problématiques de l'information et de la manière dont elle est saisie par les habitants. Ce glissement vers

les théories de la gouvernance peut donc être interprété comme le reflet d'une volonté de circonscrire et de contrôler, en les ramenant dans des cadres plus formels, la parole et l'action habitantes.

Vers l'hypothèse de « résister en habitant »

Interroger la manière dont des populations saisissent les changements impulsés par des opérations formelles et comment ces populations agissent et réagissent face à ces opérations amène néanmoins vers d'autres approches et déterminations des termes de l'entrecroisement. Tout d'abord, cela revient à repousser le présumé du refoulement systématique – de la « déportation » – des populations les plus modestes en dehors de leur lieu de résidence et/ou de pratiques affecté par l'intervention et l'embourgeoisement. Si l'existence même de cette « migration forcée » n'est évidemment pas remise en cause, le paradigme selon lequel les individus tentent de résister à des évolutions socio-spatiales qui remettent en cause partiellement ou entièrement le fonctionnement social du lieu, c'est-à-dire les marquages sociaux et les jeux d'appropriation, mérite d'être débattu clairement. On a montré plus haut une sorte de glissement de notions pour rappeler les modalités que peuvent prendre les capacités d'action des habitants. Cette présentation diachronique produit volontiers l'illusion que ces dimensions se substituent dans le temps les unes aux autres. Au contraire, même si l'intensité diffère, il importe de continuer à penser l'implication des habitants sur les espaces en termes de luttes et de mobilisation collective. Plutôt que de substitution d'approches, évoquons l'idée de combinaison, ajoutant un peu plus de complexité à l'objet, mais sans doute un peu plus d'exactitude à l'analyse sociale.

La démarche présentée ici propose de travailler sur les pratiques des habitants dans toutes leurs composantes. Il s'agit de montrer que dans un contexte de renouvellement urbain et d'embourgeoisement, l'acte de résistance peut aussi émaner, à côté de mobilisations collectives et d'initiatives de participation publique, de pratiques résidentielles et quotidiennes inscrites dans l'espace et le temps de manière significative. Certains de ces actes individuels peuvent d'ailleurs être assumés ou pensés collectivement offrant alors moins une impression de dispersion, que de partie d'une *multitude*, vecteur de force sociale subversive.

Tous ces actes et pratiques, s'ils s'inscrivent au sein de modes d'habiter la ville, participent à leur tour à l'habiter du lieu, un « habiter résistant ». C'est ce va-et-vient qui permet de renverser les termes et compléter le chiasme pour dresser l'hypothèse de « résister en habitant⁸ ». S'il faut montrer en quoi l'appropriation d'un espace par des pratiques multiples de détournement, d'évitement ou d'occupation (par exemple dans le contexte d'un quartier d'af-

fares ou dans l'aménagement de zones ludiques) participe à une certaine résistance, il est aussi fondamental de penser aux dimensions plus horizontales de l'urbain, c'est-à-dire aux processus de coprésence, de frottements, d'alternance, de rencontre, ou de discordes induits par la présence de groupes et d'individus différenciés en un même lieu. On peut ainsi observer des pratiques d'évitement (d'individus ou de groupes sur des parcours) et de subversion (d'une occupation du lieu), pouvant parfois mener au conflit.

Utiliser le terme d'« acte de résistance » dans de tels contextes de quartiers populaires en voie de renouvellement urbain et d'embourgeoisement, c'est évoquer la pratique qui contribue à la préservation d'un accès à des ressources urbaines (équipements, services, espaces publics, mais aussi réseaux sociaux, familiaux, amicaux) et/ou idéelles (la charge affective accolée par l'individu au lieu, en fonction de son histoire, de sa mémoire, de l'histoire du lieu, de la mémoire collective) mis à mal par les changements formels en cours.

Un quartier populaire de Grenoble en voie de renouvellement urbain : le quartier Berriat/St-Bruno

Espace ouvrier et industriel au début du siècle, le quartier Berriat, proche de l'hypercentre de l'agglomération grenobloise, est aussi un témoin de la crise de ce secteur dans les années soixante-dix. C'est au cours de cette période que le caractère ethnique du quartier prend forme et visibilité. Depuis la décennie quatre-vingt, le quartier connaît aussi des mutations importantes. On y voit l'érection, sous le mandat Carignon, du quartier d'affaires Europol qui se développe peu à peu vers l'accueil d'habitations de standing et de grands équipements collectifs publics. Conjointement, la partie ancienne du secteur connaît un processus diffus d'embourgeoisement.

En parallèle à ces grandes tendances urbaines qui contribuent à bouleverser l'identité populaire du quartier, tout en continuant à s'appuyer sur elle, on trouve ce que M. Agier appelle la *ville-bis*, une « ville réelle qui se révèle, derrière, dessous ou en creux de la ville formelle⁹ », animée par un ensemble de pratiques inscrites dans un quotidien à la fois pérenne et changeant, résistant et émergent. Un travail d'enquête par entretiens a permis de comprendre selon quelles tactiques certains individus arrivaient à maintenir une présence dans le quartier et un accès à ses ressources malgré une évolution peu favorable induite par le changement formel. Je présente ici trois analyses de combinaisons de choix résidentiels et des pratiques quotidiennes qui en découlent, c'est-à-dire trois fractions de modes d'habiter la ville, le quartier, le logement.

Le choix de l'immobilité résidentielle et de l'accommodement renvoie à la situation de certains ménages maghrébins arrivés dans le cadre du regroupement familial des années quatre-vingt, préférant rester locataires d'un appartement

vétuste ou de taille inadaptée plutôt que de répondre aux propositions de logements sociaux situés dans les quartiers périphériques et de grands ensembles de la ville. Cette tactique, véritable acte de résistance, permet ainsi une présence au sein du quartier et une perpétuation de l'accès à ses ressources matérielles (équipements, localisation du secteur) et idéelles (l'image d'un « antighetto », une expérience des lieux, des souvenirs). Ce choix met en valeur les attributs du territoire du quartier sur ceux de l'espace du logement. La mobilisation, par l'intermédiaire de voisins et de l'association des habitants, a permis dans certains cas de proposer une offre de relogement au sein du quartier.

La tactique de la double mobilité, résidentielle et quotidienne, présente la situation inverse. Elle est le cas d'un groupe d'hommes tunisiens. La tactique perpétue, malgré un déplacement du lieu de logement (le premier lieu correspondant au quartier étudié), une présence régulière, au quotidien, par l'intermédiaire de mobilités quotidiennes en direction du quartier. La déambulation dans les rues permet la rencontre spontanée et la discussion informelle entre membres du groupe. Cette flânerie s'inscrit cependant toujours au sein d'un espace de pratiques construit autour des établissements commerciaux maghrébins. Les échoppes, les services et les bars (espaces de jeu et d'arrangements) représentent les pôles de cet espace et des lieux réguliers de sociabilité du groupe. Cet assemblage de pratiques participe ainsi à un processus de production identitaire mêlant origine commune, pratiques anciennes semblables effectuées dans le quartier (lieu du premier emploi à l'arrivée), et combinaisons de pratiques actuelles proches. Cette manière d'habiter, ce *partir pour revenir*, en perpétuant une appropriation territoriale, peut être interprétée alors comme une volonté de garder prise sur certaines ressources (surtout symboliques et sociales) du quartier, même si cette volonté n'apparaît qu'indirectement, voire de manière inconsciente, dans les discours.

Enfin, le cas de ménages immigrés italiens, installés depuis longtemps dans le quartier, peut être évoqué ici. En tant que membres d'une immigration ancienne, certains ménages ont eu les ressources sociales (connaissance avec les anciens propriétaires, proposition de systèmes de paiements souples) et financières pour acheter un logement au moment où le quartier était dévalué. Cet investissement aujourd'hui, en plus d'assurer une présence peu menacée dans le quartier en tant que propriétaire d'un logement, permet aux ménages considérés, une ascension sociale de fait, liée à la revalorisation territoriale du quartier. Cette revalorisation sociale – ce détournement, par son appropriation, du sens du changement formel – provient à la fois de l'augmentation du prix des biens fonciers et immobiliers, mais aussi, dans les discours retenus, de la présence d'usagers nouveaux dans le quartier et de formes architecturales valorisant son image.

Ces trois exemples présentent un ensemble d'actes et de choix singuliers, mais qui s'inscrivent à chaque fois dans une prise de conscience ou un encadrement collectif. Le réseau social, le voisinage, l'entourage sont des structures intermédiaires qui peuvent permettre de porter à terme certains projets, ou de justifier et rendre légitimes certaines pratiques.

L'évolution générale du quartier produit par ailleurs des réactions plus franches. L'action directe émane notamment de mobilisations collectives, qui prennent en particulier la forme de fêtes, de repas de quartier, d'animations artistiques et culturelles au sein d'espaces de squats. L'argument de réfuter un type de ville et d'urbanité, dont le secteur Europole est une effigie, et de préserver une certaine identité locale, populaire et cosmopolite, est souvent intégré à des revendications politiques plus globales. Néanmoins, l'approche sociologique des acteurs de ces manifestations montre bien le caractère complexe de l'acte de résistance. Ce sont les individus et les groupes appartenant à des classes sociales aux capitaux économiques et/ou culturels élevés, qui composent majoritairement ces cercles d'affinités. La « fête de la couleur », organisée par un collectif d'habitants, est à ce titre exemplaire. Fondée sur l'idée que l'espace urbain doit être investi librement par chacun, la fête se mue en un microcosme éphémère, véritable reflet idéalisé du quartier et de la manière de vivre en ville. Berriat correspond dans cette imagerie à un véritable caravansérail, territoire dans lequel se concentrent et se côtoient les différences sociales et culturelles. Cependant, l'observation tout au long des journées de la fête n'a pas permis de révéler concrètement la diversité et la « mixité » prônée de manière idéelle et discursive. Les couleurs célébrées par la fête se trouvent finalement plus inscrites dans les tissus, les peintures et les décorations que sur les visages. Les groupes et individus immigrés n'ont finalement pas participé à la manifestation. *A contrario*, de nombreux habitants récemment arrivés appartenant à des groupes sociaux élevés, et friands de telles célébrations, en ont été les principaux acteurs. Au final, les critiques les plus virulentes contre l'embourgeoisement viennent souvent d'individus qui participent, par leur venue et leur présence, au processus même.

Conclusion

Le quartier populaire en secteur ancien, dans un contexte de renouvellement urbain et d'embourgeoisement, est aussi animé et produit par des pratiques venant des habitants et usagers eux-mêmes. Elles sont infiltrées d'expériences et de connaissances des lieux et contribuent à redéfinir les termes de l'évolution socio-spatiale en cours. Comme l'exprime M. Agier, « quel que soit l'état aujourd'hui des formes urbaines, matérielles et institutionnelles, une certaine idée de la ville résiste ou, mieux, émerge [...] une ville plus complexe qui naît au

cœur des pratiques urbaines ». J'ai proposé l'hypothèse de « résister en habitant » pour évoquer ces pratiques, chair d'un quotidien mais aussi d'un imprévu, véritable creux du formel; des pratiques qui jouent aussi avec le temps de manière à s'insinuer et se signifier à *contretemps*. Et c'est bien ainsi qu'il faut comprendre l'usage de ce terme de « résistance » : une résistance non pas pour renverser un système politico-économique et changer le monde demain, mais une résistance pour transformer des mondes de la vie urbaine et quotidienne, aujourd'hui. Il importe néanmoins dans cette approche de ne pas surestimer le désir de résistance et de ne pas tomber dans une vision romantique, déterministe et un peu aveuglée. L'objectif est de saisir en quoi les individus-acteurs de la production territoriale inscrivent leurs pratiques dans des systèmes normatifs qui diffèrent, discutent ou renoncent à des systèmes normatifs formels imposés ou sous-entendus.

On a vu aussi la complexité à évaluer et à qualifier le lien qui existe entre l'acte et le niveau de transformation associé, entre l'acte même et l'effet de l'action. Quand l'acte de résistance est proclamé comme tel, son effet n'est pas toujours celui que l'on attend. Ainsi, l'animation et la contestation collectives contribuent à fabriquer une image territoriale (inspirée de la mémoire du lieu) et une réputation attractive pour des catégories de populations aisées, adeptes du « populaire et cosmopolite ». À l'opposé, certaines pratiques, même si elles ne sont pas forcément qualifiées au premier abord comme actes de résistance par leurs auteurs, peuvent avoir un effet transformateur des territoires, qui est d'autant plus significatif qu'il s'inscrit par ailleurs dans un sentiment et une expérience de liberté entière, au moment où la pratique se fait. Le débat est en tout cas ouvert. La raison d'être de cette réflexion réside dans le souhait de ne pas perdre de vue, derrière une approche trop atomisée et individuelle, les grandes tendances sélectives d'une production de l'urbain et de ses espaces. Le renouvellement urbain, la rénovation, la réhabilitation représentent des processus qui se sont multipliés dans la plupart des villes. Cette multiplication renvoie à une normalisation et à une banalisation du phénomène. Il est important de continuer à déconstruire cette banalisation qui risque de dépolitiser le débat sur l'intervention urbaine, l'envolée associée des prix fonciers et immobiliers, les conséquences sociales en termes de destruction des réseaux sociaux, de sélection des pratiques et d'effritement d'un accès aux ressources d'un territoire, et sur l'importance de l'action habitante, sous toutes ses formes.

Pierre Tevanian

Professeur de philosophie au lycée de Drancy

« Quartiers sensibles »
et « zones de non droit » :
la vision sécuritaire
et misérabiliste des quartiers
populaires

Il existe aujourd'hui un consensus sur « l'explosion de la violence chez les jeunes de banlieue » et sur le « laxisme de la justice » face à cette violence, ou du moins sur son « inadaptation » aux nouvelles générations de délinquants. Plutôt que de dénoncer au coup par coup les mesures brutales qui sont prises depuis plusieurs années au nom de ce discours, il vaut mieux prendre le problème à la racine et déconstruire ce qu'il faut bien appeler le mythe de l'insécurité.

Il est crucial de ne pas se laisser entraîner, comme l'ensemble de la classe politique l'a fait naguère sur « le problème de l'immigration¹ », dans l'illusion que « l'insécurité » dont on nous parle est une « réalité » incontestable, et que seules peuvent être contestées les solutions les plus radicales que nous proposent les démagogues. Il faut enfin résister au discours d'intimidation qui est désormais omniprésent, et qui consiste à dire que si l'on se permet de mettre en doute la réalité des diagnostics catastrophistes, c'est qu'on est angélique, coupé des réalités en général et des classes populaires en particulier – de ce qu'on appelle désormais « la France d'en bas ». Car le « problème de l'insécurité » est bel et bien un mythe, même si, comme tout mythe, il mobilise des éléments de vérité, en particulier des faits divers dramatiques. En effet, la manière dont ces faits divers sont présentés, mis en scène, coupés de leur contexte et réinterprétés, est mensongère. C'est ce que s'efforcent de montrer les remarques qui suivent.

Le mythe des chiffres qui « parlent d'eux mêmes »².

La thèse selon laquelle la « violence des jeunes » connaît une expansion sans précédent, justifiant une « adaptation » de la réponse politique dans le sens d'une plus grande « fermeté », se fonde en grande partie sur une instrumen-

- 1 Lefebvre, H. *Espace et politique. Le droit à la ville II*, Paris, Anthropos, 1972-2000.
- 2 Hayot, A. « Pour une anthropologie de la ville et dans la ville : questions de méthodes », *Revue européenne des migrations internationales*, n° 18, 2002.
- 3 Voir à ce sujet les travaux de l'équipe de M. Castells à l'université de Nanterre sur la rénovation parisienne.
- 4 Cherki, E., Mehl, D., « Quelles luttes ? Quels acteurs ? Quels résultats ? », *Autrement* n° 6, 1976.
- 5 Bourdin, A., « Restauration/réhabilitation : l'ordre symbolique de l'espace néo-bourgeois », *Espaces et sociétés*, n° 30-31, 1980.
- 6 Vervaecke, M., « L'habiter, les réseaux sociaux et les interactions sociales dans les quartiers anciens », *Espaces et sociétés*, n° 51, 1988.
- 7 Godard, F. et al., *Le Gouvernement des villes. Territoires et pouvoir*, Paris, Descartes et Cie, 1997.
- 8 Cette hypothèse est à l'origine de mon doctorat intitulé *Des territoires cosmopolites à l'épreuve du renouvellement urbain : « résister en habitant »*. L'habiter dépasse la stricte sphère du résidentiel et s'exprime par un entrelacement de différentes pratiques spatio-temporelles.
- 9 Agier, M., *L'Invention de la ville*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 1999.

talisation des chiffres de la délinquance. Or, les chiffres ne parlent jamais d'eux-mêmes. Ils demandent à être interprétés, et surtout lus de manière critique, en s'interrogeant notamment sur leur mode de fabrication. Car on l'oublie souvent : les chiffres publiés et abondamment commentés chaque année sont des chiffres produits par la police et la justice, qui reflètent donc au moins autant la réalité de l'activité policière que celle des faits de délinquance. En effet, plus les forces de police sont mobilisées sur une forme particulière de délinquance, plus elles contrôlent, plus elles interpellent, et plus elles enregistrent une part importante de la réalité. Parmi les exemples les plus parlants, on peut évoquer le cas du viol, des violences sexuelles incestueuses ou plus largement des violences sur enfant qui ont lieu essentiellement dans l'espace familial. Si les chiffres ne cessent d'augmenter, c'est avant tout parce que ces formes de violence n'étaient quasiment pas enregistrées il y a quelques décennies, puisque la police, mais aussi l'ensemble de la « société civile », n'en faisaient pas une préoccupation importante. Il en va de même pour toutes les formes de délinquance : c'est avant tout la focalisation du débat public et de l'activité policière sur la « délinquance de rue » qui fait augmenter les chiffres de la petite délinquance en général et de la délinquance des mineurs en particulier. Il y a un exemple qui illustre parfaitement l'effet d'optique que peuvent produire les statistiques : c'est celui de l'outrage à agent. Les outrages à agent sont en effet l'une des infractions qui contribue le plus à faire augmenter les chiffres de la délinquance. Il est certes probable que les tensions, les conflits et donc les échanges de « mots » avec les forces de police soient réellement en augmentation ; mais il faut également souligner d'une part que la « susceptibilité » des agents de police augmente elle aussi, et que le « seuil » au-delà duquel un mot de travers devient un « outrage » semble de plus en plus bas ; d'autre part que les situations propices au conflit et à « l'outrage » sont artificiellement créées par la multiplication, ces dernières années, des contrôles d'identité ou des opérations « coup-de-poing » dans des situations où aucune infraction n'a été commise. Les tribunaux voient ainsi défiler des jeunes qui n'avaient commis aucun délit avant l'intervention de la police, et que cette intervention a amenés à commettre un « outrage³ ». Mais l'exemple le plus frappant est sans doute celui de la « toxicomanie ». Les infractions liées à l'usage, à la cession ou au trafic de stupéfiants sont en effet les infractions qui font le plus gonfler les chiffres de la délinquance. Or, comme le rappelle Laurent Mucchielli, lorsqu'on regarde de près les données enregistrées dont on dispose, on s'aperçoit qu'il s'agit, dans la quasi-totalité des cas, de faits ayant trait à la consommation ou à la vente de petites quantités de drogues douces (cannabis ou herbe essentiellement). Ces infractions qui font tellement gonfler les

chiffres correspondent par conséquent à des comportements dont on sait par ailleurs, par des enquêtes sociologiques, qu'ils sont depuis les dernières décennies en train de se banaliser et qu'ils concernent une minorité de plus en plus importante, et cela dans tous les milieux sociaux. Or, il est une autre information que nous donne la lecture des chiffres de la délinquance : c'est que les personnes mises en cause pour possession de petites quantités de drogues douces sont quasi-exclusivement des personnes jeunes, de sexe masculin et issues des classes populaires. On le voit : au lieu de « laisser parler d'eux-mêmes » les chiffres, au lieu plutôt de leur faire dire ce qu'ils ne disent pas (« les jeunes sont devenus des sauvages »), on peut en tirer quelques enseignements précieux ; mais cela suppose qu'on tienne compte des biais, et qu'on croise les chiffres de la police ou de la justice avec d'autres données. Ce qu'on découvre alors, dans le cas de la « toxicomanie », c'est qu'un comportement comme la consommation et la revente de drogue douce, également répandues dans tous les milieux sociaux, ne mène devant les tribunaux qu'une petite partie des personnes concernées : les « jeunes des banlieues ». Ce qu'on découvre, en d'autres termes, c'est que nous avons bien affaire, en la matière, à une justice de classe. S'interroger ainsi sur la genèse des chiffres, et sur les chiffres comme indicateurs d'un choix politique, nous amène finalement à découvrir une autre omission : lorsqu'on assimile la réalité de la délinquance à la seule délinquance enregistrée, on occulte du même coup la partie non enregistrée ou sous-enregistrée de la délinquance et de la violence. En effet, partout où l'investissement de la police et de la Justice est nul, faible ou en baisse, les chiffres sont par la force des choses nuls, faibles ou en baisse : la délinquance patronale, par exemple, est de moins en moins contrôlée, et moins de 1 % des infractions au Code du travail constatées par les inspecteurs du travail aboutissent à des condamnations en justice (des condamnations dérisoires qui plus est). Il en va de même pour ce qui concerne la discrimination raciste à l'embauche ou au logement : aucune augmentation spectaculaire ne peut être constatée si l'on se réfère aux données du ministère de la Justice (on reste depuis de nombreuses années à moins d'une dizaine de condamnations par an), pour la simple raison qu'aucune volonté politique, et par conséquent aucun investissement policier ou judiciaire, n'existe en la matière. Il existe pourtant une multitude d'indicateurs, autres que policiers ou judiciaires, qui permettent d'affirmer que la discrimination est une forme de délinquance particulièrement répandue⁴. Quant à la violence de la chose, et sa gravité, elle n'est pas à démontrer. Mais de cette violence-là, très peu de commentateurs ou d'organisations politiques ont pris toute la mesure.

« La violence » : une catégorie d'amalgame

Une règle élémentaire de méthode veut qu'on commence toujours par définir les termes qu'on utilise, au lieu de faire comme si le sens des mots « violence », « délinquance » et « insécurité » allait de soi, et comme si ces mots étaient interchangeable. Car « violence » n'est pas synonyme de « délinquance » : il existe des formes de délinquance qui sont peu ou pas du tout violentes, et ce sont justement celles-là qui contribuent à faire augmenter le chiffre global de la délinquance : l'outrage à agent, par exemple, ne peut pas sérieusement être considéré comme un acte très violent. Et la consommation de cannabis encore moins. Inversement, les formes de délinquance les plus violentes, comme les homicides volontaires, ne sont pas en hausse (ils stagnent autour de 600 cas par an – soit pas plus que les décès causés par des accidents de travail, et dix à vingt fois moins que les décès par accident de la route ou par suicide). Ni les homicides volontaires commis par des mineurs (autour de trente cas par an). Ni les homicides commis contre des policiers. Par ailleurs, il y a des formes diverses de violence, plus ou moins graves, et plus ou moins légitimes. Quoi de commun entre un vol à l'arraché, une injure, une gifle, un meurtre, un viol, et une émeute consécutive à une « bavure » policière ? Quel intérêt, pour la compréhension de ces phénomènes, de les ranger tous sous la même catégorie générique ? Aucun. Le seul intérêt de cette catégorie d'amalgame, « la violence », c'est qu'elle permet d'imposer sans le dire une thèse implicite : la thèse selon laquelle il existe une réalité homogène, « la violence », qui commence dès le premier mot de travers, dès la première « incivilité », et qui se poursuit inéluctablement, si on n'y prend garde, dans une escalade qui culmine avec la criminalité organisée et l'homicide. En d'autres termes : lorsqu'on se refuse à distinguer entre délinquance et violence, ou entre différents types et degrés de violence, on aboutit très facilement à la « théorie de la vitre cassée » et à la doctrine de la « tolérance zéro ».

Le mythe de l'âge d'or

Les discours catastrophistes sur l'explosion de la violence des jeunes reposent également sur une amnésie plus ou moins volontaire : pour pouvoir affirmer que nous vivons une période de déferlement sans précédent de la violence, il faut au préalable avoir bien oublié ce qu'il en était réellement de la violence dans le passé. Or, si l'on se réfère sérieusement à toutes les sources qui sont à notre disposition sur le passé comme sur le présent, forme de délinquance par forme de délinquance, on s'aperçoit qu'il existe aujourd'hui des formes nouvelles de délinquance et de violence, ou du moins des formes de délinquance et de violence qui semblent actuellement en augmentation (par exemple les caillassages de bus, les outrages à agent et plus largement les

conflits avec les institutions, ou encore la consommation de cannabis), mais que ces formes de délinquance sont les moins violentes, et qu'inversement les formes les plus violentes (comme les homicides volontaires, les homicides commis par des mineurs ou les viols collectifs) ne sont pas en augmentation⁵. L'âge d'or dont nous parle le nouveau sens commun sécuritaire fut en réalité une période où le risque de se faire tuer était bien supérieur à ce qu'il est aujourd'hui. À ceux qui nous accusent d'être angéliques, il faut donc répondre que ce sont eux qui ont une vision angélique du passé.

La logique du bouc émissaire

Il est un autre mensonge, l'un des plus répandus et des plus pervers, qui consiste à évoquer des faits réels, mais en prétendant, sans la moindre preuve, que les jeunes de banlieue en ont le monopole. C'est ainsi, par exemple, qu'on parle des « tournantes », et plus largement des formes plus ou moins agressives de sexisme ; c'est ainsi également qu'on parle de l'antisémitisme. Dans tous les cas, le discours dominant a ceci de pervers qu'il pointe du doigt des problèmes bien réels, dont la gravité est indiscutable, mais qu'il oublie de dire que les problèmes en question concernent en réalité l'ensemble de la société française, et qu'aucune donnée empirique ne permet d'affirmer que la jeunesse des banlieues est davantage en cause que le reste de la société⁶.

La « marque du négatif »

Le tableau que la majorité des dirigeants politiques et des grands médias dressent de la banlieue et des jeunes qui y vivent est également mensonger parce qu'un certain nombre de réalités y sont absentes. En effet, si le mot « violence » renvoie de manière automatique à la banlieue et à ses « jeunes », qui semblent de ce fait en avoir le monopole, la réciproque est vraie : les mots « jeunes », « banlieue », et « jeune de banlieue » renvoient automatiquement au mot « violence », comme si, en banlieue, ou du moins chez ces jeunes, il n'y avait que de la violence. Or, il se passe beaucoup de choses en banlieue, qui ne se résument pas à l'incendie d'une poubelle, au vol d'une voiture ou au règlement de compte entre cités. Parmi les problèmes que vivent les habitants de la banlieue, et dont les élus et les grands médias parlent moins volontiers que de la « violence des jeunes », il y a aussi des violences autrement plus graves et plus fréquentes, qui sont commises par l'entreprise ou par l'institution, et qui frappent au premier chef ces jeunes qu'on stigmatise et qu'on accuse : chômage, précarité, discriminations, brutalités policières⁸... Il y a aussi en banlieue un potentiel énorme, rarement reconnu : une vitalité, des solidarités et des formes de vie sociale, culturelle et politique qui s'inventent⁹, dans l'indifférence générale des élus et des grands médias. Il est extrêmement

important de le rappeler, car le plus souvent, les mieux intentionnés tentent de défendre les jeunes de banlieue en les réduisant au statut de victimes. Mis à part la violence, admettent-ils d'un commun accord avec leurs adversaires « sécuritaires », « Il n'y a rien¹⁰ ». Un nouveau sens commun progressiste, alimenté par certains sociologues, décrit la banlieue comme un « désert », un « no man's land », où vivent des jeunes qui « ne sont unis que par la galère, la désorganisation et la rage ». On parle également d'anomie, d'absence de repères et d'absence de conscience politique... Cette vision misérabiliste est non seulement fautive, mais aussi inopérante pour contrer l'offensive sécuritaire que nous affrontons aujourd'hui : tout au plus permet-elle de modérer la peur et la haine ; ce qu'elle laisse en revanche intact, c'est le mépris des « jeunes de banlieue ».

L'oubli de l'origine

Ce qui engendre le mépris, et donne une apparence de réalité à l'image de jeune de banlieue comme corps furieux, « sauvage » ou « dé-civilisé », c'est aussi l'oubli, ou plutôt le refoulement de l'origine des phénomènes de délinquance ou de violence. On peut le constater à propos de la petite délinquance : on a assisté, ces dernières années, de manière plus ou moins consciente et délibérée, à la mise à l'écart des enseignements que nous apporte la sociologie sur la corrélation forte existant entre origine sociale et incarcération (la population carcérale est une population plus jeune, plus masculine et d'origine plus pauvre que la moyenne). Dans les grands médias, les sociologues ont peu à peu cédé la place à de nouveaux « experts » : des psychologues qui dépolitisent la question en rattachent « la violence » en général à la nature humaine et au « besoin d'agression » ou au « manque de repères », voire à la « carence d'éducation », ou des entrepreneurs en « sécurité publique » comme le très influent Alain Bauer, qui a réussi à publier un *Que sais-je ?* sur les « violences urbaines », et dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est juge et partie¹¹... Il en va de même si l'on considère les émeutes urbaines, apparues au début des années quatre-vingt-dix. Ces émeutes que la classe politique, les grands médias et les sociologues les plus médiatisés ont unanimement présentées comme des poussées de fièvre nihiliste, « aveugle, autodestructrice et sans objet¹² », dépourvues de toute dimension politique, de toute dimension revendicative et de toute rationalité, ces émeutes qu'on présente aujourd'hui comme les preuves irréfutables d'un manque d'éducation ou d'humanité, ont toutes eu pour événement déclencheur la mort violente d'un jeune, le plus souvent issu de l'immigration, le plus souvent au cours d'une intervention policière. Par conséquent, indépendamment de tout jugement moral ou de toute considération de stratégie politique, force est

d'admettre que ces émeutes ont une rationalité et une dimension politique, et qu'elles constituent une forme de résistance. Si, en plus de cette anamnèse quant à l'élément déclencheur des émeutes, on remonte plus loin, si l'on se souvient qu'au début des années quatre-vingt, des événements du même type (les crimes racistes et sécuritaires) avaient été pour beaucoup dans le déclenchement de la Marche des Beurs et de Convergence 84, si l'on se souvient que tous les moyens politiques non violents avaient alors été mobilisés (la prise de parole publique, la manifestation, la marche pacifique, mais aussi le recours aux tribunaux pour juger les crimes policiers)¹³, si l'on se souvient qu'alors des promesses avaient été faites par les autorités, et si l'on se souvient enfin que durant les années qui ont suivi, rien n'est advenu (hormis des non-lieux, du sursis ou des acquittements de policiers assassins)¹⁴, alors les « explosions » de Vaulx-en-Velin, Sartrouville, Mantes-la-Jolie ou Dammarie-lès-Lys à la suite d'une mort violente d'un jeune du quartier apparaissent tout à coup bien moins imprévisibles, bien moins irrationnelles et même bien moins illégitimes. Alors, surtout, loin de témoigner d'un ensauvagement de la jeunesse des banlieues, ces émeutes témoignent au contraire de l'existence d'un souci de la vie d'autrui, d'une mémoire et d'une incapacité à se résigner face à l'injustice, qui sont la marque même de l'humain.

Le legs colonial

Parmi les ressorts du consensus sécuritaire que nous affrontons aujourd'hui, bien d'autres pistes mériteraient d'être explorées, en particulier du côté du passé colonial et des représentations qui se sont forgées et transmises durant cet épisode « épique ». En effet, tant du point de vue des représentations que des dispositifs politiques et policiers qui se mettent en place aujourd'hui, la filiation est évidente : si l'on parle aussi facilement de « reconquête territoriale », d'espaces « décivilisés », de « sauvages », de « défaut d'intégration » ou de « défaut d'éducation », si l'on parle aussi facilement de « nécessaire adaptation » de « notre dispositif pénal » à des populations radicalement différentes des « blousons noirs de jadis », vivant « en dehors de toute rationalité », c'est que ce vocabulaire, et le regard qui le sous-tend, n'ont rien de nouveau. C'est le même vocabulaire et le même regard qui ont eu cours il y a plusieurs décennies, lorsqu'il s'est agi d'inventer un discours sur « l'indigène » – dont les « jeunes de banlieue » sont en grande partie les descendants. Et c'est également dans le passé colonial qu'il faut aller chercher si l'on veut comprendre la genèse des dispositifs d'exception qui se mettent en place ou se renforcent dans les banlieues : qu'il s'agisse du couvre-feu, de la « guerre préventive » que constituent les contrôles policiers à répétition (ou les dispersions intempestives dans les halls d'immeuble) ou qu'il s'agisse de

la pénalisation des parents pour les fautes des enfants, nous avons affaire à des pratiques qui violent un certain nombre de principes fondamentaux (comme le principe de la présomption d'innocence ou celui de la responsabilité individuelle), et qui par conséquent apparaissent comme des anomalies au regard d'une certaine tradition du droit français, mais qui ne tombent pas du ciel. Si l'on se réfère à l'autre tradition française, à la part d'ombre que constitue le droit d'exception qui s'est inventé et expérimenté dans les colonies françaises, alors le « tournant sécuritaire » auquel nous assistons aujourd'hui perd beaucoup de sa nouveauté ou de son « originalité¹⁵ ».

En guise de conclusion

Le travail de déconstruction que nous venons d'esquisser est nécessaire, mais pas suffisant. Il laisse en effet de côté d'autres points sur lesquels il faudrait s'interroger. En particulier, une fois établi le caractère fondamentalement mythique du discours dominant sur la violence et l'insécurité, il reste à s'interroger sur les raisons de son succès : comment un discours aussi grossièrement mensonger, bête et méchant, a-t-il pu s'imposer dans des franges aussi larges de l'opinion ? On se contentera ici de dire que le Front national est sans doute l'un des grands bénéficiaires de la dérive sécuritaire, mais qu'il est loin d'en être l'acteur principal. Il y a une responsabilité écrasante du reste de la classe politique, de gauche comme de droite, ainsi que des grands médias¹⁶. Une autre question qui ne doit pas être perdue de vue est celle des effets concrets de cette dérive sécuritaire. On le perçoit sans doute plus clairement aujourd'hui, mais ce n'est pas nouveau : les discours s'accompagnent d'actes, qu'ils suscitent ou qu'ils légitiment après coup, et ces actes sont criminels. D'abord parce que les discours et les pratiques sécuritaires produisent une partie des maux qu'ils prétendent déplorer et combattre : ils sèment la méfiance, la peur, le repli sur soi, l'individualisme, la haine et la division, et donc suscitent ou entretiennent les tensions les plus stériles et les plus dangereuses. La prolifération de discours stigmatisant la banlieue entretient non seulement le racisme et le mépris de classe, mais elle sème également la peur, la haine et le mépris au sein même des classes populaires : entre adultes et « jeunes », entre « bons » et « mauvais parents », entre filles et garçons, entre Français « de souche » et « immigrés » ou encore entre « bons » et « mauvais immigrés »...

La logique du bouc-émissaire est aussi dommageable pour l'ensemble de la société : en entretenant l'illusion que l'égoïsme, l'individualisme, la dépolitisation ou encore le sexisme, l'homophobie et l'antisémitisme n'existent qu'en banlieue, le moins que l'on puisse dire est qu'on n'incite pas les classes

moyennes et supérieures à traiter ces problèmes qui sont aussi les leurs, et qu'on réserve de ce fait aux femmes, aux homosexuels ou aux juifs de très déplaisantes surprises. Mais si le discours et les pratiques sécuritaires pourrissent l'ensemble des rapports sociaux, on ne peut pas nier malgré tout que ceux qui en subissent le plus directement et le plus brutalement les conséquences sont les « jeunes de banlieue », en particulier ceux qu'on qualifie d'« issus de l'immigration ». D'abord parce qu'on est en train de briser des jeunes en les envoyant en prison ou en « centre fermé ». Ensuite parce que la focalisation sur les « violences et incivilités » dont certains de ces jeunes se rendent coupables constitue une formidable puissance d'occultation et de diversion : occupés à se défendre ou à se faire oublier un peu, il leur est plus difficile que jamais de faire entendre leur voix, leur avis et leurs griefs contre une société qui leur impose le chômage, la précarité, le racisme et la discrimination. Enfin parce que le consensus sécuritaire se traduit par une légitimation et une banalisation (voire une légalisation de fait) des violences institutionnelles les plus illégitimes (et théoriquement illégales), en particulier les abus policiers : contrôles à répétition, contrôles au faciès, fouilles humiliantes, passages à tabac, usages abusifs de la procédure d'« outrage », et même homicides. Par légalisation de fait, il faut entendre ceci : en septembre 2001, le policier Hiblot, qui avait abattu le jeune Youssef Khaif, en fuite à bord d'une voiture, d'une balle dans la nuque tirée à plus de douze mètres, a été purement et simplement acquitté. Reste enfin une ultime question, la plus urgente : comment résister ?

1 Cf. P. Tévanian, S. Tissot, *Dictionnaire de la lepénisation des esprits*, L'Esprit frappeur, 2002.

2 L'analyse qui suit fait référence aux données chiffrées citées et analysées par Laurent Mucchielli dans *Violence et insécurité. Mythes et réalités dans le débat français*, La Découverte, 2001.

3 Cf. L. Bonelli et G. S. ainati, *La Machine à punir*, L'Esprit frappeur, 2004, et C. Schouler, *Vos papiers ! Que faire face à un contrôle d'identité*, L'Esprit frappeur, 2001.

4 Sur ce point, cf. P. Tévanian, *Le Racisme républicain, Réflexions sur le modèle français de discrimination*, L'Esprit frappeur, 2002, ch. V, 5.

5 Cf. L. Mucchielli, *Violence et insécurité. Mythes et réalités dans le débat français*, La Découverte, 2001.

6 Nonna Mayer a par exemple montré que les enquêtes d'opinion contredisent

la thèse de la « nouvelle judéophobie », élaborée par Pierre-André Taguieff et relayée par de nombreux médias : les idées antisémites ne sont pas, comme le prétend Pierre-André Taguieff, dominantes dans les milieux d'extrême gauche et dans la jeunesse issue de l'immigration maghrébine ; elles restent, aujourd'hui comme par le passé, présentes dans l'ensemble de la société française, avec des « pics » à la droite de la droite, dans les franges de l'opinion qui manifestent par ailleurs un très fort rejet de l'immigration maghrébine : en 2000, les sondés qui approuvent l'énoncé « les juifs sont trop nombreux en France » (soit 20 % des sondés) approuvent à 97 % l'énoncé « il y a trop d'Arabes ».

Cf. N. Mayer, *Le Monde*, 04/04/2002.
7 Formule empruntée à Albert Memmi, dans son *Portrait du colonisé*, Gallimard, 1955.

Loïc Wacquant

University of California-Berkeley et New School for Social Research
Centre de sociologie européenne.

La marginalité urbaine au nouveau millénaire

L'article esquisse une caractérisation du régime de marginalité urbaine qui a émergé dans les sociétés avancées à compter de la fin de l'ère fordiste, et met en lumière les quatre logiques qui se combinent pour la produire : une dérive macrosociétale des inégalités, la déprolétarianisation et la précarisation du salariat, la rétraction de l'État providence, et la concentration-stigmatisation territoriales de la pauvreté. Il montre également que l'émergence de cette nouvelle marginalité prend en Europe des formes distinctes de celles observées aux États-Unis.

Tous les phénomènes sociaux sont, à quelque degré, œuvre de volonté collective, et, qui dit volonté humaine dit choix entre différentes options possibles [...] Le domaine du social c'est le domaine de la modalité.

Marcel Mauss, Les Civilisations. Éléments et formes (1929)

Cet article analyse les modalités selon lesquelles de nouvelles formes d'inégalité et de marginalité urbaines ont émergé et se diffusent dans les sociétés avancées de l'Occident capitaliste. L'argument se déroule en deux temps. Dans un premier temps, j'esquisse une caractérisation compacte de ce que je considère être un nouveau régime de marginalité urbaine. Je me tourne ensuite vers la question qui informe implicitement ou oriente explicitement les débats européens sur la résurgence de la misère, des divisions et des tensions dans les grandes villes : à savoir, observe-t-on une convergence historique des régimes de pauvreté urbaine sur les deux rives de l'Atlantique ?

Les symptômes de la marginalité avancée

La fin du xx^e siècle a connu une transformation capitale des racines, de la physionomie et des conséquences de la pauvreté urbaine dans les sociétés occidentales. L'accélération de la modernisation économique engendrée par la restructuration globale du capitalisme, la cristallisation d'une nouvelle division internationale du travail (alimentée par la vélocité frénétique des flux

- 8 Cf. P. Tévanian, *Le Ministère de la peur. Réflexions sur le nouvel ordre sécuritaire*, L'Esprit frappeur, 2003, M. Rasjufus, *Bavures et la police et la peine de mort*, L'Esprit frappeur, 2002.
- 9 Cf. D. Lepoutre, *Cœur de banlieue*, Odile Jacob, 1998, O. Masclat, *La Gauche et les « cités »*. *Enquête sur un rendez-vous manqué*, La Dispute, 2003, et surtout S. Bouamama (dir.), *Contribution à une mémoire des banlieues*, Volga éditions, 1994.
- 10 F. Dubet, *La Galère*, Fayard, 1987.
- 11 Sur ce personnage, et son œuvre, cf. L. Mucchielli, *Violence et insécurité. Mythes et réalités dans le débat français*, La Découverte, 2001.
- 12 F. Dubet, « Violences urbaines », *Cultures et conflits*, n° 6, 1992. Sur ce type de discours, cf. S. Tissot, « Retour sur une émeute », en ligne sur www.lmsi.net
- 13 Cf. Bouzid, *La Marche*, Sinbad, 1983, *Convergence 84, Ruée vers l'égalité*, Mélanges, 1984, et S. Bouamama, *Vingt ans de marche des beurs*, Desclée de Brouwer, 1994.
- 14 Cf. Tévanian, *Le Ministère de la peur. Réflexions sur le nouvel ordre sécuritaire*, L'Esprit frappeur, 2003.
- 15 Cf. P. Tévanian, « Le legs colonial », en ligne sur www.lmsi.net.
- 16 Cf. Tévanian, *Le Ministère de la peur. Réflexions sur le nouvel ordre sécuritaire*, L'Esprit frappeur, 2003.

financiers et des travailleurs au travers de frontières nationales poreuses) et l'essor de nouvelles industries à haute intensité de connaissance [*knowledge-intensive*] fondées sur des technologies de l'information révolutionnaires et donnant naissance à une structure professionnelle duelle, se sont accompagnées de la modernisation de la misère – l'émergence d'un nouveau régime d'inégalités et de marginalité urbaines (pour une démonstration plus complète, Wacquant 2003).

Par-delà l'étiquette utilisée pour la designer – *underclass* en Amérique et en Angleterre, « nouvelle pauvreté » aux Pays-Bas, en Allemagne et en Italie du nord, « exclusion » en France, en Belgique et dans certains pays nordiques – les signes révélateurs de la nouvelle marginalité sont immédiatement familiers même à l'observateur occasionnel des métropoles occidentales : hommes et familles à la rue qui luttent en vain pour trouver un toit, mendiants des transports publics qui récitent des histoires à briser le cœur sur leur déchéance et leur dérégulation personnelle, soupes populaires qui fourmillent non seulement de vagabonds mais aussi de chômeurs et de personnes en situation de sous-emploi chronique ; augmentation constante des crimes de prédation et prospérité des économies parallèles (et souvent illégales) emmenées par le trafic de stupéfiants ; démoralisation et rage des jeunes écartés de l'emploi salarié et amertume des travailleurs âgés rendus obsolètes par la désindustrialisation et l'évolution technologique ; sentiment de régression, de désespoir et d'insécurité qui enveloppe les quartiers déshérités pris dans une spirale de la détérioration qui semble sans frein ni remède ; enfin montée de la violence ethnoraciale, de la xénophobie et de l'hostilité envers et parmi les pauvres.

Quatre logiques structurales nourrissent la nouvelle pauvreté

Mais les propriétés structurelles caractéristiques de la « misère modernisée » sont bien moins évidentes que ses manifestations concrètes. Schématiquement, on peut caractériser le régime de marginalité naissant comme le produit de quatre logiques qui se conjuguent pour remodeler les traits de la pauvreté urbaine dans les sociétés riches.

- 1. Dynamique macrosociétale, ou la résurgence de l'inégalité sociale :** La nouvelle marginalité urbaine résulte non pas de l'arriération, de l'affaiblissement ou du déclin économique mais de l'élargissement de l'échelle des inégalités dans un contexte général de prospérité et d'avancée de l'économie. De fait, l'attribut le plus énigmatique de la nouvelle marginalité est que celle-ci se répand à une époque de croissance capricieuse mais solide, qui a apporté une amélioration matérielle spectaculaire aux membres les plus privilégiés des sociétés du Premier Monde. Nonobstant le discours rituel des hommes

politiques sur la « crise », les principaux pays capitalistes ont vu leur PIB et leur richesse collective augmenter rapidement lors des trois dernières décennies. L'opulence et l'indigence, le luxe et la pénurie, l'abondance et la nécessité ont fleuri côte à côte. Ainsi la ville de Hambourg, qui selon certains indicateurs est la plus riche d'Europe, arbore à la fois le plus fort taux de millionnaires et la plus forte incidence du recours à l'aide sociale d'Allemagne, alors que New York accueille la plus vaste classe supérieure de la planète mais aussi la plus grande armée des SDF et des indigents de l'hémisphère occidental (Mollenkopf & Castells 1991).

Les deux phénomènes, bien qu'apparemment contradictoires, sont en fait liés. Car les nouvelles voies de recherche de la productivité et du profit dans l'industrie des « hautes technologies », dans les secteurs manufacturiers et financiers et dans les services aux entreprises qui tirent en avant le capitalisme de cette fin de siècle scindent la main-d'œuvre et polarisent l'accès à l'emploi durable et aux rétributions qu'il procure. La modernisation postindustrielle se traduit, d'un côté, par la multiplication de postes hautement qualifiés pour un personnel professionnel et technique issu de l'université et, de l'autre, par la déqualification et l'élimination pure et simple de millions d'emplois pour les travailleurs sans instruction (Sassen 1996 [1991], Carnoy *et al.*, 1993). Qui plus est, de nos jours, dans bon nombre de secteurs économiques la production et la croissance sans création d'emploi ne sont plus des possibilités utopiques mais une amère réalité.

Plus l'économie capitaliste recomposée avance, plus l'empreinte de la nouvelle marginalité s'élargit et s'approfondit, et plus s'étoffent les rangs de ceux qui se trouvent plongés dans les affres de la misère sans répit ni recours, même lorsque le taux officiel de chômage chute et que le revenu national augmente dans le pays. Au mois de septembre 1994, le Bureau du recensement notait que le taux de pauvreté états-unien avait atteint son niveau maximal depuis une décennie avec 15,1 % (correspondant à un volant de 40 millions de pauvres) bien que le pays ait connu deux ans d'expansion économique robuste. Dans le même temps l'Union européenne comptait officiellement un nombre record de 52 millions de pauvres, 17 millions de chômeurs, et 3 millions de SDF, tous chiffres en hausse, alors même que le continent avait renoué avec la croissance économique et amélioré sa compétitivité sur la scène mondiale.

Autrement dit, la marginalité avancée semble s'être « découplée » des fluctuations cycliques de l'économie nationale. La conséquence en est que les remontées du revenu et de l'emploi au niveau macroéconomique ont peu d'effet bénéfique sur les chances de vie dans les quartiers de relégation d'Europe et des États-Unis alors que les phases de récession engendrent en leur sein

une détérioration et une détresse supplémentaires. À moins de remédier à cette déconnexion, la poursuite de la croissance économique promet de produire plus de dislocation et de démoralisation parmi ceux qui se retrouvent plongés et piégés au bas de l'ordre urbain émergent.

2. Dynamique économique, ou la mutation du salariat

La nouvelle marginalité urbaine est le produit dérivé d'une double transformation de la sphère du travail. La première est quantitative et comprend la disparition de millions d'emplois à faible qualification sous la pression conjointe de l'automatisation et de la compétition de la main-d'œuvre bon marché des pays étrangers. La seconde est qualitative et implique la dégradation et la dispersion des conditions de base d'emploi, de rémunération et de protection sociale pour tous sauf les travailleurs les plus protégés.

Depuis l'époque où Friedrich Engels écrivit son ouvrage classique sur la condition de la classe ouvrière dans les usines de Manchester jusqu'à la crise des grandes régions industrielles du capitalisme euro-américain un siècle et demi plus tard, on pouvait à juste titre supposer que l'expansion du salariat fournissait une solution viable et efficace au problème de la pauvreté urbaine. Sous le nouveau régime économique, cette supposition est au mieux douteuse et au pire totalement erronée.

Tout d'abord, une fraction significative de la classe ouvrière a été rendue superflue et forme une « population en surplus absolu » qui ne retrouvera sans doute jamais de travail stable. En tout état de cause, vu le relâchement du lien fonctionnel entre l'activité macro-économique et les conditions sociales dans les enclaves déshéritées des métropoles du Premier Monde, et compte tenu des gains de productivité rendus possibles par l'automatisation et l'informatisation, même des taux de croissance miraculeux ne pourraient pas réabsorber au sein de la population active ceux qui ont été déprolétariés, c'est-à-dire durablement expulsés du marché du travail salarié pour être remplacés par une combinaison de machines, de main-d'œuvre immigrée bon marché et de travailleurs étrangers (Rifkin 1996).

Deuxièmement, et de manière plus cruciale, c'est le caractère du rapport salarial lui-même qui a changé au cours des deux dernières décennies de sorte que le salariat ne garantit plus de protection infaillible contre la menace de la pauvreté même pour ceux qui y accèdent. Avec le développement du travail à temps partiel, en horaires roulants et « flexibles », et de l'embauche temporaire associés à une diminution des droits et de la couverture sociale et médicale, l'érosion de la protection syndicale, la diffusion d'échelles de salaire à deux vitesses, la résurgence d'ateliers sordides où la main-d'œuvre est surexploitée [*sweatshops*], du travail à la pièce et des salaires de misère, et la privatisation croissante

de biens sociaux tels que les soins de santé, le contrat de travail salarial est lui-même devenu une source de fragmentation et de précarité plutôt que d'homogénéité sociale et de sécurité pour ceux qui se voient consignés dans les secteurs périphériques de la sphère d'emploi (par exemple, Communauté économique européenne 1989, Mabit 1995, MacDonald & Sirianni 1996). Bref, alors qu'auparavant la croissance économique et l'expansion corrélative du salariat offraient un remède universel contre la pauvreté, aujourd'hui elles sont aussi à la racine du mal.

3. Dynamique politique, ou la reconstruction des États providence

La fragmentation et la désocialisation du salariat ne sont pas les seuls facteurs qui nourrissent la montée de la nouvelle pauvreté urbaine. Car les États providence sont, au même titre que les forces du marché, des producteurs et des artisans majeurs des inégalités et de la marginalité urbaines. Les États ne se contentent pas de mettre en œuvre des programmes et des politiques visant à « nettoyer » [*mop up*] les conséquences les plus voyantes de la pauvreté et à amortir (ou non) son impact social et spatial. Ils contribuent aussi à déterminer qui se retrouve relégué, comment, où, et pour quelle durée.

Les États sont des moteurs majeurs de la stratification, et nulle part aussi puissamment qu'au plus bas de l'ordre sociospatial (Esping-Andersen 1993) : ils donnent ou obstruent l'accès à une scolarité et à une formation professionnelles adéquates ; ils fixent les conditions d'entrée et de sortie du marché du travail par le biais des règlements législatifs et administratifs d'embauche, de licenciement et de mise à la retraite ; ils distribuent (ou omettent de fournir) les biens de subsistance de base, tels que le logement, et un revenu complémentaire ; ils soutiennent ou au contraire font obstacle à certaines configurations de famille ou de ménage ; et ils codéterminent à la fois l'intensité matérielle, l'exclusivité et la densité géographiques de la misère à travers une multitude de dispositifs administratifs et fiscaux.

Le retrait et la désarticulation de l'État providence sont deux causes majeures de la détérioration sociale et du dénuement visibles dans les métropoles des sociétés avancées. C'est particulièrement flagrant aux États-Unis, où la population couverte par les organismes d'assurance sociale a fondu au fil des deux dernières décennies alors que les programmes d'assistance destinés aux plus démunis subissaient des coupes féroces et se muaient graduellement en instruments de surveillance et de contrôle. La « réforme de l'aide sociale » concoctée par le congrès Républicain et paraphée par le président Clinton durant l'été 1996 est emblématique de cette logique (Wacquant 1997). Elle remplace le droit à l'aide publique par l'obligation de travailler, si nécessaire dans des emplois précaires et pour des salaires de misère, imposée à toutes les

personnes valides, y compris les jeunes mères avec des enfants à charge. Elle diminue drastiquement les fonds destinés à l'assistance et crée un plafond limitant l'aide sociale reçue sur la durée d'une vie. Enfin, elle en transfère la responsabilité administrative du gouvernement fédéral aux cinquante États et à leurs comtés, aggravant ainsi les inégalités existantes dans l'accès à la protection sociale et accélérant la privatisation rampante de la politique sociale. Une logique similaire de rétraction et de délégation décentralisée [*devolution*] a présidé aux modifications d'ensemble ou au coup par coup portées aux systèmes de transferts sociaux au Royaume-Uni, en Allemagne, en Italie et en France. Même les Pays-Bas et les pays scandinaves ont mis en œuvre des mesures destinées à réduire l'accès à l'aide publique et à juguler la croissance des budgets sociaux.

L'impuissance de l'« État national » est devenu un lieu commun de la conversation intellectuelle partout dans le monde. Il est à la mode aujourd'hui de déplorer l'incapacité des institutions politiques centrales à endiguer la montée des dislocations sociales consécutives à la restructuration capitaliste mondiale. Mais les écarts massifs et persistants dans l'incidence et la durée de la pauvreté, des niveaux de vie, des taux et des flux de mobilité et d'immobilité sociales, et la spatialisation distinctive de la misère durable dans les différents pays suggèrent que l'annonce de la mort de l'État providence national est à tout le moins prématurée. Ainsi, à la fin des années quatre-vingt, les programmes d'impôts et de transferts sociaux élevaient une majorité des ménages pauvres à un niveau proche du revenu national médian aux Pays-Bas (62 %) et en France (52 %); en Allemagne de l'Ouest, seul un tiers des familles défavorisées échappaient à la pauvreté grâce à une aide de l'État, et aux États-Unis pratiquement aucune. Le dénuement extrême a été éradiqué chez les enfants dans les pays scandinaves alors qu'il frappe un enfant sur six (et la moitié des enfants noirs) aux États-Unis (ces données sont tirées de McFate, Lawson & Wilson, 1995; on trouvera un aperçu plus analytique de cette question dans Kangas 1991). Les États ont un impact majeur sur l'inégalité et la pauvreté – lorsque ceux qui les dirigent en ont la volonté. Par conséquent il est impératif de rapatrier l'État à l'épicentre de la sociologie comparative de la marginalité urbaine comme une institution génératrice et non pas seulement curative.

4. Dynamique spatiale, ou concentration et stigmatisation

Durant la période d'expansion industrielle des décennies de l'après-guerre, la pauvreté au sein des villes était largement diffusée au sein des quartiers ouvriers et affectait la gamme entière des travailleurs manuels et sans qualification. Par contraste, la nouvelle marginalité se distingue par sa tendance à s'agglomérer et à s'agglutiner autour de « noyaux durs », de « quartiers inter-

aits » qui sont clairement identifiés – tant par leurs habitants que par ceux qui y sont étrangers – comme des enfers urbains où séviraient le dénuement, l'immoralité et la violence, et où seuls les parias de la société supporteraient de vivre. Nantua à Philadelphie, Moss Side à Manchester, Gutleutviertel à Hambourg, Brixton à Londres, Nieuwe Westen à Rotterdam, Les Minguettes dans la banlieue de Lyon et Bobigny dans la périphérie parisienne: ces villes et quartiers retranchés de misère se sont « fait un nom » comme gisement de tous les maux urbains de l'époque, lieux à éviter, à craindre et à mépriser. Peu importe que les discours de démonisation qui ont proliféré autour d'eux n'aient souvent que des liens ténus avec la réalité de la vie quotidienne en leur sein. Un stigmatisme territorial diffus s'est solidement attaché aux habitants de ces quartiers d'exil socio-économique, qui ajoute son fardeau propre au déshonneur de la pauvreté et à la résurgence des préjugés à l'encontre des minorités ethnoraciales et des immigrés (une excellente analyse de ce processus de stigmatisation publique est offerte par Damer 1989, dans le cas de Glasgow). La stigmatisation territoriale s'accompagne d'une nette diminution du sentiment d'attachement à une communauté de destin qui caractérisait les anciens bourgs et faubourgs ouvriers. Aujourd'hui le quartier n'offre plus de bouclier contre les insécurités et les pressions du monde extérieur; il n'est plus le paysage familial qui rassure et réaffirme ses habitants dans leurs significations collectives et leurs formes de mutualité. Il tend à muer en un espace vide de concurrence et de conflit, un champ de bataille rempli de dangers où règne une compétition quotidienne pour la survie et pour la chance de s'échapper. Cet affaiblissement des liens sociaux fondés sur le territoire, en retour, alimente un retrait dans la sphère de la consommation privatisée et les stratégies de distanciation (« Je ne suis pas d'ici, moi », ce qui veut dire « Je ne suis pas l'un d'eux ») qui sapent encore plus les solidarités locales et confirment les perceptions dépréciatives du quartier.

Le spectre de la convergence transatlantique

Une question est dans tous les esprits à propos de la détérioration des conditions et des chances de vie dans les métropoles du Premier Monde: l'essor de cette nouvelle marginalité est-il le signe d'un rapprochement structural entre l'Europe et les États-Unis à l'image de ces derniers (par exemple, Cross 1992, Musterd 1994, van Kempen & Marcuse 1998, Haußerman, Kronauer & Siebel 1999). Formulée dans ces termes simplistes et binaires, la question n'admet guère de réponse analytiquement rigoureuse. Car les régimes de marginalité urbaine sont des animaux complexes et capricieux; ils se composent d'ensembles imparfaitement articulés de mécanismes institutionnels reliant l'économie, l'État, l'espace et la société.

Si par convergence, on entend l'« américanisation » complète des formes urbaines de l'exclusion sociale dans les villes européennes conduisant à la ghettoïisation, sur le modèle de celle imposée aux Afro-Américains depuis qu'ils se sont installés dans les villes au début du xx^e siècle (soit la constitution d'une formation sociospatiale segmentée et parallèle, servant la double fonction d'exploiter et d'ostraciser une catégorie ethnoraciale déterminée), alors la réponse est clairement négative (Wacquant 1996 et 2005). Contrairement aux impressions premières et aux comptes rendus superficiels nourris par les médias, la transformation des métropoles continentales n'a pas enclenché un processus de ghettoïisation : elle ne donne pas naissance à des ensembles sociospatiaux culturellement uniformes fondés sur la relégation forcée de populations stigmatisées dans des enclaves au sein desquelles elles développeraient des organisations spécifiques à un groupe et à un lieu se substituant au cadre institutionnel de la société (bien qu'à un niveau inférieur et incomplet).

Il n'existe pas de ghetto turc à Berlin, pas plus que de ghetto arabe à Marseille, de ghetto surinamien à Rotterdam ou de ghetto caribéen à Liverpool. Des grappes résidentielles ou commerciales basées sur l'affinité ethnique et la contrainte économique existent dans toutes ces villes. La discrimination et la violence contre les immigrés (ou supposés tels) sont aussi des réalités brutes et brutales de la vie quotidienne dans tous les grands centres urbains d'Europe (Wrench & Solomos 1993, Björge & White 1993). Avec leur composition de classe fortement populaire et leurs taux de chômage généralement élevés, cette discrimination explique la représentation disproportionnée des populations d'origine étrangère dans les territoires d'exil urbain. Mais la discrimination et la ségrégation ne doivent pas être confondues avec la ghettoïisation. Les concentrations d'immigrés ne sont pas le produit de l'enfermement institutionnel d'un groupe fondé sur un confinement sociospatial et rigide – comme le prouvent les taux croissants de mariages mixtes et la diffusion des personnes d'origine étrangère récente dans l'espace lorsque s'améliorent l'éducation et la position de classe (Tribalat 1995). De fait, s'il est une caractéristique distinctive des quartiers de relégation qui ont essaimé à travers le continent européen au fur et à mesure que les mécanismes de reproduction de la classe ouvrière s'enrayaient, c'est bien leur extrême hétérogénéité ethnique ainsi que leur incapacité à satisfaire les besoins élémentaires de leurs habitants et donc à envelopper le circuit de leur vie quotidienne – deux propriétés qui en font des antighettos (Wacquant 2005).

Si, par convergence entre l'Europe et l'Amérique, on signifie que des cycles auto-entretenus de délabrement du cadre de vie, de privation sociale et de violence, débouchant sur l'évacuation spatiale et l'abandon institutionnel, sont enclenchés sur le vieux continent, la réponse est encore négative car les

zones européennes d'exil urbain restent profondément pénétrées par l'État, à quelques exceptions près (comme les villes de l'Italie du Sud). Le type de « triage » et de désertion (ou désertification) délibérée des zones urbaines qui a remodelé le visage des métropoles américaines dans le but d'« économiser » sur les services publics est inimaginable dans le contexte politique européen, où le contrôle bureaucratique du territoire national étend toujours un fin maillage. En même temps, il ne fait aucun doute que la capacité des États européens à gouverner les territoires de relégation se trouve sévèrement mise à l'épreuve et pourrait se révéler insuffisante si les tendances récentes allant dans le sens d'une concentration spatiale du chômage de longue durée se poursuivaient sans frein (Engbersen 1997).

Si la notion de convergence vise, plus modestement, à mettre en lumière l'importance croissante des divisions et des tensions ethnoraciales dans les métropoles européennes, alors la réponse est un oui provisoire et mitigé, accompagné des importantes restrictions suivantes. Tout d'abord, cela n'implique pas nécessairement qu'un processus de « racisation » de l'espace soit en cours ni que les sociétés du Vieux Monde assistent à la formation de « minorités », au sens de communautés ethniques mobilisées et reconnues comme telles dans la sphère publique. Ensuite, les conflits ethnoraciaux ne sont pas un phénomène nouveau dans les villes européennes : ils ont surgi régulièrement au cours du xx^e siècle durant les périodes de restructuration sociale et économique rapide – ce qui veut aussi dire qu'il n'y a là rien de spécifiquement « américain » (Moore 1989).

Enfin, et à l'inverse du scénario américain, les tensions et conflits à caractère ethnique ou « racial » dans les villes du Vieux Monde sont nourris, non pas par le creusement du fossé entre immigrés et nationaux mais, au contraire par leur proximité croissante dans l'espace social et physique. Plutôt qu'une conversion idéologique à un registre raciste (ou racialiste), l'exclusivisme ethnographique est d'abord une réaction « nativiste » à la mobilité descendante soudaine qu'a connue la classe ouvrière autochtone. Quoi qu'en disent les chantres de la « mondialisation de la question raciale » [*globalization of race*], la pertinence et le poids accrus de l'ethnicité dans le discours public européen comme dans la vie quotidienne sur le continent européen relèvent autant de la politique de classe que de la politique de l'identité.

Coda : faire face à la marginalité avancée

Dans leur effort pour répondre aux formes émergentes de la relégation urbaine, les États-Nations font face à un choix entre trois voies. La première option, qui représente la voie médiane, consiste à rafistoler les programmes existants de l'État providence. Il est clair pourtant que cette réponse ne suffira pas, sans

quoi les problèmes posés par la marginalité avancée ne seraient pas si pressants aujourd'hui. La deuxième solution, régressive et répressive, consiste à criminaliser la pauvreté via la « contention punitive » des pauvres, en endiguant les plus disruptifs d'entre eux dans des quartiers délabrés de plus en plus isolés et stigmatisés, d'un côté, et dans les maisons d'arrêt et les prisons en expansion, de l'autre. C'est la voie empruntée par les États-Unis en réplique aux soulèvements des ghettos noirs dans les années soixante (Rothman 1995, Wacquant 2001). On ne peut pas écarter son attrait auprès de la classe dirigeante européenne, en dépit même des coûts sociaux et fiscaux colossaux impliqués par le confinement en masse des pauvres et des populations « à problèmes ». Mais, outre les puissants obstacles politiques et culturels à la carceralisation à outrance de la misère inscrits dans la constitution même des États sociaux-démocrates d'Europe, la contention punitive ne règle rien puisqu'elle laisse intouchées les causes profondes de la nouvelle pauvreté.

La troisième voie, progressiste celle-là, pointe vers une reconstruction fondamentale de l'État providence qui mettrait sa structure et ses politiques en accord avec les nouvelles conditions économiques et sociales. Des innovations radicales, telles que l'institution d'un salaire universel du citoyen (ou d'une allocation de base fournissant à tous un revenu sans condition) qui découplerait la subsistance du travail, sont nécessaires pour élargir les droits sociaux et enrayer les effets délétères de la mutation du salariat (Van Parijs 1996). En fin de compte, cette troisième option est la seule réponse viable au défi que la marginalité avancée pose aux sociétés démocratiques alors qu'elles franchissent le seuil du nouveau millénaire.

Références

- Björge, T. & R. White (eds.) (1993) *Racist Violence in Europe*. New York, St Martin's.
- Carnoy, M. et al. (1993) *The New Global Economy in the Information Age*. Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- Cross, M. (ed.) (1992), *Ethnic Minorities and Industrial Change in Europe and North America*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Damer, S. (1989) *From Moorepark to "Wine Alley": The Rise and Fall of a Glasgow Housing Scheme*. Edimburgh, Edimburgh University Press.
- Engbersen, G. (1997) *In de schaduw van morgen. Stedelijke marginaliteit in Nederland*. Amsterdam, Boom.
- Esping-Andersen, G. (ed.) (1993) *Changing Classes: Stratification and Mobility in Post-Industrial Societies*. Newbury Park, Sage.
- Communauté Économique Européenne (1989) *Underground Economy and Irregular Forms of Employment: Synthesis Report and Country Monographies*. Brussels, mimeo.
- Haußerman, H., M. Kronauer, & W. Siebel (Eds.) (1999), *Die Neue Armut und Exklusion in der Stadt*. Frankfurt, Suhrkamp.
- Kangas, O. (1991) *The Politics of Social Rights*. Stockholm, Institute for Social Research.
- Mabit, R. (éd.), *Le Travail dans vingt ans*. Paris, Odile Jacob, 1995.
- Macdonald, C.L. & C. Sirianni (eds.) (1996), *Working in the Service Economy*. Philadelphia, Temple University Press.
- McFate, K., R. Lawson, & W.J. Wilson (eds.) (1995), *Poverty, Inequality, and Future of Social Policy*. New York, Russell Sage Foundation.
- Mollenkopf, J.H. & M. Castells (eds.) (1991), *Dual City: Restructuring New York*. New York, Russell Sage Foundation.
- Moore, R. (1989) "Ethnic Division and Class in Western Europe," in R. Scase (ed.), *Industrial Societies: Crisis and Division in Western Capitalism and State Socialism*. London, Allen & Unwin.
- Musterd, S. (ed.) (1994), *Special issue on "A Rising European Underclass?"*, Built Environment, 20-3.
- Rifkin, J. (1996 [1995]) *La Fin du travail*, Paris, La Découverte.
- Rothman, D. (1995) "American Criminal Justice Policies in the 1990s," in T.G. Blomberg & S. Cohen (eds.), *Punishment and Social Control*. New York, Aldine de Gruyter.
- Sassen, S. (1996 [1991]), *La Ville globale: New York, Londres, Tokyo*, Paris, Descartes & Cie.
- Tribalat, N., *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*. Paris, La Découverte, 1995.
- Van Kempen, R. & P. Marcuse (Eds.) (1998), *The New Spatial Order of Cities*. Cambridge, Blackwell.
- Van Parijs, P., *Refonder la solidarité*. Paris, Éditions du Cerf, 1996.
- Wacquant, L., « L'avènement de la marginalité avancée : notes sur sa nature et ses implications », *Regards Sociologiques*, vol.25-26, [1996], 2003.
- Wacquant, L., « Red Belt, Black Belt: Racial Division, Class Inequality, and the State in the French Urban Periphery and the American Ghetto », in E. Mingione (ed.), *Urban Poverty and the Underclass*, Oxford, Basil Blackwell, 1996.
- Wacquant, L., « Les pauvres en pâture: la nouvelle politique de la misère en Amérique », *Hérodote*, 85, pp. 21-33, 1997.
- Wacquant, L., « Symbiose fatale: quand ghetto et prison se ressemblent et s'assemblent », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 139, pp. 31-52, 2001.

Wacquant, L., « Qu'est-ce qu'un ghetto ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 157 : sous presse, 2005.

Wrench, J, & J. Solomos (eds.) (1993), *Racism and Migration in Western Europe*. New York, Berg.

* Ceci est la version abrégée d'un article paru dans *Urban Studies*, 36-9, September 1999, traduit de l'anglais par Sébastien Chauvin et l'auteur. Il s'agit du texte révisé de l'allocution plénière aux Nordic Sociological Association Meetings, Copenhague, Danemark, 15 juin 1997. Je voudrais remercier les nombreux collègues (parmi eux Margaret Bertilsson, Peter Gunderlach, Inge Pedersen, Trond Petersen, et Annick Prieur) dont les efforts et l'enthousiasme ont rendu ma première visite en Scandinavie à la fois possible et agréable.

Les politiques publiques et la politique de la ville à la recherche de la paix sociale



Patrick Simon

socio-démographe à l'INED

Jean-Pierre Lévy

CNRS-centre de recherche sur l'habitat

Questions sociologiques
et politiques
sur la « mixité sociale »

La notion de « mixité sociale » revient dans toutes les lois avec l'ambition de résoudre la fracture socio-urbaine. Celle-ci serait la solution pour réduire les inégalités sociales en accueillant les classes moyennes dans les quartiers populaires et en faisant l'hypothèse que la proximité spatiale peut réduire les processus de précarisation et de segmentation socio-spatiale. Depuis ces dernières années, elle permet surtout de justifier la déconcentration du logement social dans les quartiers et la diversification de l'habitat par le développement du parc privé.

Depuis la loi d'orientation sur la ville de 1991, les notions de diversité, brassage, équilibre et, les résumant toutes, celle de mixité sociale se sont imposées dans la grammaire de l'action publique et reviennent désormais dans toutes les lois s'assignant l'objectif de résoudre la fracture socio-urbaine. En intervenant sur le peuplement, que ce soit par l'offre de logement (mixité urbaine) ou les modalités d'accès et d'attribution, il s'agit de favoriser la cohésion sociale et, par un enchaînement vertueux, garantir la qualité du « vivre ensemble ». Vœux pieux, sans doute, mais la notion de mixité sociale comme objectif politique de peuplement dans les quartiers défavorisés est ainsi devenue en quelques années un leitmotiv de l'action publique. Elle recueille un large consensus, aussi bien dans les médias que dans toutes les familles politiques qui usent et abusent de ce mot d'ordre. Un tel unanimité attire la suspicion : il cache nécessairement des sens différents ou, à tout le moins, une référence suffisamment abstraite pour trouver des formes concrètes d'application nombreuses et contradictoires. Combien de politiques conduites au nom de la mixité sociale et qui finissent par organiser la relégation ? Il ne s'agit pas ici de dénoncer la

duplicité d'acteurs qui masquent leurs véritables buts derrière d'aimables discours lénifiants, mais de s'interroger sur les attendus des politiques visant à instaurer la mixité sociale et leurs modalités pratiques de mise en œuvre.

La cohésion sociale passe-t-elle par la diversité dans la ville ? Nous aimons tout- (te)s à le croire. Le spectre du ghetto ou de l'enclave, l'absence de fluidité dans l'espace urbain, la constitution de quartiers fréquentés exclusivement par un groupe social ou ethnique offrent des perspectives inquiétantes. Pour autant, ce que recouvre la notion de mixité est mal défini et plus encore, *a fortiori*, rien n'indique en quoi elle serait positive sinon par antithèse des formes aiguës de ségrégation. La philosophie en acte dans la mixité est que la présence des groupes défavorisés dans un territoire¹ où ils se confrontent aux classes moyennes porteuses des normes de la société dans son ensemble leur permet d'incorporer ces normes progressivement par proximité. Dans cette cohabitation fructueuse s'initierait un processus de changement social et de promotion des classes populaires par capillarité. En bref, la mixité est bonne pour la société parce qu'elle assure la cohésion et elle l'est tout particulièrement pour les classes populaires qui y trouveraient une ressource contre la précarité et l'exclusion.

Tranchant avec l'irénisme de cette vision pacifiée de la ville et des rapports sociaux, les principaux travaux de la recherche urbaine aboutissent au contraire à délivrer un constat particulièrement critique sur les conditions de réalisation de la mixité sociale, d'une part, et sur les bénéfices escomptés pour les fameux groupes défavorisés et leurs quartiers dits « en difficulté ». Alors que la mixité sociale séduit parce qu'elle semble garantir l'atténuation des clivages et des divisions sociales (pacification des rapports sociaux) et qu'elle le ferait au profit des groupes les plus défavorisés, les recherches montrent que les politiques restent purement incantatoires et ne parviennent pas à enrayer les processus ségrégatifs. Après vingt ans de politique de la ville, la loi Borloo consacre un programme de démolition massive des quartiers « prioritaires ». Par contre, la territorialisation des politiques publiques et la fixation quasi obsessionnelle sur les « quartiers » a engagé une disqualification des espaces et de leurs habitants qui ne semble pas devoir s'inverser. L'erreur majeure que commettent les politiques promouvant la mixité sociale est d'inverser les causalités. À travers la volonté de « casser les ghettos », elles s'attaquent aux conséquences de la ségrégation (les concentrations) plutôt qu'à ses causes (le fonctionnement du marché privé, les mécanismes d'attribution des logements sociaux). On se propose ici de revenir sur les présupposés théoriques qui déterminent l'utilisation de la notion de mixité sociale et sur les conséquences de sa mobilisation dans le registre de l'action publique. En particulier, l'insistance à promouvoir la mixité renvoie de

notre point de vue à une lecture idéalisée et totalitaire de la ville où « l'équilibre » viendrait ordonner le produit de l'histoire urbaine et des luttes sociales. Cette obsession d'une ville « lissée » trouve sa réalisation dans les indicateurs promus par la récente loi Borloo sur la rénovation urbaine, mais celle-ci s'inscrit dans une longue séquence de lois qui ont préparé l'avènement d'une véritable arithmétique politique des villes.

De la mixité comme utopie...

Les utopies urbaines ont souvent établi un lien entre le nombre, la forme et le type d'organisation sociale espérée. C'est par exemple le cas, dans la plus fameuse de ces utopies, le contrat social de Jean-Jacques Rousseau. La mise en place de la forme délibérative de la démocratie à laquelle Rousseau aspire est conditionnée par le nombre de participants qui peuvent créer cette forme délibérative. Cette condition du nombre renvoie à des formes d'organisation urbaine, car si une cité peut être gérée sous forme délibérative avec un nombre de 1 000 ou 2 000 participants, dès qu'on arrive à plusieurs dizaines de milliers ou à des millions, selon la taille des agglomérations, le changement d'échelle influe sur les formes mêmes de la délibération. Aussi, les utopistes urbains se sont-ils efforcés de préciser solidairement le nombre d'habitants, les formes architecturales et l'organisation des ensembles urbains idéaux auxquels ils font référence. Fourier (1822) fournit ainsi avec grande précision le nombre d'individus participant aux cellules qui composent le phalanstère : « On rassemblera 1 500 à 1 600 personnes d'inégalités graduées en fortunes, âges et caractères, en connaissances théoriques et pratiques ; on ménagera dans cette réunion la plus grande variété possible ; car plus il existera de variété dans les passions et facultés quelconques des sociétaires, plus il sera facile de les harmoniser en peu de temps. » On retrouve le même type de développement chez Paul Chombard de Lauwe, dans un texte programmatique sur l'urbanisme à venir annexé à son fameux ouvrage *Paris et l'agglomération parisienne* (1952). Décrivant les modalités d'un aménagement de l'espace urbain répondant « aux besoins et aspirations des habitants », il imagine des « petits quartiers » de 1 000 à 3 000 personnes comme unités urbaines de base dans lesquelles la vie idéale de la cité peut se développer. Ceux-ci « devraient être relativement hétérogènes socialement », mais, s'empresse-t-il d'ajouter, dans l'état actuel des clivages de classes il paraît peu imaginable que des rapports puissent se tisser entre classes antagoniques, même si elles habitent un même espace. Un problème d'éducation aux pratiques sociales des autres se poserait, problèmes qu'il situe plus particulièrement dans les milieux bourgeois qui « risquent de se prêter difficilement à des mesures les amenant fatalement à abandonner des habitudes,

des préjugés et des privilèges (au moins d'argent) auxquels ils sont attachés » (Chombart de Lauwe, 1952, p. 252-253).

Le scepticisme de Chombart de Lauwe à l'égard de la mixité dans le contexte de sociétés marquées par une forte division sociale est on ne peut plus d'actualité à l'heure où l'instauration de la mixité sociale sert de mot d'ordre à d'innombrables discours publics et textes de loi sur la ville et la cohésion sociale. On avancera ici que l'avènement de la mixité comme objectif pour les politiques publiques ne constitue pas une réalisation du projet prophétique du socio-anthropologue urbain, mais au contraire son inversion complète. Alors que dans son texte, la réduction des antagonismes sociaux constituait une condition préalable à la réalisation de la mixité, celle-ci tient lieu dans les politiques urbaines de *moyen principal d'action contre les inégalités*. Ce renversement de perspectives invite à reprendre les usages politiques de la mixité en partant d'une part de ses prémices théoriques et d'autre part à en réinterroger les finalités à partir de ses conséquences pratiques. La mixité sociale peut-elle être un horizon, une visée, et en quoi est-elle bonne pour la société? Et peut-elle constituer une politique? Quand bien même la mixité serait un horizon désirable pour une société, peut-elle se traduire dans des modes d'intervention sur cette société, à partir des outils que sont les politiques urbaines ou sociales?

... à l'injonction à la mixité

Une série d'émeutes urbaines vont se succéder dans les années quatre-vingt et révéler le décrochage d'une partie des quartiers d'habitat social. Plusieurs rapports alertent les pouvoirs publics de la crise en préparation, dont le plus fameux reste celui de Dubedout qui trace les perspectives de la « politique de la ville » à venir. L'obsolescence des segments les moins bien entretenus du parc social, la cohabitation imposée de populations aux trajectoires opposées et aux usages sociaux relativement hétérogènes, le déclin économique des bassins d'emploi entourant ces quartiers, l'arrivée d'une classe d'âge imposante et faiblement qualifiée sur un marché de l'emploi dépressif : la convergence des paramètres défavorables dresse un tableau inquiétant. Par ailleurs, l'omniprésence des jeunes d'origine immigrée dans les désordres sociaux qui agitent les banlieues amplifie la visibilité de la mosaïque ethnique. Réceptacles de pauvres et d'immigrés rejetés du centre en régénération, les banlieues ressuscitent le spectre du « ghetto », ethnique ou social, dans l'imaginaire urbain (Simon, 1992). La polarisation des zones périphériques accompagne la résurgence des vieilles hantises des faubourgs populaires, crapuleux et séditionnaires, où se nichent les classes dangereuses (Chevalier, 1958).

L'explosion urbaine est relayée par l'entrée en crise des politiques de l'emploi. La progression continue du chômage, l'inadéquation croissante entre for-

mation, qualification et marché de l'emploi invitent à repenser les modalités de l'insertion socioprofessionnelle. Devant l'impuissance des politiques publiques dans le domaine de l'emploi, le secteur de « l'insertion » se développe et s'articule à une territorialisation croissante des actions. Dirigées vers la personne, une nouvelle démarche est initiée. Il s'agit d'élargir la notion de qualification socioprofessionnelle à celle d'insertion sociale. Dans ce contexte, l'intégration locale est figurée comme le préalable à l'accès à l'emploi. Cette évolution des politiques de l'emploi s'effectue conjointement à une décentralisation de l'action publique, débouchant sur des politiques sociales et économiques territorialisées (Wulh, 1996).

Sur le plan politique, la ségrégation incarne l'aggravation des inégalités et s'est progressivement chargée d'une fonction idéologique de *repoussoir*. Devenue intolérable, la ségrégation menace la norme égalitaire sur laquelle se fonde l'État démocratique. Sa réduction constitue un objectif consensuel. Reste que la grande indétermination des situations et des processus que recouvre la notion de ségrégation démultiplie les axes d'interventions possibles, dans des directions éventuellement complètement contradictoires (Damame et Jobert, 1995). En effet, si l'objectif de la politique de la ville est la « lutte contre les exclusions, entendue comme le refus d'une société urbaine à deux vitesses » (Geindre, 1993 : préface), le diagnostic de la crise urbaine associe progression du chômage et menaces d'autonomisation des immigrés en communauté². La hantise du communautarisme s'inscrit dans une constante du modèle français d'intégration et sa résonance avec l'analyse du désordre des quartiers remonte aux premiers temps de la procédure Habitat et Vie Sociale en 1977 (Tanter et Toubon, 1999). Cette dernière dimension va progressivement occuper tout l'espace du discours politique, faisant passer les dispositifs de traitement social territorialisé pour un habillage de la politique d'intégration. Le « jeune des quartiers » fonctionne alors comme le mot code pour « jeune issu de l'immigration » et la discrimination positive en direction des minorités, proprement indéfendable dans le contexte de la politique française d'indifférenciation raciale ou ethnique des publics, se déploie dans les replis de l'action territoriale préférentielle (Kirszbaum, 2004).

Avec la loi d'orientation pour la ville de juillet 1991, la lutte contre la ségrégation figure au cœur des politiques urbaines³. Appelant à l'introduction d'une plus grande *diversité* dans les villes, aussi bien au niveau de l'habitat que du peuplement, la LOV établit implicitement une correspondance entre mixité résidentielle et harmonie sociale. Cette idée centrale qu'introduit la LOV sera ensuite reprise et développée, sous différents vocables, dans toutes les lois s'attachant à réduire la fracture sociale à travers la politique urbaine : loi sur les exclusions, loi SRU, loi sur la rénovation urbaine dite loi Borloo. La notion

de mixité sociale s'affirme et elle s'accompagne des notions connexes beaucoup plus précises d'équilibre de peuplement ou de rééquilibrage social. Dans les textes de loi, si la mixité sociale est le but, l'équilibre est le moyen. La loi SRU justifie ainsi l'imposition d'un pourcentage minimal de logements sociaux dans les communes afin « de favoriser la mixité sociale en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement ». En jouant sur l'offre, c'est-à-dire en promouvant la mixité urbaine, la loi SRU fonctionne sur le même registre que la loi sur l'exclusion en renforçant la dimension strictement arithmétique de l'approche des politiques. Il s'agit bien d'aménager une ville « diversifiée » et « équilibrée » dans ses composantes élémentaires, les hommes ou les immeuble étant qualifiés par des critères renvoyant à leur position sociale ou leur origine, pour les premiers, leur statut socio-fonctionnel pour les seconds.

L'État se charge donc d'organiser le peuplement du territoire, dans le but de générer une plus grande cohésion sociale. L'idée qui préside à cette solution est que les désordres actuels sont issus d'une mauvaise combinaison entre les individus, que des comportements antinomiques cohabitent difficilement et qu'un meilleur assortiment diminuerait les tensions. Renouant avec la représentation idéale d'une ville où les groupes sociaux s'entremêleraient dans l'habitat et, par proximité, entretiendraient des interactions plus ou moins approfondies, les politiques publiques tentent une nouvelle fois de « gérer la société par la réforme urbaine » (Topalov, 1991 : 61). Face à ce déterminisme, les politiques publiques se proposent de répartir de manière volontariste les ménages en fonction de leurs capitaux sociaux. L'idée est d'orienter les trajectoires des ménages des classes moyennes vers les espaces où se concentrent les classes populaires, et, dans le même temps, d'ouvrir des points de passage pour des ménages « défavorisés » vers des secteurs plus huppés. Ce faisant, ces politiques restent dans une logique de *contrôle* étroit de la localisation des classes populaires. Il ne s'agit pas d'accorder la maîtrise du lieu de résidence à ceux qui subissent, du moins le suppose-t-on, la ségrégation, mais bien de les disposer de manière autoritaire dans l'espace urbain afin de créer un damier social et ethnique. Car les moyens des politiques sont singulièrement dissymétriques : on contrôle l'entrée des ménages stigmatisés (immigrés ou supposés tels et défavorisés) dans le parc social, mais on ne parvient pas à leur ouvrir les quartiers à faible concentration. Au final de jeu de la patate chaude, l'objectif de mixité sociale cautionne les attributions au faciès et l'allongement des files d'attente dans les fichiers de demandeurs (Levy, 1984 ; Simon et Kirszbaum, 2001).

L'idée n'est pas nouvelle, elle reprend en l'adaptant le principe qui prévaut dans l'Éducation nationale et qui veut qu'une classe comportant des élèves de

niveaux variés soit plus intégratrice pour les élèves en difficulté qu'une classe homogène, mais de bas niveau⁴. Le problème est que si les évaluations sont en partie convaincantes en ce qui concerne l'école – quoique le collège unique soit fortement en discussion aujourd'hui, et pas seulement avec des arguments réactionnaires –, elles sont loin de fournir des résultats probants. La thèse d'un effet négatif propre de la concentration de populations « défavorisées » dans des quartiers « en difficulté » n'a pas encore été démontrée par les nombreuses études d'économie urbaine qui se sont penchées sur la question (Marpsat, 1999), ce qui n'empêche pas l'ensemble des décideurs politiques, toutes appartenances partisanes confondues, de répéter cette fausse évidence.

Les indicateurs et le dosage : visions de la ville épurée

Si la mixité sociale n'est pas définie dans les textes de lois, ce qu'elle recouvre transparaît clairement dans les débats parlementaires qui précèdent leur vote. L'usage courant de la notion dans les médias ou les discours publics articule sans ambiguïté une référence à la position sociale des habitants et à leurs origines ethniques. Que la mixité sociale finisse par qualifier en définitive les espaces où « l'immigration » n'est plus visible traduit assez bien le projet proprement idéal et quelque peu totalitaire derrière cette volonté de produire une ville « équilibrée ». Décomposant les fonctions, les types d'habitat et les habitants en autant d'unités élémentaires, il s'agit de recomposer un assemblage où la part des composantes qui doivent se mélanger se situe à un dosage tel qu'il touche à l'équilibre. La répartition équivalente, au sens statistique du terme, vaut pour une égalité d'accès à la ville.

L'utilisation constante d'indicateurs statistiques dès les débuts de la politique de la ville (Tissot, 2004) ne signale pas seulement une évolution majeure des modes de « gouvernance urbaine » (et des politiques publiques en général), elle traduit une conversion des rapports sociaux en unités d'équivalence statistique qui peuvent être déplacées, réparties au mieux, comme dans un jeu de simulation sur ordinateur. Les relations sont définies en fonction des caractéristiques individuelles dont l'assortiment détermine la qualité de l'ambiance du quartier, ses potentiels et ses éventuels signes prévisionnels d'explosion. De l'échelle des violences urbaines manipulée par les Renseignements généraux aux tableaux de bord de la politique de la ville, le raccourci est spécieux mais se défend du point de vue de l'ingénierie statistique. Le choix des indicateurs et leur signification devrait faire l'objet d'une réflexion plus aboutie pour éviter la répétition des lieux communs et les erreurs d'interprétations. En définitive, la photographie des « quartiers » que produit l'observatoire des ZUS est utile pour comprendre les conséquences des mécanismes de filtrage et d'agrégation dans les processus de peuplement, mais ne fournit pas

d'explication à la persistance des inégalités. Celle-ci réside ailleurs que dans la focale territoriale qui n'est qu'une *représentation* et une inscription dans l'espace de forces à l'œuvre dans les champs du politique et de l'économie.

Parce que le parc ne se renouvelle qu'à la marge, on peut accélérer le mouvement en démolissant ce qui a été construit dans les années soixante. On retrouve là le même type d'intervention que celui qui a été développé dans les centres-villes contre les logements insalubres. Intervention massive, remembrement, reconstruction éventuelle de logements requalifiés sur les mêmes espaces. Dans le cas parisien, cette politique urbaine a conduit à diminuer la population de 2,9 à 2 millions, pour repousser 900 000 habitants vers les quartiers périphériques, ceux-là mêmes qui sont aujourd'hui la cible de démolitions. Un nouveau cycle de redistribution de population s'engage, appuyé sur le même type de discours et, en perspective, un nouvel échec cuisant. Quand on considère la valorisation extrême des anciens quartiers insalubres aujourd'hui reconstruits qui attirent une population aisée, on peut se demander si plusieurs quartiers d'habitat social ne pourraient pas être requalifiés sans que soient chassés leurs habitants. Un grand nombre de ces quartiers sont situés à des points névralgiques dans les agglomérations qui ont une valeur intrinsèque indiscutable.

Plutôt que de travailler sur les stocks et la répartition des populations dans l'espace, vision très fixiste des rapports sociaux, ne faudrait-il pas plutôt travailler sur la mobilité ? Mobilité non seulement en termes de circulation dans le parc, mais aussi en vue de faire accéder des populations défavorisées à des quartiers aujourd'hui relativement mixtes qui perdent leur population, garder à ces quartiers leur caractère de mixité relative. Mais aussi mobilité dans la ville. La mixité, c'est d'abord la possibilité d'accès à tous les groupes sociaux ou ethniques aux espaces et équipements collectifs, en particulier les espaces centraux. Cet accès est loin d'être assuré. Les contrôles policiers dans les gares au départ de quartiers ou communes stigmatisés, comme Mantes-la-Jolie, pour éviter que des perturbateurs éventuels ne débarquent dans les centres-villes, constituent des violations manifestes du droit à la mobilité. De même l'action des vigiles dans les espaces commerciaux qui sont les véritables espaces de rencontre et de frottement de groupes sociaux et ethniques très divers. Le rôle de ces vigiles consiste à procéder à un tri parmi les clients et à décider qui peut y accéder. Ce pouvoir exorbitant, dans le sens où les critères de sélection appartiennent à chaque établissement et qu'il est par trop évident qu'ils s'établissent au faciès, génère une véritable rupture dans l'égalité de mobilité et engage une perte de mixité dans les espaces commerciaux et, de plus en plus, publics. S'il faut agir pour instaurer la mixité, c'est en créant les conditions du mélange dans les espaces de fréquentation plus que

dans ceux de résidence. Les moyens diffèrent nettement et on comprend pourquoi les politiques de peuplement connaissent une telle popularité dans la panoplie des politiques publiques : se fondant sur des principes inattaquables d'égalité, elles peuvent s'appuyer sur des outils éprouvés d'intervention. Faciles à mettre en œuvre, elles produisent cependant de nombreux effets pervers qui ne remettent pas seulement en question leurs modalités d'application, mais invitent à rediscuter leurs fondements politiques. Et si nous nous trompions tout simplement de cible ?

Bibliographie :

- Chevalier L., *Classes laborieuses, classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1958.
- Chombart de Lauwe P. H. ; Antoine S. ; Couvreur. L. ; Gauthier J., *Paris et l'agglomération parisienne*, Tome 1, *L'espace social dans une grande cité*, Paris, PUF, 1952.
- Damamme D. et Jobert B., « La politique de la ville ou l'injonction contradictoire en politique », *Revue française de science politique* (45), n° 1, 1995, pp.3-30.
- Delarue J. M., *Banlieues en difficulté : la relégation*, Paris, Syros-Alternative, 1991.
- Geindre F., « Villes, démocratie, solidarité : le pari d'une politique », rapport au Commissariat général au Plan, Paris, La Documentation française/Le Monde, 1993.
- Kirszbaum T., « La discrimination positive territoriale : de l'égalité des chances à la mixité urbaine », *Pouvoirs*, 111, 2004.
- Lévy J. P., « Ségrégation et filières d'attribution des logements sociaux locatifs, l'exemple de Gennevilliers », *Espaces et Sociétés*, n° 45, 1984.
- Marpsat M., « La modélisation des "effets de quartier" aux États-Unis : une revue de travaux récents », *Population*, 54-2, 1999, pp.303-330.
- Maurin E., *Le Ghetto français : enquête sur le séparatisme social*, Paris, Le Seuil, 2004.
- Simon P., « Banlieue, de la concentration au ghetto », *Esprit*, n° 182, 1992.
- Simon P. et Kirszbaum T., « Les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social », Note du GELD n° 3, Paris, Gip Geld-114, 2001.
- Tissot S., « Identifier ou décrire les "quartiers sensibles" ? Le recours aux indicateurs statistiques dans la politique de la ville », *Genèses*, n° 54, 2004, pp. 90-111.

Elise Palomares

Socio-anthropologue, membre de l'Urmis (Université de Paris VII)

L'ethnisation des politiques locales et sociales

La référence à l'universalisme républicain s'est transformée en injonction de citoyenneté à l'encontre de ceux et celles victimes de la crise politique, économique et sociale des 30 dernières années. Issus des migrations de main d'œuvre post coloniales, ils ont été les principales victimes des politiques publiques qui, arguant de l'« aveuglement républicain », ont conduit à les priver des principales ressources sociales, politiques et économiques et à développer une politique de gestion du social basée essentiellement sur la constitution illégale de catégories mélangeant du national, de l'ethnique et du « racial ».

Par quels mécanismes l'action publique locale peut-elle contribuer fortement à l'ethnisation des rapports sociaux, alors même que le système de valeurs auquel les élus, les agents municipaux et les militants associatifs locaux se réfèrent s'inscrit dans un registre universaliste ? Le questionnement se fonde sur une enquête ethnographique dans une commune de la banlieue parisienne¹ dont il faut souligner le passé politique fortement marqué par la tradition communiste, c'est-à-dire se revendiquant d'une solidarité de classe au sens large. Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, elle ne paraît plus suffisante pour asseoir la légitimité d'une bonne part des résidents de la commune. L'accès aux ressources locales apparaît largement dépendant de l'attribution ou de la revendication d'une « ethnicité » par l'ensemble des acteurs locaux, qui semble se substituer peu à peu à l'appartenance à la ville ouvrière, telle que l'ont définie Bacqué et Sintomer (2001). Les effets de cette substitution se manifestent quotidiennement dans les relations et rapports conviviaux ou conflictuels entre les différentes parties prenantes, personnel politique, agents municipaux, associations et habitants eux-mêmes. Le terme d'ethnisation n'implique pas que ce phénomène soit *entièrement* nouveau. Les catégories ethniques et « raciales » n'étaient pas absentes – loin s'en faut – de la perception et de la position de ces « migrants qui font le prolétariat » (Gallissot, Boumaza, Clément, 1994). Absentes, elles l'étaient des

Topalov C., Intervention au Séminaire chercheurs décideurs, « Loi d'orientation pour la ville », METL et PCA, *Recherches*, n° 20, 1991, pp. 60-64.
Toubon J.-C. et Tanter A., « Mixité sociale et politique de peuplement : genèse de l'ethnisation des opérations de réhabilitation », *Sociétés Contemporaines*, n° 33/34, 1999, pp. 139-158.
Wuhl S., *Insertion : les politiques en crise*, Paris, PUF, 1996.

- 1 Souvent compris comme une analogie à l'espace social.
- 2 Voir ce passage on ne peut plus explicite du rapport Geindre « Certains quartiers sont en train d'échapper à la loi républicaine. Il ne faut pas masquer non plus les problèmes de cohabitation ethnique : une situation de "pauvreté relative" en France procure un revenu très au-dessus des niveaux de vie des pays du Sud, les feux de la ville continueront donc d'attirer des populations immigrées. Les travailleurs immigrés des "Trente Glorieuses" avaient un parcours d'intégration possible dans la société française, mais quel parcours pour des immigrés ou des enfants d'immigrés sans emploi ? Dans des quartiers défaits, n'y a-t-il pas déjà des recherches d'identités "communautaires", à l'image des États-Unis ou de la Grande-Bretagne, et n'y a-t-il pas risque de remise en cause des principes de laïcité et des valeurs républicaines ? » (Geindre, 1993 : préface).
- 3 Premières phrases du Titre 1^{er} de la LOV : « Afin de mettre en œuvre le droit à la ville, les communes [etc...] assurent à tous les habitants des villes des conditions de vie et d'habitat favorisant la cohésion sociale et de nature à éviter ou à faire disparaître les phénomènes de ségrégation. Cette politique doit permettre d'insérer chaque quartier dans la ville et d'assurer dans chaque agglomération la coexistence des diverses catégories sociales. » J.O. du 19 juillet 1991 (*c'est nous qui soulignons*).
- 4 Une symétrie bien mise en évidence par l'ouvrage d'Éric Maurin qui transfère ses travaux de sociologie quantitative appliquée aux inégalités scolaires à l'analyse de la ségrégation urbaine. La similitude du raisonnement est frappante, l'auteur n'évitant pas quelques *ecological fallacies* dans son approche un peu convenue des questions territoriales (Maurin, 2004).

débats scientifiques, pour l'essentiel centrés sur la « question sociale ». Le changement que ce concept appréhende, c'est le fait que les catégories ethniques soient devenues un élément *central* de la mise en forme populaire du réel, et dans de nombreux travaux savants.

Pour autant, il ne saurait être utilisé comme un « concept-épouvantail » qui aurait pour seule ambition de dénoncer une évolution « scandaleuse », nuisible « aux valeurs républicaines » – ainsi qu'il a pu être conçu au travers du prisme d'une forme de « nationalisme méthodologique² » – pas plus qu'il ne constitue un substitut amphigourique désignant l'inscription du racisme dans les relations sociales, même si ce n'est, de toute évidence pas sans rapport, puisque la frontière est parfois mince, si ce n'est indécidable, entre renforcement des clivages ethniques et enfermement dans une altérité radicale et infériorisante. Les travaux de V. De Rudder (1998 ; *et alii* 2000), désignent en ces termes le processus par lequel, parmi les autres modes dominants de classements sociaux que sont la classe, le sexe et l'âge, l'attribution de différence culturelle rapportée aux origines intervient de manière centrale dans la définition du statut des individus.

Il ne s'agit pas ici, par une étrange et injuste réécriture de l'histoire du mouvement ouvrier, de réinterpréter le passé au prisme du racisme ou de l'ethnisme. Outre que la dichotomie raciste/non raciste fait écran à la compréhension des mécanismes à l'œuvre, en particulier dans les discriminations racistes institutionnelles, elle ne permet pas de restituer dans toute leur complexité le jeu des relations interethniques. Enfin, ces accusations (de racisme) ou ces convictions (antiracistes) proclamées, renferment une très forte charge morale : elles ont d'autant plus d'acuité dans le contexte montreuillois, qu'elles constituent une dimension importante des identités politiques concurrentes, autour desquelles les enjeux de mémoire sont omniprésents. En d'autres termes il ne s'agit nullement de labelliser comme racistes ou non les différentes stratégies politiques des équipes municipales qui se sont succédé à Montreuil depuis des décennies³, mais de comprendre pourquoi et comment elles ont été amenées à leur tour à utiliser ou à faire usage de catégories de gestion qui ne relèvent plus directement du social.

1. Les transformations de la figure sociale de l'étranger

À partir de l'analyse d'une situation locale, il s'agira donc de rendre compte des logiques institutionnelles qui participent à la centralité des catégorisations ethniques – y compris celles qui désignent les majoritaires – et de leurs effets performatifs dans l'accès aux ressources comme dans les relations sociales quotidiennes. Ces dynamiques ont d'évidentes connexions avec les évolutions nationales. Reste que le contexte local connaît des dynamiques

qui lui sont propres, ce qui apparaît très clairement dans la centralité de la figure des Maliens. Après les migrations en provenance d'Algérie, du Portugal, d'Espagne, d'Italie, du Maroc et de Tunisie, des migrants de la Vallée du fleuve Sénégal (Mali, Sénégal, Mauritanie) et du sous-continent indien (Pakistan, Inde, Sri Lanka, Bangladesh) se sont installés plus récemment (Fuchs, Simon, 1994). La grande diversité des courants migratoires anciens et actuels est une des raisons qui nous a conduit à nous interroger sur les conditions de leur (in)visibilité. La « question malienne » à Montreuil, forgée à partir des conflits autour des foyers de travailleurs migrants et de leur traduction sur la scène médiatique nationale et régionale, a trouvé un prolongement plus apaisé dans la très forte inscription locale du mouvement associatif malien. Il n'en demeure pas moins que leur « spécificité » est régulièrement invoquée dans les modes de justification de traitement différencié des publics de l'action locale en fonction de leurs origines réelles ou supposées. Leur place dans le système relativement instable de différenciation et de hiérarchisation ethnique se joue quotidiennement à travers l'organisation même des services municipaux, dans la sous-traitance de l'action publique locale aux associations ainsi que dans les classements quotidiens effectués par les gestionnaires de la précarité sociale, en fonction du sexe, de l'âge et de l'origine de leurs « publics », notamment dans les domaines du logement et de l'emploi.

La mise à distance des enfants de migrants maliens s'inscrit directement dans le prolongement de ce processus. Si les parents sont considérés comme ayant « une culture incompatible », leurs enfants n'en auraient *plus aucune*, ce qui ressemble fort à une définition euphémisée de la sauvagerie, et entretient un sentiment d'urgence à leur sujet : les enfants de Maliens (et les « descendants de Nord-Africains » sur un mode mineur au regard d'autres contextes⁴) sont ici devenus la figure emblématique du problème public des « jeunes issus de l'immigration » tel qu'il s'est constitué, et font l'objet d'un traitement particulier. De la même façon que les problèmes sociaux rencontrés par les migrants reçoivent une explication en termes ethnico-culturels, les problèmes d'échec et d'exclusion scolaires, et de troubles dans l'espace urbain sont imputés au « déficit culturel » que connaîtraient ces enfants, ce qui oriente très fortement le contenu et le sens des dispositifs qui leur sont appliqués. Le flou de l'usage courant de « Malien » entretient l'indistinction entre la nationalité et l'origine nationale et, dans certains contextes discursifs, est utilisé comme un synonyme d'Africain, voire de « Noir ». Reste que le mouvement n'est pas univoque : les associations de migrants et de migrantes ont tissé des alliances et se sont saisies des instances de dialogue existantes pour renégocier leur place – et celles de leurs enfants – dans l'ordre social local.

Sans prétendre pouvoir rendre compte de l'ensemble des dimensions politiques, juridiques, économiques et culturelles imbriquées de ces formes de production institutionnelle d'ethnicité et des luttes de classements dont elles font l'objet, il s'agira de restituer deux évolutions majeures qui permettent d'éclairer ces constats : d'une part, l'invention et le traitement du « problème des banlieues » et d'autre part, les recompositions du communisme municipal, qui ont profondément transformé le sens de l'appartenance locale et, dans le même mouvement, la figure de l'étranger.

2. Spatialisation et ethnicisation des problèmes sociaux et politiques

Naguère lieu de concentration des emplois ouvriers et des migrants, communiste depuis 1935, Montreuil a constitué une « vitrine locale » du communisme municipal, emblématique de la participation des organisations ouvrières à la gestion sociale de l'État-nation providence. Avec le délitement de la société salariale, la tertiariation de cette commune de l'ancienne « banlieue rouge », l'essoufflement du mouvement ouvrier et, enfin, la dévolution de certaines responsabilités de l'État à l'échelon des collectivités locales, la relation entre la municipalité et ses administrés s'est profondément transformée.

La façon dont les problèmes de chômage, de pauvreté et d'immigration sont « pensés⁵ » par les acteurs publics locaux est enchâssée dans les évolutions nationales des politiques publiques. Les problèmes sociaux sont appréhendés à travers les paradigmes dominants de l'exclusion et de la « question urbaine ». Le territoire est passé d'objet de l'action publique à un lieu de définition et de production de politiques procédurales, ce qui a profondément modifié le modèle d'action publique qui prévalait jusqu'ici. Avec la politisation du thème de l'immigration, à travers laquelle la concentration résidentielle d'« étrangers indésirables » est devenue un thème central, l'ensemble des acteurs locaux s'est ainsi engagé dans une approche territorialisée des problèmes sociaux, qui définit la concentration de migrants, de leurs enfants et de chômeurs comme une des sources majeures du « problème des banlieues ». Si la politique de la ville est une « appellation générique trompeuse qui couvre en fait un domaine d'intervention spécifique en faveur des zones urbaines à forte précarité sociale » (Damamme, Jobert, 1995), il faut ajouter que le caractère trompeur de l'appellation réside également dans le « double jeu institutionnel qui affirme ne s'appuyer que sur des catégories de traitement social légitime et récuse tout recours aux catégories ethniques » (De Rudder, Poiret, Vourc'h, 2000). Si ces dernières sont officiellement absentes des différentes réformes urbaines, les débats autour de leur élaboration se sont centrés autour de la question de « l'intégration des immigrés » traitant ainsi la question par la « diversion » (Simon, 1999).

Cette définition du problème et les dispositifs qui en découlent participent d'un ensemble de contraintes matérielles et idéelles dans lequel les acteurs sociaux en charge de la précarité sociale sont pris, et qui constitue le cadre de leurs classements pratiques quotidiens. Dès lors que le système politico-administratif français interdit le recours officiel à une classification des publics en termes ethniques et « raciaux », pour agir sur la « situation » ainsi définie, il est fait recours à ces catégories proscrites à travers des pratiques d'euphémisation et d'établissement de critères de tri indirects dans le traitement des publics. Dans une commune providence⁶ qui se caractérise encore aujourd'hui par son volontarisme en matière de politiques sociale économique et culturelle, le problème et les contraintes étant ainsi posés, ces catégories sont construites pour et par l'action gestionnaire : leurs modifications et leurs inflexions, à la croisée des quatre principaux principes de classement sociaux – sexe, âge, classe, origine – ont avant tout une visée pratique et des effets concrets sur le devenir des personnes, qui, lorsque s'ouvrent des possibilités d'accès aux aides sociales, aux emplois et au logement peuvent avoir alors tout intérêt à s'en saisir.

En particulier, les agents de la gestion de la précarité sociale dans les domaines du logement, du travail et de l'animation socioculturelle constituent les aspects qu'ils considèrent comme positifs de l'altérité liée aux « origines » des personnes en levier d'actions individuelles et collectives contre leur marginalisation. L'accent est alors mis sur les ressources que représenteraient les « cultures d'origine », notamment à travers la (re)découverte du pays d'origine par des voyages et des chantiers de coopération humanitaire, le montage de restaurants associatifs, la valorisation des « cultures d'origine » à l'école et dans l'animation socioculturelle, etc., quand elles ne sont pas explicitement reliées à des dispositions spécifiques pour exercer (ou ne pas être en mesure de l'être) tel ou tel type d'emploi. Les discriminations ne sont pas niées pour autant par ces intermédiaires, mais elles sont principalement considérées comme un obstacle dont les individus pourraient s'affranchir individuellement, grâce à un travail psychologique sur eux-mêmes.

Cependant, cette « valorisation des cultures d'origine » dans le cadre de dispositifs partenariaux et territorialisés se heurte à un autre principe au fondement de la politique municipale, le refus de tout « communautarisme », qui permet de disqualifier, outre les revendications « trop bruyantes » d'égalité, les initiatives des groupes ou des personnes concernés pour remettre en cause les formes de folklorisation ou de marginalisation de leurs pratiques culturelles ou culturelles.

En outre, la territorialisation de l'action publique va de pair avec des transformations du travail social⁷. Le redéploiement vers le haut, avec le développe-

ment d'emplois de conception de projets, de développeurs, etc., et vers le bas, au plus près du contact avec le public sous la forme de « petits boulots du social » précaires et dévalorisés (Ravon, 2001) s'accompagne d'une très forte ethnicisation de ce clivage. La définition – indissociablement ethnique et territoriale – du problème à traiter préside à la logique du recrutement des agents. Embauchés au nom de la « proximité » en tant qu'« habitants issus des quartiers », ce qui fonctionne comme un quasi-synonyme de « représentants d'un groupe ethnique », voire « racial », sources et victimes de problèmes sociaux, leur statut d'agents et bénéficiaires d'une aide les maintient dans un statut de semi-professionnels⁸. Dans la volonté, parfois affichée, de ce dispositif de lutter contre les discriminations sans les aborder de front, elle autorise l'accès à l'emploi tout en le restreignant à des statuts et des fonctions périphériques, présentant bien peu de perspectives d'évolution professionnelle. La distinction implicite entre les porteurs de la marque « raciale⁹ » ou ethnique et les autres en leur réservant des emplois de « proximité » n'infléchit que partiellement leur marginalisation du marché du travail et les cantonne à des segments spécifiques et dévalorisés.

3. De la « préférence locale »

L'ensemble des transformations économiques, sociales et politiques qui affectent la commune ont également conduit à ce que se diffuse progressivement l'idée que Montreuil n'est plus une « ville ouvrière » mais une « ville du monde », une « terre d'accueil ». Dans ce mouvement, c'est un nouveau rapport aux préceptes et à la grammaire nationale en matière d'« intégration » qui s'est mis en place, contrastant avec l'antagonisme affiché de la période antérieure¹⁰. L'entretien de la mémoire des différentes migrations, la célébration réitérée de la richesse des échanges interculturels, la conviction de représenter une voie différente de celle empruntée par d'autres villes vis-à-vis des « étrangers », la référence au mythe républicain national (« France, terre d'accueil »), fondent la vivacité du mythe montreuillois.

Dans la relecture du passé portée par l'institution municipale, les divisions nationales, ethniques ou « raciales » antérieures à la crise des années soixante-dix demeurent occultées : les anciens immigrés originaires des pays européens – en particulier les Italiens – participent de la « tradition locale de résistance », tandis que l'installation des travailleurs originaires des colonies, d'abord définis comme la frange la plus exploitée des travailleurs, est désormais perçue comme une nouveauté historique, extérieure à l'identité locale. La culturalisation des « nouveaux » migrants – en contraste avec la politisation globale des migrations antérieures – conduit à les caractériser désormais comme des porteurs de « cultures » contraires aux « traditions montreuilloises ».

La très forte institutionnalisation de l'identité et des traditions locales, en appui sur une historiographie édifiante (voire la généalogisation de l'appartenance locale) apparaît particulièrement forte à Montreuil, sans doute parce qu'elle a pu bénéficier (et bénéficie encore) de très nombreux relais médiatiques, politiques, artistiques et scientifiques. La seule existence de documents et de supports divers célébrant l'histoire et la mémoire locale aurait une incidence très relative si les termes de « Montreuillois d'origine », d'« anciens Montreuillois », de « traditions », de « culture » ou de « racines » montreuilloises, voire de « patriotisme montreuillois » et d'« ancêtres montreuillois » n'étaient sans cesse mobilisés dans la compétition politique locale, dans les discours officiels, au cours des entretiens, dans les souvenirs des militants, dans l'hebdomadaire municipal, dans les désignations courantes, etc. Ceci entretient une frontière solide entre les « Montreuillois » et les autres, tout en « aménageant », officiellement du moins, des possibilités de le devenir, sur la base de la durée de résidence (indépendamment de l'origine et de l'affiliation politique), mais aussi sur celui de l'engagement, de la performance artistique ou sportive. En montrant comment une mairie de gauche investissait en discours et dans la pratique une identité symbolique d'autochtone en s'appuyant sur la grammaire du nationalisme républicain, j'ai ainsi mis en lumière une forme de traduction locale du « modèle français d'intégration » dont il reproduit localement les contradictions.

La performativité de cette politique identitaire est d'autant plus importante qu'elle constitue le socle d'un des principes de justice transversal à l'ensemble des politiques locales et sociales : la préférence locale. Celle-ci vise à fabriquer un critère de justice sociale indépendant des revenus et de l'origine des personnes. En matière de logement ou d'emploi, son application nous a été présentée par différents acteurs locaux comme un contournement de deux logiques « *excluentes* » : la logique raciste et la logique économique, puisqu'elle inclut « *tout le monde* », « *immigrés* » et « *pauvres* » compris, pourvu qu'ils habitent depuis dix-huit ans à Montreuil. En cela, cette démarche pourrait constituer une forme de détour intéressant, permettant de gérer les tensions racistes en contournant la supposée « *pression* » de l'électorat frontiste d'une part et d'autre part de pallier l'accroissement des inégalités, sans remettre en cause de front l'ordre économique actuel.

Cependant, cette identité locale est rattachée à l'identité nationale et partiellement construite sur l'idée d'une origine et d'une généalogie commune, ou tout du moins sur la croyance en des traditions anciennes et des valeurs partagées, autrement dit, sur l'*identité ethnique* du groupe majoritaire. En ce sens, la « préférence locale » apparaît comme une transposition masquée de la « préférence nationale », du moins sur le plan symbolique, car elle fait l'objet

d'usages pratiques contradictoires. Ceci se voit confirmer dans les usages de la vie courante, l'adjectif montreuillois s'applique certes en opposition à « parisien », « provincial » mais surtout aux personnes « d'origine étrangère » ou aux « immigrés ». Il fonctionne très souvent comme un synonyme (euphémisé) de « Français ». Il faut cependant préciser que la construction d'autochtonie n'est qu'un des éléments de la construction d'unité locale : ceux de l'avenir de la commune et du « bien vivre ensemble » sont également des thèmes centraux, porteurs de leur propre légitimité.

Le recours au registre de la « préférence locale », qui inclut les « Montreuillois au sens large » sur des critères assouplis de durée de résidence et de naissance permet de négocier un certain nombre d'emplois et de logements avec les employeurs et les bailleurs pour les précaires marqués du signe de la différence ethnique ou « raciale ». Il s'agit d'assurer ainsi la paix sociale et la participation, même subalterne, des groupes minorisés à l'unité locale, laquelle pourrait se trouver menacée par un déni d'accès pur et simple. Par exemple, ce principe de justice permet de négocier auprès des bailleurs l'accès au logement des enfants de migrants nés à Montreuil, en les requalifiant en tant que « *Montreuillois de naissance* ». Mais il permet également de distinguer efficacement les « *immigrés de Paris* » des « *immigrés montreuillois* ». Cette « préférence » apparaît tout à fait congruente avec la logique poursuivie, selon une antienne courante, bien au-delà du contexte local : l'« accueil » des premiers empêcherait de « gérer » au mieux (à défaut d'assimiler complètement) les seconds. Enfin, son application, notamment en matière d'attribution de logement, est largement oblitérée par l'idée que la concentration de groupes racisés serait la source du racisme (soit une définition raciste du racisme très courante, y compris dans les sciences sociales, faisant de la « race » la cause de celui-ci²¹) et qu'il faut donc limiter leur regroupement afin de les protéger de l'hostilité. Dans cette perspective, les objectifs de « mixité sociale » et de « préservation de l'équilibre urbain et social » prennent alors tout leur sens pratique.

Conclusion

La mise à distance symbolique et concrète des « inutiles au monde » (Castel, 1995) en renvoyant des pans entiers des classes populaires aux marges de la communauté nationale a des effets concrets sur les trajectoires sociales des individus et sur le devenir collectif des groupes ainsi catégorisés. L'ethnisation des rapports sociaux se voit ainsi renforcée par une logique circulaire : le tri auquel participent les institutions locales et nationales, la condition de chômeur, de précaire et/ou de « mal logés » renforce l'ethnisation voire la racisation de certains groupes et, par une prophétie autoréalisatrice, celle-ci finit par rendre « réelle » l'existence d'un problème « spécifique » et territorialisé.

Les effets de la « préférence locale », forgée dans ce cadre, apparaissent paradoxaux. Elle peut en effet se traduire simultanément par un traitement préférentiel des supposés « vrais » autochtones et s'apparente alors à l'application voilée de la « préférence nationale » – autrement dit, à des discriminations – ou/et, à l'opposé, par un succédané discret « d'action positive ». Il ne faut donc pas trop hâtivement qualifier les usages de cette « préférence locale » de double discours : pour certains acteurs, elle représente effectivement un levier d'action pour négocier un traitement moins inégalitaire. Dans le même temps, les traditions locales et nationales réinventées de solidarité antiraciste et de résistance, fondement de cette « communauté montreuilloise imaginée », constituent un moteur du développement de la très riche vie associative et militante locale. Elles ouvrent des espaces aux associations d'hommes et de femmes migrants pour faire entendre leur voix sur la scène locale ainsi qu'à ceux qui sont fermement étiquetés comme étant leurs « descendants », même si les contours et les modalités de leurs mobilisations demeurent largement incertains.

Références :

- Bacqué, Marie-Hélène, Fol, Sylvie, *Le Devenir des banlieues rouges*, Paris, L'Harmattan, Coll. Habitat et Société, 1997.
- Bacqué Marie-Hélène, Sintomer, Yves, « Affiliations et désaffiliations en banlieue. Réflexions à partir des exemples de Saint-Denis et d'Aubervilliers. » *Revue Française de Sociologie*, 42-2, 2001, pp. 217-249.
- Castel, Robert, *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris, Fayard, 1995.
- Damamme, Dominique, Jobert Bruno, « La politique de la ville ou l'injonction contradictoire en politique », *Revue Française de Science Politique*, Vol. 45, n° 1, février, 1995, pp. 3-30.
- De Rudder, Véronique, « Ethnisation » *Pluriel recherches, vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*, n° 3, 1996, pp. 42-44.
- De Rudder, Véronique, Poiret, Christian, Vourc'h François, *L'Inégalité raciste : l'universalité républicaine à l'épreuve*, Paris, PUF, coll. Pratiques théoriques, 2000.
- Douglas, Mary, *How Institutions Think ?* trad. franç. *Comment pensent les institutions* suivi de *Il n'y a pas de don gratuit* et *La connaissance de soi*, Paris, La Découverte, coll. Recherches, série bibliothèque du Mauss, 1986, trad. franç., 1999.
- Simon, Patrick (avec la collaboration de Pascal Fuchs), « La ville de Montreuil et l'immigration », *Villes Lumières*, n° 42, avril 1994.
- Galissot, René, Boumaza, Nadir, Clément Ghislaine, *Ces migrants qui font le prolétariat*, Paris, Méridiens Klincksiek, 1994.

Jean Harari

Architecte, enseignant titulaire à l'École d'Architecture de Paris-La Villette (EAPLV)

Ségrégation territoriale: L'effet des politiques foncières et des stratégies d'aménagement

Les différenciations fonctionnelles et sociales sont constitutives de la ville et s'inscrivent dans la durée de l'urbanisation. Ce processus indissociable de celui des groupes sociaux, atteint son paroxysme dans la société capitaliste : les séparations deviennent de plus en plus ségrégatives, les groupes sociaux ou ethniques de plus en plus segmentés, relégués dans des entités territoriales qui se renforcent et tendent à se stabiliser.

« Les villes sont des champs de bataille »
Walter Benjamin

On ne peut comprendre les phénomènes contemporains de ségrégation qui s'inscrivent dans l'espace de la ville sans les resituer dans la durée de l'urbanisation, dans le temps historique au cours duquel ils se sont stabilisés.

« La structure sociale actuelle de l'espace urbain ne saurait donc être interprétée comme l'effet direct des tendances les plus récentes de réorganisation de l'économie, elle est inévitablement l'héritage historique des effets des mouvements de l'économie et de la société en longue période, cristallisés tant dans les structures matérielles de l'espace bâti que dans ses formes sociales de valorisation symbolique et d'appropriation¹ ».

La ville est un *héritage* matériel de formes qui organisent les rapports spatiaux et sociaux complexes doués d'une extraordinaire inertie et d'une force de résistance qu'elle oppose aux entreprises de transformation dont certaines d'une extrême brutalité.

Ce constat, qui relève de l'évidence, s'oppose pourtant aux utopies urbaines qui se présentent comme des tentatives de retour mythique à une indifférenciation originelle à partir de laquelle il s'agirait de reconstruire une organisa-

Guillaumin, Colette, *L'Idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris et La Haye, Mouton, 1972.

Lorcerie, Françoise, « Les sciences sociales au service de l'identité nationale. Le débat sur l'intégration en France au début des années 1990 », in Martin D. C. (ed.), *Cartes d'identité*. Paris, Presses de Sciences Po, 1972.
Masclat Olivier, *La Gauche et les cités, enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, La Dispute, série « pratiques politiques », 2003.

Ravon, Bernard, « Nouveaux emplois de l'intervention sociale urbaine », *Veille-Enjeux*, n° 124, *Travailler en quartiers sensibles*, 2001, pp. 68-80.

Simon, Patrick, « La gestion politique des immigrés : la diversion par la réforme urbaine », *Sociétés Contemporaines*, n° 33-34, Immigration et politiques de l'habitat, avril 1999, pp. 5-15.

- 1 *Les paradoxes de la préférence locale. Engagements collectifs et action publique à l'épreuve de l'ethnisation des rapports sociaux. Montreuil, Seine-Saint-Denis*, Thèse de doctorat sous la direction de Catherine Quiminal, professeur à l'université de Paris 7 - Denis Diderot, 2003.
- 2 C'est l'expression qu'emploie Smith, 1981 dans le cas britannique, et que reprend Bastenier (2004 p. 115) pour caractériser les travaux français centrés sur une conception normative de l'« intégration », même si nous n'endossons pas entièrement le point de vue qu'il développe dans cet ouvrage, qui prétend notamment dénier toute validité heuristique à la notion de racisme ; voir aussi Lorcerie, 1994.
- 3 Communiste depuis 1935, au moment de l'enquête, la ville est dirigée par une coalition de gauche, unissant le PC, le PS, Les Verts et le MDC, sous la houlette d'un maire apparenté communiste. Quant au Front national, il fait une percée spectaculaire lors des élections européennes de 1984 (17, 91 % dans le Bas-Montreuil pour 14, 92 % dans la ville et 11,2 % au niveau national.)
- 4 cf. Masclat, 2003.
- 5 cf. M. Douglas (1986).
- 6 Nous empruntons la formule à P. Warin (1989). En outre, la municipalité a en quelque sorte « maximisé » les possibilités offertes par les lois de décentralisation : Montreuil se singularise par la municipalisation

- de nombreux domaines de l'intervention publique en matière sociale, économique et culturelle. En particulier, si l'action sociale revient au département depuis les lois de décentralisation en 1982, par convention avec ce dernier, la commune assure la majeure partie de ses missions.
- 7 Sur ce point, voir en particulier Tissot (2002).
 - 8 Comme le remarquent Visier et Zoïa, 2001, « la participation par le fait d'être habitant, par le territoire ou l'origine et donc par le stigmate, interdit toute forme réelle de professionnalité ».
 - 9 Rappelons ici que dans son entreprise de définition de la « race » qui sous-tend le « racisme », Colette Guillaumin (1972) rappelle avec force « que la marque physique n'est qu'un signifiant arbitrairement choisi » (et historiquement construit) et appelle les sciences sociales à la vigilance : « si l'on prend les traits comme caractère explicatif, c'est tomber dans le piège de la croyance en la matérialité de la race ». Elle montre ainsi que le rapport raciste repose sur la croyance selon laquelle « les traits phénotypiques du groupe dominant n'en sont pas, celui-ci représentant le prototype de l'être humain, duquel on s'éloigne plus ou moins ».
 - 10 Même si dans les faits, Marie-Hélène Bacqué et Sylvie Fol (1997) montrent qu'après la guerre, les municipalités communistes ont pris le parti de « l'intégration dans tous les domaines de la vie sociale ».
 - 11 C. Guillaumin (1972).

tion socio-spatiale idéale. L'utopie urbaine postule toujours une *tabula rasa* préalable à son projet et, se situant toujours dans un au-delà inaccessible, se condamne ontologiquement à l'échec².

Il convient donc de penser la question des villes et des processus de transformation dans une démarche qui les analyse comme des « champs de bataille » pour reprendre le postulat lumineux de Walter Benjamin, où tout se joue en termes de conquêtes, de combats violents pour dominer le territoire ou ne pas en être banni. C'est dans ce cadre qu'il nous semble plus pertinent de comprendre les phénomènes ségrégatifs à l'œuvre sur le territoire des villes et comment la question foncière y interfère.

Les différenciations et les hiérarchies, les séparations fonctionnelles et sociales, l'opposition fondatrice entre ville et campagne elle-même, sont constitutives de la ville et de l'urbanisation. En ce sens il n'y a pas de ville homogène, différenciée et isotrope. On peut même soutenir que les villes sont la manifestation cumulative dans l'espace territorial des antagonismes qui ont affecté et affectent encore les sociétés. La difficulté de lecture de ces formes et de leurs significations résultant de leur caractère sédimentaire et de leur permanence à des époques où les nécessités qui les ont engendrées ont depuis longtemps disparu ou se sont largement affaiblies.

L'histoire de la ville contemporaine atteste d'un processus croissant et constant, quoique chaotique, de différenciation plus profonde. Ce processus est inhérent à celui des classes et des groupes sociaux. Dans la société capitaliste développée il atteint son paroxysme non tant par le degré de séparation qu'il instaure entre les catégories sociales mais sans doute par l'extension géographique et la territorialisation qu'il lui imprime. Les séparations deviennent de plus en plus ségrégatives, les groupes sociaux ou ethniques sont de plus en plus segmentés, relégués dans des entités territoriales délimitées, ces limites se renforcent et tendent à se stabiliser.

Ce qui est pourtant fascinant au moins jusqu'à la moitié du xx^e siècle et à l'avènement massif de l'automobile, c'est la capacité intégratrice de la ville, sa faculté à articuler y compris dans des périodes de tensions et de conflits, des entités sociales antagoniques et hostiles. L'espace de la ville se transforme et s'étend mais ne se désagrège pas³.

Deux grands modèles de développement urbain

Au risque de simplifier des processus historiques complexes qui requièrent « l'analyse concrète de situations concrètes », il est utile d'identifier deux grandes tendances historiques qui décrivent les relations particulières et différenciées que les classes dominantes de la société – aristocratie puis bourgeoisie – vont entretenir avec le couple centralité/périphéries urbaines.

- Le *modèle anglo-saxon* affecte à la fonction résidentielle un mouvement *centrifuge* qui tend à l'abandon progressif du centre pour la conquête des périphéries. C'est ce modèle qui engendre les phénomènes aujourd'hui généralisés de périurbanisation et de *sprawling*. De multiples causes sont à l'origine de ce type de développement mais la structure particulière de la propriété foncière en Angleterre (le non-morcellement des grands *Estates* aristocratiques et institutionnels et la généralisation du système du bail amphithéotique⁴) et l'abondance du foncier disponible aux États-Unis n'y sont évidemment pas étrangers.

- Le *modèle continental* est au contraire plutôt *centripète* et tend à conquérir puis à maintenir un contrôle étroit du centre urbain au bénéfice des classes dominantes et à rejeter les autres catégories sociales à la périphérie. C'est ce modèle qui engendre la formation de faubourgs populaires puis de banlieues ouvrières. La structure de la propriété foncière, son extrême morcellement depuis la Révolution et son caractère unitaire (pleine propriété du sol = pleine propriété immobilière) explique partiellement la propension de ce modèle à la densification interne et donc à la survalorisation (souvent spéculative) du foncier déjà urbanisé. Il est intéressant de comparer les modalités radicalement différentes de développement des lotissements spéculatifs en France dans l'entre-deux-guerres – les fameux « lotissements défectueux⁵ » – et en Angleterre où ils affectèrent peu ou prou la forme de *garden suburbs*.

L'histoire de Paris est un long processus, souvent brutal, d'éloignement des catégories sociales les plus faibles vers des périphéries de plus en plus lointaines alors que se constituent les « beaux quartiers centraux » à mesure que le centre lui-même s'élargit⁶.

Ces deux modèles offrent des catégories méthodologiques pour identifier des modes de croissance et de mutations des villes dont l'histoire concrète présente le plus souvent un enchevêtrement complexe de tendances à la fois centrifuges et centripètes. Retenons néanmoins que la structure de la propriété foncière, rurale à l'origine puis urbaine, est intimement impliquée dans les formes de territorialisation de la structure sociale.

Patrons et philanthropes : chronique d'un double échec

La question du logement ouvrier surgit historiquement dès la première moitié du xix^e siècle. Elle est la conséquence, l'une des plus problématiques y compris pour la bourgeoisie, de l'industrialisation des économies capitalistes, de l'exode rural, de la croissance urbaine et son cortège d'effets catastrophiques : grandes épidémies, dégradations morales et physiologiques, alcoolisme, délinquance, etc. Les conditions d'habitat en milieu urbain sont vite identifiées comme l'une des causes majeures de cette situation et c'est d'abord sous

l'angle sanitaire et pathogène qu'elles vont être appréhendées en Angleterre. Une abondante littérature existe sur ce sujet et il est significatif que le mouvement ouvrier naissant en ait fait l'un des champs d'analyses et de critique les plus pertinentes de la société capitaliste. Engels s'attache dès 1845, c'est-à-dire avant le *Manifeste du Parti communiste* (1848) avec *La Situation de la classe laborieuse en Angleterre* à décrire les effets de l'industrialisme capitaliste sur la vie quotidienne des travailleurs.

La phase initiale de l'histoire du logement ouvrier (qui deviendra celle du logement « social », en France) est celle d'un double échec : celui du logement patronal et du philanthropisme. Car avant la fin du XIX^e siècle en Angleterre et le début du XX^e siècle dans le reste de l'Europe, la bourgeoisie n'envisage pas que l'État s'engage directement pour résoudre cette question.

Assez tôt des entreprises, implantées dans des secteurs ruraux et relevant des industries primaires extractives, métallo-sidérurgiques ou textiles, associent aux infrastructures de production un secteur résidentiel destiné aux travailleurs mais également à l'encadrement. Il s'agit de disposer sur place de la main-d'œuvre, de la contrôler, de réduire les temps de déplacement et de peser sur la rémunération de la force de travail. Un logement (dont le loyer peut-être décompté de la paie) lié à un emploi salarié accroît la dépendance des travailleurs et de leur famille à l'égard du patron. Il constitue un puissant moyen de pression et de régulation sociale interne à l'entreprise⁷.

Parallèlement, une fraction du patronat éclairé, paradoxalement nourri d'utopisme socialisant réalise des projets résidentiels paternalistes qui attachent les travailleurs à leur entreprise en leur attribuant certaines des conditions d'habitat dont les normes de confort dépasseront tout ce qui existe à l'époque⁸.

Mais le logement ouvrier d'initiative patronale échoue parce qu'il fait obstacle au principe de la libre disposition de la force de travail sur le marché de l'emploi qui permet à l'économie capitaliste de réguler la part variable du capital en fonction des conjonctures du marché. Toute la logique de l'économie capitaliste tend ainsi à libérer le capital industriel privé de l'obligation d'assurer aux travailleurs, au-delà de la stricte rémunération de leur force de travail, les conditions matérielles de sa reproduction.

Mais ces épisodes éclairent les difficultés foncières que rencontreront, à d'autres échelles, les politiques du logement social. Toutes ces réalisations s'apparentent peu ou prou à des modèles villageois, périurbains ou ruralisants. Aucun n'est jamais situé, à la différence du logement philanthropique, en milieu urbain dense. Rarissimes sont les exemples de logements patronaux collectifs (tel le Familistère de Guise). La plupart optent pour la typologie du *cottage* qui permet à la famille ouvrière d'améliorer l'ordinaire de son alimentation et de diminuer encore le montant de son salaire.

Il serait cependant abusif d'en conclure que l'obstacle foncier aurait été surmonté en idéologisant un retour mythique à la terre et à l'harmonie originelle de la communauté villageoise. Car la question est ici résolue d'avance. La collectivité ouvrière fait corps avec son entreprise. Cette organisation postule généralement à l'autosuffisance, constituée en un monde clos en marge de la ville. Sa stabilité résulte de la relation organique entre le site de la manufacture et son aire résidentielle. Dans ce rapport nécessairement anti-urbain la dimension foncière de l'habitat ne se manifeste pas.

Curieusement ce microcosme paternaliste n'est pas ségrégatif. Le patron et sa famille résident avec ses ouvriers et ses contremaîtres, dans un même espace référent dominé par la manufacture. Seule l'échelle minuscule de cette communauté autorise une telle intégration. La croissance la condamnerait à la dissolution.

Le logement philanthropique – que l'on assimile souvent à tort au précédent au titre des proto-expériences du logement social d'initiative publique – répond à une toute autre logique. Alors que l'habitat d'initiative patronale et quel que soit son degré de radicalité réformatrice, l'intègre avec son substrat foncier comme partie constitutive du capital fixe de l'entreprise et échappe ainsi durablement aux dispositifs qui régissent spécifiquement les investissements capitalistes sur le seul marché foncier et immobilier, le logement philanthropique s'y soumet en consentant toutefois que le rendement des capitaux qui s'y investissent ne s'y valorisent que faiblement.

Le dernier tiers du XIX^e siècle en Europe est dominé par l'illusion que des capitaux « charitables » sont en mesure d'affronter les conditions d'existence misérables de la classe ouvrière plus encore que celles des innombrables déclassés que sa déchéance sociale engendre. Le logement philanthropique tentera vainement de sortir de la contradiction entre l'insolvabilité des familles ouvrières comme des classes moyennes naissantes et les exigences d'une norme minimale de confort. Le retour escompté sur investissement généralement fixé entre 5 et 6 % n'atteindra que 2 à 3 %⁹. Très tôt les pouvoirs publics viendront secourir et bonifier ces capitaux dévalorisés, en particulier en mettant à disposition les terrains nécessaires à l'édification des tristement célèbres « casernes à loyers » édifiées par le Peabody Trust et Sydney Waterlow à Londres, les fondations Lebaudy et Rothschild à Paris, les *mittkasernen* de Berlin et de Vienne. L'entreprise philanthropique est profondément marquée par la terreur qu'inspire la frustration massive des couches sociales paupérisées par le capitalisme et par ses manifestations de résistance et de subversion de l'ordre établi. Le discours humaniste dissimule mal les motivations réactionnaires et conservatrices du philanthropisme d'inspiration victorienne :

« Très peu de choses semblent ne pas ressortir de la peur et d'une politique de classe. *La paléotechnique du taudis* a joué son rôle, corollaire des salaires de famine, du travail des enfants et de l'exploitation générale des classes inférieures par les classes supérieures, conduisant les premières au moins à une sorte de conscience désespérée et développant chez les secondes cette nouvelle "conscience" hésitante et accommodante, dont la motivation principale résidait dans la peur. Les spectres se nommaient révolution, épidémie et affaiblissement de la défense nationale.¹⁰ »

Au contraire des villages modèles d'initiative patronale, de nombreux édifices réalisés par les fondations philanthropiques en Angleterre et en Europe continentale entre 1850 et le début du xx^e siècle seront des immeubles collectifs souvent localisés dans des quartiers urbains denses venant remplacer les îlots insalubres ou *slums* qui se reconstitueront un peu plus loin. Car un des échecs les plus significatifs du logement philanthropique est de n'avoir pas relogé la population des taudis qu'il prétendait éradiquer. En dépit d'un niveau de confort médiocre les loyers resteront toujours inaccessibles aux catégories les plus démunies et les logements seront pour l'essentiel occupés par des employés ou les couches supérieures du prolétariat.

Mais c'est d'abord la faible rentabilité du capital privé investi dans ces opérations, lourdement grevées par le prix des terrains et la hausse du coût de la construction, qui auront raison de leurs efforts dérisoires au regard des besoins. De 1860 au début des années 1870 par exemple, la fondation Peabody n'aura pu loger que 4000 personnes¹¹.

Première intervention de l'État et prolifération pavillonnaire

C'est avant la fin du xix^e siècle en Angleterre puis au début du xx^e siècle dans le reste de l'Europe continentale que les pouvoirs publics vont devoir directement prendre en charge le financement des logements ouvriers. Ils le feront dans l'urgence extrême d'une situation de crise.

Confrontés à l'échec des solutions « libérales », y compris celles qui n'étaient viables qu'avec l'aide de l'État¹², les partis conservateurs se résoudront à cette intervention tout en y restant hostiles. F. Engels pressent dès 1872 dans *La Question du logement* que la perspective de la bourgeoisie demeure l'accession à la propriété :

« L'essentiel dans la solution qu'apportent aussi bien la grande que la petite bourgeoisie à la "question du logement" est que le travailleur doit être propriétaire de son habitation¹³ ».

Au travers des vicissitudes que vont connaître les politiques du logement en Europe au cours du siècle suivant, ce diagnostic sera pleinement confirmé. Et la question foncière qui restera au cœur de ces politiques, contribuera à déter-

miner ses formes successives et approfondira son caractère socialement et territorialement ségréatif.

De 1919 à 1939, au cours de la période d'entre-deux guerres, deux tendances antagoniques, se manifesteront en France dans le champ du logement du plus grand nombre :

- Sur les décombres du philanthropisme privé promu par les lois Siegfried (1894) et Strauss (1906), les lois Bonnefoy (1912) puis Strauss (1922) et Loucheur (1928) favorisent timidement l'émergence du mouvement HBM d'inspiration municipaliste limité à la région parisienne mais riche d'enseignements institutionnels, morpho-typologiques et sociologiques.
- Le développement à la périphérie des grandes métropoles et à des échelles jamais connues auparavant, de lotissements pavillonnaires spéculatifs, « colonies de bicoques », refuges des familles les plus pauvres (et déjà émigrées pour beaucoup) de la population urbaine.

Paradoxalement les premiers « logements sociaux » de l'entre-deux-guerres logeront d'abord les couches supérieures du prolétariat et les strates inférieures des « classes moyennes » (employés, fonctionnaires, enseignants).

La guerre laisse des régions dévastées et des millions de sinistrés sans abri. Le moratoire des loyers instauré à partir de 1914 jusqu'en 1923 au bénéfice des locataires mobilisés sera maintenu jusqu'en 1948¹⁴. Il a ruiné le système du propriétaire-rentier qui assurait tant bien que mal l'offre de logements. L'initiative immobilière privée s'est littéralement effondrée. Les fonds d'indemnisation mis à disposition par le gouvernement en 1926 puis en 1928 (lois Loucheur) ne sont assortis d'aucune condition et vont alimenter la spéculation foncière périurbaine, l'aménagement « défectueux » de milliers d'hectares de terres agricoles manquant du plus élémentaire confort mais aussi de voirie et de réseaux primaires. C'est le royaume de l'autoconstruction, de la débrouille individuelle mais aussi celui de l'émergence des associations de mal-lotés, creuset de « la banlieue rouge ».

En France, la période de l'entre-deux-guerres est absolument capitale pour la configuration durable que prendra la différenciation des aires résidentielles de chaque catégorie sociale. La question foncière y tient une place décisive. La valeur du terrain qui constitue un paramètre essentiel du coût du logement (entre 25 et 30 % en milieu urbanisé), change radicalement d'échelle non tant en raison de son éloignement du centre que du degré d'urbanisation de son environnement. De ce point de vue, il existe un véritable saut qualitatif entre la valeur vénale d'un sol agricole (ou celui d'un parc de château ou d'une chasse aristocratique) et son équivalent urbain. L'acquisition de vastes emprises rurales par des spéculateurs au prix du terrain cultivable et sa revente en parcelles de quelques centaines de m² à des fins d'édification, permettant de réali-

ser des plus-values colossales. Les moyens investis dans ce processus de mutation radicale sont dérisoires : ils consistent essentiellement à *découper* le sol en parcelles et à les *commercialiser* : travail de planification essentiellement réalisé par des géomètres, complices du spéculateur-lotisseur. Les investissements en infrastructures et réseaux seront pratiquement inexistants.

Le développement du réseau ferré agira comme un facteur majeur d'accélération du phénomène de la périurbanisation métropolitaine. La réduction du temps d'accès aux quartiers centraux ou aux espaces d'activité (industrie, administration et commerce) va contribuer à étendre et à éloigner les aires d'habitat. Une corrélation désormais classique va s'établir entre le renchérissement du sol urbanisable et sa proximité des grands réseaux de transport. Toutes les communes desservies par le train ont connu le développement de leur « quartier de la gare », souvent excentré du noyau villageois originel. Mais la proximité du chemin de fer ne constitue pas une condition nécessaire de l'urbanisation mais un paramètre supplémentaire de valorisation différentielle et donc de ségrégation sociale. Les compagnies de chemin de fer vont contribuer à rendre attractives ces nouvelles zones d'habitat. Des tarifs préférentiels sont offerts aux nouveaux banlieusards, améliorant ainsi la mise en valeur des très faibles capitaux investis par les spéculateurs fonciers.

Peut-être faudrait-il ici s'interroger sur les conséquences idéologiques qui vont accompagner durablement ce mouvement d'exode massif des classes populaires vers des banlieues de plus en plus lointaines. Sans doute fascinées par le mirage de la « maison de plaisance », dont les premières grandes opérations suburbaines furent entreprises avant 1914, elles se prirent à rêver d'un retour à une ruralité mythique, une sorte d'exode inverse de celui qui avait conduit dès le début du XIX^e siècle, des millions de paysans ruinés vers les villes. Cette tendance, qui semble ne s'être jamais renversée¹⁵, a de lourdes conséquences : elle implique presque nécessairement la quête d'une solution individuelle à la question du logement ; elle induit une prédilection pour la petite propriété familiale ; elle engendre un rejet de la ville contemporaine, des effets physiques et sociaux de densité qu'elle produit ; elle encourage l'abandon des centres aux catégories sociales qui les dominent. Ainsi ne fait-elle pas qu'aggraver les effets de séparation socio-spatiale inscrits dans les processus de sub-urbanisation ; elle renonce à la centralité et renforce les conditions de domination des catégories sociales les plus vulnérables.

En fait de « retour à la campagne », les vingt années qui séparent la fin de la guerre de la loi Sarrault (15 mars 1928), qui marque le véritable début de l'intervention directe des pouvoirs publics dans les procédures d'aménagement urbain, seront celles de l'extension *ad libitum* de l'immense cloaque des lotissements défectueux¹⁶. Le spectacle désastreux de cette urbanisation

anarchique, mais aussi la crainte de ses effets politiques sur le terreau propice qu'elle offre au jeune Parti communiste, va nourrir la haine que les réformateurs sociaux et urbains éprouvent pour cet univers de boue et d'ornières, ces « villages nègres » selon l'expression d'Henri Sellier¹⁷.

Si la loi Sarrault engage finalement les pouvoirs publics à intervenir pour résorber l'incurie des lotisseurs et « assainir la banlieue », la loi Loucheur de juillet 1928, en finançant la construction de 200 000 habitations à bon marché et de 60 000 logements destinés aux classes moyennes, pétrifie en quelque sorte la nappe pavillonnaire en offrant aux mal-lotés les moyens de pérenniser l'habitat précaire qui a proliféré autour de Paris. Le programme sera pratiquement réalisé au milieu des années trente, alors que les effets financiers de la crise économique mondiale viennent l'interrompre.

1940-1945 l'irrésistible ascension de la technocratie

Les lotissements n'encourageront pas seulement les réformateurs sociaux (socialistes et radicaux) à rechercher des alternatives urbanistiques du côté des idéologues anglo-saxons de la cité-jardin. Un autre courant, appelé à prendre une importance centrale au cours des périodes suivantes, celle de l'Occupation puis de la Reconstruction, s'alimente des calamités qu'engendre l'indifférence et l'impéritie des responsables politiques et de l'administration. Formés à la planification et à l'organisation rationnelle de l'économie de guerre au cours du premier conflit mondial, les précurseurs du dirigisme technocratique français se regroupent autour du mouvement planiste et du groupe X-crise. Prétendant rejeter les clivages politiques traditionnels, partisans de la collaboration patronat-syndicats et farouche détracteurs de la lutte de classes, ils se rallieront à l'idée d'un état autoritaire et logiquement, après la défaite de 1940, au régime de Vichy.

La Délégation générale à l'équipement national (DGEN), créée dès 1940, préfigure ce que sera le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) créé par de Gaulle en 1946 avec les mêmes hommes et inspiré par les mêmes doctrines. Bien que largement paralysée par la situation consécutive à la défaite et à l'occupation, la DGEN va s'atteler à l'élaboration d'une stratégie centralisée d'aménagement dont les « acquis » seront activés dès la Libération et déployés à partir des années cinquante. On notera que l'urbanisme centralisé est, dès l'origine comme s'il en était une sorte d'appendice, lié au secteur des communications et des transports¹⁸, dominé par les grands corps d'ingénieurs de l'État. Longtemps urbanisme et aménagement du territoire seront confondus. Sont ainsi liquidés, durablement, les effets du municipalisme de l'entre-deux-guerres, cadre institutionnel des expériences pionnières du logement social français. Il apparaît également qu'à l'inverse d'idées reçues,

l'idéologie de Vichy ne s'épuise pas dans sa représentation des valeurs provinciales. Comme le national-socialisme allemand¹⁹ et le fascisme italien, le régime sera traversé par des courants contradictoires qui coexisteront difficilement en se partageant les leviers de l'appareil d'État.

L'économie de guerre est propice à l'organisation globale des ressources primaires et énergétiques, des communications et des réseaux d'approvisionnement. Pour certains (tels Louis Loucheur et Raoul Dautry²⁰) le premier conflit mondial fut un laboratoire riche d'enseignements qui les préparèrent aux « tâches immenses » qui les attendaient après 1945.

Entre autres convictions que les planistes urbains acquièrent entre 1924 et 1938 sur la base d'un bilan critique de la première reconstruction, le refus de réitérer l'expérience aux conséquences funestes d'une gestion individualisée et incontrôlée des indemnités et des primes de guerre, en partie responsable de l'anarchie périurbaine d'après 1919. Forts de cette certitude, ils imposeront une approche rigoureusement encadrée et normalisée du régime d'indemnités des 5 à 10 millions de sinistrés qu'il faut reloger dans les 5 millions de logements. La question foncière sera à nouveau au cœur de cette stratégie mais dans des termes assez largement inversés.

Les bombardements massifs créent les conditions d'une nouvelle approche de la reconstruction. Il n'est plus question de reconstituer tant bien que mal les dispositions antérieures, y compris parcellaires, des villes-martyres, mais de faire disparaître toute trace des anciennes limites sur les champs de ruine. Le déblaiement des décombres est propice à l'effacement des anciennes subdivisions (les cas de Brest et du Havre sont emblématiques). L'hygiénisme qui a dominé la pensée urbaine depuis le milieu du XIX^e siècle trouve ici à concrétiser son programme d'assainissement à grande échelle. La guerre est encore une fois le grand accélérateur de l'Histoire. La propriété foncière n'est pas pour autant abolie. Elle est contrainte de se réorganiser à partir de nouveaux principes de planification. La copropriété devient sa forme de prédilection. Mais la reconstruction des villes n'est que l'avant goût de la stratégie territoriale des deux décennies suivantes. Les plans des villes reconstruites relèvent encore du compromis urbanistique ; elles manifestent la transition doctrinale entre le post-haussmannisme de l'école française et les préceptes modernes codifiés par la chartes d'Athènes et Le Corbusier. Le passage vers le grand ensemble de logements sociaux, qui deviendra à partir du début des années cinquante le principal outil d'un nouvel aménagement du territoire dans le domaine de l'habitat, s'effectue au travers des ISAI (Immeuble sans affectation immédiate ou individuelle) instaurés en 1944. Les Associations syndicales de reconstruction échouèrent à les faire habiter par les sinistrés indemnisés, promus au statut forcé de copropriétaires et ils furent rapidement transformés en HLM locatives.

Résoudre la crise du logement ou rationaliser l'économie du bâtiment ?

Pour comprendre les finalités de la stratégie d'aménagement que les pouvoirs publics vont mettre en œuvre en France entre 1953 et 1973 il convient de s'interroger sur ses véritables enjeux, au-delà des discours idéologiques convenus qui, de la droite à la gauche, s'accordent pour y voir la volonté politique de résoudre dans l'urgence la crise du logement. Car si la situation est préoccupante au sortir de la guerre et si elle s'aggrave dans les années qui suivent à la faveur d'une démographie en forte hausse (le fameux *baby boom*), elle n'est sans doute pas différente de celle que traverse le pays entre 1918 et 1939. La crise du logement est une endémie chronique de l'économie capitaliste depuis au moins la deuxième moitié du XIX^e siècle. Le traumatisme de la seconde guerre aurait-il provoqué au sommet de l'État un sursaut de solidarité républicaine inspirée des idéaux de la Résistance ? La crainte d'une radicalisation politique autour de ce thème, alimentée par un climat général propice à la contestation globale de l'ordre ancien compromis dans la collaboration et sauvegardé *in extremis* par de Gaulle, explique-t-elle au moins partiellement la mise en œuvre d'un tel programme sur une aussi longue période de vingt ans ? On peut légitimement en douter.

Nous avons souligné la continuité institutionnelle et doctrinale qui, dans le domaine de l'aménagement du territoire, conduit de Vichy aux premiers gouvernements de la Libération.

L'économie française ne s'est pas complètement arrêtée pendant l'Occupation. Le génie civil et les Travaux Publics sont sollicités par les autorités d'occupation et la Wermarcht pour réaliser toute une série d'ouvrages. Ils s'y prêtent avec complaisance. L'expertise française dans la construction des ouvrages d'art en béton armé dépasse celle des Allemands. Elle va être mise à contribution par l'organisation de l'ingénieur Todt pour la construction des bunkers du mur de l'Atlantique, des pistes d'envol d'Orly et des premières sections d'autoroute²¹. Ce secteur majeur de l'économie française ne sort donc pas affaibli de l'épreuve de 1939-1945. Et dès 1946, sous l'impulsion du Commissariat au Plan qui met en œuvre le premier plan Monnet (1947-1952) avec l'aide américaine octroyée par le plan Marshall, ces sociétés seront en première ligne de la reconstitution des infrastructures productives du pays : reconstruction des ponts et de voies de chemin de fer, des routes, des infrastructures portuaires, des centrales thermiques et des barrages, contributions au programme d'édification de l'appareil industriel, etc. Entreprise colossale pour laquelle elles se dotent de matériels américains grâce à de généreuses lignes de crédit. Mais le secteur des TP est distinct de celui du bâtiment. À l'inverse du précédent, celui-ci constitué de milliers de petites unités artisanales, a énormément souffert de l'Occupation et n'est pas en mesure de contribuer à l'effort national. Mais sur-

tout la question du logement, au-delà des programmes de reconstruction des villes détruites, sera délibérément sacrifiée par le plan Monnet. Au début des années cinquante cette première phase s'achève avec la réduction brutale des investissements publics décidée par le gouvernement Pinay. Les entreprises de TP, après avoir contribué à la modernisation des infrastructures, vont être engagées dans le nouvel effort d'initiative publique de la construction massive de logements collectifs que les petites sociétés de bâtiment sont totalement incapables d'affronter.

Les grandes entreprises de TP possèdent un savoir-faire, une main-d'œuvre et un outillage qu'il s'agit d'amortir. Les choix que les responsables nationaux vont opérer, exclusivement orientés vers la préfabrication lourde en béton, résultent à l'évidence de cette double exigence de rationalisation industrielle et de rentabilisation des investissements. Ainsi la politique du logement mise en place au début des années cinquante doit être analysée comme la décision conjointe des pouvoirs publics et des grandes entreprises TP de s'emparer d'un secteur jusqu'alors tenu à l'écart des principaux circuits de valorisation du capital industriel, à la faveur d'une accélération des phénomènes de crise et de pénurie massive et dans un contexte où la demande implique d'être solvabilisée. Les moyens que l'État va investir sont considérables, jamais connus auparavant.

Naissance des grands ensembles

Les étapes de cette politique de production de masse de logement social méritent d'être identifiées.

En 1950 les HBM deviennent les HLM financées par l'épargne populaire collectée par la Caisse des Dépôts et Consignations, donc par du capital dévalorisé qui se satisfait d'une faible rémunération, stable et garantie par l'État.

La même année un Fonds national d'aménagement du territoire (FNAT) permet à l'État d'intervenir sur le développement urbain. La doctrine de cet organisme, inspirée des thèses graviéristes²² préconise une déconcentration territoriale des bassins d'activité et d'habitat au détriment de la région parisienne.

En 1953 est adoptée la loi foncière et le plan Courant au travers duquel le Commissariat général au Plan fixe des objectifs impressionnants : produire 320 000 logements par an, dont le financement est prévu par le deuxième plan quinquennal de modernisation. Une politique d'industrialisation du secteur du bâtiment implique la commande de grands ensembles de logements normalisés à des entreprises capables de rationaliser leur production et de réaliser des économies substantielles. La loi foncière donne aux collectivités territoriales et à l'État des moyens nouveaux d'expropriation pour constituer les emprises foncières pour ces opérations massives. Les procédures de finan-

cement spécifiques aux types de programme et aux populations visées (LOGECO, opération Million), réitèrent les dispositions ségrégatives du programme HBM d'avant-guerre. Le 1 % patronal est généralisé.

On notera que le programme de construction massive de logements sociaux n'est pas, loin s'en faut, la conséquence directe de l'appel lancé en 1954 par l'abbé Pierre. Les 13 000 logements économiques de première nécessité (LEPN) viendront compléter, sous forme de petites cités d'urgence financées par la CDC à la limite de la légalité, le noyau dur du programme en préparation depuis trois ans.

Cette politique ultravolontariste n'est pas exempte d'hésitations et de contradictions violentes, entre autres difficultés celle de rester cohérente avec les stratégies de déconcentration et de décentralisation préconisées par le FNAT et le Commissariat général au Plan. Les grandes cités de la région parisienne seront ainsi édifiées à l'encontre de ces orientations. Le personnage central de cette aventure en région parisienne est Paul Delouvrier, collaborateur rapproché de de Gaulle et cadre formé au séminaire d'Uriage sous l'Occupation. Il sera chargé en 1959 d'élaborer le PADOG (Plan d'aménagement et d'organisation général de la région parisienne finalement adopté en 1960) avant de diriger EDF en 1969 pour en faire l'outil de « l'indépendance énergétique française » en accélérant son passage au « tout nucléaire²³ ». Sur une injonction restée célèbre du Général survolant la région parisienne – « mais c'est le bordel ! Mettez-moi de l'ordre là-dedans » – il va aboutir à des conclusions limpides :

« Pour l'urbanisme, le levier était en théorie assez simple à trouver : pour implanter des logements, il faut des terrains, pour implanter des villes nouvelles, il faut de grands terrains, pour implanter de nouveaux chemins de fer ou des autoroutes, il faut de longs terrains. Il fallait donc que l'État les achète, mais tous et tout de suite ? Le ministre des Finances s'y serait opposé et l'expropriation aurait soulevé des obstacles politiques quasi insurmontables... Les terrains intéressés (45 000 hectares, quatre fois et demi la surface de Paris) furent "gelés", en ce sens que le propriétaire qui voulait s'en défaire se voyait "offrir" par l'État, acquéreur prioritaire, le prix du terrain à la date du gel. Les sommes nécessaires pour ce droit de préemption devenaient raisonnables et furent accordées²⁴. »

Se généralise alors néanmoins un urbanisme « de dérogation » qui infléchit les prescriptions du Plan au gré des pressions spéculatives et politiques de propriétaires fonciers et immobiliers, d'opérateurs et d'élus locaux.

En 1960 il semble que la moitié des logements soient déjà édifiés hors des périmètres prévus !

Comme le dit Bruno Vayssière, la forme particulière que revêt cette politique, le grand ensemble de logements sociaux, est étroitement « liée à l'ordre de la

production » ; plus, elle en est l'expression matérielle directe. Si au cours du premier plan de modernisation, des modèles américains, scandinaves ou britanniques de maisons individuelles préfabriquées ont bien été testés, si d'autres filières que celle de la préfabrication lourde en béton ont bien été envisagées²⁵, il faut bien se rendre à l'évidence : c'est bien la situation désormais dominante des entreprises de travaux publics dans le secteur du bâtiment *et* celle de leur relais dans l'appareil d'État, donc la suprématie d'un segment du capital productif sur tous les autres, qui explique la forme spécifique que prendront les nouvelles périphéries résidentielles pendant ces vingt années décisives. Il est vrai que cette uniformité modernisatrice fait fond sur le passif historique des lotissements défectueux, des vieux tissus urbains insalubres des faubourgs et des quartiers de taudis des centres anciens laissés à l'abandon.

La logique productiviste propre à ce que Bruno Vayssière appelle « l'architecture statistique » et sa rationalité constructive impliquent pour être optimisées d'opérer sur des superficies considérables, libérées de tout obstacle, de toute limite, affranchies de tout découpage existant ou futur, et qui ne soit tributaire d'autre géométrie que celle de ses propres outils.

En ville les opérations ne peuvent se déployer que dans les limites des anciens « îlots insalubres ». Là tout est rasé – on parle par euphémisme de « rénovation urbaine » – et l'on reconstruit sur des dispositifs totalement étrangers aux structures antérieures. Mais pour l'essentiel les grandes emprises foncières ne peuvent être libérées que sur des terres agricoles, souvent impropres à l'habitat. C'est le triomphe de l'héliotropisme, du plan-masse et du vide interstitiel. Trouver de grands terrains à bas prix (la même logique que celle des lotisseurs de l'entre-deux-guerres mais dans un contexte institutionnel et doctrinalement différent) implique de s'éloigner des centres urbains et de s'établir en marge des anciens noyaux villageois. Ces circonstances, inhérentes au procès de production du logement industrialisé, créent les conditions de la séparation des quartiers d'habitat social, leur relégation urbaine, d'autant plus radicalement qu'entre le début des années cinquante et la fin des années soixante-dix, la possession de la voiture reste marginale pour les catégories sociales qui résident dans ces quartiers. Quant aux transports collectifs, ils sont rarement programmés avant plusieurs décennies... On parle très tôt de « cités dortoirs », pour désigner l'effet d'une des orientations majeures qui président à l'aménagement « moderne » du territoire français, *le zoning*. La politique des « grands ensembles » est bien la traduction concrète pour l'habitat de la logique strictement fonctionnaliste énoncée par Le Corbusier dès 1933 dans la chartes d'Athènes. Leur corollaire est évidemment la zone industrielle puis la zone d'activités qui souvent l'accompagne à quelque distance.

Dans l'esprit des planificateurs de la DATAR, bassins d'emploi et bassins d'habitat doivent être associés dans une logique d'efficience productiviste. Bien des cités sont ainsi organiquement liées à des sites de production mono-industrielle : Beauregard à Poissy pour les salariés de l'usine Simca de Nanterre ; Mourenx à côté du gisement gazier de Lacq ; Bagnols-sur-Cèze proche de la centrale nucléaire de Marcoule ; les cités de Berhen et de Farébersvillers pour les mineurs lorrains, etc.²⁶

Le programme immobilier du gouvernement prend sa véritable dimension à partir de la loi-cadre de 1957 « tendant à favoriser la construction de logements et d'équipements collectifs » et programme le financement de 300 000 logements annuels pendant cinq ans. Le dispositif législatif et réglementaire est bouclé par le décret sur les ZUP qui place le préfet au centre du système, en lui confiant la prérogative d'acquérir par préemption ou expropriation les emprises foncières et de programmer équipements et infrastructures. 1958 est aussi l'année au cours de laquelle les SEM et les filiales de la puissante Caisse des Dépôts, la SCET et la SCIC, entrent en jeu pour combiner investissements publics et profits privés.

Le rythme de construction va alors s'accélérer. Les 300 000 logements annuels sont largement dépassés au cours de la décennie 1960/1970 où la moyenne s'établit autour de 450 000, dont 80 à 90 % bénéficient d'une aide publique. De 1953 à 1970 se sont 5 803 000 logements qui sortiront de terre, 7 millions sur une période de vingt-cinq ans, véritable « âge d'or de la construction » selon l'expression de l'économiste Dominique Barjot²⁷, au cours duquel les majors mondiaux du BTP se développent en France.

Abandon et reniement. Retour à la maison

Les « trente glorieuses » s'achèvent avec le premier choc pétrolier en 1974. La politique du logement montre des signes d'infléchissement. En 1967 la loi d'orientation foncière instaure un nouvel outil d'aménagement parfaitement adapté aux opérations gérées par les SEM, la ZAC ou zone d'aménagement concerté. Deux ans plus tard, la procédure de ZUP est abandonnée et en 1973 la circulaire Guichard signe l'arrêt de mort des « grands ensembles ». Le ministre Albin Chalandon (entre 1968 à 1972), à qui l'on doit les fameuses « chalandonnettes », est le chantre d'un retour au pavillon individuel et le pourfendeur de la propriété foncière... Les Villes Nouvelles constitueront le terrain favori de cette nouvelle orientation, qui se veut l'antithèse des grands ensembles. Ce tournant trouve son aboutissement avec la loi de 1977, dite loi Barre, qui remplace « l'aide à la pierre » qui a permis l'extraordinaire croissance de l'immobilier locatif social au cours des vingt-cinq années précédentes, par « l'aide à la personne » qui s'efforce de solvabiliser les ménages en quête d'un logement. La loi

Barre manifeste clairement la volonté de l'État de se désengager du financement du logement social, au motif que son besoin *quantitatif* serait désormais satisfait. Ce leitmotiv giscardien rythmera dès lors tous les discours officiels sur la politique du logement. Il témoigne de l'aveuglement des responsables politiques à l'égard des tensions et des déséquilibres qui bientôt viendront déchirer ce rideau d'autosatisfaction.

La crise structurelle de l'économie capitaliste qui s'ouvre au milieu des années soixante-dix interrompt la longue période de plein emploi au cours de laquelle l'ensemble des catégories sociales du pays, y compris les ouvriers immigrés appelés en masse pour soutenir la croissance industrielle, ont vu progresser leurs conditions d'existence. Le chômage se développe à un rythme soutenu, plongeant un nombre croissant de familles dans la misère, les déclassant littéralement. Simultanément, la nouvelle offre de crédits que propose la loi Barre articulée à la relance de l'offre d'habitat individuel périurbain en accession, va vider le parc social de ses locataires les moins vulnérables, la classe moyenne salariée. Ces familles vont être séduites par les opportunités qui s'offrent dans les Villes Nouvelles considérant ainsi qu'en accédant à la pleine propriété elles se mettent à l'abri de difficultés à venir. Cette hémorragie va saigner littéralement le parc social. Les taux de vacance vont atteindre des sommets au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, créant des difficultés considérables de gestion. Mais surtout les locataires qui ne peuvent s'engager dans ce que les sociologues de l'habitat appellent pudiquement la « mobilité résidentielle », en clair les couches sociales les plus vulnérables et bien sûr les familles étrangères, demeurent enfermées dans cet univers de tours et de barres en voie de dégradation, désormais miné non seulement par l'inefficacité urbaine de ses formes mais également par la marginalisation collective de ses habitants.

Les contradictions sociales de la politique d'aménagement et des choix opérés dans la politique du logement ne sont pas circonscrites aux « quartiers » d'habitat social, aux « cités ». La priorité donnée à l'accession à la propriété d'une maison individuelle à laquelle on ne peut accéder qu'en voiture au terme de longs trajets autoroutiers, engendre depuis déjà quelques années des processus inquiétants. Surendettement et paupérisation se combinent en un cocktail qui pour être moins visible n'en produit pas moins des effets délétères, politiques (abstention électorale massive) et idéologiques (radicalisation à l'extrême droite). Des secteurs entiers de Villes Nouvelles sont engagés dans cette spirale de la frustration collective et de la marginalisation. L'inflation paranoïaque de discours sécuritaires est aujourd'hui habilement orchestrée et mise à profit pour vendre un nouveau produit de villages fermés et autoprotégés (à l'instar des *gated communities* nord- et sud-américaines

ou sud-africaines), réservés à des catégories de population triées sur le volet. Cette tendance à faire valoir d'hypothétiques dangers urbains se traduit aujourd'hui dans les doctrines d'aménagement que les pouvoirs publics préconisent dans les quartiers d'habitat social sous le label de « résidentialisation²⁸ ». Au prétexte de diminuer l'échelle de gestion des immeubles, d'encourager leur appropriation, de déterminer un nouveau rapport au sol, plus propice au renouvellement du bâti, les édifices sont fragmentés, cernés d'une clôture et dotés de systèmes de surveillance. Les espaces extérieurs sont réorganisés pour dissuader les attroupements, voire même le simple stationnement de jeunes ou de simples individus; les accès publics aux immeubles sont établis en cul-de-sac pour n'avoir qu'une seule issue à contrôler; les espaces doivent devenir lisses, sans recoin, bref toutes les dispositions spatiales doivent être conçues à partir de préoccupations de lutte contre la délinquance. Une seule catégorie de risque est ici prise en compte, la menace des biens et des personnes vivant bourgeoisement dans de paisibles résidences. Des bureaux d'études spécialisés en *risk management* offrent leurs services pour gérer la « prévention situationnelle ». Le jargon est largement inspiré des thèses de l'Américain Oscar Newman sur le *defensible space* qui préconise une architecture de murs, de caméras et d'espaces clos, reprise par l'Anglaise Alice Coleman qui étend ses recettes à tous les ensembles de logements populaires et plaide pour l'autocontrôle sécuritaire. Il s'agit de « durcir les cibles » pour mieux les neutraliser à l'intérieur d'un espace où le tracé des rues est subordonné absurdement à un découpage sectorisé. Ces approches ont été intégrées par un service du ministère de l'Intérieur dès 1991, l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure, et discutées avec les responsables des organismes HLM.

Dans un contexte où le repli communautaire s'inscrit matériellement dans l'espace urbain, où il engendre de multiples chicanes dissuasives et privatise *de facto* des enclaves sur des bases idéologiques et confessionnelles, voire raciales ou ethniques, on conçoit que « la prévention situationnelle » ne soit pas propice à améliorer des relations de sociabilité.

Ainsi sur l'ensemble du territoire, qu'il s'agisse des pauvres ou des riches, des étrangers ou des Français de souche, des actifs ou des chômeurs, les processus de fragmentation s'aggravent dangereusement. La société ne tourne plus seulement à deux vitesses, elle vole en éclats et cette dislocation s'inscrit dans les formes urbaines et les modes d'occupation territoriale.

La question du logement telle que la posait Engels en 1872 reste ouverte plus de cent trente ans après. Le capitalisme est-il capable de la résoudre? Peut-il s'attaquer à la propriété foncière urbaine sans faire basculer tout l'édifice social sur lequel son hégémonie politique repose? Les mécanismes du marché

peuvent-ils réguler les rapports entre les ressources et la demande ? Sa perspective de rendre tous les travailleurs propriétaires de leur logement – est-elle crédible ? *Le Droit à la ville* que revendiquait Henri Lefebvre en 1968 est-il compatible avec une périurbanisation extensive ou bien implique-t-il de reconquérir le centre des villes et d'inverser le processus de fragmentation du territoire ? Seule l'analyse critique de l'histoire des villes et des doctrines urbaines permettra d'y voir un peu plus clair.

- 1 Edmond Preteceille : « Définir et analyser la ségrégation sociale » in *Les mécanismes fonciers de la ségrégation*, (ADEF) p. 22
- 2 La question de l'utopie traverse l'histoire de la pensée sur la ville. Par sa puissance évocatrice, elle caractérise les tentatives de réforme radicale de la société pré-capitaliste puis capitaliste. De Thomas More à Charles Fourier, Ebenezer Howard, les désurbanistes soviétiques et Le Corbusier, il est frappant d'identifier une continuité presque parfaite dans le rejet de la ville existante, exécrée comme milieu pathogène. Aucune utopie urbaine ne s'inscrit dans le cadre de la ville-héritage pour tenter de la réformer. Elles se proclament d'abord comme des projets *anti-urbains* et conduisent à s'interroger sur leur finalité idéologique et leur caractère de diversion réactionnaire.
- 3 Ainsi peut-on analyser les grands travaux parisiens du Second Empire comme une entreprise réussie de modernisation de la ville, de valorisation capitaliste de son patrimoine immobilier et foncier et qui, en réunifiant la capitale en une entité urbaine cohérente, assigne une place spécifique à chaque groupe social. S'agissant d'une démarche bonapartiste qui coalesce autoritairement toutes les fractions de la bourgeoisie sous la tutelle du capital financier, il va de soi que c'est la classe ouvrière et les couches populaires qui seront déportées vers les périphéries faubouriennes et des protobanlieues.
- 4 Le *Leasehold system* anglais maintient une claire distinction juridique et opératoire entre la pleine propriété foncière (*freehold*) héréditaire et celle,

limitée au terme d'un bail de longue durée, d'un droit d'y édifier des constructions et de les valoriser en les affectant de baux successifs jusqu'à celui de l'occupant effectif des lieux. C'est ce système de propriété partagée qui a configuré l'urbanisation des principales villes anglaises entre la fin du xvii^e siècle et la moitié du xx^e siècle. Il est étroitement corrélé à un mode extensif d'urbanisation et à la généralisation d'un type d'habitat unifamilial dense, *la terraced house*.

- 5 Voir Annie Fourcaut, *La Banlieue en morceaux*, Créaphis.
- 6 L'« hausmannisation » de Paris ne se limite pas à reconquérir le centre de la capitale (pour le raser) ; il l'étend sur des territoires non urbanisés. Il convient ici de faire la différence entre périurbanisation – phénomène de rupture de la forme et de la structure urbaine – et extension continue du centre.
- 7 Ces expériences restent cependant limitées : les plus significatives sont celles des villages de l'entreprise Krupp entre 1863 et 1875 à Essen ; les cités ouvrières patronales françaises de Noisiel édifiée par Meunier, celle édifiée par G. Dollfus à Mulhouse (1853), le village du Creusot de l'entreprise Schneider, les corons de la compagnie d'Anzin avant 1870, etc.
- 8 Le familistère de Guise édifié sur l'initiative de Jean-Baptiste Godin, fabricant de poêles, pour servir de cadre à la coopérative ouvrière qu'il légua à ses employés après sa mort en 1889 ; les autres principales expériences se situant en Angleterre.

- 9 Voir J.N. Tarn *5 per cent Philanthropy. An Account of Houses in Urban Areas 1840-1914*, Cambridge, 1975.
- 10 Catherine Bauer, *Modern Housing*, 1934.
- 11 F. Engels dans *La Question du logement* évalue de 50 000 à 60 000 les personnes logées en France par les fondations bonapartistes à la fin du Second Empire.
- 12 Telles les initiatives prises dès le Second Empire à Paris comme la Cité Napoléon, Bd. Rochechouard.
- 13 F. Engels, *La Question du logement*. Éditions sociales, 1957, p. 13.
- 14 Le blocage des loyers pendant près de trente ans revêt un sens particulier : « Il s'agit d'éviter la hausse des salaires, au cas où la liberté aurait été rendue aux contrats » écrit Louis Loucheur, ministre de la Reconstruction industrielle des zones détruites dans un rapport de 1923 relatif à la crise du logement. Cité par Ph. Bernard.
- 15 En 1947, une enquête de l'INED sur les « Désirs des Français en matière d'habitation urbaine » établit que la majorité des familles souhaite résider dans un pavillon individuel avec jardin. Depuis toutes les enquêtes confirment ces résultats. Sur la même question du désir de maison des Français et du « choix sous contrainte » on se reportera à l'ouvrage de Pierre Bourdieu *Les Structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2000.
- 16 Annie Fourcaut estime à 9 000 hectares découpés en 200 000 parcelles, l'étendue des lotissements défectueux dans les 3 départements de la région parisienne à la fin des années vingt. Cette explosion territoriale correspond à la poussée démographique de cette période et en absorbe l'essentiel, soit environ 700 000 personnes.
- 17 Henri Sellier, Maire SFIO de Suresnes, administrateur délégué de l'Office HBM de la Seine, ministre du gouvernement Blum en 1936. L'un des principaux protagonistes de la Cité Jardin à la française.
- 18 La DGEN est placée sous la tutelle du puissant secrétariat d'État aux Communications.
- 19 Cf. Barbara Miller Lane. *Architecture and Politics in Germany 1918-1945*, 1968.
- 20 Ces deux polytechniciens, cadres de compagnies privées de Chemin de Fer, responsables d'entreprises de génie civil, ministre de l'Armement en 1917, ministre des Régions Dévastées puis Libérées avant de diriger la Société Générale d'Entreprise pour le premier ; également ministre de l'Armement puis de la Reconstruction et de l'Urbanisme pour le second.
- 21 L'entreprise Campenon Bernard est l'une de celle qui sera poursuivie à la Libération pour collaboration économique avec l'occupant, mais qui, avec toutes celles qui se livreront à cette activité fort lucrative à l'appel des ingénieurs des Ponts et Chaussée dès 1940 puis du génie militaire allemand, seront opportunément relaxées. Cf. Bruno Vayssière, *Reconstruction-Déconstruction*, 1988.
- 22 Du nom du géographe Jean-François Gravier, auteur en 1947 *Paris et le désert français* qui devait inspirer toutes les politiques de décentralisation et de régionalisation
- 23 Entre autres responsabilités, il assista Jean Monnet sur les enjeux financiers du 1^{er} plan puis sera délégué général du gouvernement de Gaulle en Algérie entre 1958 et 1960... Humaniste catholique proche d'*Espirit*.
- 24 Cité par Jean Paul Flamand, *Loger le peuple*, 1989.
- 25 Telle la filière acier, préconisée par Marcel Lods, (architecte de la cité de La Muette devenue le camp de Drancy) et expérimentée par les entreprises de constructions métalliques.
- 26 Mentionnés par Annie Fourcaut in « Trois discours, une politique », *Urbanisme* n° 322, janv.-fév. 2002.
- 27 Dominique Barjot, « Un âge d'or de la construction », *Urbanisme* n° 322, janv.-fév. 2002.
- 28 Cf. Jade Tabet. « La résidentialisation du logement social à Paris » *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 83-84, juin 1999.

Raymond Curie

Sociologue à l'université Jean Monnet de Saint-Étienne
et formateur à l'ITS de Lyon

Banlieues et violences urbaines :
les orientations associatives et
militantes confrontées aux limites
de la politique de la ville
et de l'intervention sociale

L'état des lieux de la situation sociale des quartiers populaires qui est dressé tente une explication du phénomène des violences urbaines à travers une réactualisation du débat sur la distinction ou la relation entre la violence symbolique et la violence physique. L'article aborde également les limites posées par la co-cohabitation de deux politiques publiques, l'une, la politique de la ville, mêlant territoire et habitants et l'autre portant sur le travail social. La conclusion suggère de fonder l'espoir que les actions associatives participent à un renouvellement militant.

Au fil de l'histoire le mot banlieue a successivement été l'objet de plusieurs définitions¹ :

- sous l'Ancien Régime : le droit de ban (c'est-à-dire l'autorité du seigneur ou des bourgeois) s'exerçait sur une distance d'une lieue (4 km) autour de la ville,
- au XIX^e siècle, on prend en compte le découpage communal (urbanisation en dehors des limites de la ville-centre),
- dans les années quatre-vingt, elle se fonde sur des caractéristiques sociales (quartiers populaires connaissant des difficultés socio-économiques).

Cependant il n'y a rien de comparable entre une « banlieue bourgeoise » et une « banlieue ouvrière » et la « banlieue résidentielle » où les classes moyennes sont majoritaires.

Dans les représentations issues du sens commun, le mot banlieue renvoie souvent à populaire mais aussi à difficultés sociales et économiques ; alors que la définition strictement géographique fait appel à la notion d'aire urbanisée, de façon continue ou diffuse, à l'extérieur des limites administratives d'une ville-centre.

Absence de mixité sociale et ségrégation ethnique :

Entre 1960 et 1990 de nombreux habitants des classes moyennes et de milieu ouvrier ont quitté les quartiers d'habitat collectif, pour accéder à la propriété individuelle ou pour des locations plus intéressantes. C'est ainsi que de nombreux militants politiques, syndicaux et associatifs qui avaient un réel impact dans les quartiers populaires, notamment le PC, ont quitté les quartiers. Dans les années soixante, les aides à l'accession à la propriété ont incité une partie des ménages à investir dans le logement collectif, ainsi les départs ont commencé avec des ventes pour les propriétaires ou des sous-locations pour les locataires. Les raisons portaient alors principalement sur le manque d'équipements nécessaires à la vie d'un quartier (exemple des Bosquets à Montfermeil). En 1973, le chômage induit par la crise économique a affecté les familles des quartiers, obligeant les plus démunies à rester dans des quartiers qui n'ont cessé de se dégrader. Dans les logements sociaux, les charges locatives seront payées très irrégulièrement, voire pas du tout pendant des années.

C'est dans les quartiers les plus pauvres, que se sont concentrées les différentes ethnies. Si on prend l'exemple symbolique de la ZAC La Noé de Chanteloup-les-Vignes², on observe qu'en 1976 la ZAC rassemblait 2/3 de population française métropolitaine et un tiers de population d'origine immigrée. En 1987, les pourcentages se sont inversés.

La diminution des distances sociales et culturelles entre Français et immigrés ajoutée à la précarité, au chômage, expliquent en partie le développement de la xénophobie et du racisme. Les personnes d'origine immigrée, essentiellement de milieu populaire, ont été les premières victimes de la crise économique des années soixante-dix/quatre-vingt, ensuite des premiers effets de l'augmentation des politiques libérales (exemple de Vénissieux et Vaux-en-Velin dans la banlieue de Lyon). Les familles d'origine française à faibles revenus, n'ayant pu quitter les grandes cités dégradées, se retrouveront donc avec les familles immigrées les plus défavorisées.

Délinquance, incivilités et sentiment d'insécurité :

Le développement du chômage et de la précarité touchera massivement les jeunes des quartiers populaires ayant un faible niveau scolaire. Attirés par les pratiques illicites (trafics divers, vols, etc.) des minorités développent des pratiques délinquantes sur le long terme comme le montrent Michel Pialoux et Stéphane Beaud avec l'exemple de Montbéliard³.

À Cergy-Pontoise dans les années quatre-vingt/quatre-vingt-dix, les aspirations et les revendications des habitants se sont accrues face au développement urbain (particulièrement l'université) qui s'effectuait à l'écart des quartiers populaires. Les jeunes notamment ont intensifié leurs pratiques

délinquantes vis-à-vis des personnes et du matériel représentant l'extériorité des quartiers populaires et précisément un, celui de la Croix-Petit.

Néanmoins, c'est dans les quartiers bourgeois (Champs-Élysées par exemple) que le nombre de délits est le plus important, sans commune mesure avec la plupart des cités de banlieue⁴. Cependant le sentiment d'insécurité n'existe pas contrairement à ces cités. L'architecture, le décor, la situation et la reconnaissance de l'autorité sont donc essentiels dans la construction du sentiment d'insécurité. Par ailleurs, le rôle de certains médias, insistant régulièrement sur les moindres faits divers de banlieue, les grossissant ou les déformant, contribuent à développer ce sentiment dans les représentations subjectives des habitants des quartiers populaires, de ceux qui en sont proches, puis par extension à toute une population. En retour, peu de reportages montrant des initiatives positives viennent compenser cette image.

Les rassemblements bruyants aux pieds des immeubles, les violences verbales, les graffitis, les feux de poubelles, les dégradations de matériel sont souvent les incivilités les plus fréquentes causées par des enfants et des adolescents et qui contribuent au sentiment d'insécurité.

Pour ce qui concerne les délits, c'est dans les tranches d'âges des mineurs surtout qu'il y a eu une progression, ainsi, selon les statistiques du ministère de l'Intérieur, le nombre des mineurs mis en cause est passé de 73 000 environ en 1975 à 154 500 en 1998⁵.

Les agressions avec coups et blessures ont aussi progressé ces dernières années, certains jeunes ne distinguant pas le permis du défendu, le réel du fictif.

Cependant ce sont les incidents collectifs et les émeutes qui marquent le plus l'opinion publique.

Les violences urbaines :

Au niveau théorique, la violence peut se définir à travers deux courants de pensée :

- a) D'un côté, les tenants d'une explication de la violence naturelle instinctive ou pulsionnelle (de Hobbes à Freud) expliquent qu'elle est due à une perte de contrôle ou de conscience chez un individu ou un groupe mal socialisé. Cette violence de type anomique est un comportement irrationnel qui est lié directement ou indirectement à l'affaiblissement des cadres sociaux et au retour de pulsions refoulées.
- b) D'un autre côté, la violence est vue comme stratégique. Fruit du jeu des acteurs, elle représente un moyen de pression sur l'autre. Par définition sociale, la violence résulte selon Marx d'un rapport de force dans le cadre de la lutte des classes. Ainsi le groupe ou l'individu le plus déterminé, le plus opiniâtre peut-être, l'utilise comme moyen de chantage sur son adversaire. Les actes démonstratifs ont ainsi comme fonction d'alimenter l'image de puis-

sance, donc de faire reconnaître son pouvoir sur l'autre. Ainsi l'efficacité de la violence dépend-elle du degré et du mode d'organisation de ses acteurs.

Les violences urbaines provoquées par des jeunes de banlieues oscillent sans cesse entre ces deux niveaux.

Selon la police, trois critères particuliers sont nécessaires pour qualifier ces violences :

- le lieu où elles se produisent doit être mis en rapport avec le nombre d'actes commis (supérieur aux autres violences émanant d'actes délinquants traditionnels),
- les motivations qui les sous-tendent ou plutôt l'apparente absence de motivations, ni crapuleuses, ni politiques mais gratuites,
- l'opposition à ce qui symbolise l'État, la règle ou la société des inclus.

Comprendre ces phénomènes implique de distinguer la violence symbolique de la violence physique : la première peut-elle être mise sur le même plan que la deuxième ? C'était la question posée par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron dans leur livre *La Reproduction* au début des années soixante-dix.

La violence symbolique se manifeste par le comportement de policiers, d'agents de la RATP, de la SNCF, des enseignants ou tout autre représentant institutionnel et exprime mépris, négation de la personne ou discrimination sociale à l'encontre des jeunes et singulièrement discrimination raciste à l'encontre des jeunes Maghrébins, Antillais et Africains.

En réaction, les jeunes manifestent une haine contre les « flics », les contrôles et les institutions parfois même avec des attitudes antifrançaises de certains jeunes issus de l'immigration. Ces comportements débouchent sur la violence physique, violences symboliques et violences physiques se combinant et s'interpénétrant sans cesse.

Le sentiment d'appartenir à un autre monde que le monde institutionnel incite des jeunes marginalisés à perturber l'ordre social, montrer qu'ils existent, voire conduit à des provocations pour rechercher le conflit avec la police ou des pompiers lorsque ceux-ci viennent éteindre des incendies volontaires.

Parfois des jeunes en interface entre les plus exclus et les plus intégrés se solidarisent avec leurs camarades du quartier face à la répression policière et rentrent à leur tour dans des affrontements sérieux avec les forces de l'ordre. Certaines incivilités, comme *la Marseillaise* sifflée et le terrain envahi avant la fin du match France-Algérie en 2001 expriment les réminiscences du colonialisme, de la guerre d'Algérie. Le passé vécu par les parents et le sentiment de ces jeunes d'être en marge de la société et ont influencé ces comportements. Les jeunes exclus du savoir et du travail, de plus en plus en marge de la société, s'en prennent avec violence à des structures représentatives de l'État.

Si la notion de conscience de classe ne peut être employée dans ce cas, il n'empêche qu'on se rapproche de la deuxième définition citée plus haut en parlant de stratégie. Après certains incidents, des jeunes ont expliqué qu'en faisant venir les médias, ces événements allaient peut-être conduire les élus à débloquer des subventions pour leur quartier. La différence avec la violence politique, c'est que cette violence est diffuse, dispersée, résultant d'actions à la fois individuelles et collectives sans réelle organisation et conscientisation. En ce sens, on peut parler d'une sorte d'implosion sociale qui se développerait, non maîtrisable et sans cesse renouvelée.

Famille et école: la socialisation en question.

Les caractéristiques des jeunes entraînés dans des actes de violence sont de différentes natures: une minorité cumulant l'ensemble, d'autres n'en présentant que certaines⁷.

Des carences affectives, des excès de sévérité ou plus souvent le laxisme des parents peuvent expliquer la non-reconnaissance de la loi. La référence au père est défailante ou alors les jeunes en ont une mauvaise image (chômage, alcoolisme, précarité...), la surprotection de la mère pour certains, la couverture d'actes délictueux par les parents (vols, rackets, recels) en raison du faible niveau économique expliquent en grande partie cette attitude. Les conflits avec les familles et l'école débouchent sur des échecs, les fréquentations du quartier renforcent l'attrance pour la marginalité. La survalorisation de la force physique et de l'apparence se substituent à la réussite scolaire pour une minorité: le milieu socioculturel ne permettant pas de valoriser la culture.

L'école de Jules Ferry avec la légitimité culturelle imposée comme modèle n'a jamais favorisé la disparition des inégalités socioculturelles. De par ses codes, ses normes et ses valeurs, elle permet toujours majoritairement la réussite scolaire des jeunes issus des classes sociales aisées, l'accès aux grandes écoles et aux études supérieures, le capital culturel des parents étant un facteur déterminant au niveau des statistiques.

Néanmoins, depuis sa création, la contribution à la socialisation des enfants et des adolescents a toujours été appréciée et soutenue par les parents et les pouvoirs publics. Or depuis plusieurs années l'école a de plus en plus de mal à assurer ce rôle, les principales causes étant l'accentuation des difficultés économiques des familles, la massification mal gérée de l'accès aux collèges, la trop grande concentration de jeunes d'origines ethniques différentes dans une même classe et une même école conduisant à un processus de ségrégation et à une absence de mixité sociale.

Ce ne sont donc pas des réformes qui sont nécessaires à l'école mais un changement radical. Différents sociologues, comme Pierre Bourdieu, ont développé

plusieurs pistes: l'unité de la science et la pluralité des cultures, la multiplication des chances, l'unité dans et par le pluralisme, l'unification des savoirs transmis ou l'ouverture dans et par l'autonomie, qui restent d'actualité.

Les enseignants rencontrés au cours de mes recherches, notamment celles portant sur *Banlieues et universités en Île de France* et sur *Interculturalité et citoyenneté à l'épreuve de la globalisation*⁹ souhaitent une évolution des normes et des valeurs de l'école, qui pourraient intégrer la revalorisation des métiers techniques mais aussi l'introduction des analyses des faits religieux et politiques. Le développement interculturel est également à envisager, avec des apports sur les cultures régionales françaises et sur les cultures des pays d'origine des personnes immigrées. Cette approche peut se développer en gardant la perspective universaliste et laïque et permettre le respect des particularités culturelles à condition de préserver le droit et la dignité des personnes. Enfin des réductions d'effectifs associées à une réelle mixité sociale et des moyens humains et financiers permettraient un commencement de changement de l'institution.

Contrairement à ce que peuvent argumenter les partisans d'un retour à l'ordre ancien réactionnaire, ce n'est pas l'esprit de « Mai 68 » qui est à l'origine des problèmes relatifs à l'autorité et à l'organisation en général de l'école mais l'évolution de la société fondée sur l'individualisme, la consommation et le profit excluant des catégories entières de la population.

D'autres facteurs importants en dehors de l'école pèsent sur les représentations des jeunes des quartiers en difficulté.

L'incitation à la course à la consommation signalée précédemment (vêtements, cassettes, compacts-disques, portables...) est encouragée voire manipulée par les médias et peut conduire les jeunes issus de milieux populaires à des impasses financières qui peuvent expliquer sans pour autant excuser certains dérapages et particulièrement le vol. La rancœur par rapport à la période coloniale et aux situations d'exploitation des parents entraînent chez certains issus de l'immigration des discours identitaires très durs comme en témoignent les textes de rap. De même, l'accès et la diffusion massive de films et jeux vidéos sublimant la violence ne peuvent qu'encourager des jeunes fragiles psychologiquement dans une spirale de plus en plus dure, leur perception de la différence entre virtuel et réel devient difficile.

Dans tous les cas, une souffrance intérieure est vécue par ces jeunes marginalisés. Rappeler que la loi doit s'appliquer partout et pour quiconque la transgresse est une orientation qui permet aux travailleurs sociaux de s'adresser aux élus, aux policiers et aux magistrats en expliquant l'importance de la graduation des peines pour ces jeunes et le développement des alternatives à la prison (TIG et autres peines de réparation).

Afin de répondre aux différents problèmes des quartiers en difficulté de nombreux dispositifs dans le cadre de la politique de la ville et des politiques d'insertion ont été proposés ces vingt dernières années, souvent avec peu de réussite probante.

La localisation du social :

Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, va se mettre en place la décentralisation et la politique de la ville, favorisant ainsi la localisation et l'urbanisation des problèmes sociaux¹⁰. Depuis, les différents gouvernements qui vont se succéder reprendront ces politiques. Les transferts de compétence vont petit à petit désengager l'État ou réduire sa participation à de nombreux projets. Les maires vont obtenir de nouveaux pouvoirs mais ils pourront plus ou moins en tirer profit en fonction de la richesse de leurs communes.

Une des conséquences portera sur un déficit important des services publics, notamment ceux relevant de la santé, du social et de l'éducation, dans les banlieues populaires¹¹.

Si la politique de la ville, les réhabilitations des cités, la mise en place des DSQ (développement social des quartiers) puis des DSU (développement social urbain), des améliorations ont été constatées (exemples de Mons-en-Barœul et Orly) dans l'ensemble les mesures sociales ont été réduites alors que les opérations sur le bâti ont été favorisées avec des résultats mitigés.

La politique de la ville est devenue de plus en plus procédurière¹² et la complexité des dispositifs va se développer. En 1994, des contrats de ville sont signés entre l'État et les collectivités locales, puis le Pacte de relance pour la ville va diviser les territoires en zones où vont s'appliquer des mesures adaptées aux difficultés rencontrées. Trois grandes catégories apparaissent : les ZUS (zones urbaines sensibles), les ZRU (zones de redynamisation urbaine) et les ZFU (zones franches urbaines). En 1998, de nouveaux contrats (2000-2006) sont signés par Claude Bartolone, l'État va proposer de mettre en place des projets urbains et sociaux à l'échelle de l'intercommunalité.

Ainsi plusieurs dispositifs comme les GPV (grands projets de ville), les ORU (opérations de renouvellement urbain), les CLS (contrats locaux de sécurité), les CEL (contrats éducatifs locaux) et les ASV (ateliers santé ville) sont se mettre en place. Cependant, tous les indicateurs des difficultés sociales, économiques et urbaines restent au rouge avec en parallèle deux phénomènes : une montée du vote d'extrême droite et un certain développement, pour l'instant minoritaire, de l'intégrisme islamique.

Les politiques d'insertion (RMI, aides au logement transitoire, entreprises d'insertion, régies de quartier...), auront pour objectif essentiel de répondre ponctuellement aux différents symptômes repérés.

Deux politiques l'une portant sur le travail social et l'autre sur l'intervention sociale¹³ : politiques d'insertion et politique de la ville se développent soit en complémentarité soit en opposition. La première, plus ancienne, privilégie la qualification, l'accompagnement social, l'approche clinique, le long terme et s'intéresse aux causes des problèmes, alors que la deuxième met en avant la compétence, les suivis, le transitoire, le territoire, et s'attaque surtout aux symptômes des problèmes. Le poids des politiques libérales pèse de plus en plus dans les choix de l'intervention sociale, par exemple les prises de position du MEDEF portent sur le développement de la compétence au détriment de la qualification. Ce type de discours a déjà eu des répercussions dans le secteur social avec le développement de métiers précaires comme les emplois-jeunes, sous-qualifiés, sans statut stable et mal rémunérés.

D'une façon plus directe et cela n'avait jamais été énoncé aussi clairement, le MEDEF remet en cause l'existence même du travail social et des aides à l'économie solidaire. Sa logique de la rentabilité et de la concurrence l'amène à proposer, d'une part des mesures pour aligner le secteur social sur le marché (limiter voire supprimer les subventions d'État en général mais aussi les exonérations de charges aux associations de l'économie solidaire) et d'autre part soutenir le retour à des actions caritatives.

Pourtant d'autres choix apparaissent comme possibles.

L'importance du travail social et la participation des habitants : responsabilités associatives et militantes :

Depuis la campagne présidentielle de 2002, les discours ont été centrés sur l'insécurité par les partis de droite et d'extrême droite comme par les partis de gauche. Seuls l'extrême gauche et les Verts se sont opposés aux dérives sécuritaires.

Le travail social ne peut pas changer les contradictions de la société, un travail avec les habitants peut contribuer à faire en sorte que de nouveaux militants soient en mesure d'impulser des projets collectifs et des mobilisations. En outre, l'action politique doit intervenir pour poser un cadre et des initiatives internationales, nationales et locales.

Cependant la participation des habitants ne se décrète pas, les habitus individuels et les habitus de classe pèsent énormément dans la vie quotidienne. La domination culturelle subie n'a pas donné aux habitants des classes populaires l'occasion de s'exprimer, sauf dans le cadre des comités de réhabilitation, mais les méthodes préconisées ne favorisaient pas leur réelle participation. C'est un travail sur le long terme des travailleurs sociaux ayant une fibre militante qu'il faut envisager car ce sont eux qui se retrouvent en première ligne face aux difficultés des quartiers populaires.

Les actions de prévention spécialisée en complémentarité avec l'animation socioculturelle peuvent apporter un premier élément de réponse.

Plusieurs types de pratiques existent pour les habitants¹⁴ :

- les pratiques privées qui concernent l'histoire des individus, leur généalogie, leur place dans la parenté, les affinités électives avec les pairs, les passions partagées, les cultures, les voisinages, les opinions philosophiques et les croyances religieuses ;
- les pratiques sociales concernant les usagers des services publics, les consommateurs, les locataires, les parents d'élèves, les riverains, les contribuables, les salariés, etc. ;
- les pratiques publiques qui concernent la place que seul(e) ou en groupe on tient dans sa ville et son quartier, par rapport aux élections, à la vie associative, aux débats publics, aux manifestations et aux actions syndicales et politiques.

Petit à petit, actions de solidarité et revendications peuvent stimuler les personnes les plus déterminées. Ainsi, les personnes investies dans le mouvement hip-hop, les réseaux d'échanges de savoirs, les adultes relais, le soutien scolaire, les droits des femmes et l'ensemble des associations impliquées dans les quartiers populaires sont devenus des interlocuteurs incontournables des travailleurs sociaux. Parallèlement, en dehors de leur travail, certains professionnels du social ont investi dans des organisations du mouvement social comme AC, DAL et ATTAC...

Dans ce cadre-là et afin de ne pas se couper d'organisations de jeunes issus de l'immigration (comme Divercité qui est un regroupement associatif en région lyonnaise avec notamment l'UJM et Aube, le MIB implanté sur plusieurs grandes villes, etc.) un travail plus militant peut être engagé. Des échanges peuvent se développer entre professionnels du social, du milieu associatif, du monde politique et des personnalités issues de l'immigration comme la rencontre qui a eu lieu au FSE (Forum social européen) avec Tariq Ramadan, ce qui a pu choquer certains mais pour d'autres a permis de montrer qu'un dialogue était possible entre militants altermondialistes et représentants de milieux religieux. Bruno Etienne¹⁵ situe Tariq Ramadan et son courant entre les positions fondamentalistes classiques et une position d'ouverture de l'islam, ce dernier prône l'intégration de cette religion en Europe. Le développement de l'interculturalité incite à ces échanges, les limites incontournables sur lesquelles il n'y a pas à transiger étant les atteintes aux droits de la personne, la maltraitance et la liberté individuelle, ce que rappellent à juste titre les mouvements féministes en particulier sur les atteintes aux droits des femmes. Le mérite des altermondialistes est donc d'avoir amorcé ce dialogue ; la plupart ont des désaccords avec Tariq Ramadan, rien n'est joué mais ces échanges

peuvent permettre des confrontations et à terme des évolutions, comme cela a été le cas pour d'autres religions : le christianisme notamment avec la théologie de la libération en Amérique Latine, sinon ce type de courant pourrait se rabattre vers l'intégrisme totalitaire.

Différentes actions peuvent amener des personnes à prendre des responsabilités dans la vie associative, elles peuvent ensuite entraîner beaucoup de monde dans la vie de quartier, en retrouvant des solidarités.

Cette redynamisation peut être à l'origine d'actions de développement social. La citoyenneté locale peut ensuite ou parallèlement amener à une conscientisation politique où les questions de société peuvent être abordées (plusieurs exemples en témoignent dans les banlieues et quartiers où ce travail a été mené).

Dans plusieurs villes comme à Saint-Denis en région parisienne, un travail de revitalisation sociale et associative a été impulsé par des élus, des militants et des professionnels du social ; depuis l'extrême droite et l'intégrisme islamique n'ont plus progressé, voire parfois ont régressé mais ces exemples restent minoritaires (même s'il ne faut pas oublier aussi, en partie, le renouvellement des populations).

La vie associative, le retissage du lien social, la participation à des conseils de quartier pourront ainsi conduire à une citoyenneté véritable en posant la question de la démocratie participative. Les dernières élections municipales l'ont montré, des militants des listes Motivé(e)s, des Verts et de la LCR réclament un élargissement des compétences de ces conseils, certains souhaitant de réels budgets, beaucoup demandant que de véritables élections remplacent les cooptations municipales.

Cependant, la plupart des travailleurs sociaux et militants associatifs expliquent qu'il est nécessaire de développer des réseaux et de ne pas agir seuls, surtout quand il faut proposer des projets alternatifs et aborder les élus.

Le Forum social de Porto Alegre ainsi que ses différents élargissements dans d'autres pays, peuvent entraîner une dynamique intéressante non seulement dans le cadre de la lutte antiglobalisation, aussi pour ce qui concerne les responsabilités locales.

1 Jean-Claude Boyer, *Les Banlieues en France*, Paris, Armand Colin, 2000.

2 Hervé Vieillard-Baron *Les Banlieues*, Paris, Hachette, 2001.

3 Stéphane Beaud et Michel Pialoux *Violences urbaines, violence sociale*, Paris, Fayard, 2003.

4 *Op. cit.*

5 *Op. cit.*

6 Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *La Reproduction*, Paris, Minuit.

7 Raymond Curie *Banlieues et universités en Île de France*, Paris, L'Harmattan, 2001.

8 Pierre Bourdieu, *Interventions : Science sociale et action politique*, Paris, Agone, 2002.

- 9 Raymond Curie, *Interculturalité et citoyenneté à l'épreuve de la globalisation* (Recherche devant donner lieu à publication).
- 10 Jean-Pierre Garnier « Liberté, urbanité, sécurité » in *Politis, la revue*, 1995.
- 11 Pierre Bourdieu *La Misère du monde*, Paris, Le Seuil, 1993.
- 12 Bénédicte Madelin « La ville, de l'exception au droit commun » in *Territoires*, septembre 2002.
- 13 Robert Castel et Philippe Estebe « Du travail social à la gestion sociale du non-travail », *Esprit*, 1998.
- 14 *Les Cahiers pratiques du renouvellement urbain. Participation des habitants*, mars 2002.
- 15 Bruno Etienne « L'influence des radicaux musulmans n'a rien de massif » in *Libération* des 7-8 février 2004.

Les politiques publiques et la politique de la ville à la recherche de la paix sociale

Joan Nestor

Sociologue

Opacité autour du 1 % logement : qui veut le bonheur des locataires ?

L'article propose une analyse des évolutions du dispositif du 1 % logement depuis sa création. Il porte un regard sur les attentes contrastées vis à vis du 1 % entre l'intérêt des entreprises centré principalement sur la fidélisation de leur personnel au moindre coût dans une situation de chômage structurel et l'importance de la demande salariale dans un contexte de forte tension du marché locatif, notamment dans les grandes agglomérations.

La récente décision d'intégrer les fonds du 1 % dans le budget de l'Agence de rénovation urbaine pour le financement de projets de rénovation urbaine, ne risque-t-elle pas au nom de la mixité de l'habitat de contribuer à un creusement des écarts entre les salariés et les plus précarisés ?

Créé en 1943 sur l'initiative du patronat textile roubaisien, le 1 % logement est généralisé dix ans plus tard sur le territoire national pour favoriser la construction de logements pour les salariés des entreprises assujetties. La Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) a été instituée par décret le 9 août 1953. L'obligation de verser une taxe dont l'assiette équivaut à 1 % de la masse salariale est ainsi appliquée à l'ensemble des entreprises du secteur privé non agricole et aux EPIC qui emploient plus de neuf salariés. Il est perçu et géré localement par des organismes collecteurs, parmi lesquels les Comités interprofessionnels du logement (CIL) prennent progressivement une place prépondérante, aux côtés d'organismes consulaires.

La gestion du 1 % logement, relevant du seul CNPF, s'ouvre aux organisations syndicales dans les années soixante-dix¹. Par ailleurs, l'État va ponctionner de plus en plus le 1 % logement pour financer sa politique sociale², avant un retour à la normale en 2002. Les partenaires sociaux sont associés, en 1997, à la création de l'Union économique et sociale pour le logement (UESL), nouvel organe fédéral des collecteurs, chargé notamment de contrôler l'affectation des ressources. Dans un contexte de crise du logement social, de perte d'attractivité de l'accession à la propriété, de scandales financiers impliquant des collecteurs et autres acteurs locaux, l'UESL doit moraliser le système et

justifier les ponctions des pouvoirs publics. Le 1 % se centralise davantage, les acteurs locaux perdent en autonomie au bénéfice des partenaires sociaux et l'État reste présent *via* l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction (ANPEEC) chargée de contrôler les comptes des collecteurs. Le choix d'accroître la construction du logement social oriente les fonds en alimentant le budget de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), chargée de financer les projets de rénovation urbaine présentés par les collectivités locales.

La vocation du 1 % logement à accompagner le développement du parc d'HLM a été confirmée par la convention du 3 août 1998, qui consacre une enveloppe de 4,5 milliards de francs (690 millions d'euros) au financement pour partie du logement social, la somme restante étant affectée au renouvellement du parc locatif des collecteurs. Devant la complexité du système, on peut se demander si l'évolution va favoriser la construction massive de logements sociaux, comme les autorités du monde HLM le proclament aujourd'hui.

Nous nous fixons ici un objectif plus limité, mais préalable et sans doute nécessaire : comprendre les besoins et la satisfaction des principaux intéressés par le 1 %, à savoir les entreprises et leurs salariés. Au cours d'une enquête de sociologie plus globale sur les rapports entre acteurs autour du 1 % logement³, nous avons analysé de plus près la partie entreprise/salariés. C'est du contraste entre les attentes et la satisfaction des deux parties (entreprises et salariés) vis-à-vis du système du 1 % qu'il est question ici.

1 – Des difficultés croissantes pour les salariés

De la sur-représentation des grandes et des très grandes entreprises

Notre échantillon, situé à Paris et en Province, comprend une majorité de très grosses entreprises, quelques-unes de 50 000 salariés et plus (dans l'aviation, l'automobile, la pneumatique et les transports), suivies de quelques grosses entreprises (agence intérim, 18 000, dont 5 000 permanents et 13 000 intérimaires, textile : 6 000 et 3 500), et de plus petites, diversifiées, comprenant quelques centaines de salariés. L'échantillon n'est pas représentatif des entreprises en France, massivement PME-PMI, mais ces dernières ne représentent qu'un tiers des salariés. D'après les grandes entreprises, les PME-PMI ne cherchent pas à bénéficier de contreparties à leurs collectes versées au 1 %⁴. Quelques très grandes entreprises font État de la mise en place de leurs propres critères de priorité d'attribution des logements en sus des critères du 1 %.

La forte demande salariale de logements locatifs

Les entreprises gèrent leur demande chacune selon des modalités propres, néanmoins, la demande locative de tous les salariés d'entreprise confondus comporte certains traits communs :

- La demande locative est très forte dans les grandes agglomérations, pas seulement à Paris. La baisse des taux de vacance (logements vides) est constatée partout.
- Pour autant, la question de la localisation est importante : des logements sont inutilisables à cause de leur réputation ou de leur localisation (la compagnie d'aviation reçoit des offres sur Orly mais en a besoin sur Roissy).
- Du Nord au Sud, la demande locative diminuerait pour voir s'accroître la demande de prêts à l'accession, opposant un « Nord locatif » et un « Sud proprio ». En IDF, le pourcentage de logements collectifs est de 72 %, celui des propriétaires de leurs logements est de 45,9 %, contre 56 % au niveau national⁵.

Différenciation sociale et exigences de la demande salariale

Il semble qu'un écart se creuse entre deux catégories également importantes pour lesquelles on manque de logements :

- Des profils peu solvables ont du mal à obtenir satisfaction (jeunes, divorcé(e)s, bas salaires).
- La partie supérieure, voisine ou au-dessus des plafonds de ressource (salariés âgés, techniciens), n'a plus accès aux prêts à l'accession⁶. Le niveau d'exigence est croissant, quelle que soit la situation des salariés, en rapport avec les évolutions de la consommation et aux conditions sociales d'existence :
- Les exigences des familles ne diminuent pas avec le niveau de revenu, au contraire : l'assiduité au logement social conduirait à être plus regardant chez les très démunis, tandis que les salariés ayant une charge pénible veulent un cadre de vie antistress.
- Les habitudes modernes conduisent les salariés à dénoncer l'exiguïté des pièces dans les logements proposés (tendance à la sous-occupation du logement, au vu des critères sociaux qui n'ont pas évolué).

La discrimination de la demande socio-ethnique

On ne perçoit aucune amélioration du point de vue de l'intégration de l'immigration *via* le logement social, au contraire⁷. Ce que l'on appelle parfois la « mixité sociale négative », ou le rejet plus ou moins avoué de certaines populations pour éviter les concentrations à problèmes ou la « dégradation des logements », fait l'enjeu de relations dissociées entre les entreprises et les autres acteurs du logement social :

- Le désaccord prévaut quand l'entreprise pâtit de ce rejet, ayant à loger des familles ou des célibataires immigrés rejetés à cause de leur couleur (quelle que soit leur nationalité, dans l'aviation, les transports ou l'intérim).
- L'entente sur la mixité sociale négative se fait si les entreprises n'ont plus de nouvelles familles immigrées à loger (comme l'automobile en IDF) ou si elles craignent pour le logement de leurs propres salariés. Ces différences d'appréciation se traduisent par l'acceptation ou le refus des entreprises (et des collecteurs) de faire une présélection en fonction des exigences de mixité sociale négative transmises par le bailleur⁸.

Quel est le taux de satisfaction de la demande salariée locative via le 1 % ?

Les entreprises (ou les institutions) n'ont pas de statistiques sur le degré de satisfaction de la demande de leurs salariés ; mais pour celles qui disposent de listes de demandes, en attente ou satisfaites, on a un taux de satisfaction d'environ un tiers des demandes par an, pour un délai moyen de 15 mois d'attente, soit des délais bien plus satisfaisants comparés à ceux des bailleurs HLM. Le 1 % est un plus pour se loger, mais on ne sait pas à combien de personnes il profite exactement. Le nombre de candidatures rejetées peut être important : en 2003, la compagnie d'aviation a logé 950 salariés sur 3 200 demandes reçues et 2 100 demandes traitées, pour 65 000 salariés. De même, le nombre de logements visités est élevé : pour 16 demandes locatives enregistrées et 6 demandes satisfaites en 2003, une petite entreprise a fait effectuer 62 visites... À noter que des entreprises pratiquent des critères d'ancienneté minimaux pour l'accès au 1 %, provoquant parfois le mécontentement voire l'agressivité des salariés intérimaires qui trouvent que le logement est un dû, comme à l'agence d'intérim. Côté salariés, la situation s'est donc dégradée. L'écart Paris-province semble se réduire, la tension du marché se généralise dans les grandes agglomérations (Lyon, Clermont, Nantes...)⁹. La rareté du locatif concerne les locataires « plafonds » et « planchers », tandis que les problèmes de discrimination continuent à aggraver l'accès aux logements.

2 – Entreprises et logement locatif : un intérêt variable, mais non vital

Comme d'autres rapports l'ont montré¹⁰, l'entreprise (le représentant de la direction générale¹¹) ne se considère pas comme responsable de l'évolution des *desiderata* des salariés. Il y a bien distorsion entre la demande salariale et la demande des entreprises, celle-ci ne comprenant celle-là qu'au filtre de ses propres intérêts.

Motivations de la demande des entreprises aux collecteurs

Les entreprises peuvent se soucier de leur *attractivité* pour les salariés de trois façons :

- Le *recrutement exogène* : pour ceux qu'elles veulent faire venir d'ailleurs, le logement devient un élément stratégique du recrutement.
- La *mobilité des salariés* : qui n'est pas possible sans l'accompagnement social en matière de logement.
- La *fidélisation des salariés* : l'ancienne stratégie de « fidélisation sociale » est en baisse, qu'elle fût de type paternaliste (entreprise pneumatique) ou fordiste (automobile) ; on en trouve des traces chez certaines PME ou entreprises provinciales (dans l'acier ou le textile¹²), tandis qu'une autre stratégie de « fidélisation concurrentielle » est importante pour des entreprises à faibles salaires et avantages sociaux et forte concurrence (agences d'intérim).

La tendance à l'externalisation et le passage au droit unique

Comme dans le cas de l'entreprise pneumatique, jadis paternaliste par excellence, l'ensemble des entreprises a tendance à se recentrer sur le métier et à déléguer le logement aux collecteurs (exception faite de l'entreprise de transports, pour qui la question est très sensible, du fait sans doute de la grande majorité d'opérateurs chez ses salariés). Partout, les patrimoines fonciers ont fondu et l'on passe à des réservations plus temporaires (droits uniques au lieu du droit de suite).

Si chaque entreprise a une attitude spécifique en la matière, il est possible d'identifier quelques profils types :

- Certaines grandes entreprises continuent de gérer elles-mêmes des réservations en droits de suite, allant jusqu'à investir dans des logiciels pour mettre en rapport l'offre et la demande (voire avec une relation directe avec des bailleurs pour une petite part de l'approvisionnement). Mais la proportion de logements rendus suite aux congés est relativement conséquente (liée à un déménagement, à une dégradation du parc et de son environnement, etc.) et la tendance est aujourd'hui à l'externalisation de cette prérogative vers les collecteurs.
- La tension qui s'exerce sur le marché locatif depuis quelques années et qui constitue un obstacle à l'accès au logement pour une proportion croissante de salariés a suscité un regain d'intérêt pour le 1 % dans un grand nombre d'entreprises situées dans les grands bassins d'emplois. Elles accentuent la pression sur les collecteurs pour l'obtention de logements locatifs. Elles vantent les mérites du LOCAPASS, notamment parce qu'il évite au salarié le versement de la caution.
- Un grand nombre d'entreprises, enfin, situées dans des marchés détendus, ne semblent pas ou très peu sollicitées par leurs salariés pour des demandes locatives et trouvent le 1 % inutilement coûteux.

Des exigences entendues par les collecteurs

L'héritage de l'histoire et d'une configuration locale pèsent toujours, certaines entreprises, plutôt des petites sans grands moyens de suivi mais aussi de très grandes, ne traitent qu'avec un seul collecteur local (avec ramifications nationales dans le cas des grandes). Le cas semble toujours répandu en province. Mais les grands collecteurs ne sont pas forcément les seuls retenus par les grandes entreprises. Elles refusent le monopole et font jouer la variété entre collecteurs. Elles trouvent dans les « moyens collecteurs » une plus grande adaptation à leur demande: ils sont plus captifs (moins en capacité d'aller courir les collectes de toutes les grandes entreprises).

Les entreprises sont plutôt satisfaites des services rendus par les collecteurs sur le plan « politique »: ils sont dans une logique commerciale qui reprend bien leurs préoccupations en positif ou les débarrassent, *a minima*, de préoccupations étrangères à leur métier. Même de petites entreprises se disent satisfaites, malgré la baisse des offres de logements depuis trois ans.

Les représentations négatives des autres acteurs du 1 %

Les relations avec les bailleurs, *a fortiori* avec les municipalités, sont le plus souvent secondaires, les entreprises ont rarement des relations directes avec bailleurs et municipalités. Néanmoins, elles se les représentent plutôt comme des freins ou des obstacles dans la réalisation de leurs objectifs:

- Les bailleurs sont censés être « tout-puissants » dans les commissions, ils fixent le montant des prix et orientent le type de réservations.
- Les municipalités sont réticentes devant les candidatures étrangères à leurs communes qu'elles ne peuvent monnayer auprès de leurs électeurs. Elles contestent des candidatures « surprises » des entreprises qui passent sans considération d'ancienneté devant les listes d'attente (grâce au 1 %).

Évolution du système du 1 % : un avis plutôt favorable

Traditionnellement, les entreprises approuvent dans l'ensemble les dispositifs du 1 %, ses directives nationales et l'attitude des collecteurs au niveau local. Les orientations plus récentes semblent ne pas changer la donne: les premières sont utiles face aux dérives, elles ont remis de l'ordre; les seconds apparaissent comme de « bons professionnels » (malgré quelques brebis galeuses), globalement réactifs par rapport à leurs demandes, dans un contexte de pénurie de l'offre et d'insatisfaction de la demande. Elles accompagnent également l'idée du mouvement de concentration des collecteurs sur une échelle régionale.

Néanmoins, l'abandon des prêts à l'accession est regretté face à la demande des salariés (y compris et surtout de base¹³).

Certaines entreprises considèrent que le 1 % devient une « *taxe plutôt qu'un service* » ou se font l'écho des doléances des collecteurs, moins autonomes qu'auparavant.

Sur le plan local (services fournis par les collecteurs), la critique la plus répandue va à l'encontre de gros collecteurs jugés moins réactifs et peu utiles au regard de la collecte versée. On craint également que la centralisation par l'UESL desserve certaines régions, « les problématiques d'une région n'étant pas celles d'une autre » (entreprise textile).

Le fonctionnement global leur semble pouvoir être amélioré, notamment sur la *circulation de l'information*:

- concernant les logements disponibles chez le collecteur ou le bailleur,
- ou sur l'utilité des placements financiers réalisés par les collecteurs.

Un rôle diminué dans l'utilisation des fonds, mais une influence commerciale

Pour l'entreprise, les enjeux principaux du 1 % sont *l'attraction et la fidélisation à moindre coût* du personnel. L'entreprise mobilise des ressources (collecte, filiales, modernisation, critiques) face aux diverses contraintes (sociales, économiques et réglementaires). Elle essaye de résoudre les problèmes rencontrés (incertitudes sur les délais d'attribution ou de gestion, acceptation des logements ou des locataires, circulation de l'information défectueuse) par des stratégies variées: développement de ses moyens propres, sélection accrue de ses partenaires (notamment des collecteurs), alliances avec d'autres entreprises.

La difficulté principale semble se situer pour elle au niveau des bailleurs, dans la mesure où elle ne trouve aucune solution idéale face au tarissement de logements qu'elle impute d'autant plus au bailleur que les relations directes avec lui sont faibles. Sa stratégie à l'égard des bailleurs est particulièrement hésitante, entre l'accord (comme sur la mixité sociale), le recours à la contrainte étatique (plus grand contrôle des bailleurs) ou à la négociation (pour obtenir des délais plus longs de placement des locataires).

L'entreprise n'est plus seule à décider des fonds 1 % versés, ayant perdu officiellement son compte d'entreprise chez le collecteur. Les entreprises ont entière liberté dans le choix des collecteurs, c'est l'occasion pour les plus importantes de mettre en œuvre une éventuelle stratégie de maximisation des prestations délivrées par le collecteur en contrepartie de leurs versements. Les grandes entreprises ont ainsi pour stratégie de les mettre en concurrence et de peser sur leurs choix par la collecte qu'elles représentent. Elles ont également pour pratique d'évaluer leur performance et ont souvent une représentation assez juste du jeu d'acteurs, notamment de la domination des bailleurs. Face à l'exigence des grandes entreprises clientes, les collecteurs franciliens ont pris le parti de conserver l'outil compte d'entreprise qui favorise les collectes les plus importantes.

Les grandes entreprises peuvent influencer sur les attributions en filtrant les candidatures des salariés et en assurant le rapprochement de l'offre et de la demande en leur sein, ce qui est également le cas d'autres entreprises (pré-sélection des candidatures, définition de critères supplémentaires...). Néanmoins l'évolution des enjeux de l'entreprise (recentrage sur le cœur de métier), la réglementation croissante du 1 % logement, ainsi que la tension locative ont pour effet de réduire les marges de manœuvre des entreprises à l'intérieur du système.

Balai des acteurs et... coup de balai

En somme la grande entreprise se trouverait devant un système qu'elle contrôle de moins en moins, du fait de la présence des acteurs comme l'État, les collectivités locales et ceux du logement social, mais qui continuerait à la satisfaire malgré tout. On peut se demander pourquoi ?

Risquons ici une double interprétation :

- Un *désintérêt relatif* : s'il est vrai que la demande sociale des salariés n'est prise en compte que dans la mesure où celle-ci correspond à ses intérêts, on peut comprendre la patience des entreprises dans un contexte où la pression du chômage pèse globalement sur le marché du travail et où donc les *desiderata* des salariés ne pèsent pas trop dans la balance, sauf cas particuliers, très concurrentiels (exemple des agences d'intérim, où la prestation logement rend attractif l'entreprise pour l'employé).
- Une *stratégie du moindre mal* : il est notoire que les entreprises se voient attribuer par l'opinion, surtout les plus grosses, des responsabilités vis-à-vis du chômage. Notre hypothèse est qu'elles accepteraient à ce titre l'intervention de l'État au nom des plus démunis, quitte à ce que l'argent du 1 %, prélevé sur la masse salariale et devenu moins vital pour le recrutement des salariés, serve à remplacer d'autres taxes sociales sur lesquelles elles n'auraient aucune prise, aucun des accommodements qu'elles trouvent auprès des collecteurs, dans un système du 1 % encore assez souple et orienté vers leurs besoins. Autrement dit, le moindre mal : devenu « *moins un service qu'une taxe* », le 1 % resterait, dans cette optique, moins une taxe qu'un service.
- Les bailleurs et les municipalités sembleraient être les grands gagnants du contrôle des ressources en logement. On peut néanmoins nuancer ce propos : les bailleurs disposent encore de logements qui ne sont pas attractifs (cités HLM en grande couronne) et si la médiation politique de la municipalité semble une garantie par rapport au paternalisme d'entreprise aux origines du 1 %, les municipalités ne représentent pas forcément l'intérêt général. On peut regretter surtout le manque de transparence de l'attribution des logements, le manque de comptes à rendre des uns et des autres sur les masses d'argent et

de biens manipulées, l'opposition entre salariés « nantis » passant grâce au 1 % devant des habitants en attente de longue date, l'opposition entre critères très sociaux et moins sociaux pour avoir accès à un logement décent, qui devrait être un droit non seulement de principe, mais qui « fasse jurisprudence », comme disent les juristes pour évoquer une législation efficace. Alors qu'il est de bon ton de vanter l'action décentralisée et la « gouvernance » régionale ou territoriale, on voit comment la gestion du 1 % a obéi à un mouvement inverse de centralisation pour échapper aux réseaux de notables et pour moraliser le système en contrôlant davantage l'usage des fonds. Mais, pour autant, tout dépend encore du sens donné par l'impulsion des pouvoirs publics. La loi Borloo financera-t-elle la construction sociale ou bien les bailleurs, voire les municipalités et les entreprises, pourront-ils satisfaire de secrets désirs de moyennisation de leur population de locataires, d'électeurs et de salariés pas pauvres, contribuant à opposer entre eux les demandeurs de logement et à disperser les plus démunis ? Ni les acteurs locaux ni l'acteur central ne présentent de garantie démocratique et de satisfaction des besoins. Tout dépend de leurs motivations et moyens, ainsi que des comptes qu'ils ont à rendre à la population.

- 1 Les cinq organisations syndicales dites représentatives (CGT, CFDT, CGT-FO, CGC, CFTC) entrent en 1974 au conseil d'administration de l'Union nationale interprofessionnelle du logement (UNIL), l'organe fédéral des CIL/CCI, et deviennent membres de droit des conseils d'administration des CIL en 1976, aux côtés du CNPF et de la CGPME.
- 2 Le taux de la collecte est abaissé par étapes pour ne représenter en 1992 que 0,45 %, le différentiel (0,5 %) alimentant le fonds de financement des aides à la personne, puis le financement du prêt à taux zéro (PTZ).
- 3 *Les Jeux d'acteurs autour du 1 %*, Catherine Bourgeois, Jules Meunier, Ivan Sainsaulieu, ANPEEC/LISE, 2004.
- 4 Dans une enquête précédente, on notait la variété et le caractère contradictoire des réponses des PME-PMI, à la fois attachées à leur politique sociale et à ce titre au 1 %, qu'elles utiliseraient de plus en plus, mais aussi peu connaisseuses d'un système dont elles verraient bien la disparition – Christine Corbille, *Les Petites entreprises*

- et le 1 % logement*, ANPEEC/IAURIF, mai 1991. De fait, le volume des réponses décroît avec la taille des entreprises.
- 5 Et les prix sont plus élevés dans les villes du Sud – Conseil supérieur du notariat, *Le Monde*, 1^{er} juillet 2004.
 - 6 Le gouvernement de droite semble se pencher là-dessus...
 - 7 La discrimination des personnes de couleur a été analysée antérieurement – cf. par exemple A. Tanter et J.-C. Toubon, « Mixité sociale et politiques de peuplement : genèse de l'ethnisation des opérations de réhabilitation », *Sociétés Contemporaines*, n° 8, 2000.
 - 8 « If you're white, it's all right; if you're brown, get around; but if you're black, brother, get back, get back, get back », comme dit la chanson (blues sur l'entrée en boîte de nuit).
 - 9 Les chiffres récents montrent cependant toujours « le paradoxe francilien en matière de logement », marché régional imparfait « où la demande solvable de logement est la plus forte » et « où la construction de logements neufs

par habitant est la plus faible ». 45 000 nouveaux logements sont demandés chaque année et le secteur locatif social a enregistré 315 000 demandes en 2002 avec un taux de vacance au plus bas (2,6 %). Le foncier disponible est moins en cause que le foncier « constructible », où la responsabilité de l'État et des élus est déterminante dans le cadre de l'aménagement du territoire. 3 millions de m² sont-ils « mutables » à court terme, relevant du ministère de l'Équipement et des entreprises de transports publics – Rapport de M. Pommellet, *Relancer l'habitat en IDF par la mobilisation des actifs fonciers publics*, présentation au congrès de l'AMIF, Sorbonne, juillet 2004.

¹⁰ Catherine Taisne, *Le 1 % logement, la mobilité professionnelle et les besoins des entreprises en matière de logement*, ANPEEC/IAURIF, mars 1991.

- ¹¹ Ce qui n'exclue pas l'implication d'autres instances de l'entreprise, notamment le CE.
- ¹² Ici on cherche des indicateurs d'intégration des salariés dans la ville, « dans la communauté », comme les investissements dans leur logement, leur revenu disponible, « tout est bon pour intégrer les salariés dans la vie active, même les droits ouverts »... (PME métallurgie). Et là on pratique des prêts maison, avec prélèvement mensuel sur le salaire (PME textile).
- ¹³ 57 % des accédants à la propriété par le biais du 1 % logement étaient ouvriers ou employés en 2002, soit 8 % de hausse par rapport à 2000 – *Le 1 % logement*, Édition 2003, ANPEEC.

Répliques et Controverses



Didier Peyrat

Magistrat

Militer aussi contre l'insécurité civile

Face au parti pris de dénoncer la diabolisation des jeunes des banlieues et de porter un regard critique sur la médiatisation de l'insécurité, cet article prend celui de reconnaître la place prise par les agressions et les dégradations dans les quartiers et de rendre compte des inquiétudes et des demandes de sécurité que les habitants expriment.

Il n'y a pas que des peurs à l'encontre des banlieues. Il y a aussi des inquiétudes à l'intérieur des banlieues. Les habitants des quartiers expriment des préoccupations fortes face aux agressions, aux vols et aux dégradations. Toute personne accomplissant une activité quelconque dans un ensemble d'habitat social, que ce soit un médecin, un postier, un professeur, un gardien d'immeuble, un éducateur, un commerçant, un militant politique ou un bénévole d'association est aujourd'hui confrontée à l'insécurité : qu'elle la subisse, qu'elle y assiste ou qu'on lui en parle constamment, la voici désormais contrainte de se situer par rapport à elle. Il y a trente ans, ce n'était pas le cas. Quelque chose a changé. Deuxième observation : la mutation du profil socio-politique des personnes qui expriment une demande de sécurité. Des études soulignent que la préoccupation sécuritaire, longtemps apanage d'individus portés à la xénophobie et à la punitivité, se détache de ce noyau dur pour mordre sur des catégories aux références différentes : la demande de sécurité se rajeunit, se « gauchise » et s'autonomise par rapport à une classique demande d'ordre¹. Ces changements correspondent-ils pour l'essentiel à une évolution des représentations – médias et pouvoir jouant un rôle prépondérant dans le plaquage d'inquiétudes largement artificielles – ou renvoient-ils *dans une certaine mesure* à la place plus importante occupée par la délinquance dans la société depuis une trentaine d'années ? Je soutiens plutôt la seconde thèse, et voudrais m'en expliquer ici.

Le débat sur l'insécurité n'est pas qu'un « leurre »

En dépit de l'activisme de Nicolas Sarkozy et des efforts de Dominique de Villepin pour certifier que la délinquance baisse en France, nous sommes tou-

jours dans une dynamique forte des violences interpersonnelles. En 2003, 325 697 violences sérieuses² contre les personnes ont été enregistrées (soit +7,30 % par rapport à 2002). Dix années auparavant 175 374 violences de ce type étaient comptabilisées. Quant aux vols (et recels), ils demeurent aux niveaux élevés atteints depuis le milieu des années quatre-vingt. En 1980, 1624 547 vols et recels étaient enregistrés. En 2003, 2 380 770. À cela s'ajoutent des actes qui font en quelque sorte la jonction entre les atteintes aux biens et les atteintes aux personnes : les vols accompagnés de violence. Ici aussi les tendances d'évolution, du moins sur un laps de temps significatif, sont claires. On passe de 51520 vols avec violence (sans arme à feu) enregistrés en 1990 à 117 902 en 2003, soit une augmentation de 125 %.

À quoi renvoient ces chiffres ? On a soutenu que ces augmentations dans les comptages officiels n'étaient qu'un subterfuge : « Les chiffres mesurent davantage l'activité de la police et de la justice que les évolutions réelles de la délinquance, de la violence ou de l'insécurité » affirme Pierre Tevanian³. Le malheur est que cette affirmation repose sur une méconnaissance des modalités d'enregistrement des délits. En effet, la majorité des infractions n'est pas comptabilisée à la suite d'une activité volontariste des services de l'État mais portée à leur connaissance par des personnes s'estimant victimes. Plus de deux millions de vols sont comptés à l'année par la police et la gendarmerie. Le schéma habituel de leur enregistrement n'est pas celui-ci : une patrouille surprend un voleur en action. Mais plutôt celui-là : une victime, après avoir constaté qu'il lui manque quelque chose, s'en va prévenir un système qui ne s'était aperçu de rien. Dans le premier cas de figure, on peut alléguer que ce qui est compté c'est le choix de faire une ronde ici, à ce moment-là, autant que le vol lui-même ; mais dans le second, on ne le peut pas. Lorsqu'il compte ce genre de délits, le système pénal réagit à des sollicitations externes. Les variations annuelles de la statistique sont peu significatives. Il est manipulateur – comme le font tous les gouvernements sans exception depuis vingt ans – de « communiquer » tous les mois de janvier des chiffres faisant apparaître des pourcentages globaux qui ne signifient pas grand-chose. En revanche, affirmer qu'une augmentation *durable* des infractions enregistrées n'indique rien quant à la croissance effective de la délinquance, c'est suggérer que les démarches de centaines de milliers de plaignants pourraient, année après année, être l'effet d'une hallucination collective : des cohortes de victimes qui n'en sont pas remplissent d'inconfortables salles d'attente pour se plaindre de faits imaginaires ! Autant dire que fonctionne une idiotie de masse et que nous sommes *déjà* dans un régime de domination totale...

La situation est un peu différente. Si en l'espace de dix ans *deux fois* plus de vols avec violence sont enregistrés, c'est que des personnes plus nombreuses

les ont signalés : elles ne se précipitent pas dans les commissariats après avoir parcouru la rubrique des faits divers du *Parisien* ou sous l'influence terrorisante de PPDA, mais après les avoir subis. Le *taux d'élucidation* (la capacité à identifier, puis interpellier les auteurs de ces vols) dépend des moyens dont dispose le système de police. Mais le *taux de criminalité* (le rapport entre le nombre de délits constatés et une population donnée) dépend fondamentalement de signalements qui n'obéissent pas aux injonctions de l'appareil d'État. De même que les courbes officielles du chômage ne sont pas juste la trace de l'activité des agents de l'ANPE, les statistiques de la criminalité renvoient à autre chose qu'à l'activisme policier.

Délinquance juvénile : rien à signaler, vraiment ?

Il est vrai qu'on peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres. Mais, en écartant les chiffres avec désinvolture, c'est-à-dire sans examen des renseignements qu'ils contiennent, on se libère de toute vérification empirique et on se donne la possibilité de dire n'importe quoi.

Observons comment une partie des intellectuels de gauche se sont positionnés lorsque le problème de la délinquance des mineurs a éclaté dans le débat public. Tout en concédant (pas toujours) que les problèmes posés par la délinquance juvénile étaient réels, on insistait sur leur ancienneté comme pour les relativiser. La délinquance juvénile moderne n'était pour l'essentiel que la reproduction de la délinquance des « apaches » du XIX^e ou celle des « blousons noirs » des années soixante. La société ne faisait qu'exprimer sa plus grande sensibilité aux délits commis par les jeunes. Laurent Mucchielli affirmait : « *La prétendue explosion de la délinquance des mineurs depuis 1993-1994 correspond non pas à un changement dans les mœurs mais à un durcissement de la répression face à des mœurs plus anciennes*⁴. » Au fond, la situation n'évoluait pas, c'est juste le discours tenu sur elle qui changeait. On en venait parfois, comme Emmanuel Todd⁵, à mettre l'augmentation des préoccupations sécuritaires sur le compte de la démographie : la population vieillissant, elle serait plus craintive.

Or la société française est *vraiment* confrontée depuis deux ou trois décennies à une délinquance juvénile originale, aussi bien dans sa texture, dans ses volumes que dans ses motifs. Et par « société », il ne faut pas entendre seulement les appareils administratifs et les institutions : cela inclut des acteurs du changement social, des bénévoles d'associations, des syndiqués, des membres de partis de gauche et d'extrême gauche. Quand on a récusé la notion d'une « *explosion* », expression journalistique sensationnaliste et manifestement inadéquate, on n'a encore rien dit de l'existence ou pas d'une certaine croissance de la délinquance juvénile. Au-delà des imperfections bien réelles de

l'outil statistique, il aurait mieux valu s'efforcer de prendre en considération les points d'accroche des chiffres avec la réalité. Car il en va de la délinquance juvénile comme des autres formes de délinquance : c'est principalement à l'occasion de procédures concernant des vols et des violences que des mineurs sont interpellés. En 2003, sur les 179 762 infractions recensées mettant en cause des mineurs, 85 165 étaient des vols et recels (dont 17 217 vols à l'étalage), 29 874 des atteintes aux personnes (dont 3 578 viols et agressions sexuelles), et 24 180 des dégradations. Les ILS (infractions à la législation sur les stupéfiants), avec 21 163 faits, et les outrages ou violences à dépositaires de l'autorité, avec 4 767 faits, ne représentaient que 15 % du total des mises en cause de mineurs. Celles-ci résultent donc, massivement, de délits constatés *a posteriori*, par suite de signalements opérés par les victimes, et fort secondairement de contrôles *a priori* effectués par l'État. Par conséquent, lorsque la statistique indique une hausse du nombre de mineurs dans le total des personnes mises en cause (part évoluant de 13 % en 1993 à 18 % en 2003), elle ne se borne pas à consigner un changement dans les doctrines d'emploi des forces de l'ordre (le ciblage d'une génération), elle transcrit une croissance de la délinquance commise, non par « la » jeunesse mais par une petite partie de celle-ci, souvent au détriment d'autres jeunes, rencontrés dans les espaces communs (collèges et lycées, stades, transports collectifs, rues, etc.). Ainsi, ce sont principalement des jeunes qui sont confrontés à la violence dans les lieux publics. D'où ce phénomène, difficile à saisir si on aborde l'insécurité en terme de « *fracture générationnelle* » : le rajeunissement des préoccupations sécuritaires. L'élément nouveau, ce ne sont pas les inquiétudes des personnes âgées : c'est la montée de la demande de sécurité dans des fractions substantielles de la jeunesse.

Il était nécessaire de « *déconstruire le discours sécuritaire* », mais était-il indispensable de « *déconstruire* » la délinquance juvénile elle-même ?

Les statistiques ne sont-elles qu'un produit politique ?

D'où vient le problème ? Lorsqu'on affirme que « *les statistiques sont donc avant tout l'indicateur d'un choix politique*⁶ », il est tentant de céder aux facilités d'une « contre-politisation » aussi problématique que la logique qu'elle dénonce.

Quelques illustrations. Sylvie Tissot et Pierre Tevanian, dans un ouvrage⁷ largement consacré à réfuter le discours catastrophiste affirmaient, pour relativiser la portée des statistiques officielles : « On peut remarquer aussi que 1998 est la première année où a été appliquée la nouvelle procédure judiciaire de comparution immédiate, en temps réel. L'augmentation (de la délinquance, DP) peut donc s'expliquer aussi par une inscription plus rapide des infractions dans

les statistiques, sans qu'il y ait nécessairement eu recrudescence des faits. » Au-delà d'une erreur de date⁸, les auteurs font ici une confusion entre deux recueils statistiques. Les données judiciaires comptabilisent des condamnations. Les statistiques policières, elles, enregistrent des infractions constatées, indépendamment de l'interpellation de leurs auteurs (elles comptabilisent aussi les infractions non élucidées), et totalement indépendamment de la cadence des condamnations. La mise en place de procédures judiciaires accélérées ne peut donc avoir aucun effet sur le rythme d'inscription *des infractions* dans la statistique policière, lequel dépend principalement du rythme des plaintes. Or ce sont ces statistiques-là qui indiquent une croissance des infractions, et non les données judiciaires⁹. Il faudra trouver mieux pour contrer le discours sécuritaire.

Autre exemple de frivolité à l'égard des données disponibles. Pierre Tevanian assure que « les infractions liées à l'usage, à la cession ou au trafic de stupéfiants sont [...] les infractions qui font le plus gonfler les chiffres de la délinquance¹⁰ ». De 1990 à 2003, on est bien passé de 56 522 ILS constatées à 125 479, soit 115 % d'augmentation... Mais les violences entre personnes sont passées, elles, de 116 824 à 325 697, soit une augmentation de 178 % (compte non tenu des violences contraventionnelles), et les vols avec violence eux, ont plus que doublé. Il est donc inexact d'affirmer que les ILS font « *le plus gonfler les chiffres de la délinquance* ». En guerroyant de façon simpliste contre « le discours sécuritaire », on finit par chercher querelle à la réalité. Combien de temps peut « tenir » cette sorte de réfutation et, surtout, auprès de qui ? Observons que de leur côté les idéologues ultra sécuritaires ont insisté sur l'augmentation des outrages et des rébellions, pour démontrer que la police était désarmée en face des « voyous ». Pendant ce temps, que disait la statistique ? Qu'en 2003, 49 141 outrages et violences à dépositaires de l'autorité publique (majeurs et mineurs additionnés) étaient comptabilisées, soit 1,25 % de la criminalité enregistrée !

Il fallait suggérer que l'État était attaqué et que le combat anti-institutionnel constituait le nouveau cœur nucléaire de la délinquance. Ce qui est faux : les atteintes aux biens individuels et les violences interpersonnelles constituent les trois quarts de la délinquance enregistrée en France.

Ni « explosion », ni « fantôme », la délinquance existe

La criminalité française n'est nullement une apocalypse. Elle est loin d'atteindre les niveaux et l'intensité repérables au Brésil, en Russie ou aux États-Unis. Même les comparaisons disponibles à l'intérieur de l'Union européenne ne font pas de la France un pays parmi les plus insécures d'Europe. Mais contester « le discours apocalyptique » sur l'insécurité est une chose. C'en est une autre de

nier que s'est produite, ces trente dernières années, une extension ainsi qu'une *brutalisation* de la délinquance en France et que ceci a contribué à la formation de l'opinion publique sur ce sujet.

En mettant en exergue le « *sentiment* » d'insécurité (notion confectionnée à l'occasion du rapport Peyrefitte de 1978), on a glissé vers une notion subjectiviste de la délinquance. Elle devenait un « récit », une « construction » démunie de matérialité. Avec une telle approche relativiste, qui finit par noyer la délinquance dans les discours tenus sur elle, par confondre les mots et les choses, la question de savoir si, sur une période significative, la criminalité baisse ou augmente, dans quelles proportions, concernant quels délits, devient évidemment tout à fait secondaire. Ce qui importe, c'est de débusquer une « *constellation discursive*¹¹ », pour lui opposer une autre *lecture*, au risque d'éliminer toute référence extérieure au débat...

Or, l'insécurité existe, et elle constitue toujours une difficulté sérieuse, à laquelle la gauche gouvernementale sera à nouveau confrontée. Mais il n'y a pas que d'éventuels futurs ministres qui sont concernés. En même temps que des services publics, la gauche militante s'est déjà fait expulser de certains quartiers d'habitat social par la délinquance endémique, laissant des centaines de milliers d'habitants gérer comme ils le pouvaient une situation qui aggravait la pénibilité de leurs conditions d'existence. Dans quelques quartiers, ils furent abandonnés à une confrontation déprimante avec de véritables gangs (autre phénomène, qui ne résume évidemment pas la délinquance à lui seul, mais qui existe aussi, et qu'on esquive si l'on proteste à chaque fois qu'il est seulement évoqué).

Mais il n'est pas seulement utile de prendre une mesure, forcément abstraite, de l'insécurité civile, il faut accepter d'aller au cœur du problème que crée *la délinquance en action*.

Des lésions à la socialité qui ne peuvent être éludées

Notamment, il est indispensable d'étudier ses impacts sur les victimes, et à travers elles, sur la civilité¹².

Si l'on met de côté certains illégalismes quantitativement marginaux (les atteintes à la chose publique, ou encore ces infractions que certains criminologues nomment « *délits artificiels* »), que voit-on ? Que les délits les plus fréquents comportent une lésion infligée à une personne. Le dommage peut évidemment varier, mais il est là. Il ne se réduit pas à un préjudice matériel, économique ou physique : il y a des atteintes à la dignité qui ne sont pas quantifiables mais qui n'en sont pas moins réelles. Plein de gens sont déshonorés par les agressions subies, dans les rames de métro ou ailleurs. Voici une scène qui se produit *plusieurs dizaines de fois par jour, depuis des années*¹³, dans les transports en commun d'Île de France : un groupe repère un jeune dans un wagon, vient

s'asseoir auprès de lui, commence par lui demander une cigarette, puis exige son téléphone portable ou son baladeur. La victime cède (sinon, en général elle prend des coups) et se fait ainsi dépouiller, sans violence physique. Faut-il pour autant en déduire que l'événement est anodin, qu'il ne laisse pas de trace, en sous-entendant qu'il serait convenable de ne pas en parler ? Il est étonnant de voir des sociologues s'inspirant de Bourdieu oublier d'un seul coup que la « *violence symbolique* », ça existe, pour éluder les détériorations au lien civil occasionnées par ce qu'ils appellent « *la petite délinquance de rue* »...

Le problème, d'ailleurs, ne se pose pas qu'à propos des violences, il se pose aussi à propos des vols les plus ordinaires. Lisons les enquêtes de victimation (qui constituent un mode de connaissance indispensable de l'insécurité, à croiser avec les statistiques). Rien qu'en Île de France, en trois ans (2000, 2001, 2002), 390 000 ménages auraient été victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage, soit 8,59 % des ménages franciliens¹⁴. Un « ménage », en général, c'est plusieurs personnes. Est-ce que cela ne fait pas beaucoup de monde ? Encore les cambriolages ne constituent qu'une infime partie des vols signalés. Ces événements, ces atteintes à l'intimité de la vie privée, ces transferts sauvages de propriété sont-ils si anodins qu'ils ne méritent qu'esquives, euphémisations ou silence complet ?

Trop d'approches annulent les séquences concrètes de la délinquance en acte. Dans le même mouvement où elles s'efforcent de prendre le contre pied des représentations démagogiques (en se polarisant à l'excès sur les médias les plus sensationnalistes), elles éprouvent le besoin de *déréaliser* toutes sortes de brutalités. Mais ces approches désincarnées empêchent aussi d'apercevoir que la socialité primaire est, au plan existentiel, la première victime de l'insécurité, le « trouble à l'ordre public » venant bien après.

Or c'est parce qu'elle lèse la sociabilité qu'il est légitime, au nom des valeurs de gauche (solidarité, égalité, liberté), d'agir contre la délinquance en tant que telle. Il y a, bien sûr, des délits plus ou moins graves. Et puis des conduites qui ne sont pas des délits. Si vous passez devant une file d'attente à un guichet, vous ne commettez aucune infraction. Ça mérite une protestation, pas une punition. Il est absurde, comme la droite a tenté de le faire, d'opter pour la « *qualification pénale des incivilités* ». Encore faudrait-il encore prendre en compte ceci : il n'y a quasiment pas de délits sans irrespect à l'égard d'une victime. Le délinquant franchit le rayon laser de l'interdiction légale. Cela fait une différence avec la simple incivilité. Avant cela, néanmoins, il déchire autre chose : le respect d'autrui. Cela fait un point commun, non seulement à la majorité des délits mais aussi aux incivilités.

Il n'est pas question de nier la diversité interne à l'insécurité. Une incivilité n'est pas un vol. Un vol n'est pas une violence. Un homicide est encore autre

choses. Mais l'opération doit-elle aller jusqu'à faire éclater l'insécurité, en une myriade d'événements sans rapport aucun les uns avec les autres ?

Les nouveaux malaises de la coexistence individuelle

Qu'on la prenne par l'amont (les causes), par l'aval (les conséquences) ou par le milieu (le déroulement concret des délits), l'insécurité contemporaine se présente comme signe d'un ébranlement majeur de la sociabilité. Dans les sociétés urbaines, mondialisées, hypercompliquées, les individus désaffiliés et agglutinés ont plus de mal qu'avant à régler leur relation à l'autre. On comprend mieux alors que la croissance du crime, au sens classique, paraisse comme enveloppée dans une montée des incivilités, du cynisme, de la désinvolture à l'égard d'autrui. L'inégalité envenime la crise de la relation interindividuelle, elle ne la fabrique pas. Il y a une *pénurie de civilité* qui a sa dynamique propre, qui résiste, parfois, à la diminution de certaines inégalités. La matrice de l'insécurité, ce ne sont pas seulement des écarts de revenus ou de destins entre groupes sociaux : ce sont des individus qui s'écartent les uns des autres, qui perdent de vue leurs dépendances mutuelles, qui se nient. Certains en tombent malades. Quelques-uns en profitent pour s'installer dans la toute-puissance, bousculer, cogner, prendre à autrui.

Aussi ne suffira-t-il pas d'opérer un « *recadrage sur l'insécurité sociale* » qui a toutes les apparences d'une tentative d'évitement. L'insécurité civile n'est pas qu'une annexe de l'insécurité sociale. Refaire société réclamera un effort spécifique. Une perturbation affecte la qualité de la relation des gens entre eux. Il s'agit, au moins autant que d'individus s'écartant d'un système normatif, d'individus « déviant » les uns par rapport aux autres. C'est pourquoi il ne suffira pas de multiplier les dispositifs de répression et de surveillance : la question est ce qui se passe quand les gens sont *entre eux*, en l'absence de contrôle ou de chef. Comment font les gens pour se « garder » quand il n'y a pas de gardien ?

La droite cherche toujours à faire obéir et à faire craindre. En permanence, elle couple sécurité et maintien de l'ordre. À gauche règne un grand désarroi. Il y a une tendance à minimiser (« *allons, ça n'est pas grave !* ») voire à avaliser (« *les mœurs évoluent, il faut faire avec* »). Une autre préconise de regarder ailleurs (« *Il n'y a pas que la délinquance dans la vie, parlons d'autre chose !* »). Il faut observer l'émergence d'une tendance qui consiste à prendre au sérieux le problème, à admettre qu'il soit traité, mais à dire que sur ce plan il n'y a pas lieu à différence avec la droite : *grosso modo*, la gauche n'a rien de particulier à dire sur un sujet pareil. Le clivage droite/gauche s'organise autour des politiques sociales, mais lorsqu'il s'agit d'insécurité, on peut s'entendre, et reprendre *tels quels* des morceaux de politique de droite¹⁵...

Cependant, vieille gauche angélique et nouvelle gauche sécuritaire se rejoignent sur l'idée que la gauche n'aurait pas besoin d'élaborer une pensée

propre de la sécurité qui réponde de façon spécifique à la délinquance. La synonymie établie entre les notions d'ordre et de sécurité peut fonder des approches aussi divergentes que l'opposition à toute politique de sécurité ou le ralliement au sécuritarisme. Pourtant, c'est cet amalgame Ordre/Sécurité qui devrait être interrogé.

Le mouvement social peut-il être indifférent au besoin de sécurité ?

Dans son dernier livre, Loïc Wacquant admet qu'on ne peut « nier la réalité de la criminalité, ni la nécessité de lui donner une réponse ou plutôt des réponses, y compris pénales », ce qui est assez rare sous sa plume et pourrait lui valoir d'être débordé sur sa gauche par des abolitionnistes conséquents. « La criminalité est, dans toutes les sociétés, un problème trop sérieux pour être laissé aux faux experts et aux vrais idéologues, et pis encore aux policiers et aux politiciens¹⁶ [...] ». Fort bien. Mais à qui confier, alors, le traitement de cette criminalité ? Wacquant ne peut envisager de participation citoyenne aux politiques de sécurité : si les masses sont affectées d'une « panique psychologique¹⁷ », c'est un devoir, au contraire, de tenir ces meutes d'affolés à l'écart des dispositifs de sécurité. La « science sociale » doit s'opposer au « nouveau sens commun pénal ». Résultat : une absence de propositions pratiques de lutte contre la criminalité existante, sauf par l'action sur ses causes sociales, elle-même subordonnée à un renversement complet des logiques socio-économiques du monde actuel.

Mais si la criminalité est un problème « sérieux », si elle fait impact sur les rapports sociaux, qui exactement peut se permettre d'attendre que « la construction d'un État social européen digne de ce nom » fasse dépérir la délinquance ? Les groupes sociaux protégés de ces dégâts par la position qu'ils occupent dans l'espace social, certainement. Mais les autres ? Si l'on admet que le prolétariat est une catégorie sociale vulnérable à la délinquance, il est indispensable d'apporter des réponses immédiates aux dégâts de l'insécurité, donc d'imaginer des réformes praticables.

Le levier d'une transformation des institutions de sécurité, ce serait leur ouverture et leur contrôle par les citoyens. Cela suppose de grands changements certes, mais également la rupture avec un scientisme élitiste qui, à force de prendre de haut les gens ordinaires, disqualifie leur *compétence à la civilité*, et sert de couverture à l'une des pratiques favorites de l'État séparé : le refoulement des citoyens.

Cependant, une réforme des institutions de sécurité n'a de sens qu'indexée à un travail plus profond.

Il s'agit de créer les conditions de possibilité d'un *art de vivre ensemble entre différents* solidement accroché aux fondamentaux de la vie en commun. Le

Mateo Alaluf

Sociologue, Université libre de Bruxelles

Le socialisme libéral
en quête de généalogie

besoin de sûreté fait partie de ces invariants anthropologiques, et la gauche ne peut le méconnaître. Simplement, elle doit y apporter ses propres réponses. Faute de quoi, elle laisse le terrain libre à une contre-révolution intolérante, qui n'a pas encore eu lieu en France.

Non, les banlieues ne sont pas, en vrac, des « lieux féroces », comme on l'a soutenu¹⁸. Mais les actes féroces, ça existe. Il ne faut pas esquiver la férocité : il faut militer contre.

- 1 Cf. « Les préoccupations sécuritaires : une mutation ? » Philippe Robert, Marie-Lys Pottier, *Revue Française de sociologie*, 2004.
- 2 Source : *Aspects de la criminalité et de la délinquance en France en 2003*, ministère de l'Intérieur, La Documentation Française, juillet 2004. Le chiffre exclut les violences légères (entraînant une incapacité totale de travail de moins de huit jours ou sans ITT) lesquelles ne font pas l'objet d'une recension nationale.
- 3 Cf. *Le Ministère de la peur*, p. 20, L'Esprit frappeur, 2003.
- 4 Cf. *Violences et insécurité, Fantômes et réalités dans le débat français*, p. 83, La Découverte, avril 2001.
- 5 « Sur le thème de l'insécurité, j'ai des doutes [...] Cette société plus âgée, plus paisible, supporte moins qu'il y a dix ans des niveaux de délinquance qui ne sont pas vraiment différents. Derrière ce sentiment d'insécurité, on retrouve donc une fracture générationnelle, une société de plus en plus inégalitaire entre générations. » Emmanuel Todd, *Le Monde*, 10 mars 2002.
- 6 *Le Ministère de la peur*, p. 25, *op. cit.*
- 7 Cf., *Stop quelle violence ?*, p. 16. L'Esprit frappeur, 2001.
- 8 1998 n'est pas la première année d'application de la procédure de comparution immédiate qui fut instaurée en juin 1983. En 1993, 10,2 % des décisions correctionnelles étaient déjà rendues à la suite de procédures de comparutions immédiates.
- 9 En 1993 les tribunaux correctionnels rendaient 418 924 décisions. En 2003, ces mêmes tribunaux rendaient 399 737 décisions, dont... 10,1 % à la suite de comparutions immédiates.

Source : « Les chiffres-clés de la Justice », ministère de la Justice, octobre 1995 et octobre 2004.

- 10 *Le Ministère de la peur*, *op. cit.* p. 23.
- 11 L'expression est employée par Loïc Wacquant dans son livre *Les Prisons de la misère*, p. 10, Raison d'Agir, 1999.
- 12 J'emploie le mot de « civilité » au sens que lui prête Marcel Mauss dans la conclusion de son *Essai sur le don* (1923-1924) : « respect mutuel et générosité réciproque ». Cf. *Sociologie et Anthropologie*, PUF Quadrige, édition novembre 2001.
- 13 Dans le département du Val d'Oise 4 416 vols avec violence, dans lesquels se rangent ce genre d'agressions, ont été recensés en 2004.
- 14 Cf. « Victimation et sentiment d'insécurité en Île de France », deuxième enquête 2003, IAURIF, région Île de France, février 2004.
- 15 C'est ainsi qu'une majorité de députés socialistes à l'assemblée a décidé, en 2001, de punir de six mois d'emprisonnement les fraudeurs récidivistes dans les transports publics !
- 16 Cf., *Punir les pauvres*, p. 306 et 307. Agone, 2004.
- 17 Cf. « Des contes sécuritaires venus d'Amérique », *Manières de voir* n° 71, octobre-novembre 2003.
- 18 Alain Finkielkraut, *Au nom de l'autre*, Gallimard, 2003.

En cherchant à légitimer le social-libéralisme par la reconstitution d'une généalogie intellectuelle, Monique Canto-Sperber redécouvre le « socialisme éthique » d'Henri de Man. Elle occulte en revanche la logique qui a rendu ce « socialisme » compatible avec les dérives autoritaires. Le précédent n'est pourtant pas sans intérêt pour éclairer la crise idéologique actuelle du socialisme réformiste.

L'ambition du socialisme libéral serait, selon Monique Canto-Sperber, « d'articuler les idéaux du socialisme aux idéaux du libéralisme¹ ». À l'opposé du socialisme autoritaire qu'il combat, « le socialisme libéral appartiendrait, selon elle, de plein droit à la tradition de la gauche antitotalitaire ». Les socialistes libéraux critiquent la propriété sociale, l'organisation étatique de l'économie et reconnaissent la nécessité d'une économie de marché » (p. 9). Lorsque cependant Monique Canto-Sperber réserve dans son *Encyclopédie* à Henri de Man une place de choix parmi les pères fondateurs du socialisme libéral, on ne peut que demeurer perplexe. En effet, pour les initiés qui connaissent son itinéraire politique et son œuvre, le nom de de Man reste associé à la collaboration et à un socialisme autoritaire, étatiste et nationaliste aux antipodes du libéralisme². En raison même de sa trajectoire politique, du marxisme orthodoxe et du socialisme radical de ses débuts, au socialisme nationaliste et autoritaire, jusqu'à son ralliement à « l'ordre nouveau » sous l'Occupation, Henri de Man a exercé une sorte de fascination en Belgique. Jusqu'ici, en raison de son passé, un grand silence avait cependant entouré sa pensée comme son action politique. L'itinéraire politique et intellectuel d'Henri de Man d'une part, et la définition même du socialisme libéral d'autre part, suffisent à montrer l'abîme qui les sépare. Pourtant, cette apparente incompatibilité radicale entre les versions autoritaires et libérales du socialisme, devrait cacher des ressemblances sans quoi la filiation entre le socialisme autoritaire et cette nouvelle version du libéralisme à prétention généreuse, resterait incompréhensible. Cette ressemblance, apparemment improbable, permettrait alors de mieux comprendre les contenus réels de cet étrange mélange de socialisme et de libéralisme, qui traverse aujourd'hui, à des degrés divers, les partis socialistes européens.

Un itinéraire politique et intellectuel atypique

Né en 1885, issu d'une famille aisée de la bourgeoisie anversoise, Henri de Man adhère en 1902 au mouvement socialiste. Rompant avec sa famille, il part pour l'Allemagne et devient rédacteur du journal marxiste radical *Leipziger Volkszeitung*. De retour en Belgique, il anime la tendance de gauche au sein du Parti ouvrier belge (POB) et publie en 1911, avec Louis De Brouckere, *Le Mouvement ouvrier en Belgique*. Ils y dénoncent avec force « le réformisme » et « l'affairisme » qui s'imposent de plus en plus, selon eux, au sein du parti. Alors que, par « internationalisme », de Man s'était auparavant opposé à la guerre, en 1914, « emporté par un mouvement de l'instinct » il s'engage comme volontaire et devient officier dans l'armée belge. Après un séjour aux États-Unis, c'est à Darmstadt, en Allemagne, qu'il publie en 1926 son premier grand ouvrage doctrinal *Au-delà du marxisme (Zur Psychologîe des Sozialismus)*, et ensuite en 1927, *La Joie au travail*. La lutte des classes, selon de Man, ne trouve pas son origine dans l'exploitation de l'ouvrier, mais dans le sentiment qu'a celui-ci de son exploitation, dans son complexe d'infériorité. Il en conclut à la nécessité de dépasser le marxisme.

Avec la crise de 1929, le socialisme réformiste s'était trouvé dans une impasse. Les réformes de répartition qui avaient considérablement amélioré la condition ouvrière et assuré le succès des socialistes, s'avéraient désormais irréalisables. Le Parti ouvrier belge, POB, crée le Bureau d'études sociales dont il confie la direction à Henri de Man. Celui-ci propose une troisième voie, s'adressant explicitement aux classes moyennes, entre le socialisme orthodoxe et le fascisme. Le Plan du travail qu'il élabore mobilisera, après son adoption par le POB, un mouvement planiste international. En France, la CGT en 1934 et la CGTU réunifiée en 1935 adopteront un plan semblable. Le Plan préconisait un régime d'économie mixte comprenant à côté d'un secteur privé un secteur nationalisé et voulait soumettre l'économie nationale à des directives d'intérêt général.

Cette « troisième voie » planiste, face d'une part au socialisme démocratique et parlementariste, attaché au suffrage universel, et d'autre part au libéralisme propose, selon l'analyse pertinente de Zeev Sternhell, « un socialisme pour toutes les classes réunies », agrémenté d'antimarxisme, et d'anticapitalisme, dans un cadre national. Il n'y avait certes aucune fatalité pour que l'expérience originale du Plan aboutisse à la collaboration. Mais, dans le contexte des années trente, alors qu'il se présente comme une alternative au socialisme démocratique et au libéralisme, il intègre le corporatisme et l'autoritarisme politique, et contribuera en conséquence à nourrir une perspective d'État fort et la mentalité fasciste qui l'accompagne³.

Le Plan du travail conduira de Man à occuper de nombreuses fonctions ministérielles à partir de 1935. Ministre des travaux publics et de la résorption du chô-

mage, ministre des Finances, Vice Premier ministre dans le gouvernement d'Union nationale, il le quittera en raison de la plus grande distance qu'il souhaitait maintenir vis-à-vis des alliés et de son opposition à la trop grande influence des partis sur le gouvernement. En 1939, encore Vice Premier ministre, il accéda, après la mort d'Émile Vandervelde, à la présidence du Parti. En 1940 il approuva la décision du roi de ne pas suivre en exil le gouvernement et rédigea le Manifeste où, après avoir attribué au fascisme une mission révolutionnaire, il considérait le rôle politique du POB terminé et lançait un appel aux militants socialistes à rejoindre un futur parti unique, fidèle au roi et prêt à réaliser la souveraineté du travail. Cependant isolé et privé d'influence de Man s'exilera en novembre 1941 en Haute-Savoie et gagnera la Suisse en août 1944, où il mourra en 1953.

On le voit, contrairement à l'affirmation de Monique Canto-Sperber, l'autoritarisme, le nationalisme, l'étatisme et l'antiparlementarisme d'Henri de Man ne se limitent pas seulement à un « égarement dramatique pendant quelques mois » (*Le Socialisme libéral*, p. 14). Son ralliement ne fut sûrement pas celui d'un opportuniste égaré, mais d'un idéologue rejetant le parlementarisme de très longue date ainsi que le marxisme. Il avait pressenti que l'ordre nouveau pouvait apporter les bonnes solutions aux problèmes de son époque. De plus, Henri de Man n'a pas « toujours été minoritaire » comme l'écrit Canto-Sperber (p. 8) à propos des penseurs socialistes libéraux. Après avoir abandonné le marxisme, il a en effet progressivement conquis la direction du Parti ouvrier belge. Après la Première Guerre mondiale, ses livres ont bénéficié d'une diffusion exceptionnellement grande et son influence a été très considérable dans le socialisme européen. À tel point, comme l'écrit Émile Lehoucq, « pendant les vingt années qui ont suivi la guerre mondiale, presque toute l'Europe non communiste a été demanienne⁴ ».

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, dans sa révision du marxisme, de Man manifeste pendant une très brève période, une adhésion à la démocratie libérale. Le repli vis-à-vis du socialisme se fait ainsi en deux temps. D'abord, au nom de la liberté, de Man se rallie aux positions les plus modérées de la social-démocratie. Ensuite, après avoir enterré le marxisme, il abandonnera très rapidement les vieux principes libéraux en faveur d'une économie dirigée. « Au socialisme de révolte succède ainsi un socialisme d'acceptation » dont le but n'est autre que d'adapter la société en la modernisant sous l'égide d'un État fort⁵.

En quoi de Man peut-il servir aujourd'hui l'idéologie sociale libérale ? Une première lecture du livre de Canto-Sperber ne fait qu'augmenter cette perplexité. Selon Canto-Sperber, le socialisme libéral serait démocratique et antitotalitaire. Or, ces qualités étaient précisément celles de son principal adversaire au

sein du Parti et de l'Internationale, à savoir Émile Vandervelde. Il faudra alors convenir que, si le social-libéralisme reconnaît en de Man un de ses grands pères fondateurs, ce ne sont ni la défense du marché, ni de la démocratie et encore moins la lutte contre l'État qui constituent le cœur de sa doctrine. S'il en avait été ainsi, de Man n'en aurait pas été l'inspirateur mais l'ennemi que le social-libéralisme aurait eu à combattre. Qu'est-ce qui peut expliquer alors cette fascination qu'exerce aujourd'hui de Man sur les néothéoriciens du socialisme libéral ?

« L'idée socialiste »

De toute évidence, comme le précise Canto-Sperber, c'est dans le « socialisme éthique » d'Henri de Man que l'on peut trouver des réponses à cette question. Ainsi, de Man précise que « l'idée maîtresse du renouvellement » qu'il a élaboré a consisté à fonder « la doctrine socialiste sur les mobiles du jugement moral négligés, voire volontairement dépréciés par Marx ». Le socialisme ne repose pas, selon lui, sur les intérêts matériels des salariés, mais constitue « un processus d'émancipation morale⁶ ». Dans ce qui est sans doute son œuvre maîtresse, *L'Idée socialiste*⁷, il explique que Marx « déduisait le socialisme des intérêts de la classe ouvrière [...], la lutte de classes de l'opposition croissante des intérêts dans le système de l'économie capitaliste » (pp. 12-13). En conséquence, le vieux socialisme de Marx aurait donc « surestimé le rôle de la conscience des intérêts économiques aux dépens des motifs de caractère éthique » (p. 19).

Le socialisme que préconise de Man cherche au contraire « à modifier les hommes pour modifier les circonstances » (p. 13). « L'esprit révolutionnaire, selon de Man, force l'homme à juger les choses existantes d'après les critères transcendants de la vérité, de la justice et de la beauté » (p. 213). Les idées sont « des forces productives » qui transcendent les situations historiques particulières et correspondent aux « nécessités vitales propres à la nature humaine comme à des normes de valeur qui ont hérité du passé culturel une valeur générale pour tous les vivants » (p. 260). Au fond, depuis la nuit des temps, « l'idée socialiste » est présente dans « le motif fondamentalement éthique » qui l'inspire (p. 374). Si bien que « l'histoire du mouvement socialiste est l'histoire d'une idée qui se réalise peu à peu » (p. 466). Le « renouvellement du socialisme » suppose « la supériorité de l'idée sur l'intérêt » (p. 481).

Dans *Au-delà du marxisme*, de Man postule que « la revendication socialiste d'égalité est la représentation compensatoire d'un complexe d'infériorité qui est issu, par un long développement historique, des conditions de vie de la classe ouvrière ». Plus loin, il ajoute : « En dernière analyse, l'infériorité sociale des classes laborieuses ne repose ni sur une injustice politique ni sur un préjudice

économique, mais sur un état psychologique. La caractéristique essentielle de cette infériorité est leur propre croyance en cette infériorité. La classe ouvrière est infériorisée parce qu'elle se sent infériorisée ; le contraire n'est qu'apparence⁸ ». Les conditions matérielles de la vie en société, réduites aux seules apparences, sont ainsi évacuées. Les seules réalités sont d'ordre subjectif et se rapportent aux dispositions psychologiques et à la volonté des individus.

Le socialisme, d'ailleurs, d'abord une « idée » selon de Man, ne prend pas naissance dans la société capitaliste, ni dans la société industrielle du siècle passé. Ses buts ne visent pas prioritairement à transformer les rapports sociaux et économiques. C'est avant tout une idée morale au moins aussi vieille que le christianisme, une conception éthique dépassant les individus et les sociétés particulières.

Par l'usage qu'il fait de la psychologie, de Man remplace ainsi les conditions socio-économiques par la volonté individuelle. Si bien qu'il ne s'agit pas dans sa conception de transformer les rapports sociaux, mais de rendre réceptives les mentalités à l'éthique du socialisme. Son socialisme « éthique » s'inspire des « valeurs morales » et non d'intérêts matériels propres à un groupe social particulier. Les socialistes ne doivent donc pas subordonner leur doctrine aux intérêts de classe des salariés, mais s'opposer à ces intérêts pour faire prévaloir une doctrine morale au-dessus des classes sociales. Dès lors que la légitimité du socialisme réside dans l'idée et non dans les intérêts de groupes sociaux concrets, l'action de l'État se justifie pour autant qu'il serve cette idée. Si l'action politique tire sa légitimité de la morale et non des intérêts matériels des groupes antagoniques, elle doit s'exercer indépendamment des individus et des groupes qui composent la société, voire, si la morale l'exige, contre eux. Après avoir rompu avec le marxisme, de Man se rallie ainsi à un État fort, à même de gouverner au-dessus des groupes et des intérêts particuliers, au service d'un ordre fondé sur la morale. Le socialisme d'État conçu par de Man ne tire pas sa légitimité de la représentation démocratique et encore moins du mouvement social, mais de la morale qu'il proclame.

De Man peut ainsi convertir sans trop de peine le socialisme orthodoxe de sa jeunesse en un socialisme volontariste et autoritaire. Le mobile du socialisme révisé par de Man devient le sens moral individuel. Concevant le socialisme en termes éthiques, comme un ensemble de valeurs universelles indépendantes des conditions matérielles, il ne verra pas de meilleur moyen pour imposer le socialisme que l'État fort, théorisé par un socialisme national⁹. Il s'agit d'un socialisme plus pédagogique que social et économique, tributaire des mesures que peut promouvoir un État fort et bienveillant à l'égard des plus faibles. Dans ces conditions, la nation peut fort bien remplacer la classe comme référence collective, dans une société guidée par la morale et de ce fait réconciliée avec elle-même.

Réformes socialistes et réformes libérales

« L'engagement le plus constant du socialisme libéral, écrit Monique Canto-Sperber, est l'opposition au marxisme ». Depuis *Au-delà du marxisme*, de Man correspond sans aucun doute à cette exigence. Mais, comme l'écrit toujours Canto-Sperber, « le fait d'être antimarxiste ne suffit pas à rendre le socialisme libéral¹⁰ ». Selon elle, le socialisme d'aujourd'hui ne se différencie plus des autres partis par sa pratique politique, sa gestion économique et sa relation aux différents groupes sociaux. Les principes démocratiques et humanistes sont également revendiqués désormais par tous les grands partis. Dès lors, c'est « l'opposition au socialisme marxiste et la défense d'un socialisme éthique, qui sont au cœur de la pensée de de Man » et qui en font, « malgré son opposition ultérieure et temporaire au libéralisme politique » (p. 14), une référence majeure du socialisme libéral. C'est donc moins le libéralisme économique ou politique qui intéresse le socialisme libéral, que l'éthique qui le libérerait de son ancrage ouvrier pour en faire une doctrine au-dessus des différents groupes sociaux. Il convient désormais de substituer à l'ancienne rengaine selon laquelle l'émancipation des travailleurs serait l'œuvre des travailleurs eux-mêmes, celle d'une nouvelle doctrine qui réaliserait l'émancipation de tous. Désormais, plutôt que représenter les intérêts des couches salariées dans la sphère politique, le socialisme libéral pourrait, en administrant la morale, contribuer à réaliser le bien public.

Émile Vandervelde, adversaire de de Man, dirigeant du Parti ouvrier belge et de l'Internationale, voulait dépasser le débat entre réforme et révolution. Les réformes socialistes devaient conduire selon lui à la révolution, par la voie parlementaire, en faisant l'économie de la violence. Loin d'être une fin en soi, les réformes étaient considérées par les socialistes comme autant d'étapes démocratiques devant conduire à une transformation en profondeur de la société. Pour de Man au contraire, la société aurait déjà été réformée par le socialisme sur le plan matériel. Il s'agirait à présent de faire en sorte que les hommes s'adaptent à ce changement en changeant leur mentalité. Les réformes impulsées pendant cette période par les organisations socialistes n'aboutissent pas en raison de leur seule action. Elles ont aussi été rendues possibles par les idées « réformatrices » qui avaient gagné du terrain dans les milieux chrétien et libéral. Les transformations sociales résultaient de la modification des rapports sociaux suite à la conjonction des efforts des « réformistes » socialistes et des « réformateurs » parmi les chrétiens et les libéraux. Ce « réformisme gestionnaire » a été théorisé *a posteriori* en termes de « compromis social-démocrate » ou encore de « néo-corporatisme » fondé sur la conciliation du marché et de la justice distributive.

Aujourd'hui les réformes ont changé de sens. Avec la crise économique, à partir de 1974, l'accroissement important du chômage en 1981, les transformations géopolitiques entraînées par la chute des régimes du socialisme

réellement existant, la situation est bien différente. L'État qui avait auparavant apporté assez largement son soutien au mouvement de réformes, se fait le garant de la modération salariale et, sous couvert de modernisation, prône des restrictions à la Sécurité sociale.

Au fond, tout comme dans la période « réformiste » où les réformes étaient portées par les syndicats et partis de gauche et par d'autres secteurs de l'opinion, il en va de même à présent pour les « contre-réformes ». Elles sont portées par la vague néolibérale qui a marqué les politiques économiques depuis le début des années quatre-vingt. Elles ne trouvent pas seulement leurs assises parmi les libéraux et les autres partis, mais également dans les partis et syndicats socialistes. C'est l'heure de la « Troisième voie » proposée par Tony Blair, du « nouveau centre » de Gerhard Schröder, et du « libéral socialisme » prôné par MM. Blair et Schröder. Alors que naguère les réformes socialistes visaient à changer la société, ces contre-réformes libérales prennent acte du fait que la société ne peut plus être réformée en profondeur. Les réformes visent en conséquence à rendre acceptables par les individus et les groupes les changements considérés désormais comme inéluctables, de manière à permettre à chacun de s'y adapter, même quand ces changements augmentent encore la précarité de groupes déjà fragiles.

Dans cette évolution, les performances électorales des partis socialistes ont relégué à une place mineure leurs rapports avec les syndicats et conduit au divorce avec le mouvement social. La transaction social-démocrate, faite d'une dialectique subtile entre mouvement social et organisations syndicales et politiques d'une part et entre celles-ci et l'État d'autre part, qui avait fait le succès de la social-démocratie, s'est progressivement distendue. Si bien que les partis socialistes se sont trouvés « dans une ère de turbulences et d'instabilité accrue ». Leur réalignment électoral devrait-il les conduire à rompre avec leur base sociale traditionnelle et, entraînés par leur pragmatisme, en faire « des partis attrappe-tout¹¹ », prônant l'abandon de leur ancrage social traditionnel au profit d'une morale qui transcende les différents groupes sociaux ? C'est cette perspective, qu'il a déjà faite sienne en pratique, que le social libéralisme tente précisément de théoriser.

La « Joie au travail »

Le « socialisme éthique » d'Henri de Man peut alors servir, comme le préconisent les socialistes libéraux contemporains, non seulement à fonder un socialisme détaché de ses racines sociales mais à rendre les salariés réceptifs à la morale et en particulier à celle du travail.

Dans son livre *La Joie au travail*, la proposition de de Man consistait à établir « comment l'être humain peut trouver le bonheur, non seulement par le travail,

mais aussi *dans* le travail¹² ». À l'opposé de toute une tradition, notamment marxiste, qui définit le travail d'abord comme une contrainte, selon de Man il doit être perçu comme une obligation morale et un devoir social. À propos du travail il ne parle pas de plaisir mais de « joie » à la manière des mystiques. L'harmonie sociale sera mieux assurée si la masse accepte (avec joie) l'obligation de travailler au lieu de se la voir imposer.

Ainsi les néosocialistes libéraux peuvent-ils trouver dans le socialisme éthique non pas des références au tout au marché, à l'anti-étatisme et à l'anti-totalitarisme, mais plutôt une doctrine morale destinée à promouvoir les valeurs du travail et de l'effort dans une société pacifiée. L'opposition entre réforme et révolution se trouve alors résolue, puisqu'il ne s'agit plus de changer la société, mais les individus de telle manière à les rendre réceptifs à une morale de l'effort et de la responsabilité pour qu'ils s'adaptent au mieux aux transformations de la société.

Traditionnellement, en schématisant quelque peu, on pourrait dire que deux conceptions de l'émancipation sociale se sont disputées l'adhésion du mouvement ouvrier et ont profondément marqué son histoire. D'une part, celle de Proudhon qui propose de réformer la société en supprimant ses mauvais côtés et en développant les bons, d'autre part, celle de Marx qui prône une transformation révolutionnaire de la société¹³. De Man, dans sa critique du marxisme, supprime purement et simplement l'objet du débat. De son point de vue en effet, soit les conditions matérielles sont réalisées, soit elles n'ont que peu d'importance, pour un socialisme dont les racines ne sont plus dans les rapports sociaux. Si bien que le débat entre réformistes et révolutionnaires cède la place aux impératifs transcendants de la morale qui doivent s'imposer à tous.

Les pauvres « peu méritants »

La gauche convertie au socialisme libéral se bâtit une légitimité faite de jugements moraux à partir des victimes et des laissés-pour-compte de la croissance d'une part, et de la responsabilisation des acteurs présentée comme enjeu du bien commun d'autre part. Dans cette perspective, la priorité doit porter sur la pauvreté qui menace la cohésion sociale. Mais alors, par rapport aux pauvres, les salariés, mieux encore les fonctionnaires ne sont-ils pas des privilégiés ? D'autant plus que les causes de la pauvreté reposent en grande partie sur les effets pervers de nos systèmes de redistribution qui précisément déresponsabilisent les individus pour en faire des assistés. Il faut en conséquence réformer un système de protection sociale qui permet à des pauvres peu méritants de bénéficier indûment d'un système de redistribution alors que tant de salariés subissent des conditions de travail pénibles et que d'autres perdent leur emploi. Cette obsession morale, qui prime toute réflexion

rationnelle justifiera les politiques actives fondées sur la responsabilisation et la culpabilisation des individus.

Le social-libéralisme, pour faire en sorte que « la liberté arrive dans la vie des gens les plus pauvres », propose de leur donner « la capacité d'agir ». « Pour être libre, écrit Canto-Sperber, je dois disposer des moyens d'exercer ma liberté¹⁴ ». Les rapports contractuels, régissant « l'intégration » des pauvres comme l'accompagnement des chômeurs se substituent ainsi aux anciens droits, stigmatisés par les socialistes libéraux comme autant de sources d'abus et de passivité pour réaliser enfin « une forme d'émancipation de tous¹⁵ ». Si bien que ce nouveau socialisme peut s'engager dans des réformes sociales profondes non pour servir les intérêts des salariés, des chômeurs ou des retraités, mais pour servir un bien commun qui coïncide avec les seules exigences de la compétitivité. Dans le cadre d'un libéralisme qui ne met pas en concurrence les entreprises, mais permet au contraire à celles-ci, en situation de monopole ou de concurrence oligopolistique, de mettre en concurrence les territoires et les États, le socialisme se trouve réduit à démanteler les protections sociales et à privatiser les retraites.

En fait, en mettant davantage l'accent sur les conditions d'accès aux prestations sociales et sur la responsabilisation des bénéficiaires, les nouvelles politiques sociales définissent des droits qui ne peuvent être exercés que si les « bénéficiaires » se plient à des obligations préalables. Il faudra désormais, pour avoir « droit aux droits », se faire accompagner par un dispositif, qui suppose l'incapacité des personnes ainsi mises sous tutelle. Le Conseil européen de Lisbonne en 2000 avait fixé comme objectif la création de 20 millions d'emplois en dix ans. L'approche active du chômage qui était préconisée devait permettre d'apprécier les comportements individuels positifs et négatifs des chômeurs. Les stages de formation participent dans bien des cas de cet environnement de contrainte. Ils conduisent moins à l'emploi qu'à l'employabilité, c'est-à-dire à refouler ses désirs et ses projets pour se rendre plus disponible, plus mobile et plus adaptable encore. Il existe par exemple en Belgique des stages de « guidance budgétaire » destinés à apprendre aux pauvres à consommer pauvrement. La formation se situe plus alors dans l'ordre du comportement et de la moralisation que dans celui de l'acquisition des connaissances. L'augmentation du taux d'emploi préconisé résulte en conséquence moins de la création d'emplois « normaux » que de l'utilisation d'une main-d'œuvre appauvrie pour créer des emplois précaires et moins bien rémunérés. Au fond, des emplois adaptés aux « anormaux d'emploi » ne peuvent être que des « emplois anormaux¹⁶ ».

À force de vouloir émanciper ceux qui ne sont pas libres, on finit ainsi par les mettre sous tutelle. Comment ne pas soupçonner les pauvres d'être en fin de compte peu méritants puisqu'ils ne parviennent pas précisément à sortir de la

pauvreté? En conséquence ne doit-on pas leur faire la leçon pour les rendre conformes aux exigences des employeurs? C'est au nom des valeurs que l'on peut faire la morale aux « peu qualifiés » pour qu'ils soient réceptifs aux exigences des employeurs en vue de leur normalisation.

Henri de Man voulait, dans l'entre-deux-guerres, remettre au centre du socialisme éthique quelques vertus bourgeoises simples, précapitalistes, à savoir, « application au travail, économie, modération, honnêteté, exactitude et confiance¹⁷ »; ce sont celles que l'on veut aujourd'hui inculquer aux demandeurs d'emploi par des formations ou des dispositifs d'accompagnement leur imposant des conduites adaptées pour accéder à l'emploi. Le socialisme éthique a pour mission de faire précisément la morale aux pauvres et de les contrôler, en raison même de cette suspicion libérale. Puisque le libéralisme prétend assurer l'égalité des chances, comment les pauvres pourraient-ils en effet, sauf exception, échapper à la responsabilité de leur pauvreté? Si bien que « la volonté d'émanciper ceux qui ne sont pas libres¹⁸ », semble impliquer l'ingérence des contrôles jusque dans la sphère la plus privée des personnes.

Le libéralisme comme réponse au socialisme

L'itinéraire politique et intellectuel d'Henri de Man est représentatif de la confusion et des incertitudes d'une génération à la recherche d'un nouvel ordre social. Aujourd'hui, face à une nouvelle panne du socialisme qui ne parvient plus, tout comme après la crise de 1929, à réformer la société, la tentation, à défaut de conquêtes matérielles, de donner une impulsion éthique au socialisme revient à nouveau au premier plan.

Cette nouvelle voie prend acte, comme le fit de Man en son temps, que le vieux socialisme a rempli sa mission. La société n'est plus perçue comme réformable dans le sens où la répartition des richesses pourrait encore être modifiée au détriment des revenus du capital et au profit de ceux du travail. Dès lors le socialisme ne sera plus l'expression des intérêts des salariés, mais une idée fondée sur des valeurs morales.

Au socialisme de réforme succède ainsi à nouveau un socialisme d'acceptation. Le socialisme fondé sur des « valeurs » pourra alors devenir l'agent de modernisation sociale. Il contribuerait ainsi à juguler les résistances des salariés en les rendant réceptifs aux changements. La perspective ouverte par de Man est celle d'un socialisme sans Marx, sans capitalisme, indépendant de toute considération de classe, inscrit dans une aspiration pour une société plus juste.

Issu de l'alliance entre une fraction des élites bourgeoises et du mouvement ouvrier, le socialisme traditionnel a puisé ses principes dans la défense des intérêts ouvriers. En conséquence, il s'est construit à partir des conflits entre les classes sociales. L'égalité a constitué historiquement le premier de ses

principes. Selon de Man par contre, l'intérêt de classe « ne crée pas de mobilités éthiques¹⁹ ». L'égalité représenterait en conséquence une revendication ouvrière compensatoire d'un complexe d'infériorité. Elle ne se conçoit plus dès lors, comme pour les libéraux, que dans les termes de l'égalité des chances. Pour les socialistes au contraire, il s'agissait moins de l'égalité des chances qui donne des allures de modernité aux sociétés inégalitaires, que de l'égalité des conditions qui se conjugue avec la justice sociale.

Pour que le socialisme libéral soit une théorie au sens plein du terme, il doit se démarquer de la social-démocratie qui, par son histoire, fait intrinsèquement partie du mouvement ouvrier. C'est pourquoi Canto-Sperber échafaude de toutes pièces une histoire imaginaire dans laquelle de Man s'inscrit bien par son socialisme éthique et « interclassiste ». Par contre, elle semble pour le moins manquer de curiosité envers tous les autres aspects de la pensée de de Man, à savoir son étatisme, son autoritarisme, son nationalisme et sa collaboration, qui devraient en faire pourtant un personnage peu fréquentable pour le « socialisme libéral antitotalitaire » qu'elle prône.

L'utopie du socialisme éthique est celle d'une politique au-dessus des conflits de classes, censée œuvrer dans une société homogène dont les tensions se réduiraient à celles d'individus en interaction. Le gouvernement de la société fondé sur des valeurs aurait alors pour tâche d'assurer le bien public. Cette entreprise idéologique vise en fait à séparer le socialisme de sa base sociologique pour en faire une variante généreuse du libéralisme.

1 Monique Canto-Sperber, avec Nadia Urbinati, *Le Socialisme libéral. Une anthologie : Europe-États-Unis*, Paris, Éd. Esprit, 2003, p. 7.

2 Zeev Sternhell, *Ni droite ni gauche. L'idéologie fasciste en France*, Bruxelles, Éd. Complexe, 1987. L'auteur accorde également une place importante à Henri de Man dans un courant d'idées non pas libérales mais antilibérales. De Man est situé ainsi dans le courant des « aspirations antilibérales et anticapitalistes qui vont de pair avec un violent refus du marxisme. Antimarxisme, anticapitalisme et antilibéralisme constituent le dénominateur commun de toutes ces variantes de la révolte et expriment bien ce qui est leur essence : le refus du "matérialisme" » (p. 27).

3 Zeev Sternhell, *Ni droite ni gauche*, p. 179.
4 Communication d'Émile Lehouck, lors du *Colloque sur l'œuvre d'Henri de Man*, Genève, Actes, fascicule 3, 1973, p. 279.

5 Zeev Sternhell, *Ni droite ni gauche*, p. 161. C'est dans son livre, *The Remaking of a Mind*, publié en 1919 à New York et traduit partiellement en français sous le titre *La Leçon de la guerre*, que de Man laisse apparaître des sympathies pour le libéralisme. Tout le reste de ses écrits témoigne de son rejet du libéralisme et de sa préférence pour un régime corporatif et pour un État fort.

6 Henri de Man, *Socialisme et marxisme*, Bruxelles, L'Églantine, 1928, p. 20.

7 Henri de Man, *L'Idée socialiste*, Paris, Éditions Bernard Grasset, 1935.

- 8 Henri de Man, *Au-delà du marxisme*, Paris, Le Seuil, 1974, pp. 101 et 103, souligné dans le texte (1^{re} éd. Allemande 1926).
- 9 de Man, H., et Spaak, P. H., *Pour un socialisme nouveau*, Bruxelles, Labor, 1937. Les auteurs insistent sur « l'importance des facteurs spirituels » dans le socialisme (p. 10), se prononcent en faveur des « valeurs d'ordre, d'autorité et de responsabilité » (p. 11), pour une « organisation corporative autonome des entreprises nationalisées ou contrôlées par l'État, la déparlementarisation des procédés de contrôle » (p. 23), et en conséquence, c'est l'argument de toute la brochure, pour « un socialisme national ».
- 10 *Le Socialisme libéral*, p. 13.
- 11 Gerassimos Moschonas, *La Social-démocratie de 1945 à nos jours*, Paris, Montchrestien, 1994, p. 9 et 152.
- 12 De Man H, *La Joie au travail*, Bruxelles, Paris, Libr. F. Alcan et L'Eglantine, 1930.
- 13 Dans leur seul échange de correspondance, Proudhon répond à Marx en ces termes : « Peut-être conservez-vous encore l'opinion qu'aucune réforme n'est actuellement possible sans un coup de main, sans ce qu'on appelait jadis une révolution et qui n'est, tout bonnement, qu'une secousse [...]. Nous ne devons pas poser l'action révolutionnaire comme moyen de réforme sociale ». Lettre de Proudhon à Marx du 17/5/1846. Voir à ce sujet, Pierre Hautmann, *Proudhon, Marx et la pensée allemande*, Presses Universitaires de Grenoble, 1981.
- 14 *Le Socialisme libéral*, p. 30.
- 15 *Idem*, p. 15.
- 16 Voir à ce sujet la recherche comparative sur les politiques sociales européennes : Catherine Lévy, *Vivre au minimum*, Paris, Éd. La dispute, 2003.
- 17 *L'Idée socialiste*, p. 172.
- 18 p. 30.
- 19 p. 126.

Lu d'ailleurs



Spyros Sakellarios et Panagiotis Sotiris

Le retour de l'« impérialisme »

Notes sur *Empire of Capital* d'Ellen Meiksins Wood (Londres & New York, Verso, 2003) et *The New Imperialism* de David Harvey (Oxford, Oxford University Press, 2003)

Pendant les années quatre-vingt-dix, le terme de « mondialisation » s'est imposé comme le plus courant, sinon le plus pertinent, pour décrire l'évolution du capitalisme au niveau mondial. Néanmoins, au cours des dernières années, la notion d'impérialisme opère un retour remarqué en tant qu'instrument d'analyse. Ce retour renvoie lui-même à la conjonction de trois tendances plus générales :

- L'escalade de l'interventionnisme américain, se présentant désormais comme une nouvelle forme d'impérialisme libéral dirigé contre les « États voyous ».
- La rétraction du commerce mondial et des investissements directs étrangers (UNCTAD 2004), qui a mis un terme à l'illusion d'une marche continue vers la mondialisation économique.
- L'intensification des rivalités économiques et politiques parmi les États capitalistes les plus puissants (par exemple le conflit entre les États-Unis et l'Union européenne durant les négociations de l'OMC, ou les différentes positions sur la guerre contre l'Iraq).

C'est dans ce contexte qu'il convient d'examiner les importantes contributions d'Ellen Meiksins Wood et de David Harvey, deux des principaux théoriciens marxistes du monde anglophone, sur la théorie de l'impérialisme.

L'Empire du capital

L'ouvrage d'Ellen Meiksins Wood reprend son analyse antérieure de l'émergence du capitalisme (Wood 1991) et entretient des rapports étroits avec l'œuvre de Robert Brenner (Brenner 1976; Brenner 1977; Brenner 1982). Son argument principal est que le capitalisme peut être défini comme un ensemble de relations sociales spécifiques, qui conduisent à la formation d'un marché concurrentiel exigeant un accroissement constant de la productivité et de la compétitivité. C'est la marchandisation de la force du travail qui rend désormais possible l'exploitation des travailleurs, à l'opposé de la violence extra-économique nécessaire à l'extraction du surtravail dans le féodalisme. Les origines du capitalisme se trouvent dans le développement particulier de l'agriculture pendant les premiers siècles

de l'Angleterre moderne. Le capitalisme agraire britannique apparaît ainsi comme la première forme économique purement capitaliste et marque la transition de l'échange inégal (basé sur le principe *buying cheap and selling dear*: vendre plus cher que l'on a acheté) au mécanisme du profit capitaliste.

Cette rupture radicale entre le capitalisme et les autres modes de production conduit Wood à poser une autre distinction opposant, d'une part, les empires pré-capitalistes (chinois, romain, espagnol, arabe, vénitien et hollandais) et, de l'autre, l'impérialisme capitaliste proprement dit. Les empires pré-capitalistes ont une caractéristique commune: l'impératif extra-économique. Wood souligne ainsi la différence entre l'impérialisme britannique et le capitalisme allemand à la fin du XIX^e siècle. Le capitalisme allemand se tournait vers l'expansion territoriale, contrairement au capitalisme anglais centré sur l'accumulation du capital. Le résultat de la Première Guerre mondiale s'est traduit par la fragmentation des forces impériales existantes et le renforcement des États-Unis. La nouvelle forme de l'impérialisme s'affirme comme capitaliste dans la mesure où elle est régie par les impératifs économiques et par un système d'États multiples.

Après la chute du « socialisme réel », une nouvelle réalité globale a émergé, couramment nommée « mondialisation ». Selon Wood, le terme de mondialisation n'est pas pertinent, car il implique une économie totalement intégrée à la productivité sociale commune. La réalité est cependant celle d'une économie mondiale dirigée par un système d'États multiples et de souverainetés locales. Le nouvel impérialisme présente la caractéristique inédite d'avoir pour but non l'expansion territoriale, mais l'action militaire illimitée sous l'hégémonie des États-Unis. C'est une forme d'impérialisme qui permettrait aux États-Unis de commander le monde sans les dangers d'une expansion coloniale.

Le nouvel impérialisme

Harvey présente un schéma analytique élaboré pour expliquer la guerre en Iraq. Il met l'accent, d'une part, sur l'impératif de contrôle des approvisionnements en pétrole et, de l'autre, sur l'arrivée des néoconservateurs à la Maison Blanche. Selon Harvey, un succès dans ce conflit aiderait les États impérialistes à surmonter la crise économique, en diminuant les coûts de production et en offrant la possibilité de nouveaux débouchés pour le capital excédentaire. Il rejoint, en ce sens, la position de Brenner sur la crise continue de surproduction capitaliste depuis les années soixante-dix (Brenner 1998, Brenner 2002).

Face à cette situation, les États-Unis ont essayé de mettre en place de nouveaux « cadres spatio-temporels » (*spatio-temporal fix*) pour le capital excédentaire. Harvey a inventé la notion de « cadres spatio-temporels » dans son

ouvrage *Limits to Capital* (Harvey 1982) pour décrire les voies et modalités d'investissement du capital. C'est un moyen de résoudre le problème de la surproduction à travers des investissements qui modifient l'environnement construit: nouvelles facilités productives, travaux publics et grands projets de construction. Cette tendance ne se limite pas aux frontières de l'État-nation, elle agit également au niveau international et constitue l'une des principales forces de l'internationalisation du capital.

Selon Harvey, après la chute de l'URSS, la stratégie américaine se fondait, pour l'essentiel, sur le dogme de l'impérialisme néolibéral. L'ouverture des marchés et l'action des institutions internationales, comme la Banque mondiale et le FMI, ont joué un rôle décisif dans le renforcement du capital financier américain et l'imposition de politiques d'austérité aux économies des pays les moins développés. Néanmoins, l'impérialisme néolibéral comporte une contradiction interne: la diminution du poids du secteur manufacturier américain signifie que l'accent mis sur l'imposition violente de la financiarisation conduit à une sorte de recyclage du capital financier qui ne pouvait pas durer longtemps. De ce point de vue, l'accent mis par les néoconservateurs sur la force militaire était une réaction à la concurrence économique des pays capitalistes rivaux, un effort pour contrer l'avancée économique des autres pays capitalistes développés à travers l'usage de la force politique et militaire. Ce processus débouche sur un nouvel équilibre entre la logique territoriale et la logique capitaliste de la force.

Harvey affirme que l'impérialisme américain persistera dans cette option politique tant que le problème de la suraccumulation de capital perdure et qu'une autre modalité d'absorption de l'excédent de capital n'est pas en vue. La seule solution alternative résiderait dans l'émergence d'une sorte de New Deal à échelle mondiale.

Quelques remarques critiques

Le principal mérite d'Ellen Meiksins Wood tient à son effort pour *différencier* les diverses formes impériales/impérialistes apparues depuis deux siècles. C'est là qu'il faut aussi chercher le ressort de sa critique des théories du « système mondial » (*world system*) dans toutes leurs variantes (Gills et Frank 1990; Wallerstein 1974), critique qui se fonde sur l'analyse de l'originalité historique du capitalisme vis-à-vis des autres formes d'expansionnisme au niveau international.

Là où l'argumentation de Wood nous semble poser problème, c'est, tout d'abord, dans son approche « essentialiste » du capitalisme, à savoir dans le fait que les relations sociales capitalistes sont présentées comme une sorte d'« essence » identique à elle-même du capitalisme, un noyau invariable à partir duquel les formes politiques et idéologiques correspondantes peuvent être déri-

vées. Ainsi, à partir du moment où l'Angleterre constitue le lieu de naissance du capitalisme, seules les formes politiques et idéologiques anglaises sont reconnues comme « authentiquement capitalistes ». Wood pense que les éléments considérés, de l'avis général, comme les fondements du capitalisme européen, par exemple l'émergence du pouvoir centralisé de l'État ou la formation de la culture « bourgeoise », sont, en réalité, des formes *non capitalistes*, dans la mesure où elles ne relèvent pas des formes pures de la production capitaliste.

Mais l'histoire n'est pas la succession de telles « essences » et de leurs expressions, mais plutôt une séquence ordonnée de modes de production dont chacun représente une articulation matérielle complexe des formes économiques, politiques et idéologiques. En ce sens, et pour utiliser la formulation d'Althusser visant à saisir d'une manière non historiciste l'articulation des différents éléments d'un tout (Althusser 1982 ; Althusser 1994a), une *rencontre* était nécessaire entre le capitalisme britannique agraire, le mode de décision parlementaire anglais, les pratiques bancaires italiennes, la tradition française d'un pouvoir étatique centralisé et la culture continentale bourgeoise, pour que le mode de production capitaliste puisse surgir en tant que tel.

Le deuxième problème touche à la critique par Wood de la notion de mondialisation. La « mondialisation » est-elle à l'œuvre même dans le cas où les États maintiennent leur rôle prédominant ? Sur ce point du moins, la position de l'auteur de *L'Empire du capital* n'apparaît pas toujours très clairement. On peut toutefois penser qu'il n'est pas nécessaire de choisir parmi des équations telles que : mondialisation authentique = économie mondiale intégrée + disparition des États ou quasi-mondialisation = économie mondiale (non totalement intégrée) + États-nations puissants.

Il est vrai que le capital, dans sa forme abstraite et simple, en tant qu'auto-valorisation de valeur, est régi par une tendance à l'accumulation illimitée. Néanmoins, le concept de mode de production capitaliste constitue une abstraction théorique plus complexe : il s'agit d'une forme sociale systémique nécessaire à la reproduction des rapports sociaux capitalistes, qui se présente comme une articulation structurée de relations et formes économiques, idéologiques et politiques. La reproduction des rapports de production capitalistes suppose à son tour la formation du mode de production et sa reproduction au sein de formations sociales spécifiques. Il n'y pas de « logique interne » de l'État-nation comprise comme expression de l'« essence » du capitalisme. L'État-nation est la forme politique concrète qui s'est avérée comme la plus effective pour la reproduction du capital en tant que rapport social, par opposition à d'autres formes apparues au cours de l'histoire moderne, telles que l'entreprise coloniale, l'empire, l'empire colonial, la ville-État, ou le réseau des villes commerciales (Balibar-Wallerstein 1990 : 122).

La seule périodisation alternative cohérente du capitalisme, dans un cadre théorique marxiste, serait celle d'une « formation sociale mondiale » où, à défaut, d'une « formation sociale transnationale » et, en conséquence, de la reproduction du mode capitaliste de production, d'emblée, à l'échelle mondiale. Cette hypothèse nécessite un schéma analytique de la formation d'un « bloc au pouvoir » transnational et de formes spécifiquement transnationales de la lutte de classes. En l'absence de données concrètes permettant de mettre à l'épreuve une telle théorie, nous pouvons considérer qu'il n'y pas de capital mondial, ni de prolétariat mondial, et par conséquent, qu'il n'y pas de « mondialisation », au sens strict, d'un système global et unifié au niveau planétaire de rapports sociaux.

C'est pour cela qu'il convient, selon nous, d'insister sur la pertinence des notions d'« impérialisme » et de « chaîne impérialiste », qui ne désignent pas seulement une juxtaposition, ou un agrégat, d'États, mais une articulation entre plusieurs niveaux (économique, politique et militaire), caractérisée par des rapports de développement et d'interdépendance asymétriques et inégaux.

Venons-en à présent à l'ouvrage de D. Harvey. Ses parties les plus importantes portent sur les mouvements du capital financier, le traitement des crises financières et la description détaillée de la stratégie du nouvel impérialisme. Il convient également de souligner son recours à la notion d'« impérialisme » en lieu et place de celle de « mondialisation ».

Cette analyse comporte toutefois quelques contradictions. Tout d'abord, l'usage du terme « capitalisme mondial » (*global capitalism*) paraît plutôt déroutant : si l'on admet sa pertinence, comment définir alors la différence entre la notion de « mondialisation », mise à l'écart, et celle de « capitalisme mondial » ? Par ailleurs, l'accent mis sur le déclin du secteur manufacturier américain et le transfert des capacités productives vers les régions de main-d'œuvre bon marché laisse de côté certains aspects essentiels de l'économie américaine, qui cadrent peu avec cet affaiblissement supposé : ainsi, les États-Unis ont réalisé, en 2001, 12,5 % des exportations mondiales (source OMC 2001) et leur participation au Produit intérieur mondial est montée de 25,9 % en 1992 à 32,4 % en 2001 (source UNCTAD 2004a).

De même, la distinction radicale opérée par Harvey entre les stratégies néolibérales et les stratégies néoconservatrices pose problème. Il est vrai que l'approche néoconservatrice unilatéraliste a marqué un tournant, mais elle reste dans le cadre de l'interventionnisme politique et militaire qui a caractérisé la politique extérieure américaine après 1989. Le consensus international sur la guerre contre la Yougoslavie durant les années quatre-vingt-dix, ainsi que l'effort de « légitimation humanitaire » de celle-ci, ne sauraient dissimuler le fait qu'il s'agissait bien d'une guerre d'agression impérialiste (Johnstone 2000).

Une autre série de questions se rapporte à la tendance de Harvey d'accepter une analyse des crises capitalistes en termes de surproduction. Le problème de ce type de théorie se présente, à notre sens, sous un double aspect : d'une part, il peut conduire à une vision du capitalisme comme intrinsèquement incapable de reproduire ses propres rapports sociaux, du fait de sa tendance (supposée) à la stagnation productive et, éventuellement, à l'autodestruction. Une telle conception néglige à l'évidence la *dynamique* interne du capitalisme et celle de la lutte de classes.

De plus, à un niveau plus spécifique, l'accent mis sur la surproduction ne prend pas en considération le fait que la surproduction est une manifestation de la crise capitaliste, un résultat des contradictions de l'accumulation du capital et non pas son « essence ». La position de Harvey rappelle celle de Rosa Luxemburg sur l'expansion impérialiste (Luxemburg 1951), considérée comme l'une des versions les mieux argumentées de la thèse de la « sous-consommation » en tant que mécanisme condensant les contradictions internes du capitalisme. Cette thèse est celle de l'incapacité inhérente du capitalisme à se reproduire (contrairement aux schémas de Marx exposés dans le deuxième livre du *Capital*) et de sa nécessité ultérieure à s'étendre sans cesse vers la périphérie non-capitaliste. Néanmoins, le fait que le capitalisme ait survécu dément l'hypothèse qui voudrait que la conquête et l'intégration de la périphérie non capitaliste débouchent sur son inéluctable auto destruction. Il n'est pas surprenant, en fin de compte, que la proposition politique de Harvey aboutisse à une forme de « keynésianisme mondial ». Les transformations du capitalisme moderne ont cependant eu lieu précisément à cause de l'incapacité des solutions keynésienne à surmonter la crise capitaliste des années soixante-dix.

Sur l'usage actuel du concept d'impérialisme

Les ouvrages de Wood et de Harvey représentent incontestablement d'importantes contributions au débat théorique sur la réalité du capitalisme contemporain. Ils confirment l'hypothèse que le retour à la notion d'impérialisme, et le recul concomitant de celle de mondialisation, peuvent être féconds.

Une telle position implique cependant un réexamen de la coupure théorique créée par l'intervention inaugurale de Lénine (Lénine 1982). Son élément le plus important réside dans la thèse selon laquelle les rapports sociaux priment face aux relations interétatiques, ou, pour le dire autrement, que l'attitude des États au niveau international est déterminée par le rapport de forces interne. L'impérialisme ne s'identifie pas aux empires coloniaux ; il est défini comme l'effet d'une étape concrète du développement de l'accumulation capitaliste (prédominance de la plus-value relative, soumission réelle du

travail au capital, concentration et centralisation productives). L'internationalisation du capital est, de son côté, conçue comme la stratégie offensive permettant d'assurer la reproduction élargie du capitalisme et l'hégémonie du capital monopoliste.

Ainsi, le déploiement réel de l'impérialisme capitaliste ne se manifeste pas tant dans la formation des empires coloniaux, mais bien davantage dans la garantie politico-militaire de la reproduction de l'accumulation capitaliste et de l'internationalisation du capital. À savoir dans le paradigme des États-Unis d'après la guerre et non dans celui de la Grande-Bretagne victorienne. Le développement inégal constitue l'effet nécessaire du processus complexe d'émergence et de domination du capitalisme au sein de formations sociales différentes. L'État bourgeois est la médiation indispensable dans la concurrence internationale parmi les capitaux et c'est cela qui explique les contradictions inter-impérialistes et les guerres.

Une telle approche offre, à notre sens, une interprétation plus satisfaisante – et plus dialectique – du capitalisme contemporain dans la mesure où elle se démarque de la théorie mécaniste d'un système social mondial unifié ou de l'idée simpliste d'une coexistence chaotique d'États indépendants. Elle met en évidence, d'une part, la persistance de la formation sociale nationale, les interdépendances, les hiérarchies et les pressions qui sont développées au sein du système international et, de l'autre, la création de blocs impérialistes en tant qu'alliances structurées autour d'une force hégémonique.

Cette approche ne sous-estime pas l'impact de l'internationalisation du capital, mais elle pose une distinction cruciale : le système international (et les formes politiques qui reproduisent les relations sociales capitalistes) ne peut pas être défini par les seules tendances de l'accumulation capitaliste (la dynamique « aveugle » du capital comme valeur autovalorisée). Ce système est déterminé par les exigences de la reproduction d'ensemble du mode de production capitaliste en tant qu'articulation complexe de relations économiques, politiques et idéologiques. En conséquence, la tendance du capital à transgresser les frontières peut se poursuivre sans abolir le rôle des États nationaux, mais, au contraire, en le présupposant (Poulantzas 1979).

Cette thèse peut nous aider à mieux interpréter les mutations du monde contemporain. La libération du commerce, des mouvements des capitaux et des investissements, la suppression des mécanismes de protection comme les variations de change ainsi que les systèmes d'unification monétaire (comme l'UEM) ont fait de l'internationalisation du capital une stratégie offensive envers les couches laborieuses, qui subissent l'accroissement de l'exploitation sous le couvert de la survie de l'économie nationale dans le contexte de la concurrence internationale.

L'effort offensif des États-Unis pour assumer un rôle policier et une capacité accrue d'intervention militaire ne peut, dès lors, être considéré seulement comme une entreprise unilatérale et « intéressée » de domination, mais comme un *mouvement d'hégémonie*. Les États-Unis veulent montrer qu'eux seuls peuvent garantir l'*intérêt d'ensemble* des puissances capitalistes : surveillance préemptive des formes contemporaines (et à venir) de contestation des rapports et des intérêts capitalistes, protection des investissements et de la profitabilité, écrasement des résistances. Les défenseurs de la politique néoconservatrice, ainsi que les tenants de la politique néolibérale, partagent pour l'essentiel cette vision, tant aux États-Unis (et c'est pourquoi Kerry n'était pas une alternative) que dans la plupart des pays européens. Le retour de la notion d'impérialisme dans le débat théorique international conduit donc *in fine* à poser la question d'un déplacement politique : passer de la revendication utopique d'une « mondialisation à visage humain » à la lutte contre les politiques et les rapports sociaux qui soutiennent et reproduisent l'impérialisme contemporain.

Bibliographie

- Althusser, Louis 1982, « Le courant souterrain du matérialisme de la rencontre », in Althusser 1994b, 539-579.
- Althusser, Louis 1994a, *Sur la philosophie*, Paris, Gallimard.
- Althusser, Louis 1994b, *Écrits philosophiques et politiques*, T. I, Paris, Stock/Imec.
- Ashton TH, Philpin, C.H.E (eds), *The Brenner Debate. Agrarian Class Structure and Economic Development in Pre-Industrial Europe*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Balibar, Étienne, Wallerstein, Immanuel, *Race, Nation, Classe*, Paris, La Découverte, 1990.
- Brenner, Robert 1976, "Agrarian Class Structure and Economic Development in Pre- Industrial Europe" in Ashton and Philpin (eds) 1987: 10-63.
- Brenner, Robert 1977, "The Origins of Capitalist Development: A Critique of Neo-Smithian Marxism", *New Left Review*, 104, 25- 92.
- Brenner, Robert 1982, "The Agrarian Roots of European Capitalism" in Ashton and Philpin (eds) 1987: 213-327.
- Brenner, Robert 1998, "The Economics of Global Turbulence", *New Left Review*, 229, 1-265.
- Brenner, Robert 2002, *The Boom and the Bubble. The US in the World Economy*, London and New York, Verso.
- Gills Barry and Andre Gunder Frank, 1990, «The Cumulation of Accumulation: Theses and Research Agenda for 5000 years of World System History », *Dialectical Anthropology*, 15, 19- 42.
- Harvey, David 1982, *The Limits to Capital*, Oxford, Basil Blackwell.
- Johnstone, Diana 2000, "Humanitarian War: Making the Crime fit the Punishment", in Tariq Ali (ed.), *Master's of the Universe? Nato's Balkan Crusade*, London and New York, Verso, 147-170.
- Lenin, Vladimir Illich 1982 [1916], *Imperialism the Highest Stage of Capitalism. A Popular Outline*, New York, International Publishers.
- Luxemburg, Rosa 1951, *The Accumulation of Capital*, London, Routledge and Kegan Paul.
- OMC, 2001, « World Trade in 2000 – An Overview », http://www.wto.org/english/res_e/statis_e/its2001_e/itso1_overview_e.htm.
- Poulantzas, Nicos 1979, *Classes in Contemporary Capitalism*, London, New Left Books.
- UNCTAD 2004, World Investment Report, www.unctad.org.
- UNCTAD, 2004a, <http://stats.unctad.org/restricted/eng/TableViewer/wdsview/ dispviewp.asp>.
- Wallerstein, Immanuel 1974, *The Modern World-System I*, New York Academic Press.
- Wood, Ellen Meiksins 1991, *The Pristine Nature of Capitalism. A Historical Essay on Old Regimes and Modern States*, London & New York, Verso.

Eustache Kouvélakis

Université de Londres-King's college

Intervenir en marxiste*

Sur le livre de Georges Labica

Démocratie et Révolution

(Paris, Le Temps des cerises, 2003)

Il n'a jamais été simple d'être, ou, pour paraphraser l'un des adages préférés d'Althusser d'essayer d'être, marxiste en philosophie. Avancer à contre-courant n'a guère facilité la vie de ceux qui s'y sont essayés autrement qu'au titre d'un éphémère péché de jeunesse. Cela même si une telle entreprise n'a pas toujours eu à se mesurer à des rapports de forces aussi défavorables qu'aujourd'hui, dans un pays comme la France, et dans un lieu institutionnel comme l'Université. Si essayer d'être marxiste en théorie n'a jamais été facile, ce n'a pas toujours été exactement pour les mêmes raisons. Il me semble qu'on peut distinguer deux configurations historiques, que sépare cet événement terminal du « court vingtième siècle », la fin de l'Union soviétique et du mouvement communiste international tel que nous le connaissions.

Dans la configuration précédente, essayer d'être marxiste en théorie ne signifiait pas seulement affronter la société capitaliste dans ses mécanismes de légitimation et ses appareils idéologiques, avec leur formidable capacité d'intimidation, de digestion et d'intégration des forces de contestation. Cela signifiait aussi, pour s'en tenir à une certaine unité de la théorie et de la pratique politique, se confronter à une version « officielle » de cette théorie, le marxisme-léninisme ou « matérialisme dialectique », qui réalisait à sa façon cette unité sous une forme très particulière. La difficulté était donc, en fin de compte, celle d'une « lutte sur deux fronts », avant tout contre l'idéologie et la pensée des dominants bien sûr, mais aussi contre la dégénérescence du marxisme en simple discours de légitimation d'États et d'appareils contradictoirement issus des expériences révolutionnaires du siècle et les ayant conduit à l'échec.

Or, l'effondrement de l'URSS s'est également traduit par l'échec de ce pari. Autrement dit, les orthodoxies ont d'une certaine façon emporté dans leur naufrage les hétérodoxies, et, de manière encore plus éclatante, les diverses tentatives de réforme interne que le communisme critique avait entrepris. Pour le dire encore plus brutalement, aucun « antistalinisme » ne peut survivre à la fin du « stalinisme », sauf à devenir lui-même autre chose. La réalité massivement

vécue du présent est donc celle d'une défaite non simplement du stalinisme ou du socialisme soviétique, mais de la révolution et du socialisme tout court.

Le deuil du deuil

C'est ici qu'il faut en venir à une première thèse du livre de Labica. Cette thèse consiste à dire qu'il faut saluer l'effondrement du socialisme soviétique et de son orthodoxie comme une libération. Cette thèse est, à mon sens, *forte* : elle est forte parce qu'elle est d'abord contre-intuitive. Pourquoi en effet faudrait-il saluer comme une libération ce qui se présente comme la plus grande défaite des classes dominées depuis plus d'un siècle, défaite dans laquelle culmine une série d'échecs et de reflux sans précédent pour le mouvement populaire ? En quoi cette défaite, qui signe à l'évidence la fin de tous les paris théoriques et politiques qui furent ceux du « marxisme *underground* » du siècle passé, peut-elle être identifiée à une libération ? Une thèse *n'est pas* un constat. Elle a quelque chose du performatif, de l'acte de parole, comme disent les linguistes. Transformer, ou renverser, pour le dire dans un langage dialectique, la défaite en libération, voilà ce dont il est question dans l'acte de formuler ou de reprendre cette thèse. La proposition peut paraître déroutante, mais, d'une certaine façon, être dérouté est nécessaire quand il s'agit de produire une possibilité nouvelle, interne au réel, qui, en même temps, le dépasse.

À bien y réfléchir, cette proposition est simplement la seule qui permette une rupture avec ce qui, dans une défaite, devient élément de blocage et de régression. Et je ne parle pas ici des attitudes de démission ou du reniement, mais de tout ce qui, y compris parmi celles et ceux qui ont refusé de baisser les bras, contribue à maintenir la tête sous l'eau. À savoir toutes les attitudes de culpabilité, d'autoflagellation et, surtout, de deuil interminable, qui devient complaisance dans l'attitude du vaincu. Bref de tout ce que le marxiste lacanien Slavoj Žižek désigne à juste titre comme un « narcissisme de la défaite », particulièrement répandu dans une certaine gauche.

Pour soutenir cette thèse, le livre de Labica offre un certain nombre d'outils ou de munitions, comme on voudra. Je commencerai par ce que d'aucuns lecteurs auront certainement trouvé incommode, voire inconvenant, à savoir sa forme. D'abord il y a le style, familier à ceux qui connaissent Labica, qu'on trouve ici dans une version radicalisée, à savoir un mélange de gouaille et d'élégance, un sens de la formule joint à une bonne dose d'ironie, une rigueur conceptuelle mêlée à un lyrisme contenu. Puis, il y a l'organisation à proprement parler du matériau, la structure de l'ouvrage. Précisons immédiatement, pour celles et ceux qui n'en auraient pas pris connaissance, qu'il s'agit d'un ensemble d'articles et de textes écrits à des occasions et des dates diverses, sans l'intention préalable d'en faire un ouvrage. Simple assemblage donc de fragments disjoints ? Pas exactement,

car, sans vouloir forcer le trait, toutes les pièces ont ceci de commun, qu'elles sont conçues comme autant d'interventions dans des conjonctures déterminées, visant à produire quelques effets particuliers sur lesquels nous dirons quelques mots dans un instant. Relevons toutefois qu'une conception bien précise de la théorie, plus exactement de la philosophie, se trouve ici en jeu. Cette conception qui hérite de l'acquis du marxisme *underground* de la période précédente, consiste à dire que la philosophie n'a pas d'objet, qu'elle n'est pas l'énoncé des lois universelles de la nature et de l'histoire comme le prétendait le *diamat*, ni même une ontologie critique ou une entreprise systématique de refonte dialectique de catégories existantes comme l'ont tenté par exemple, et respectivement, Lukacs et Sartre. Elle n'est pas autre chose qu'une *intervention* dans une situation précise, qui vise à en déplacer les lignes de démarcation pour contrecarrer les effets de l'idéologie dominante et ouvrir sur des possibilités nouvelles, dont l'enjeu est clairement politique et le terrain celui de la lutte idéologique.

À ceci, qui est un héritage d'Althusser, il convient sans doute d'apporter une rectification, que Labica a formulée dans ses écrits antérieurs² et qui constitue la toile de fond de ce livre : le statut de l'intervention en question, contrairement à ce qu'Althusser a jusqu'au bout maintenu, n'est pas celui d'une philosophie marxiste ou pour le marxisme, mais celui d'une « sortie de la philosophie », l'*Ausgang* dont parlent Marx et Engels dans l'*Idéologie allemande*. Une sortie que je comprends pour ma part comme une traversée de la philosophie orientée vers son dépassement. Dépassement non pas dans le sens d'une transcendance de la philosophie en science universelle, qui ne ferait que reconduire le phantasme traditionnel de la métaphysique, mais en tant que reprise de tous les éléments de fracture, de toutes les limites et les béances internes au champ de la philosophie. Cette reprise s'opère à partir d'une position théorique qui lui demeure irréductible, celle du matérialisme historique, mixte radicalement inédit et hybride de théorie et de pratique, ou, si on veut de production de connaissance, sous condition d'intervention dans le terrain de la lutte idéologique, à partir donc d'une position nécessairement, inévitablement, partielle et partisane.

Venons-en à présent aux axes de l'intervention théorique tels que nous propose cet ouvrage. J'en distinguerai trois, correspondant aux trois parties qui le composent : le langage, les notions clés de l'idéologie dominante, l'hypothèse politique.

Intervenir dans le langage

Commençons par le langage, point de départ obligé d'une intervention marxiste en théorie, telle qu'elle a été esquissée auparavant. Pourquoi? Tout d'abord, parce que, pour un marxiste, le langage n'est pas un instrument neutre,

ni comme le veut Habermas, un médium orienté, sur un plan transcendantal, vers l'intercompréhension et le consensus entre les humains. Le langage, dans la moindre de ses unités et de ses articulations, est la cristallisation la plus évidente du « sens commun » (Gramsci) d'une époque et d'une culture. Il véhicule une multiplicité contradictoire et incohérente de conceptions du monde en leur permettant de se déposer, de se sédimer dans toute son épaisseur matérielle. Mais par là même, le langage rend ces conceptions du monde actives, il leur confère d'emblée un statut pratique, agissant, conflictuel. C'est pourquoi le langage est de part en part idéologique, enjeu et terrain primordial donc de l'intervention théorico-politique. Car, on l'aura compris, la théorie, la théorie marxiste en l'occurrence, n'est pas extérieure à l'idéologie. C'est en intervenant dans le terrain conflictuel du langage, pour en déplacer les lignes de force, que la théorie peut produire de la connaissance. Pour le dire autrement, on n'accède pas à la connaissance, ni à la pratique politique « directement », mais bien à travers le langage et à travers l'idéologie.

Voilà pourquoi dans cet ouvrage Labica s'acharne, avec les armes à la fois du concept et du style, sur les mots. Voilà pourquoi distinguer ou opposer, par exemple, « américain » à « étatsunien » n'est pas un simple jeu. Parler de « frappes chirurgicales », de « dommages collatéraux » ou de « sécurisation d'objectifs » est en soi un acte violent et une déclaration de guerre. S'en prendre à la prolifération incontrôlée du vocabulaire « citoyen », aux anglicismes et à toutes ces euphémisations qui transforment, comme par magie, un « ouvrier » en « opérateur de saisie » et un balayeur en « technicien de surface », ne relève pas du fétichisme des mots, et ne se laisse pas réduire à une affaire de goût et d'opinion. C'est une intervention proprement théorique, visant un effet de vérité – ce que font les militants dans leur pratique quotidienne – qui attaque les fondements de l'hégémonie idéologique actuelle, c'est-à-dire la manière dont les rapports sociaux les plus quotidiens sont dits. Pour être agis, et éventuellement transformés, ces rapports doivent nécessairement être *dits*. Cette hégémonie a aujourd'hui un nom, c'est le libéralisme, économique et politique. Or, la langue de cette hégémonie a ceci de particulier, qu'elle vise, à travers le vocabulaire omniprésent du consensus, à rendre impossible la diction, et donc l'expression, du conflit et du clivage social. Elle initie en ce sens la *destruction du politique*, qui est, comme le souligne avec force Labica, la marque distinctive de la victoire du libéralisme, à laquelle elle fournit un formidable fondement pratique. Elle détruit la politique pour lui substituer la gestion, ou la « gouvernance », de même qu'elle détruit la pensée au profit de la « pensée unique », c'est-à-dire la non-pensée.

Inversement, la lutte contre cette hégémonie, commence par la lutte dans et contre ce langage. La lutte contre certains mots, et pour certains autres, que

les précédents ont pour fonction d'éliminer, comme bien entendu, les mots de « classes », d'« ouvrier », de « peuple », d'« impérialisme ». Dans cette lutte des mots, il n'y pas simplement l'attaque frontale, il y a aussi le détournement, l'ironie, le retournement des mots contre eux-mêmes, bref il y a tout une guérilla linguistique qui se met en place. C'est pourquoi on trouvera aussi dans ce livre des poèmes, des rengaines, voire de véritables catalogues à la Prévert comme le morceau d'anthologie titré « consensus », qui d'une certaine façon résume tout.

Intervenir dans et contre le droit

L'intervention théorique dans l'idéologie ne se résume pas au langage « ordinaire », marqué par les contradictions et les incohérences du sens commun. Elle nécessite un niveau supérieur, plus abstrait et plus systématique, qui unifie les formes idéologiques, leur permet de communiquer et de concentrer leurs effets. Ces formes idéologiques plus sophistiquées cimentent l'hégémonie d'un groupe déterminé et elles sont l'affaire de spécialistes, qui sont les intellectuels organiques propres à ce groupe. Dans la société capitaliste, c'est le *droit* qui fournit cette matrice idéologique. C'est pourquoi, critiquer le droit c'est s'en prendre au point fort, au cœur de l'idéologie dominante. Là encore, critiquer le droit en marxiste, ce n'est pas le dénoncer comme un entreprise de manipulation, c'est contester ses prétentions fondatrices, le mythe d'une société civile autonome et d'une sphère privée dont il censé garantir l'inviolabilité. Cela revient à révéler le caractère étatique du droit, et le caractère proprement politique de ses enjeux, qu'il dissimule tout en les formulant, au sens strict – en leur donnant forme. C'est comprendre, plus précisément, que, du fait de son caractère étatique et de sa subordination politique, le droit n'est pas l'opposé de l'illégalité, mais le moyen même de sa constitution et de sa transformation en fonction des conjonctures. Il n'est pas l'opposé de la violence mais sa codification, le traçage et le déplacement continu de ses frontières ainsi que sa captation « légitime » par les appareils d'État. L'existence d'un État dit de droit ne met donc pas un terme à la question de la contre-violence des dominés, mais il en modifie les formes et les conditions, depuis les divers illégalismes populaires, tantôt individuels tantôt plus collectifs, jusqu'à la violence de masse qui est le signe infaillible des situations révolutionnaires. Non parce que tel serait le choix des acteurs de la révolution, mais parce qu'elle est imposée par la violence des classes menacées dans leur domination et par l'action des appareils répressifs qui en concentrent l'usage.

L'hypothèse politique

Cette question de la violence, grand refoulé de l'actuelle domination libérale, m'amène naturellement à celle de l'hypothèse politique qui sous-tend cette

intervention théorique. Car la reconnaissance du caractère pratique de l'intervention dans l'idéologie, dans la langue et dans les catégories de l'hégémonie dominante, demande à être conduit à son terme, c'est-à-dire à sa traduction politique comme formulation des conditions de la contre-hégémonie des classes dominées. C'est ainsi en effet que se comprend l'« effectivité », la « réalité ou la puissance de la pensée » pour reprendre les formulations de Marx dans les *Thèses sur Feuerbach*³. Cette hypothèse politique peut s'énoncer simplement, comme toutes les thèses fortes, mais ses implications sont nombreuses. Je la formulerai pour ma part en ces termes : avec l'effondrement de l'URSS et la défaite des expériences révolutionnaires du xx^e siècle, il n'y plus désormais qu'*un seul adversaire*, dépourvu de contrepoids, brisant ses régulations internes et libérant ses pulsions les plus meurtrières et destructrices. Contre cet adversaire se lèvent donc des forces immenses, mais diverses, multifformes et même hétérogènes, dont la convergence ne saurait en aucun cas être considérée spontanément acquise ou garantie. Tel est l'objet de l'hypothèse politique à proprement parler : penser les modalités de cette convergence, les conditions de leur constitution en bloc hégémonique capable de remporter la victoire.

Sur quoi peut s'appuyer cette hypothèse ? Quels sont, pour le dire autrement, à l'intérieur même de l'hégémonie libérale actuelle, les lignes de fractures, les éléments présents à l'intérieur même du sens commun des dominés qui permettent de formuler une proposition contre-hégémonique ? C'est, nous dit Labica, la montée de l'*exigence démocratique*, de manière à la fois diffuse et universelle, et qui est la grande et dure leçon des expériences passées, y compris de l'échec des régimes issus des révolutions populaires. C'est pourquoi cette exigence est plus instruite et plus consciente qu'elle ne l'a jamais été auparavant. Or, le néolibéralisme, même s'il feint d'en respecter, voire d'en étendre les formes, est l'ennemi et le fossoyeur de la démocratie et de la politique en tant que telle. La reprise et la consolidation des processus de démocratisation ne sont pas simplement des moyens de résister. Ce sont aussi les voies de la contre-offensive car, pour rester effectif, le processus démocratique doit s'attaquer à la propriété privée et à l'État qui en concentre politiquement le pouvoir social. Poser la question de la démocratie, d'une démocratie effective et victorieuse, c'est donc, immanquablement, poser la question du pouvoir, et cela contre toutes les thèses libertaires aujourd'hui en vogue, qui ne peuvent se passer de ce même « pouvoir » oppresseur face auquel elles en appellent à l'affirmation des « contrepouvoirs » et autres « désirs » des multitudes.

C'est sur le terrain, mais aussi dans la finalité de la démocratie que peuvent converger les forces sociales multiples que l'emprise du capital dresse contre elles, et qu'aucune forme organisationnelle ne peut à elle seule contenir. C'est

enfin sur ce terrain que se décide en fin de compte la question de la violence révolutionnaire, non de manière simplement défensive, comme moyen de défense contre la violence des minorités exploiteuses, mais aussi comme rupture de légalité, moment de suspension du droit, qui marque l'instauration d'un ordre nouveau, comme Kant l'avait déjà fort bien vu à propos de la Révolution française. Une démocratie donc, on l'aura compris, qui émerge entièrement refaçonnée du processus même de son déploiement concret, non don, à la manière des libéraux, comme régime politique ou règles procédurales, mais comme ensemble de pratiques traduisant la capacité expansive de la politique. *Démocratie et révolution*, pour reprendre le titre de l'ouvrage, sont donc inséparables en ce qu'elles sont distinctes : non parce qu'elles seraient différentes, mais parce qu'elles désignent le même processus sous une double modalité, c'est-à-dire dans le mouvement même de son déploiement.

* Texte d'une communication présentée le 1^{er} octobre 2004 au Congrès Marx International IV (Université de Paris X Nanterre).

1 Cf. Pour reprendre une expression d'un autre ouvrage G. Labica, *Le Marxisme léninisme*, Paris, Bruno Huisman, 1984.

2 Cf. plus particulièrement G. Labica, *La Statut marxiste de la philosophie*, Paris, PUF, 1976.

3 Auxquelles Labica a consacré un ouvrage entier ; cf. G. Labica, *Karl Marx. Les Thèses sur Feuerbach*, Paris, PUF, 1987.